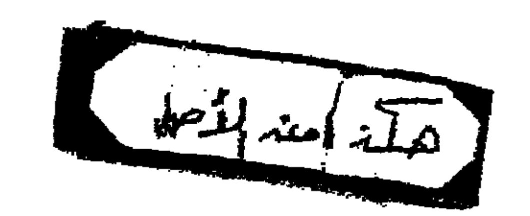


« L'Economie » : le lobbying français à Bruxelles

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14857 7 F

MARDI 3 NOVEMBRE 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Galilée : une réhabilitation salutaire

APRÈS Christophe Colomb, Galilée. Obsédée par les fantômes de son passé, l'Eglise catholique taille dans son histoire faite de « zones d'ombre et de lumière », comme aime dire Jean-Paul II. Pour ce pape, la mémoire fait partie du système de gouvernement. En réhabilitant Galilée, trois cent soixante ans après sa condamnation – et après treize ans d'enquête au Vatican – Jean-Paul II tourne la page de l'un des chapitres les moins glorieux de l'histoire du catholicisme. Galilée était devenu – et risque de le demeurer en dépit de cette tardive réparation – la figure emblématique de siècles d'iniquité et d'intolérance.

Et d'un divorce retentissant entre une Eglise devenue obscurantiste, après l'exégèse ouverte d'un saint Augustin ou des Pères grecs, et une science qui découvrait alors sa puissance. En 1633, Galilée est sommé par le tribunal de l'Inquisition de renoncer à la thèse de Copernic, le moine polonais mort un demi-siècle plus tôt, selon laquelle la Terre, comme les autres planètes, tourne sur elle-même et autour du Soleil. Et il est condamné après avoir prononcé, dans une sorte de défi tragique, la phrase légendaire : « Et pourtant elle tourne », à propos de la Terre.

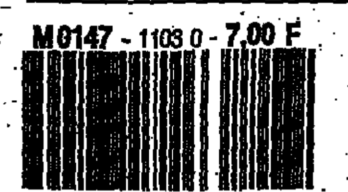
SI le système copernicien s'est depuis longtemps réconcilié avec le dogme chrétien, le procès de Galilée est-il pour autant terminé ? *C'est au nom d'une lecture littérale et historique du récit de la Création dans la Genèse que le savant italien avait été réduit au silence. Sa réhabilitation d'aujourd'hui n'indique-t-elle pas que d'autres lectures allégoriques (le paradis terrestre ou le péché originel) et d'autres vérités dogmatiques devront, un jour ou l'autre, être remises en question ?*

Elle souligne, en toute hypothèse, que l'histoire tumultueuse des rapports entre la science et la religion qui, dès le siècle suivant, avait rebondi avec Buffon et la querelle de l'évolution – pour ne plus s'arrêter – appelle *aujourd'hui à des révisions réciproques et déchirantes. Egalement attaquées, la science et la religion sont invitées à plus de modestie et d'humilité. Le scientisme est (presque) mort et, à part quelques apprentis sorciers,* la science ne prétend plus aujourd'hui à une connaissance universelle des lois de l'univers. Et si le pape revendique encore pour certaines décisions, plus limitées que ne le croit l'opinion, le droit à l'infaillibilité, l'Eglise a cessé de vouloir substituer à la recherche scientifique les données d'une révélation et reconnaît la science comme exigence de toute culture.

LA science et la religion ne sont pas pour autant à l'abri de toute nouvelle tentation totalisante. L'Eglise n'a sans *doute pas tort d'affirmer que l'homme de science se trompe à vouloir résoudre des questions qui échappent à sa compétence.* Mais il faudrait s'empresser d'ajouter que *l'homme de religion qui prétendrait diriger le monde au nom d'une révélation divine* – il n'en manque pas par ces temps d'intolérance et d'intégrisme – serait un *danger* pour *l'humanité.*

Lire page 16 l'article de MARIE-CLAUDE DECAMPS

M 0147 - 1103 0 - 7,00 F



Le scrutin du 3 novembre aux Etats-Unis

Les Américains ont à choisir entre le « changement » et le « statu quo »

Les Américains votent, le mardi 3 novembre, pour élire leur président, leur vice-président et les 435 membres de la Chambre des représentants. Ils doivent aussi renouveler un tiers du Sénat, choisir douze gouverneurs et désigner une multitude d'élus au niveau local et à celui des Etats.

Les sondages continuent de donner une certaine avance à M. Clinton, candidat démocrate, sur M. Bush, président sortant. Le choix se situe entre le « changement » incarné par le premier, et l'« expérience » qu'affirme représenter le second, mais qui équivaut au maintien du « statu quo ».

Sur fond d'incertitudes économiques

WASHINGTON

de nos envoyés spéciaux

Deux petites phrases de fin de campagne résument l'enjeu de l'épuisant marathon présidentiel américain. Le candidat démocrate, toujours favori, M. Bill Clinton, déclarait ce week-end : « *C'est le traditionnel conflit entre le changement et le statu quo, le choix entre l'espoir qu'incarne le changement et les peurs qu'il suscite.* » Le président sortant et candidat républicain, M. George Bush, ne le démentait pas, qui disait à son tour : « *Fermez les yeux et imaginez une situation de crise avec un président qui serait totalement sans expérience, qui n'aurait jamais été testé, un « leader » à propos duquel nous savons finalement très peu de chose.* » D'un côté, M. Bill Clinton, le changement, mâtiné d'inconnu, après douze années de présidence républicaine ; de l'autre, M. George Bush, l'expérience de trente ans de vie publique, certes, mais aussi la déception de ces quatre années d'anémie économique et d'apathie intérieure. Le choix n'aurait rien d'extraordinaire s'il ne se posait, en cette année qui vit la fin de la guerre froide, sur fond d'incertitudes économiques et politiques. « *L'électorat éprouve une profonde anxiété quant à la capacité du pays à redynamiser l'économie (...) et à tenir sa place dans la compétition internationale* », écrit le *Los Angeles Times*. De la campagne des primaires, cet hiver, à ce dernier week-end préélectoral, l'économie aura été la préoccupation principale de l'élection 1992.

ALAIN FRACHON et JEAN-PIERRE LANGELLIER

Lire la suite page 7

La détente sur les marchés financiers européens

La Banque de France baisse ses taux d'intérêt directeurs

Confirmant la détente sur les marchés financiers, la Banque de France a diminué, lundi 2 novembre, ses principaux taux d'intérêt directeurs. Le taux d'intervention a été abaissé de 9,60 % à 9,35 % (–0,25 point). Cette décision a été prise alors que l'institut d'émission a reconstitué les réserves de changes dépensées en septembre lors des attaques contre le franc. Le ministre de l'économie, M. Michel Sapin, a déclaré que « la "bataille du franc" est désormais achevée » et que l'assouplissement du crédit en France s'inscrit dans un « mouvement général de repli des taux d'intérêt en Europe ».



Lire l'article de FRANÇOISE LAZARE page 21

De la justice politique à la limitation des privilèges

Pour juger les élus, il faut éviter l'impunité de fait tout autant que les procès ordinaires

par Thierry Bréhier

Le réveil est aussi brutal que tardif. Les dirigeants socialistes viennent de comprendre que dans le dossier du sang contaminé comme dans toutes les autres « affaires » qui ont agité le débat politique ces dernières années ils ont trop attendu pour réagir aux accusations de leurs adversaires et surtout – ce qui est encore plus grave – aux besoins d'information et de justice des citoyens.

En proposant une modification du mécanisme de la Haute Cour, comme l'ont fait MM. Michel Rocard et Laurent Fabius, ou en demandant à s'exprimer, d'ici là, devant un jury d'honneur, comme celui qui était à l'époque des faits premier ministre, ils donnent l'impression de vouloir offrir aux responsables politiques le moyen de s'extraire du cadre juridique, tel qu'il existe aujourd'hui. Ce n'est pas la meilleure façon de convaincre l'opinion qu'élus et gouvernants sont prêts à rendre des comptes. Une réforme de la Haute Cour est à l'évidence indispensable, mais elle ne doit pas servir à empêcher les ministres qui ont eu à connaître – ou qui auraient dû avoir à connaître – le dossier du sang d'assumer leurs responsabilités. En outre, la question est assez importante pour que la réponse à un cas précis, si dramatique soit-il, n'entraîne pas un changement purement circonstanciel, qui pourrait, par la suite, s'avérer aussi pernicieux que la solution actuelle. La principale responsabilité d'un ministre est bien entendu politique. C'est d'abord au Parlement qu'il doit rendre des comptes.

Mais l'Assemblée nationale n'a pas les moyens d'exiger, même pour une faute lourde, le départ d'un seul ministre : elle ne peut que renverser le gouvernement tout entier si son chef n'a pas accepté de se défaire d'un de ses collaborateurs fautifs.

Lire la suite page 13

Sans amarres ni repères

Le village planétaire ne peut se passer d'un minimum d'ambitions communes

par André Fontaine

Un qui retarde un peu, à moins qu'il n'ait voulu manifester son sens de l'humour (noir), c'est l'ancien ministre des affaires étrangères de Gorbatchev, devenu aujourd'hui le maître de son pays natal, le même que celui de Staline. Après avoir dénoncé le « *complot des forces réactionnaires russes* » qui encouragent, selon lui, le séparatisme abkhaze, et salué en l'OTAN une « *grande force de stabilisation* », Edouard Chevardnadze a affirmé que la Géorgie « *apporterait sa contribution au nouvel ordre mondial qui est en train de se mettre en place* » (1).

La Géorgie en question est à feu et à sang. Quant à l' « *ordre mondial* » dont George Bush avait prophétisé, au lendemain de la guerre du Golfe, l'imminent avènement sous la houlette américaine, il est, dans la campagne électorale en cours, aux abonnés absents. Le successeur de Reagan doit se mordre les doigts d'avoir cru que le succès de sa politique étrangère suffirait à assurer sa reconduction dans un fauteuil : une majorité de ses compatriotes s'apprêtent aujourd'hui à voter non pas tant pour un Clinton ou un Perot dont beaucoup ne prennent pas les promesses pour argent comptant que contre un homme coupable, à leurs yeux, de s'être moins intéressé à leurs problèmes qu'à ceux de la planète.

Passe encore si celle-ci, grâce à lui, se portait mieux ! Dieu sait malheureusement que ce n'est pas le cas.

Lire la suite page 4

(1) Dépêche AFP du 5 octobre.

Des espions russes au cœur du secret nucléaire français

Lire page 14 l'article de ERICH INCIYAN

L'ÉCONOMIE

Liban : la ruine et l'espoir

Deux ans après la fin de la guerre, le pays, sous contrôle syrien, est toujours au point mort et l'économie plus malade que jamais. Mais l'arrivée du nouveau premier ministre suscite une folle espérance.

Lire aussi la chronique de PAUL FABRA pages 27 à 38

ESPACE EUROPÉEN

Les Tziganes mal-aimés de l'Europe

pages 9 à 11

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L. ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Un entretien avec Philip Roth

« Aux Etats-Unis, la partie se joue sans les gens cultivés »

« A plusieurs reprises vous vous êtes interrogé sur l'Américain que vous étiez, le jeune garçon, l'adulte qui a passé plusieurs années en Europe. Qu'est-ce qu'être américain, pour vous, aujourd'hui ?

– C'est une question à laquelle on pourrait consacrer la totalité de la conversation. Mais prenons les deux moments que vous mentionnez, l'adolescence et mon retour de l'étranger, il y a quelques années. Là, j'ai eu le sentiment très vif d'être américain. En 1945, j'avais douze ans, et l'Amérique était la puissance victorieuse. L'Amérique était une forteresse, un paradis. Ajoutons à cela le fait d'être juif. Nous savions, nous les enfants juifs, qu'il s'était passé quelque chose de terrible. Sans savoir exactement quoi. Je n'étais pas pour autant un patriote inconditionnel. Quand j'avais quinze ans, j'étais, avant toute chose, critique.

» Par la suite, je n'ai pas eu à me « sentir » américain : je vivais ici. Mais, en 1977, je me suis en partie (sept mois sur douze) installé en Angleterre. Cela a duré onze ans. Après l'excitation et la curiosité des deux ou trois premières années, je me suis senti très isolé. Quelque chose me manquait : une certaine vivacité, dont, à mes yeux du moins, l'Angleterre est totalement dépourvue. J'ai donc eu envie de revenir ici, ce que j'ai fait voilà quatre ans. A mon retour, j'étais euphorique, non parce que je retrouvais l'Amérique, mais parce que j'avais la sensation d'être sorti de prison. J'ai redécouvert New-York. Je me suis remis à enseigner. Aujourd'hui, je suis accoutumé à « être de retour ». Je peux de nouveau voir ce qui est détestable ici. Durant les derniers mois, j'ai eu de quoi faire...

– Sur le plan politique, ces derniers mois ont été occupés par la campagne pour l'élection présidentielle. Vous avez écrit un livre contre Nixon **(Tricard Dixon et ses copains)** ***; dans votre autobiographie, les Faits, vous évoquez votre fascination de jeune homme pour Adlai Stevenson. Vous avez, la dernière fois, voté Dukakis. Où vous situez-vous aujourd'hui ?***

– J'ai, comme la plupart des gens de mon milieu, toujours voté démocrate, bien sûr. Mais ce qui se passe aujourd'hui est franchement déprimant. La réélection de Bush serait vraiment une chose terrible. Pire que son élection. Pire que la réélection de Reagan. Car la corruption, dans tous les domaines, a atteint son comble. C'est extrêmement inquiétant. Ces gens-là sont tout simplement inacceptables. Prenez les débats télévisés. Celui des candidats à la vice-présidence était particulièrement intolérable. Quayle a exhibé l'hystérie qui saisit les lâches quand ils se sentent menacés, donc « prêts à tout »... C'était horrible. Après le débat, un certain nombre de gens, dont moi, se sont précipités sur le téléphone pour appeler des amis. Si on avait pu tracer la carte de toutes ces conversations téléphoniques, on aurait eu une vision de cette sorte de « goulag » des intellectuels américains, s'appelant les uns les autres pour se réconforter.

– Est-ce une confirmation de plus du lien entre le chaos politique et la décadence de la langue, que vous avez souligné à maintes reprises ?

– Est-ce moi ? Ou plutôt George Orwell ? C'est une évidence, non ? Voyez où on en est. Le langage de Clinton ne m'inspire guère non plus, notamment ses propos après sa désignation par la convention... Je crois bien que c'est la première fois au monde qu'un homme politique a dit dans un discours public : « Maman, je t'aime »... Tout cela est, certes, plutôt vulgaire.

» Cependant, le langage de Clinton se veut direct, clair, efficace. Les autres... ce n'est même pas l'anglais qu'ils parlent... c'est cette espèce de « jargon Disney » qui nous a envahi.

– Comment se sentir vraiment américain quand on n'est ni sentimental ni puritain et quand on a, comme vous, un goût immodéré de l'ironie ?

– Mais il y a des Américains ironiques ! Il y en avait... six lors du dernier recensement. Peut-être faut-il en ajouter un ou deux. Quand vous dites « sentimental », je pense que vous ne voulez pas dire : « qui ont du sentiment » ; vous parlez bien du sentimentalisme. Les Américains sont prêts à être manipulés en politique par le sentimental. Leur relation à l'art est sentimentale. Ce qui ne signifie pas qu'ils aient du sentiment. A dire vrai, dans leurs relations privées et professionnelles, ils n'en ont guère. La réalité des luttes familiales le démontre amplement.

« Les Américains sont prêts à être manipulés en politique par le sentimental »

» Quant au puritanisme, ce n'est qu'un faux-semblant. Il suffit de tourner le bouton de la télévision, d'aller au cinéma, dans un bar, dans une cité universitaire pour s'en convaincre. Le puritanisme, c'est une représentation culturelle dont les politiciens comme Bush ou Quayle tentent de se servir. Ils s'adressent aux grands-mères ; ils parlent de quelque chose qui est mort depuis soixante ans. Madonna, elle, est bien réelle. Les films qui mettent en scène les perversions sexuelles sont bien réels. Moi, ça ne m'intéresse pas, mais la plupart des gens sont accoutumés à tout cela.

» Je ne crois donc pas que la vie des Américains puisse être décrite comme puritaine. Que des politiciens s'affublent de ce masque-là et qu'une partie du public semble leur répondre n'a aucune influence, à mon avis, sur la réalité du pays. Le danger est de voir cela en étranger, de l'extérieur, uniquement à travers la presse, et de chercher, comme le font les Européens, une explication globale. Ça ne fonctionne pas comme ça, l'Amérique. Je peux vous parler des rues, des routes, de l'endroit où je vis dans le Connecticut. Tout cela est inconnu. Il y a ici tant de populations et de géographies différentes, tant d'expériences et de névroses diverses... Il est impossible d'introduire de l'ordre là-dedans. C'est pourquoi cette société, contrairement aux clichés propagés par la gauche européenne, n'est ni d'ordre moral ni policière. Toute généralisation est erronée.

– Que pensez-vous du mouvement « political correctness » (PC) qui peut être vu comme un mouvement d'ordre moral, bannissant, par exemple, l'œuvre d'un artiste jugé offensante pour les femmes ou proscrivant l'étude de certains écrivains et philosophes pour des raisons similaires ?

– Cela ne me touche pas ; je ne me sens donc pas aussi irrité que si j'étais visé. Quand j'enseignais à l'université, j'ai été témoin de quelques comportements navrants. Mais jamais dans mon cours. Pour moi, votre question revient à demander si une chose stupide est vraiment stupide : la réponse est « oui ». C'est un comportement étriqué, anti-intellectuel, pesant, qui pourrit l'atmosphère. Mais cela reste limité à l'Université et n'atteint pas vraiment la société. Du reste, c'est surtout concentré dans les universités « chic » ; c'est, largement, une maladie de l'élite. Il est vrai que certaines œuvres ne sont plus lues, pour les raisons que vous avez mentionnées, mais, franchement, je ne me sens pas concerné.

– Ni même dérangé ?

– Non. Je n'y vois pas une véritable atteinte à la liberté d'expression qui justifierait que je m'engage pour la combattre (par ailleurs, je ne vois pas ce que ça changerait si je m'engageais). Ce n'est pas un avatar du maccarthysme, comme certains le croient en Europe. Pas du tout. C'est une querelle universitaire, angoissante pour ceux qu'elle touche, j'en conviens, mais qui n'affecte qu'une toute petite partie de la société.

– Quel est votre rapport à l'Europe ? Vous n'aimez pas qu'on vous range dans « l'école juive de New-York » aux côtés de Saul Bellow, Bernard Malamud et Norman Mailer. Serait-il plus pertinent d'étudier les convergences entre votre œuvre et celles de romanciers européens, particulièrement le Tchèque Milan Kundera et le Français Philippe Sollers, avec lesquels, au-delà des différences culturelles et biographiques, vous semblez avoir « partie liée » ?

– Je crois être plus proche de l'Europe que n'importe quel autre romancier américain d'aujourd'hui. Il est certain qu'avec ces deux Européens-là je me sens « chez moi », en connivence. Autant que faire se peut (tout comme je me sentais en accord avec un autre Européen, Danilo Kis). Tous les deux, je les connais, et, en dépit de la barrière linguistique, qui nous empêche d'aller au plus profond des choses dans la conversation, je sens que nous nous comprenons. J'ai, avec ces romanciers européens, des liens plus forts qu'avec mes contemporains américains. C'est ce qui sous-tend les similarités qu'on peut relever dans nos livres. Ce que nous avons à coup sûr en commun, tous les trois, c'est une réflexion, une pensée du roman.

– Et un travail sur le romanesque de la pensée. Une interrogation sur l'art et la société, sur la culture. Vous êtes tous les trois plutôt pessimistes. Vous, vous avez dit un jour : « nous sommes les derniers romanciers ». Et vous répétez souvent qu'il n'y a plus que 15 000 lecteurs aux Etats-Unis et que « bientôt il n'en restera que 7 500, puis 2 000, puis une poignée, dans les catacombes... jusqu'au jour où il y aura plus d'écrivains que de lecteurs ». Est-ce inéluctable ?

– Absolument. J'ai donné le chiffre de 15 000 lecteurs il y a déjà quelque temps. On a donc dû en perdre quelques-uns depuis. Les enfants de mes amis, qui viennent de milieux intellectuellement privilégiés, et qui, pour certains, atteignent la trentaine, sont désormais des Américains très isolés. Je ne dis pas qu'ils vont être persécutés d'une manière ou d'une autre. Ils peuvent même occuper des positions importantes dans les entreprises ou au gouvernement, mais ils sont dans une sorte de ghetto intellectuel : la partie se joue sans eux, sans les gens cultivés. Il n'y a rien à faire pour arrêter cela, j'en suis convaincu. Alors, que nous soyons les derniers romanciers me paraît évident. Au moins dans ce pays.

– Est-ce la fin d'une civilisation ? Une période de décadence comme jadis la fin de l'Empire romain ?

« Respecter les écrivains, ce serait seulement manifester de la piété »

– C'est la fin d'un style de vie civilisé, ayant à voir avec la parole, l'élaboration du discours. Les bonheurs du verbe, les délices du verbe... tout cela va devenir de plus en plus rare. Dans ce pays, il n'y a déjà plus qu'une toute petite élite pour participer à ces plaisirs intellectuels. Une sorte d'aristocratie. Il faut être né dans une famille ayant préservé ce genre de culture pour y avoir accès. Lorsqu'on vient, comme moi, d'une famille « ordinaire », il est aujourd'hui beaucoup plus difficile de faire le chemin que j'ai fait, jalonné de bibliothèques et de livres. Un jeune homme qui veut suivre cette voie doit être extrêmement motivé et concentré, pour surmonter tous les obstacles dressés entre lui et la culture, pour vaincre cette immense force d'inertie...

– Mais alors, comment être écrivain dans une telle société ?

– Je me sens toujours relié à la société dans laquelle je suis né. Je commence donc à être un vieil homme, d'un autre âge. J'écris aujourd'hui comme je voulais écrire en 1955, à vingt-deux ans... J'écris dans cette réalité-là... donc dans cette illusion.

– Et vous dites préférer cette situation à celle des écrivains en Europe, qui bénéficient de plus de « respect ».

– C'est vrai, car ce respect n'a aucun sens. Du reste, je crois qu'il n'existe plus, en Europe non plus. Cette prise en compte de la réalité est, d'une certaine manière, rassurante. Respecter les écrivains, dans la société actuelle, ce serait seulement manifester de la piété, car nous savons que l'impact des livres est inexistant, que la capacité d'inventer le romanesque de la réalité est totalement étrangère à la mentalité américaine. Il ne faudrait pas en déduire qu'on nous méprise. Il y a seulement une immense indifférence, sauf si, soudain, un de nos écrits fait sensation. Ce n'est pas ce qui est écrit qui intéresse, c'est le sensationnel.

– Vos romans sont tout de même lus, en Amérique et ailleurs. Et largement commentés dans la presse.

– La presse ? Soyons réalistes. Sur trente articles, vingt-cinq n'ont rien à voir avec une quelconque critique. Les cinq autres sont « convenables » – qu'ils disent, ou non, du bien du livre. Je pense que tous les écrivains, partout, peuvent faire la même analyse, et que la critique a, partout, à peu près la même fonction : l'histoire de la critique journalistique n'est guère brillante, où que ce soit, n'est-ce pas ? La vraie question, pour un écrivain, c'est : y a-t-il un « retour du son » ? Y-a-t-il un véritable écho à ce que nous publions ? Moi, je fais lire mon manuscrit à quelques personnes – pas plus de dix – avant de le remettre à l'éditeur. C'est leur opinion qui m'importe. Eux m'apportent le plaisir d'avoir été lu. C'est cela, pour moi, « publier ».

» Ensuite je donne le livre à l'éditeur et j'essaie de l'oublier, de ne pas trop accorder d'importance à ce qui va se passer. Je n'y parviens pas toujours. Le livre s'en va, vers ces quelques milliers de personnes qui, tout de même, lisent encore. Mais je me demande avec qui ils parlent de ce qu'ils ont lu. Ici, il n'y a personne à qui parler. Il est très difficile de trouver quelqu'un avec qui avoir, pendant une heure, une conversation précise sur un livre. Je ne sais pas si c'est vrai pour le monde entier. Mais je peux certifier que c'est vrai en Amérique, même à New-York. C'est pour cela que j'aimais enseigner. Pendant trois heures, on pouvait parler d'un livre. Tout le monde avait lu le livre. La lecture a toujours été, certes, une activité solitaire. Mais elle n'était pas synonyme d'isolement. Désormais, celui qui lit est isolé.

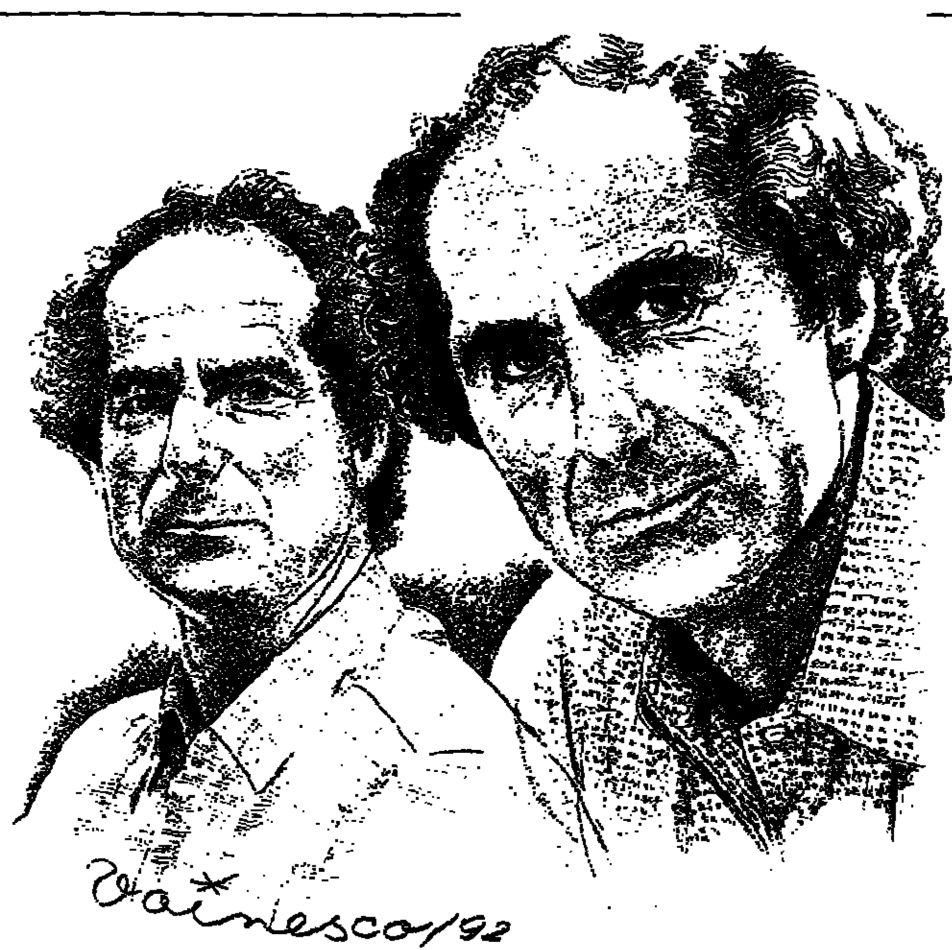
– Les écrivains, même quand ils sont lus, ont souvent le sentiment d'être lus pour de mauvaises raisons. Et mal compris, comme vous le soulignez à la fin des **Faits**. ***Quel est votre sentiment sur ce malentendu ?***

– Je le trouve hautement désirable. J'adore ça. Comme tous les autres écrivains. Nous devons apprendre à aimer ça. Je ne voudrais pas paraître tolérant et un peu amolli, et pourtant c'est peut-être l'image que je donne. Sans doute parce que je vais bientôt fêter mes soixante ans. Mais ça devient franchement ennuyeux de se battre contre les gens qui refusent de comprendre ce que vous avez écrit. Qui refusent de vous lire. Finalement on en a marre ; on s'en fout.

» Je viens juste de finir un livre, donc notre conversation se place à un bon moment. Ce livre, le dernier volet de mon cycle autobiographique, c'est deux ans et demi de travail. Pendant que je travaille, je ne peux pas m'occuper de savoir si les gens vont comprendre ce que je dis, vont me lire correctement. J'ai un problème à résoudre. Chaque jour. C'est cela, pour moi, l'aventure quotidienne. La grande aventure. Le reste s'adresse à l'enfant qui est en moi, ou plutôt à l'adolescent. A ce qui demeure d'adolescent en nous, les écrivains. L'adolescent est combatif, susceptible, déçu. Il pleure, il se plaint, il crie. Et voici ce qui arrive dès que le livre est publié : l'adolescent en nous se réveille. Mais pendant le temps où nous écrivons, c'est l'être humain dans toute son ampleur, dans sa totalité, qui est à l'œuvre. C'est ça l'aventure, cette expérience, cette plénitude. »

Propos recueillis et traduits de l'anglais (Etats-Unis) par
JOSYANE SAVIGNEAU

► Les livres de Philip Roth sont publiés chez Gallimard. De nombreux titres sont disponibles en poche (« Folio »).



Né le 19 mars 1933 à Newark dans le New Jersey, Philip Roth a commencé à écrire dans les années 50. Son premier livre publié, un recueil de nouvelles, **Goodbye, Columbus** ***(1959) a été immédiatement distingué (il a reçu le National Book Award) mais a fait scandale, une partie de la communauté juive accusant Roth d'être « un juif antisémite ». Depuis, une vingtaine de titres sont venus nourrir cette œuvre. Le dernier,*** **Patrimoine**, ***un texte autobiographique, vient de paraître en France (« le Monde des livres » en rendra compte le 6 novembre). Pour certains, Philip Roth est l'un des plus grands écrivains américains vivants. Pour d'autres, il est avant tout l'auteur de*** **Portnoy et son complexe**, ***best-seller mondial. Pour tous les conformistes, il est, à jamais, un homme dérangeant.***

A la veille de l'élection américaine, nous l'avons rencontré, à New-York : voici le regard aigu, la parole caustique d'un écrivain américain sur la société d'aujourd'hui et celle de demain.

ÉTRANGER

Après une nouvelle victoire serbe à Jajce

Immense exode dans le centre de la Bosnie-Herzégovine

Des milliers de réfugiés des environs de Jajce, prise par les forces serbes, se pressaient, samedi 31 octobre et dimanche 1er novembre, sur les routes du centre de la Bosnie-Herzégovine tandis que les canons serbes se déchaînaient sur Sarajevo, faisant près de quarante morts et quelque 200 blessés. A pied, en voiture, à cheval ou en charrette à foin, des milliers de paysans se bousculaient avec une armée en retraite sur la route de 40 km qui mène de Jajce à Travnik (70 km à l'est de Sarajevo).

Une cohue de véhicules encombrait les carrefours de Travnik, où les réfugiés s'entassaient par centaines sur les places, dans des prés, sans savoir quelle serait leur prochaine destination. D'après les combattants qui se regroupaient tant bien que mal à Travnik, Jajce est tombée, jeudi, aux mains des Serbes, mais les combats se poursuivaient sur les collines. De nombreux réfugiés, qui ont mis entre douze heures et trois jours pour atteindre Travnik, ont dit avoir vu des morts et des blessés en chemin, victimes des bombardements.

Des centaines de véhicules quittaient Travnik, où les réfugiés défilent depuis vendredi, pour se diriger vers d'autres villes du centre de la Bosnie. A Zagreb, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), qui a annoncé son intention d'envoyer jusqu'à 100 tonnes de nourriture par jour *« pour aider à soulager les derniers déplacements de population »*, a estimé entre 15 000 et 30 000 le nombre de personnes fuyant Jajce. *« Il faut un cessez-le-feu dans la région pour épargner les gens qui fuient la ville »*, a souligné M. Jose-Maria Mendeluce, émissaire spécial du HCR.

A Sarajevo, l'artillerie serbe qui surplombe la ville est restée active toute la journée de samedi, à la veille de l'arrivée d'un convoi de l'UNICEF qui devait inaugurer une *« semaine de tranquillité »*. Composé de dix camions transportant des vêtements, des couvertures ainsi que de la nourriture et des médicaments, le convoi du Fonds des Nations unies pour l'enfance a d'abord fait étape à Pale, localité serbe des environs de Sarajevo contrôlée par les Serbes où ont été laissés cinq camions, les cinq autres étant dévolus à la capitale assiégée. Le but de cette *« semaine de la tranquillité »* est de porter assistance à un million d'enfants coincés dans les zones de guerre. Elle devait, dans l'esprit des organisateurs, s'accompagner d'une trêve.

Le directeur général de l'UNICEF, M. James Grant, qui accompagnait le convoi, a toutefois reconnu qu'après plus d'un an de ruptures d'engagements l'idée d'une *« semaine de tranquillité »* au milieu d'un conflit aussi sanglant appelait au scepticisme. Arrivé dimanche en fin de matinée avec le convoi de l'UNICEF, M. Grant a quitté Sarajevo le même jour en début d'après-midi. A la tombée de la nuit, les affrontements à l'arme automatique ont redoublé d'intensité. A Belgrade, le premier ministre yougoslave, M. Milan Panic, devait faire face, lundi 2 novembre, à une nouvelle motion de censure émanant de nationalistes et de radicaux serbes qui cherchent à sanctionner ses efforts de conciliation en Bosnie.

Motion de censure contre M. Panic

Nommé voici trois mois, M. Panic a déjà surmonté une motion de censure. Mais on souligne de source parlementaire que le Parti socialiste du président serbe Slobodan Milosevic semble, cette fois, avoir tout mis en œuvre pour le renverser. *« Cette motion de censure peut facilement déclencher une crise constitutionnelle dans la fédération, voire même provoquer son éclatement*, a estimé un parlementaire en vue. *Cette fois, les socialistes ne reculeront pas. »* Lors du dépôt d'une motion analogue, il y a deux mois, seule l'intervention insistante du président yougoslave Dobrica Cosic avait empêché les socialistes de renverser M. Panic.

Dimanche soir, la télévision de Belgrade – acquise à M. Milosevic – a diffusé une émission politique spéciale de deux heures dans laquelle M. Panic était présenté comme une menace pour les intérêts nationaux. Par ailleurs, le président albanais, M. Sali Berisha, a mis en garde la communauté internationale contre l'extension du conflit dans l'ex-Yougoslavie à la province du Kosovo (province de Serbie peuplée à 90 % d'Albanais), à l'issue d'un entretien, samedi à Tirana, avec le président bosniaque Alija Izetbegovic. La guerre en Bosnie, qui oppose les communautés serbe (orthodoxe), croate (catholique) et musulmane, *« vise à créer un fossé entre le monde occidental et le monde islamique »*, selon le président albanais.

Cependant, le trafic de pétrole d'Albanie vers la Yougoslavie (Serbie et Monténégro), en violation de l'embargo imposé par l'ONU, a pris une ampleur inquiétante, selon les autorités albanaises, qui ont arrêté des dizaines de trafiquants et saisi plusieurs dizaines de tonnes de pétrole depuis l'instauration des sanctions, en mai dernier. Au cours des deux derniers mois seulement, la police de Shkoder (ville du nord du pays, près d'un lac où passe la frontière albano-monténégrine) a empêché le passage de cinquante-quatre cargaisons de pétrole par camion ou bateau vers la Yougoslavie. L'une des voies préférées des trafiquants semble être le lac de Shkoder ainsi que les montagnes et les forêts du nord de l'Albanie, en direction du Kosovo. – *(AFP, Reuter.)*

□ **Un cameraman de la BBC tué en Bosnie.** – *Un cameraman croate* travaillant pour la BBC a été tué, dimanche 1er novembre, par un tir de mortier alors qu'il couvrait l'exode des habitants de Jajce, dans le centre de la Bosnie, au nord-ouest de Sarajevo. La voiture dans laquelle se trouvait Tihomir Tunukovic, vingt-cinq ans, est tombée dans un ravin et a brûlé après avoir été touchée par un obus. Quelque trente journalistes ont été tués ces seize derniers mois lors de reportages sur les combats en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. – *(AFP, AP, Reuter.)*

Le CICR appelle à la création de « zones protégées »

GENÈVE

de notre correspondante

Espérant sensibiliser, de façon concrète, la communauté internationale au drame bosniaque, le président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), M. Cornelio Sommaruga, a appelé à la création de *« zones protégées »* où pourraient être accueillis en toute priorité les quatre mille civils qui croupissent dans un camp de Bosnie-Herzégovine, celui de Trnopolje, ainsi que d'autres *« groupes vulnérables »*.

Devant l'ensemble des ambassadeurs en poste auprès de l'ONU, à Genève, il a également demandé qu'un asile puisse être trouvé pour cinq mille prisonniers qui attendent leur libération (*le Monde* du 25-26 octobre) et pour leurs familles. De façon plus générale, il a demandé que tout soit mis en œuvre pour que puissent être assistés sur place près d'un demi-million de réfugiés que le pire attend à l'orée de l'hiver.

Nourrir et soigner la population réfugiée

Pour ce qui est des *« zones protégées »*, elles seraient placées sous le mandat du CICR, mais, contrairement à ce qui s'est passé pour les « zones neutralisées », tels que certains hôpitaux, il appartiendrait aux gouvernements et aux Nations unies de créer ces zones, et à une Force de protection de l'ONU (FORPRONU) considérablement renforcée – dont la mission serait plus étendue que celle qui se limite à protéger les convois humanitaires – d'en garantir la sécurité.

En outre, les différents organismes onusiens et non gouvernementaux seraient appelés à nourrir la population qui y aurait trouvé refuge et à lui dispenser les soins médicaux nécessaires.

Au cours de cette même réunion, M. Sommaruga a déploré qu'en dépit de tous les engagements pris par les trois parties au conflit, et encore renouvelés le 1er octobre à Genève, les délégués du CICR n'aient pu avoir accès à plusieurs milliers de prisonniers.

Les ambassadeurs qui étaient présents ne peuvent ignorer que la plupart de ces détenus sont des civils désarmés, arbitrairement arrêtés au nom de la « purification ethnique » et internés dans des camps où ils sont affamés et subissent les pires traitements. Ils ne peuvent qu'être parfaitement conscients des graves violations du droit international humanitaire qui continuent à être impunément perpétrées. *« Il faut agir et agir vite »*, a souligné le président du CICR.

ISABELLE VICHNIAC

M. Radovan Karadzic réitère l'idée d'une « cantonisation » ethnique

Le leader des Serbes de Bosnie-Herzégovine, M. Radovan Karadzic, a proposé, samedi 31 octobre, la division de la République en cinq *« cantons »*, dont un serbe, un croate et trois musulmans, a annoncé l'agence serbe de Bosnie SRNA.

Les trois cantons musulmans, qui seraient constitués autour de Tuzla (nord), Zenica (centre) et Cazin (ouest), n'auraient droit qu'à une voix dans les institutions conjointes, selon l'idée de M. Karadzic, qui a rejeté les principes du projet constitutionnel de Genève portant notamment sur une monnaie, une armée et une politique extérieure communes ainsi que sur la régionalisation de la Bosnie ne tenant pas compte de la composition ethnique.

« Le peuple serbe ne renoncera pas à sa personnalité étatique, à sa souveraineté et au droit à décider avec qui et jusqu'à quel degré il allait s'associer », a déclaré M. Karadzic. – *(AFP.)*

RUSSIE : nouveau foyer de conflit dans le Caucase

Des unités de parachutistes se sont interposées dans les combats entre Ossètes et Ingouches

Des troupes russes sont intervenues, samedi 31 octobre, pour bloquer une attaque menée par des combattants ingouches contre les environs de Vladikavkaz, ville « historiquement » ingouche et que ces derniers revendiquent comme leur capitale, mais qui est actuellement la capitale de *l'Ossétie du Nord*.

MOSCOU

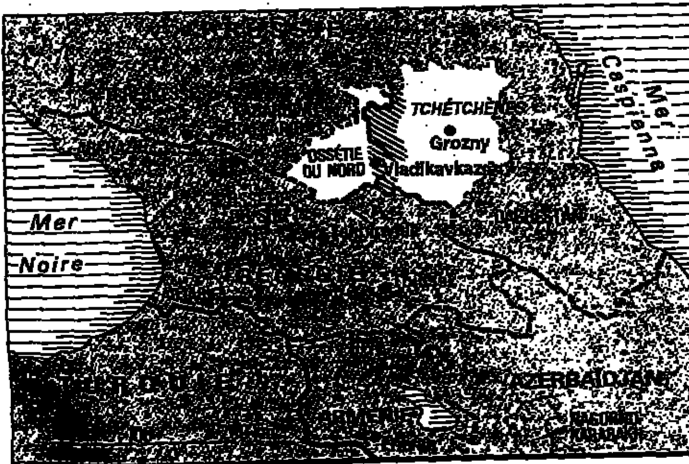
de notre correspondant

L'intervention de plusieurs milliers de parachutistes et de soldats du ministère de l'intérieur a été déclenchée à la suite d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité russe, tandis que Moscou rappelait sa détermination à s'opposer à toute modification de frontières par la force entre les Républiques caucasiennes faisant partie de la Fédération russe. Un accord de cessez-le-feu conclu, dimanche soir 1er novembre, entre Ingouches et Ossètes du Nord, sous l'égide de représentants russes, n'a pas mis fin aux affrontements, dont le bilan reste très incertain, mais dépasserait plusieurs dizaines de morts et de blessés.

La liste des conflits locaux – dés « points chauds », comme on dit à Moscou –, où la Russie intervient comme arbitre tout en penchant plus ou moins ostensiblement en faveur d'une des parties en présence, s'est donc encore allongée. Là comme ailleurs, il s'agit d'un conflit ethnique dont les racines plongent dans le passé soviétique (les Ingouches ont été déportés en masse par Staline en 1943 vers l'Asie centrale). Il a été ravivé par la remise en question générale qui a accompagné l'écroulement de l'URSS, y compris au sein de la Fédération russe.

Les Ingouches – environ 300 000 personnes – étaient jusqu'à l'automne dernier associés aux Tchétchènes dans une république commune, qui a éclaté de fait depuis que la Tchétchénie a proclamé son indépendance, défiant ainsi l'autorité de Moscou. Les rapports entre Ingouches et Tchétchènes sont loin d'être sans nuages, mais en l'occurrence des volontaires tchétchènes, ou du moins des Ingouches restés en Tchétchénie, manifestent leur volonté d'aller faire le coup de feu contre les Ossètes. L'un des objectifs de l'intervention russe est précisément de les en empêcher. Les Ingouches du Kazakhstan, restés en Asie centrale après que leur droit au retour dans le Caucase eut été reconnu, faute de réhabilitation véritable, s'agitent eux aussi et imaginent divers moyens de venir en aide à leurs compatriotes.

Traditionnellement, les sympathies russes vont plus aux Ossètes (majoritairement chrétiens) qu'aux Ingouches musulmans, mais, contrairement à ce qui se passe dans les autres « points chauds », le conflit territorial oppose ici deux peuples membres de la Fédération de Russie, et donc en principe deux « protégés » de Moscou. La brusque aggravation de la situation semble s'expliquer par l'impatience des Ingouches, désormais privés de capitale et de réels pouvoir locaux (en dehors d'un représentant sur place du Parlement de Moscou) et qui réclament en vain une définition des frontières de leur « République ».



« Complots » et « provocations »

Plusieurs incidents récents ont aussi contribué à cette flambée de violence : une petite fille ingouche a été écrasée il y a une dizaine de jours par un blindé ossète, un peu plus tard deux Ingouches qui avaient volé un camion citerne ont été tués par des policiers ossètes, eux-mêmes aussitôt pris à partie par des Ingouches (il y a eu trois morts parmi les policiers).

Mais bien entendu, et comme c'est de règle dans l'ex-URSS, les accusations de « provocations » et de « complot » ont immédiatement fleuri. Dans son style coutumier, la télévision russe a déjà expliqué que ce nouveau conflit avait été provoqué par ceux qui veulent favoriser la création d'une « République du Caucase » détachée de la Russie.

En sens inverse, M. Moussa Chanibov, le président de la Confédération des peuples du Caucase – organisation jugée illégale par Moscou – affirme que les combats ont été attisées par *« les forces impérialistes de la Russie et de la Géorgie »*.

Combats en Abkhazie

Les affrontements entre Ingouches et Ossètes du Nord sont sans rapport apparent avec le conflit qui oppose les Ossètes du Sud aux Géorgiens qui les ont privés de leur autonomie, conflit plus ou moins en sommeil depuis qu'une force d'interposition de la CEI a été mise en place, mais qui selon certains observateurs locaux pourrait se réveiller.

Egalement sur le territoire géorgien, les combats entre les forces géorgiennes et les combattants akhazes et leurs auxiliaires venus du Caucase du Nord se poursuivent. Les Géorgiens, bien que théoriquement beaucoup plus forts, n'ont toujours pas réussi à reconquérir le terrain dont les Abkhazes ont pris le contrôle, gênés apparemment par la présence de troupes russes qui penchent plutôt du côté abkhaze, et affirment avoir subi à plusieurs reprises des bombardements de l'artillerie géorgienne.

La rencontre entre les différentes parties en conflit, pourtant annoncée depuis plusieurs semaines par le président Eltsine, n'a toujours pas eu lieu. Par contre, la guerre contre les Abkhazes a suscité un rapprochement entre les forces géorgiennes placées sous l'autorité de Tbilissi et des éléments restés fidèles à l'ex-président Gamsakhourdia, qui, à en croire les participants à une rencontre tenue ce week-end à Tbilissi, vont désormais combattre en commun pour défendre *« le sol de la patrie »*.

JAN KRAUZE

EUROPE

ALLEMAGNE

A la mémoire de Petra Kelly et Gert Bastian

par J.-M. G. Le Clézio

Depuis plusieurs décennies Petra Kelly s'est dévouée sans repos à la cause la plus importante de notre temps – la paix, les droits de l'homme et la sauvegarde de l'environnement – et cela, avec une force morale qui fait exception dans un monde dominé par la cupidité et les compromis.

Le travail de pionnier qu'elle a accompli en participant à la fondation du Parti des Verts en Allemagne continue d'inspirer les organisations et les sympathisants du monde entier. Avec son compagnon, Bert Bastian – un général allemand qui a quitté l'armée afin de protester contre le déploiement des missiles américains en Europe, et qui a consacré par la suite tous ses efforts à la cause pacifiste – elle a continué avec courage à mettre au jour les atteintes aux droits de l'homme dans le monde, particulièrement au Tibet.

Tout récemment, elle avait dénoncé publiquement le retour des bandes néo-nazies dans son pays. Une action qui, selon les journalistes, avait donné lieu à des menaces dirigées contre le parti des Verts.

Une action contre la haine

Nous partageons, comme les milliers d'amis qui ont apprécié et connu ces deux êtres exceptionnels, l'action de Petra Kelly et de Gert Bastian contre la destruction actuelle de l'environnement, contre la xénophobie et le racisme et toutes, les manifestations de haine dirigées contre des êtres humains.

Connaissant le tempérament ardent et l'amour pour la vie de Petra Kelly et de Gert Bastian, et ayant eu connaissance de conversations récentes dans lesquelles ils avaient parlé de leurs projets, nous ne pouvons accepter les conclusions hâtives de la police, selon lesquelles leur mort étrange et tragique s'explique par un meurtre suivi d'un suicide. Nous demandons qu'une enquête immédiate et approfondie suive son cours.

[Ce texte, que nous a transmis Jean-Marie Le Clézio, est également signé des écrivains dont les noms suivent : Monika Van Paemel (Belgique); Michael Ondaatje, Linda Spalding (Canada); Miroslav Holub (Tchécoslovaquie); Barbel Bohley, Katja Havemann, Irena Kuhutz, Peter Schneider (Allemagne); Gita Mehta, Sonny Mehta, Vikram Seth (Inde); Homero Aridjis, Fernando Cesarman, Arturo Gomez-Pompa (Mexique); Hans van de Waarsenburg (Pays – Bas); Augusto Roa Bastos (Paraguay); Vassili Axionov, Lev Kopelev (Russie); Kjell Espmark, Folke Isaksson (Suède); Vladimir Chernousenko (Ukraine); Betty Ferber-Aridjis, Peter Matthiessen, W. S Merwin, Faith Sale, Kirkpatrick Sale, Irene Skolnick, Jeffrey Wilkerson (Etats-Unis) .]

□ **AUTRICHE : profanation d'un cimetière juif.** – Le cimetière juif d'Eisenstadt, capitale de la province du Burgenland (sud de l'Autriche), a été profané par des inconnus dans la nuit du vendredi 30 au samedi 31 octobre, a annoncé la police régionale. Quelque quatre-vingts pierres tombales ont été couvertes de gribouillages en noir et blanc représentant des croix gammées, des slogans nazis ou antisémites. Un tract retrouvé sur place était signé par une association inconnue, «Mouvement de résistance aryen», qui précisait vouloir *«par ce moyen saluer Jörg Haider»*, dirigeant du Parti libéral (FPOe, droite nationaliste). – *(AFP.)*

□ **BELGIQUE : le ministre des affaires sociales reprend sa démission.** – M. Philippe Moureaux, ministre des affaires sociales (socialiste francophone), qui avait annoncé sa démission, vendredi 30 octobre (*le Monde* daté 1er-2 novembre), est revenu sur sa décision dimanche après qu'un comité ministériel restreint réuni par le premier ministre, M. Jean-Luc Dehaene, eut décidé d'examiner dès cette semaine un projet de loi sur les soins de santé qu'il avait préparé et auquel semblaient opposés les ministres sociaux-chrétiens de la coalition gouvernementale. – *(Corresp.)*

□ **IRLANDE DU NORD : un mort et une dizaine de blessés à Belfast lors d'une opération de l'IRA.** – L'Armée républicaine irlandaise (IRA) a affirmé, dimanche 1er novembre, être engagée dans une opération contre les trafiquants de drogue, qui a fait au cours du week-end un mort et une dizaine de blessés à Belfast. La plupart des blessés ont reçu des balles dans les jambes ou ont eu les rotules brisées, actes de représailles couramment commis par les extrémistes nord-irlandais. L'IRA a également revendiqué le meurtre d'un homme de trente ans qui se trouvait dans un club sportif catholique. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

Réunies à Ankara

La Turquie et les Républiques turcophones de l'ex-URSS n'ont signé que des accords de coopération limités

ISTANBUL

de notre correspondante

Ni vraiment européenne, ni tout à fait asiatique, la Turquie a longtemps souffert d'un sentiment d'isolement dans le monde. L'accession à l'indépendance des Républiques turcophones et musulmanes de l'ex-URSS a mis fin à cette situation. Aujourd'hui tête de file de la turcophonie, la Turquie a réuni à Ankara, les 30 et 31 octobre, les chefs d'Etat de cinq Républiques de l'ancienne Union soviétique – Azerbaïdjan, Turkménistan, Ouzbékistan, Kazakhstan et Kirghizstan – pour un premier sommet des Etats turcophones. Cette rencontre coïncidait à la fois avec l'anniversaire de l'indépendance de la Turquie (il y a soixante-neuf ans, après la chute de l'Empire ottoman) et le premier anniversaire de l'indépendance des Républiques de l'ex-empire soviétique.

Ce premier sommet n'a cependant été qu'un demi-succès pour le gouvernement d'Ankara, qui souhaitait obtenir la signature de plusieurs accords, notamment sur la libéralisation des échanges commerciaux, l'harmonisation des lois douanières et l'exportation de gaz et de pétrole. Le Turkménistan et la Turquie ont simplement signé des déclarations d'intention, confirmant le projet de construire un gazoduc traversant la Turquie. Les représentants de quatre des Républiques (Ouzbékistan, Turkménistan, Kazakhstan et Kirghizstan) ont profité de leur séjour à Ankara pour ouvrir des ambassades.

Les dirigeants de ces pays, bien que touchés par l'enthousiasme évident avec lequel la Turquie les a adoptés et par l'aide culturelle et économique qu'elle leur apporte, ne sont pas encore prêts à s'engager au sein d'une organisation qui serait une sorte de version turque de la Ligue arabe. Selon la presse turque, c'est le président Nazarbaev du Kazakhstan qui aurait été le plus réticent, en s'opposant à la signature de tout communiqué politique sur les conflits en cours touchant le monde turcophone : Karabakh, Tadjikistan et même Bosnie ou Chypre, ce qui n'aurait guère plu à l'hôte du sommet, le Turc Turgut Ozal. (M. Nazarbaev s'est d'ailleurs rendu dès samedi à Téhéran pour sa première visite en Iran depuis l'indépendance.)

Ce premier sommet turcophone s'est dès lors achevé avec la signature de la déclaration d'Ankara, un document plutôt vague signalant seulement une intention de resserrer les liens entre ces Républiques, notamment par la tenue d'un sommet annuel, le prochain devant avoir lieu à Bakou. Symbole peut-être du chemin à parcourir avant d'atteindre une meilleure intégration des Républiques turcophones, plusieurs des dirigeants, incapables de comprendre les divers dialectes turcs, ont dû suivre les débats en recourant à une traduction simultanée en russe.

NICOLE POPE

Sans amarres ni repères

Suite de la première page

On ne compte plus les lieux où, parfois sans même savoir pourquoi, on s'étripe quotidiennement. Les mêmes agriculteurs français ont du mal à comprendre qu'on les invite à mettre leurs terres en jachère alors que la TV leur sert chaque soir des images de famine. Les monnaies sortent à peine d'un nouveau maelstrom. La pompe de la croissance et de la prospérité est presque partout désamorcée : même en Allemagne, même au Japon. On pourrait longtemps poursuivre la funèbre litanie, que le *Wall Street Journal* résume d'un néologisme «globosclérose». Mais l'explication? Avant même ces derniers développements, *Ramses 93* avançait une dans le titre de sa synthèse annuelle : le monde est *«sans amarres»* (2).

Mort des idéologies?

Sans amarres, ou sans repères? Comment jeter l'amarre quand on cherche en vain à quoi l'accrocher? Du temps des guerres mondiales, de la guerre froide, de la décolonisation, on savait au moins à quel saint se vouer : dans les deux camps, le gros des combattants était convaincu de défendre le Bien contre le Mal. La force militaire était au service d'une idéologie manichéenne, et la peur du gendarme limitait les occasions de s'entre-tuer. L'ordre y gagnait ce qu'y perdaient la liberté et l'esprit critique.

Maintenant qu'il n'y a plus d'URSS, que nombre de PC ont abjuré le marxisme-léninisme et que la Chine elle-même a entrepris de réconcilier le communisme, non certes avec la démocratie, mais avec le capitalisme, l'une des deux idéologies universalistes en présence a manifestement atteint, malgré la persistance de quelques anachronismes, le stade terminal. Un Alexandre Yakovlev, qui fut le bras droit de Gorbatchev, n'hésitait pas à dire l'autre jour à Paris qu'en relisant Marx il n'y avait pas trouvé un jugement ou une prévision que l'événement ait corroboré. Comme quoi il n'est rien de plus facile que de passer d'un excès dans l'autre... De là à conclure à la mort des idéologies en général, il y a un pas que bien des bons esprits se croient autorisés à franchir. Il est pourtant difficile de les suivre. Qu'on emploie le mot au sens marxien, repris par Bernard-Henri Lévy dans son *Idéologie française* : *«Tout ce que chaque époque affirme et s'imagine à son propre sujet»* (3) : à ce compte-là, tout peuple sécrète à tout moment son idéologie, aussi sûrement que M. Jourdain fabriquait de la prose. Ou que l'on retienne la définition *«par extension»* du Robert : *«système d'idées, philosophie du monde et de la vie»*.

Loin en effet de déboucher sur le refus de toute idéologie, l'abjuration du communisme par les sociétés de l'Est a entraîné leur conversion, au moins provisoire, à une autre. Laquelle? A en croire l'universitaire américain Stanley Hoffmann, qui bien entendu s'en désole, *«la seule idéologie globale ayant survécu à l'effondrement du communisme est le nationalisme»* (4).

Est-ce si sûr? Il fallait la naïve prétention de Marx et d'Engels pour croire, comme ils l'ont écrit dans le *Manifeste*, que *«du jour où tombe l'antagonisme des classes à l'intérieur de la nation, tombe également l'antagonisme des nations entre elles»*. Comme le répétait, notamment, le général de Gaulle, les idéologies passent et les nations restent. A tel point qu'on en a vu renaître après des décennies, voire des siècles, d'oppression assimilatrice. Mais éprouver fortement le sentiment de son appartenance nationale ne signifie pas nécessairement verser dans le nationalisme, hérésie condamnée non seulement par l'Eglise catholique, mais par Einstein, qui y voyait une *«maladie infantile, la rougeole de l'humanité»*.

A de navrantes exceptions près, notamment dans l'ex-Yougoslavie et l'ex-URSS, le nationalisme est surtout le fait, au moins jusqu'à présent, de groupes bruyants certes, et n'hésitant pas, trop souvent, à recourir à la violence, mais en tout état de cause minoritaires. Ce n'est pas encore, pour reprendre l'expression d'Hoffmann, une idéologie *«globale»*. Quand ce ne serait que parce qu'il dresse les peuples les uns contre les autres, alors que le communisme, le socialisme, le libéralisme politique et économique prétendent au contraire les rapprocher.

D'un matérialisme à l'autre

Aussi bien est-ce l'idéologie libérale qui mérite le plus aujourd'hui l'épithète *«globale»*, puisque l'immense majorité des quelque cent quatre-vingts pays membres des Nations unies se réclament désormais de la démocratie. Les dictatures ont disparu non seulement d'Europe, mais d'Amérique du Sud, l'Asie se démocratise, l'Afrique elle-même voit s'étendre le champ du multipartisme. Tout irait donc pour le mieux dans le meilleur des mondes si le volet économique du libéralisme ne grinçait pas de plus en plus. C'est pourtant là que se trouve, avec le mobile du profit, le principal moteur de nos sociétés, avec l'arbitrage du marché, leur principal juge de paix.

Le matérialisme «historique» ou «dialectique» enterré, demeure le matérialisme tout court, autrement dit la vénération du veau d'or. L'*ultima ratio* est là, même si l'humanité est heureusement encore capable de prouver, surtout devant le malheur, son... humanité. Même en tenant compte du retour sous des formes diverses – et d'ailleurs, à l'occasion, conflictuelles – des religions traditionnelles, ce n'est manifestement pas assez pour répondre aux besoins de cette fin de siècle.

En s'apprêtant à leur refuser leurs voix, la majorité des Français semblent rendre les socialistes responsables de l'actuelle déprime. Mais, outre qu'il est parfois difficile de voir en quoi ils sont, aujourd'hui encore, socialistes, la situation est bien pire en Grande-Bretagne après douze années de pouvoir conservateur – le *Financial Times* parle de paralysie – ou en Italie après des décennies de démocratie officiellement «chrétienne».

A bien des égards, et notamment en ce qui concerne l'endettement et les problèmes de société, on peut en dire autant des Etats-Unis après trois mandats présidentiels de la droite républicaine. Deux ans après la réunification de son pays, M. Kohl, qui n'a rien d'un hommme de gauche, est voué aux gémonies. Quant à la Suède, le gouvernement le plus libéral qu'elle se soit jamais donné fait face à une telle crise qu'il a dû, comme l'a signalé Paul Fabra (5), nationaliser pratiquement certaines banques. Ne parlons pas de la Russie et des démocraties qui ne sont plus «populaires». En fait, à part Taïwan, certains pays d'Asie du Sud-Est et, grâce à la zone nord-américaine de libre-échange, à laquelle vient de se rallier Clinton, le Mexique, il n'est guère de pays qui ne doive faire face aujourd'hui à un ralentissement général. Tout le monde attend bien sûr une «reprise», mais le temps qu'il lui faut pour se produire nourrit le pessimisme, la rancœur, les frustrations, et met en évidence l'incapacité du libéralisme, quelle qu'ait été, quelle que sera sans doute encore, son efficacité économique, à répondre à bien des questions que l'homme ne cesse de se poser à lui-même. L'autre matérialisme ayant, lui, fait complètement faillite pour avoir pratiquement tué toute motivation, il est grand temps de se donner des objectifs plus mobilisateurs si l'on veut éviter que la logique de la loi de la jungle ne conduise au retour des grands prédateurs tout disposés à imposer leur «ordre» à eux. De Belgrade à Téhéran, en passant par Damas, Bagdad ou Kaboul, il en est plus d'un qui pointe déjà le nez. Et l'on ne parle pas de ceux qui, mafiosis, trafiquants de drogue, d'armes, d'influence, opèrent dans l'ombre.

Dès décembre 1988, Gorbatchev, arrivé au pouvoir convaincu que le communisme avait réponse à tout et qu'il suffisait, pour assurer son succès, de le débarrasser des scories stalino-brejnéviennes, en venait devant les Nations unies à la conclusion que *«la vie nous force à abandonner les stéréotypes et les idées vieillies»*. Son président du conseil, Nikolaï Rijkov, allait plus loin en déclarant quelques jours plus tard – avec quelle modestie! – *«commencer à comprendre que les valeurs humaines universelles et la survie même de notre civilisation sont les principales choses au monde.»*

Ils ont l'un et l'autre passé la main. Leur propos reste vrai : c'est seulement dans cette direction-là, dans celle d'un énorme effort pour répondre ensemble aux défis auxquels doit faire face l'humanité tout entière, pour rendre cette Terre à tous égards en un mot plus habitable, qu'on a une chance de trouver les repères, et donc les amarres, dont le besoin se fait si fort sentir. On n'a évidemment aucune chance d'y parvenir si l'on ne se persuade pas que, dans un «village planétaire» bientôt peuplé de six milliards d'habitants, tout droit, tout privilège comporte sa contrepartie de devoirs.

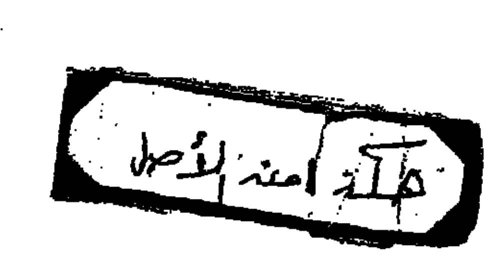
ANDRÉ FONTAINE

(2) *Synthèse annuelle de l'actualité mondiale* publiée par l'Institut français des relations internationales, sous la direction de Thierry de Montbrial, *Ramses 93* vient de paraître aux éditions Dunod.

(3) Dans *l'Idéologie allemande*, la définition s'applique littéralement, et dans un esprit polémique, à l'*«historiographie allemande»*, mais le contexte montre que c'est bien cela que Marx et Engels avaient en tête en parlant d'idéologie.

(4) Stanley Hoffmann, *les Illusions de l'ordre mondial*; *Esprit*, août-septembre 1992.

(5) *Le Monde* du 6 octobre.



DIPLOMATIE

La visite du ministre allemand des affaires étrangères en Chine

M. Kinkel fait état d'une « assistance silencieuse » aux victimes des violations des droits de l'homme

Le ministre allemand des affaires étrangères, M. Klaus Kinkel, a effectué, au cours du week-end, une visite officielle de deux jours en Chine à l'issue de laquelle il a affirmé que les relations sino-allemandes *« ne sont pas redevenues normales »*, mais semblent bien en passe de l'être.

PÉKIN

de notre correspondant

Si M. Kinkel s'était imaginé obtenir de Pékin des réponses précises sur des questions économiques sensibles en abandonnant une approche énergique sur les droits de l'homme, il semble être reparti bredouille. Ni sur l'éventualité d'une liaison aérienne directe entre l'Allemagne et Taïwan, que la Lufthansa cherche à ouvrir, ni sur l'achat par la Chine de six nouveaux Airbus, le chef de la diplomatie allemande n'a été en mesure d'annoncer de résultat concret.

Sur la situation des droits de l'homme, tout en la jugeant *« très importante »*, M. Kinkel a signé l'arrêt de mort de la politique européenne commune décidée après la tragédie de 1989. Il a assuré en avoir parlé à tous ses interlocuteurs chinois. Mais il a été beaucoup moins sévère encore que ne l'avaient été, lors de leurs visites à Pékin après le dégel post-Tiananmen, Britanniques et Français. Il s'est contenté de faire état d'une *« assistance silencieuse à propos de cas individuels pour lesquels il vaut mieux ne pas faire trop de bruit »*, se refusant à indiquer la réponse des dirigeants chinois.

Plaidant pour *« la non-ingérence dans les affaires intérieures »* de la Chine, il a confirmé que la levée de toutes les sanctions à son encontre, pour laquelle il milite, n'était plus *« conditionnée »* à une amélioration de la situation des droits de l'homme.

Conflit d'intérêt franco-allemand

Le ministre allemand a passé une heure, durant sa conférence de presse, à expliquer que son pays était *« particulièrement intéressé »* à voir la Chine, *« pays le plus peuplé du monde et membre du Conseil de sécurité des Nations unies »*, *« facteur économique d'une importance croissante tant en qualité de fournisseur que de marché »*, prendre une part encore plus active dans les affaires du monde. Sans obtenir plus que la *« compréhension »* de Pékin, il a évoqué la question de l'accession de l'Allemagne et du Japon au Conseil de sécurité.

M. Kinkel a réaffirmé la politique allemande consistant à ne reconnaître *« qu'une seule Chine »*. Son collègue chargé de l'économie, M. Jürgen Möllemann, doit cependant se rendre à Taïpei à la mi-novembre. Le chef de la diplomatie fédérale a toutefois vivement démenti qu'une décision ait été prise concernant la vente d'armement à Taïwan.

En revanche, le projet de vente de Mirage 2000-5 français à Taïwan pourrait devenir un objet de friction entre Bonn et Paris, à en juger par les allusions de M. Kinkel. Celui-ci a indiqué sa ferme intention de peser pour que soient levés *« les obstacles à l'achat de six Airbus auquel nous sommes tout particulièrement intéressés »*. Ces obstacles ne sont autres, aux yeux de la Chine, que les intentions françaises envers Taïwan, contre lesquelles elle cherche visiblement à utiliser le poids du florissant commerce sino-allemand.

Cette question des ventes d'armes aux deux Chines avait refait surface au cours de la visite, à la fin de la semaine dernière, du président ukrainien, M. Leonid Kravtchouk. Ce dernier, tout comme ses interlocuteurs chinois, a démenti avoir discuté à Pékin la vente du porte-avion *Variag*, que l'Ukraine fabriquait jadis pour l'URSS, et qui demeure un sujet d'inquiétude dans la région. Les deux pays se sont contentés de signer des accords de coopération économique et culturelle.

FRANCIS DERON

□ **Le prince Sihanouk a quitté Phnom-Penh pour Pyongyang et Pékin.** – Le prince Sihanouk a quitté Phnom-Penh, lundi 2 novembre, pour la Corée du Nord où il doit rester jusqu'à vendredi, avant de s'envoler pour Pékin, a annoncé un porte-parole du prince. Dans la capitale chinoise, le prince devrait présider une réunion du Conseil national suprême (CNS), samedi et dimanche prochains, avec la participation des ministres des affaires étrangères français et indonésien, coprésidents de la Conférence de Paris sur le Cambodge, dans le but de faire revenir les Khmers rouges dans le processus de paix avant le 15 novembre. Auparavant, le prince avait célébré à Phnom-Penh son soixante-dixième anniversaire. – *(AFP, AP.)*

Dans *le Monde diplomatique* de novembre

Pannes économiques, pannes politiques

La planète paraît frappée de pannes diverses : pannes économiques, pannes politiques, pannes intellectuelles, et rares sont désormais les responsables qui parient sur un rapide redémarrage. Dans *le Monde diplomatique* de novembre, *Norman Birnbaum* souligne ainsi l'absence de projets de la société américaine, cependant que *Max Gallo* décrit les racines de ce véritable écartèlement que subit l'Italie.

Ces pannes, on les retrouve dans la vie politique marocaine *(Abraham Serfaty)*, au Sahara occidental en attente de paix *(Martine de Froberville)*, dans l'économie et la société russes *(Jean-Jacques Marie)*, dans l'Internationale socialiste comme dans l'organisation des pays non alignés *(Jean Ziegler* et *Françoise Barthélémy)*. Panne encore dans les tentatives de reconversion des industries militaires et alors qu'une nouvelle course aux armements s'engage *(Laurent Carroué)*.

Dans ce même numéro du Monde diplomatique : Amérique latine, derniers carnavals, par *Ignacio Ramonet*. Un pouvoir financier hors de tout contrôle *(Frédéric F. Clairemonte)*. La politique agricole commune : satisfaire le marché plutôt que les producteurs *(Gilles Bazin* et *Jean-Christophe Kroll)*. L'avenir incertain des communautés immigrées en Europe *(Ural Mançο)*. La Côte-d'Ivoire, rejet du modèle, retour du réel *(Michel Galy)*. Les Francophonies de Limoges *(Pierre Foucher)*. Occasions manquées dans le monde arabe *(Georges Corm)*. Quelle sera demain l'économie palestinienne *(Ouzi Dekel* et *Efi Landau)* ? Le cinéma arabe *(Yves Thoraval)*. Le mirage des politiques de développement local *(Alain Bihr)*. Décentralisation du pouvoir sans contrôle démocratique *(Michel Carraud)*. Le feu sous la cendre en Yougoslavie *(Catherine Lutard)*. Ultranationalisme et difficultés économiques en Roumanie *(Jacques Decornoy* et *Daniel Labaronne)*. Indiens et radios locales en Equateur *(Marc Bertola* et *Patricia Pradel)*. La France d'aujourd'hui et la guerre d'Algérie *(Philippe Videlier)*. La pax triadica *(Riccardo Petrella)* et une nouvelle de l'écrivain bulgare *Alexandre Gradinarov*.

► **En vente chez tous les marchands de journaux, 20 francs.**

A TRAVERS LE MONDE

AFRIQUE DU SUD

Prochaine reprise des négociations entre le gouvernement et l'ANC

Le dirigeant du Congrès national africain (ANC), M. Nelson Mandela, a annoncé samedi 31 octobre à Oviedo, en Espagne, que les négociations entre son organisation et le gouvernement allaient reprendre le 22 novembre, après cinq mois d'interruption, ce qui a été confirmé par M. Stoffel Van der Merwe, secrétaire général du Parti national (PN, au pouvoir).

D'autre part, le chef de l'Inkhata, M. Mangosuthu Buthelezi, a conduit samedi une manifestation de huit mille à dix mille personnes jusqu'à l'hôtel de ville de Durban, où il a remis une pétition au président De Klerk. M. Buthelezi entendait protester contre les accords conclus entre MM. De Klerk et Mandela lors de la réunion du 26 septembre et dénoncer ce qu'il considère comme une collusion visant à exclure la nation zouloue de la future démocratie sud-africaine. – *(AFP, Reuter.)*

AFGHANISTAN

Le mandat du président intérimaire a été prolongé de 45 jours

Le Conseil exécutif afghan, instance suprême du pays, a décidé, samedi 31 octobre, de prolonger de quarante-cinq jours le mandat de M. Burhanuddin Rabbani. Le président intérimaire avait pris ses fonctions le 28 juin, pour quatre mois. Un conseil *(choura)* des anciens devrait se réunir d'ici à la mi-décembre pour désigner le successeur, à la tête de l'Etat, du chef du Jamiat-i-Islami. Sinon, le Conseil exécutif lui-même procéderait à cette désignation. Des neuf grands chefs politiques afghans, seul M. Yunus Khalès, fondateur d'une dissidence du mouvement islamiste Hezb-e-islami, était ostensiblement absent. Les autres dirigeants fondamentalistes pashtouns étaient soit présents (M. Rasul Sayyaf, Ittehad pro-saoudien), soit représenté (M. Gulbuddin Hekmatyar, Hezb). Il en allait de même des chefs des deux mouvances chiites. – *(AFP, UPI.)*

ALLEMAGNE

Nombre record de demandeurs d'asile en octobre

Le nombre de réfugiés ayant demandé, en octobre, à bénéficier du droit d'asile en Allemagne a atteint le chiffre record de 49 985. 15 000 venaient de Roumanie et 9 400 de l'ex-Yougoslavie. La chancellerie et le Parti chrétien-démocrate (CDU) ont menacé, ce week-end, de faire adopter par le Parlement des *« lois d'urgence »* pour limiter le nombre des réfugiés si l'opposition sociale-démocrate (SPD) refusait, lors de son congrès extraordinaire, les 16 et 17 novembre, une révision de la Constitution visant à restreindre le droit d'asile. Pour l'ensemble de l'année en cours, le nombre de demandeurs pourrait se chiffrer à 500 000 personnes. Le nouvel accord avec la Roumanie, qui prévoit que tous les Roumains séjournant illégalement en Allemagne pourront être rapatriés dans leur pays, même s'ils n'ont pas de papiers, est entré en vigueur le 1er novembre *(voir notre supplément « Espace européen »)*. Cet accord, qui concerne notamment les Tziganes, prévoit en contrepartie le financement par l'Allemagne d'un programme d'aide à la réinsertion de 30 millions de deutschemarks (environ 101 millions de francs) sur quatre ans. – *(Corresp.)*

CAMEROUN

Plusieurs centaines de personnes détenues à Bamenda

Plusieurs centaines de personnes ont été emprisonnées et sont régulièrement battues depuis une semaine, à Bamenda, ont indiqué, dimanche 1er novembre, des sources bien informées dans la capitale de la province du Nord-Ouest, où l'état d'urgence a été décrété. Selon M. Joseph Moavu, membre du Front social démocratique (SDF), le principal parti d'opposition, cinq cents personnes sont détenues dans trois camps.

M. John Fru Ndi, président du FSD, se trouve en résidence surveillée à Bamenda, avec 130 de ses partisans ou membres de sa famille. Il est privé de tout contact avec l'extérieur. Des gendarmes et des policiers, dotés de tous les pouvoirs en vertu de l'état d'urgence, sont installés à proximité de son domicile. A Douala, les directeurs de deux journaux indépendants, MM. Benjamin Zebaze, directeur du *Quotidien*, et Emmanuel Noumbissie, du journal *Dikalo*, ont été empêchés de quitter le pays, leurs passeports ayant été confisqués, selon des diplomates occidentaux. – *(AFP, Reuter.)*

INDE

Plus de quarante morts lors d'attaques terroristes

Au moins quarante-quatre personnes, pour la plupart des hindous, ont trouvé la mort, vendredi 30 octobre, lors de trois actions terroristes menées, selon toute apparence, par des extrémistes sikhs dans le nord de l'Inde, ont rapporté les autorités. Un commando qui pourrait appartenir au mouvement séparatiste sikh LFK (Force de libération du Khalistan) a massacré respectivement dix-neuf et huit ouvriers agricoles originaires de l'Etat voisin du Bihar dans deux villages proches de la ville de Ludhiana. Par ailleurs, l'explosion d'une bombe dans un autobus parti de Jammu, capitale d'été du Cachemire indien, pour se rendre au Pendjab, a tué au moins dix-sept personnes et en a blessé cinquante-cinq autres, selon la police. Cet attentat, le deuxième de cette gravité survenu en trois semaines au Cachemire, a provoqué un début d'émeute contre les résidents sikhs de Jammu. Ces actions sont survenues à l'occasion du huitième anniversaire de l'assassinat d'Indira Ganhi. Le premier ministre avait été tué par un garde du corps sikh, qui avait agi pour venger l'assaut donné quelques mois plus tôt par l'armée indienne contre le Temple d'or d'Amritsar. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

LIBÉRIA

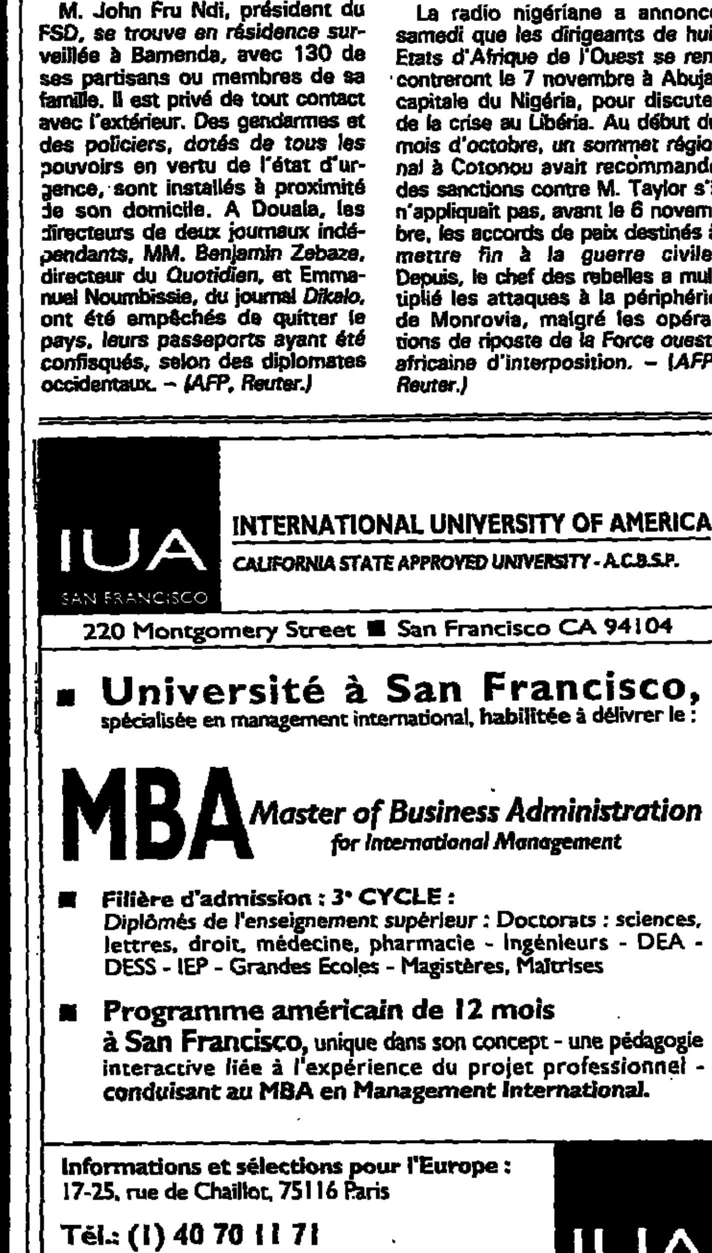
Cinq religieuses américaines ont été tuées

L'archevêque de Monrovia, Mgr Michael Francis, a annoncé, samedi 31 octobre, la mort de cinq religieuses catholiques américaines, portées disparues depuis le 22 octobre dans une banlieue de Monrovia contrôlée par le Front national patriotique (FNPL) de Charles Taylor.

L'archevêque a implicitement mis en cause les hommes de M. Taylor, dimanche, au cours de son homélie, mais le chef du FNPL a nié toute responsabilité. A Rome, le pape Jean-Paul II a condamné le meurtre de ces religieuses, ainsi que celui de quatre novices libériennes. A Washington, le porte-parole du département d'Etat a pour sa part indiqué que les Etats-Unis étaient *« choqués et horrifiés »* et qu'ils *« tiennent le FNPL pour responsable de la sécurité des ressortissants étrangers dans les territoires sous son contrôle »*.

La radio nigériane a annoncé samedi que les dirigeants de huit Etats d'Afrique de l'Ouest se rencontreront le 7 novembre à Abuja, capitale du Nigéria, pour discuter de la crise au Libéria. Au début du mois d'octobre, un sommet régional à Cotonou avait recommandé des sanctions contre M. Taylor s'il n'appliquait pas, avant le 6 novembre, les accords de paix destinés à mettre fin à la guerre civile. Depuis, le chef des rebelles a multiplié les attaques à la périphérie de Monrovia, malgré les opérations de riposte de la Force ouest-africaine d'interposition. – *(AFP, Reuter.)*





DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde SCIENCES ET MÉDECINE

PROCHE-ORIENT

LIBAN

M. Hariri a formé un nouveau gouvernement

Le nouveau premier ministre libanais, M. Rafic Hariri, a formé son gouvernement durant le week-end. Aux yeux des Libanais, qui fondent sur lui de grands espoirs, M. Hariri est pratiquement condamné à réussir.

BEYROUTH

de notre correspondant

Comme prévu, M. Hariri a placé à la tête des ministères techniques des hommes qui ont fait leurs preuves dans le privé et en qui il a confiance. Il a laissé les ministères «politiques» – essentiellement la défense, l'intérieur et les affaires étrangères – à des hommes «sûrs» aux yeux de la Syrie, respectivement MM. Mohsen Dalloul, Béchara Merhej et Farès Bouciz. Il s'est d'ailleurs rendu à Damas à deux reprises pour obtenir l'imprimatur des dirigeants syriens. A ce prix, il a réussi à ne garder au sein de son équipe de trente membres que dix ministres du cabinet sortant, qui était quasi exclusivement constitué de clients de la Syrie. Les «seigneurs de la guerre» n'ont pas entièrement disparu de la nouvelle équipe, mais ils ne sont plus que trois : MM. Walid Joumblatt, Soleiman Frangié junior et Elie Hobeïka.

Une autre caractéristique du cabinet Hariri est qu'il s'agit d'un quasi « club de milliardaires », puisque l'on trouve autour de lui des hommes d'affaires à la réussite éclatante et à la fortune conséquente, tels MM. Michel Eddé, Georges Frem, Michel el-Murr, Samir Mokbel, Anouar el-Khalil et Hagop Demerdjian.

M. Hariri conforte ainsi sa popularité auprès d'une population dont l'optimisme se fonde sur deux idées simples, peut-être même simplistes : si un homme tel que lui a si bien et si vite réussi sur le plan personnel, il ne saurait qu'en faire de même en politique et avec la même efficacité, dès lors qu'il est animé d'une volonté réelle de sortir le pays de l'impasse.

Les Libanais sont également convaincus que leur nouveau premier ministre s'est entouré de garanties arabes – syriennes et saoudiennes – et internationales – américaines mais aussi françaises – pour assurer le succès de sa tâche. Cela devrait se traduire, à leurs yeux, par la constitution d'un fonds d'aide au Liban.

Fort de cette popularité, M. Hariri a déjà pu obtenir des Libanais qu'ils se départissent de leurs dollars au bénéfice de la livre libanaise. En quelques jours, le cours du dollar est passé de 2 500 livres à 1 965, malgré les interventions de la banque centrale pour empêcher une chute trop rapide du billet vert. Les réserves en devises ont plus que doublé, passant de 600 millions à 1,4 milliard de dollars.

Il reste à M. Hariri à faire fonctionner l'administration et les services publics, à maîtriser la monnaie et à relancer l'activité économique.

LUCIEN GEORGE

► **Lire également page 27 « Liban : la ruine et l'espoir », par Véronique Maurus.**

ÉGYPTE : principale ressource du pays

Le tourisme est menacé par le terrorisme islamiste

Un attentat a été commis, dimanche 1er novembre, contre un car de touristes coptes, en Haute-Egypte, non loin de Daïrout, théâtre de violences depuis plusieurs mois. Cet attentat, qui a fait dix blessés, a eu lieu en dépit de mesures de sécurité très sévères prises récemment par les autorités égyptiennes dans cette région. Des policiers surveillent en effet la route de la vallée du Nil. Les véhicules des forces de l'ordre patrouillent sur les 120 km qui séparent les villes de Minya et d'Assiout, considérées comme des bastions de l'intégrisme islamiste.

Trente-huit vols charters ont été annulés après les attentats récemment commis contre des touristes par des extrémistes musulmans, vient d'annoncer M. Fouad Sultan, ministre égyptien du tourisme. Il a précisé qu'une force spéciale, notamment équipée d'hélicoptères, allait être chargée d'assurer la sécurité des visiteurs étrangers.

LE CAIRE

de notre correspondant

« Le second séisme. » C'est ainsi qu'un éditorialiste du quotidien d'opposition libérale *Al Wafd* a récemment décrit l'attentat qui, le 21 octobre, près de Daïrout, avait coûté la vie à une touriste britannique. A son avis, cette opération terroriste était *« plus grave pour l'Egypte »* que le récent tremblement de terre qui a ébranlé Le Caire et sa région. *« Les séismes*, écrivait-il, *n'arrivent pas tous les jours, tandis que le terrorisme peut frapper à tout moment. »*

La presse officieuse, sous la plume d'Ibrahim Seeda, rédacteur en chef d'*Akhbar el Yom* et *Akhbar el Hawadess*, s'en prend, elle aussi, à *« ceux qui ont cherché à minimiser la portée des menaces des extrémistes musulmans contre le tourisme »*. Ce journaliste rappelle qu'un de ces groupuscules avait menacé, dans des tracts distribués il y a quelques semaines aux agences de presse occidentales, de s'attaquer aux touristes. Il appelle la police à redoubler d'efforts pour arrêter les extrémistes, et invite *« la majorité silencieuse à faire pression sur l'Etat pour déraciner d'Egypte ceux qui portent atteinte aux intérêts de la nation »*.

Devises et emplois

Le tourisme représentait, en 1991, en termes de recettes en devises, la coquette somme de 3 milliards de dollars, soit trois fois les pertes occasionnées par le tremblement de terre et plus que les revenus tirés du pétrole et du canal de Suez réunis. Un record absolu dans l'histoire de l'Egypte qui, après le manque à gagner du conflit du Golfe, a vu augmenter fortement le nombre des touristes européens, tandis que celui des visiteurs des autres pays arabes a plus que doublé.

Les touristes américains, qui étaient à la traîne, ont, eux aussi, repris le chemin de l'Egypte, qui a accueilli, il y a deux mois, la réunion annuelle de l'Association américaine des agents de voyage (ASTA). Ainsi, selon des estimations données par M. Sultan et établies avant les récents attentats, le nombre des visiteurs étrangers devrait passer de 3,3 millions en 1991-1992 à 4 millions en 1992-1993.

Mais, pour l'Egyptien moyen, le plus important, ce sont les emplois créés par l'industrie du tourisme (directement ou indirectement, plusieurs centaines de milliers). Les responsables se disent préoccupées par « les événements », mais tentent de garder confiance en se disant que *« l'Egypte en a vu d'autres »*. Cette opinion, tous les professionnels ne la partagent pas, en admettant, cependant, que les récents attentats n'ont pas encore eu de répercussions importantes.

Trouver une chambre à Charm-el Cheikh, à Louqsor ou à Assouan oblige encore à se montrer grand diplomate et à posséder à fond la science du passe-droit et l'art du *bakchich*. *« Espérons qu'ils* [les extrémistes musulmans] *se calmeront*, nous a déclaré le propriétaire d'une grande agence de tourisme. *Sinon c'est la ruine, car nous nous sommes à peine relevés de la catastrophe de la guerre du Golfe. »*

ALEXANDRE BUCCIANTI

□ **Report du procès de vingt-deux islamistes.** – A la demande de la défense, la haute cour militaire d'Alexandrie a décidé, dimanche 1er novembre, de reporter d'une semaine le procès de vingt-deux islamistes égyptiens accusés d'avoir créé une organisation illégale et de recours au terrorisme. Le procès avait déjà été différé de quatre jours. Par ailleurs, le procès de vingt-six intégristes – dont le frère de l'assassin du président Sadate – accusés d'avoir reçu *« un entraînement militaire à l'étranger »*, doit s'ouvrir mercredi devant le même tribunal. – *(AFP.)*

□ **Des missiles nord-coréens auraient été envoyés à la Syrie et à l'Iran.** – Un navire nord-coréen transportant une centaine de missiles Scud est attendu fin novembre dans le port iranien de Bandar-Abbas, la moitié de sa cargaison étant destinée à l'Iran et l'autre à la Syrie, a indiqué la revue américaine *US News and World Report*. L'ambassadeur de Corée du Nord en Chine a qualifié cette information de *« mensonge absolu »*. L'an dernier, un navire transportant une cargaison de missiles nord-coréens destinée à la Syrie avait dû rebrousser chemin en raison de problèmes mécaniques. Un autre chargement avait pu atteindre l'Iran, selon *US News and World Report*. – *(Reuter.)*

□ **JORDANIE : la peine de mort a été requise contre deux députés islamistes.** – Un procureur militaire a requis, samedi 31 octobre, la peine de mort contre deux députés jordaniens islamistes, MM. Laith Chbeïlat et Yaacoub Karrash, ainsi que contre deux hommes d'affaires. Ils sont accusés d'avoir ourdi un complot soutenu par l'Iran pour renverser la monarchie. En Jordanie, il ne peut y avoir d'appel contre un jugement du tribunal militaire, mais son verdict doit être approuvé par le premier ministre et ratifié par le roi. – *(Reuter.)*

IRAK

L'opposition s'est dotée d'une présidence tripartite déjà contestée par des chiites

Réunie à Salaheddine, dans le Kurdistan irakien, l'opposition au régime du président Saddam Hussein a élu, samedi 31 octobre, une direction collégiale de trois membres et un conseil exécutif de vingt-cinq membres, sorte de gouvernement provisoire, dirigé par un chiite libéral, M. Ahmad Chalabi. Les participants aux assises du Kurdistan ont également élu une assemblée nationale de quelque 225 personnes.

« Le peuple irakien est uni, et les travaux du congrès ont été un grand succès », a affirmé le chef kurde, M. Massoud Barzani, l'un des trois membres du triumvirat, avec un ancien général arabe sunnite, M. Hassan Al Naqib, et un dignitaire religieux chiite, M. Sayed Mohammad Bahr Al Ouloum.

Les participants sont parvenus à un accord sur une plate-forme politique, a indiqué un délégué kurde, M. Latif Rachid. Ils ont adopté une résolution sur le principe d'un Irak « fédéral et démocratique » après l'éventuelle chute de M. Saddam Hussein.

Toutefois la nouvelle structure dirigeante est déjà critiquée par l'un des principaux mouvements de l'opposition, le Conseil suprême de la révolution islamique en Irak. Dans un communiqué, celui-ci a dénoncé *« le caractère confessionnel et tribal »* du triumvirat dirigeant, estimant que *« si la direction tripartite se veut représentative du peuple irakien, les chiites qui constituent plus de 65 % de la population doivent être majoritaires »*. – *(AFP.)*

Dans le nord de l'Irak

Un millier de rebelles kurdes du PKK auraient été tués par l'armée turque

Un millier de rebelles kurdes de Turquie, du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste), ont été tués samedi 31 octobre, lors d'une offensive aérienne et terrestre de l'armée turque en Irak du Nord contre le camp rebelle de Khaftanine, au nord-est de la ville irakienne de Zakho, a affirmé la première chaîne de la télévision d'Etat turque. L'armée a pris le contrôle total du camp de Khaftanine, qui était l'un des principaux objectifs de l'armée turque depuis le début des raids aériens et des opérations terrestres déclenchées le 16 octobre dernier.

« Opérations de nettoyage »

Les unités terrestres de l'armée turque ont pénétré jusqu'à 25 kilomètres en territoire irakien. Des unités de commandos de montagne de l'armée turque se sont également emparées des hauteurs avoisinantes de Pirbela, de Main et de Avlehe. Les militants du PKK qui ont réussi à prendre la fuite *« seront détruits au cours de futures opérations de nettoyage »*, ont affirmé des responsables militaires cités par la télévision. L'armée turque *« s'occupera en hiver »* des rebelles kurdes en Turquie, une fois terminée l'opération dans le nord de l'Irak, a indiqué le chef d'état-major général turc, le général Dogan Gures. – *(AFP.)*

AFRIQUE

ANGOLA : après deux jours de violents combats

Les Nations unies ont annoncé un cessez-le-feu

Après deux jours de violents combats, à Luanda, entre les troupes gouvernementales et celles de M. Jonas Savimbi, les Nations unies ont annoncé, dimanche 1er novembre dans la soirée, avoir négocié un cessez-le-feu, qui devait entrer en vigueur le jour même à minuit. Les tirs n'ont cependant pas cessé, au cours de la nuit de dimanche à lundi, dans la capitale angolaise, où des tirs de mortiers ont encore été entendus dans le centre-ville en début de matinée, lundi.

JOHANNESBURG

de notre correspondant en Afrique australe

Tirs de mortiers, roquettes, crépitements d'armes lourdes, rafales d'armes automatiques, l'Angola a de nouveau basculé dans la guerre civile. Les combats ont fait rage à Luanda et dans une douzaine de villes en province. Le nombre des victimes est important. Selon certaines sources, plus de trois cents personnes – dont deux membres des Nations unies – auraient été tuées, samedi 31 octobre et dimanche 1er novembre, dans la capitale, où la police et l'armée régulière étaient aux prises avec les hommes de l'Union pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) de M. Jonas Savimbi.

Les affrontements ont commencé samedi, peu après que les représentants du parti au pouvoir, le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA), et ceux de l'UNITA eurent abouti à un nouveau constat d'échec dans leurs négociations pour sortir le pays de la crise. Très vite, les combats se sont concentrés autour des hôtels, des maisons et des immeubles où se trouvaient les hommes de M. Savimbi.

Le gouvernement, abandonnant son apparente passivité, a manifesté clairement sa volonté de donner un coup d'arrêt aux démonstrations de force de l'UNITA. L'hôtel Turismo, près du bord de mer, l'hôtel Tropico, sur les hauteurs de la ville, le quartier de Sao-Paulo où se trouve le siège de l'UNITA, le quartier résidentiel de Miramar, où habitait M. Savimbi avant son départ pour Huambo, ont été assiégés par les forces gouvernementales. De leur côté, les rebelles ont lancé des offensives sur l'aéroport international de Luanda, les casernes de police, le siège du MPLA et les bâtiments de la radio nationale.

Les étrangers prêts à partir

Toutes ces attaques de l'UNITA auraient été repoussées. Dimanche en fin de journée, les affrontements dans la capitale semblaient avoir tourné à l'avantage des soldats du MPLA. Le « ministre » des affaires étrangères de l'UNITA, M. Chivukuvuku, les neveux de M. Savimbi, le général Arlindo Chenda Pena « Benben » et son frère, M. Elias Salupeto Pena, respectivement chef d'état-major et représentant de l'UNITA au sein de la Commission conjointe politico-militaire (CCPM), auraient été faits prisonniers. M. Salupeto Pena aurait été blessé au cours des combats, selon des sources diplomatiques qui nous ont également confirmé qu'un homme d'affaires britannique et son épouse avaient été enlevés par des soldats de l'UNITA, dans leur résidence de Miramar.

Alors que l'intensité des combats diminuait, dimanche, en fin de journée, la radio nationale angolaise a annoncé que l'UNITA avait demandé à rencontrer des représentants du gouvernement au siège de la CCPM. Rien n'indiquait cependant que les hostilités étaient sur le point de cesser. Des sources concordantes nous ont affirmé que plusieurs centaines d'hommes de l'UNITA, rassemblés à soixante kilomètres à l'est de Luanda, se disposaient à marcher sur la capitale pour porter secours à leurs compagnons d'armes assiégés, tandis que des blindés du MPLA prenaient position dans les faubourgs de la ville pour leur couper la route.

Les habitants de Luanda sont barricadés chez eux depuis samedi matin. Les deux principaux hôpitaux de la ville sont submergés par les blessés et manquent de médicaments. Les étrangers attendent les consignes de leurs ambassades. Jusqu'à présent, seuls les Brésiliens ont commencé l'évacuation de leurs ressortissants. Quatre cent douze d'entre eux ont ainsi quitté Luanda. Lisbonne a dépêché deux bateaux de sa marine de guerre pour évacuer ceux des quelque quarante mille Portugais qui voudraient quitter le pays. Un navire sud-africain fait également route vers Luanda pour participer à l'évacuation des Occidentaux. Les autorités françaises n'ont pas encore donné le signal du départ, mais un bâtiment de la marine nationale est prêt à appareiller du port de Libreville, à une journée de mer de Luanda.

Les Angolais ont replongé dans le cauchemar. Ils avaient pourtant cru effacer le mot « guerre » de leur vocabulaire en se rendant massivement aux urnes les 29 et 30 septembre dernier, pour élire leur président et leurs députés, au cours des premiers scrutins libres de l'histoire du pays. Ces élections devaient effectivement mettre un terme à seize ans de guerre civile. L'accord de paix avait été signé le 31 mai 1991 à Lisbonne, par MM. Dos Santos et Savimbi, qui s'étaient alors engagés à respecter la volonté populaire, sous le contrôle de la communauté internationale.

M. Savimbi isolé

Le président Dos Santos et le MPLA sont sortis vainqueurs de ces élections pluralistes, reconnues globalement *« libres et justes »* par les Nations unies. Mais M. Savimbi a crié à la fraude électorale et refusé sa défaite. En dépit de plusieurs médiations et de pressions internationales, le chef de l'UNITA a choisi de faire marche arrière. Il s'est retiré dans son sanctuaire de Huambo, la capitale des hauts plateaux, au centre du pays, dès le 5 octobre, avant d'ordonner à ses généraux de quitter la nouvelle armée unique angolaise où ils avaient été incorporés quelques jours auparavant, conformément aux accords de Lisbonne.

Jusqu'à ce cessez-le-feu, dont on pouvait se demander lundi matin s'il serait finalement respecté, M. Jonas Savimbi a rejeté toutes les propositions de compromis. Il a cherché à gagner du temps pour asseoir ses positions à l'intérieur du pays, regroupant ses troupes et lançant plusieurs offensives pour prendre quelques villes importantes du Centre et du Sud angolais. Mais en répondant par la force, le gouvernement a choisi, samedi, de ne pas plier sous les menaces.

Prévenu par l'ONU qu'il ne pourrait pas prétendre à une reconnaissance internationale s'il s'emparait du pouvoir par les armes, averti par ses anciens alliés américains et sud-africains qu'il ne bénéficierait plus d'aucun soutien, M. Savimbi est de plus en plus isolé. En imposant le retour aux hostilités, il a joué ses dernières cartes. Il dispose toujours d'un matériel impressionnant et d'hommes disciplinés en nombre suffisant pour maintenir le pays dans le chaos pendant de longs mois, au cas où il déciderait de ne pas respecter le cessez-le-feu. Or le contexte a changé. Pendant seize ans, la guerre a sévi dans les campagnes. Elle est aujourd'hui dans les villes. Une nouvelle donne dramatique pour une population fortement urbanisée qui paiera le prix fort si la guerre s'installe. D'autant plus qu'une ligne dure, au sein du MPLA, souhaite profiter de l'occasion pour en découdre définitivement avec l'UNITA.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

□ **CONGO : le gouvernement victime d'une motion de censure.** – Le Parlement a adopté à la majorité absolue, samedi 31 octobre, une motion de censure contre le gouvernement de M. Stéphane Bongho-Nouarra, ce qui place le chef de l'Etat, élu en août, devant un dilemme. M. Pascal Lissouba peut soit désigner un premier ministre issu de la nouvelle coalition parlementaire (Union pour le renouveau démocratique et Parti congolais du travail – ex-parti unique), soit dissoudre l'Assemblée pour procéder à de nouvelles élections législatives. – *(AFP.)*

AFRIQUE

SOMALIE : selon la Croix-Rouge

Les enfants de moins de cinq ans sont menacés de disparition avant la fin de l'année

Même si une partie de l'aide internationale est détournée, chaque sac de riz et chaque boîte de lait en poudre sont vitaux pour la plupart des Somaliens. Or seulement la moitié des besoins sont couverts et, selon la Croix-Rouge, la quasi-totalité des enfants de moins de cinq ans est menacée de disparaître d'ici au mois de janvier prochain.

MOGADISCIO

de notre envoyé spécial

Ici les enfants meurent par milliers, emportés par la faim et la maladie. Du nord au sud, leurs regards fiévreux expriment la même souffrance muette, un fatalisme sans borne. Partout les mêmes corps squelettiques, les mêmes visages mangés de mouches. Images insoutenables, vues et revues, qui ne disent qu'à demi l'étendue de cette tragédie : selon la Croix-Rouge, au mois de janvier 1993, il n'y aura presque plus d'enfants de moins de cinq ans en Somalie. Dans la seule ville de Baidoa, cinq mille huit cents personnes sont mortes au mois de septembre. Une hécatombe et une interrogation : que faire pour la Somalie ?

Ils meurent de faim. Chaque sac de riz et chaque boîte de lait en poudre comptent. Les besoins du pays sont évalués à 50 000 tonnes de vivres par mois. Il en arrive la moitié seulement. Tous ceux qui vivent au jour le jour ce désastre, M. Grégoire Tavernier, le numéro deux de la Croix-Rouge, ou M. Patrick Vial, le coordinateur général de Médecins sans frontières, l'affirment : l'aide humanitaire, d'où qu'elle vienne, est la bienvenue. *A fortiori* lorsqu'elle est le signe tangible d'un réel élan de générosité.

Les enfants somaliens meurent par dizaines de milliers parce que la guerre civile, qui ravage depuis vingt-deux mois leur pays, interdit les semailles et décime les troupeaux. Fuyant leurs villages, des familles à bout de forces affluent chaque jour à la périphérie des villes, tansformées en mouroirs. Ceux qui n'ont pas succombé en chemin sont souvent proches de la fin, il n'y a plus grand-chose à faire pour eux. Pour les survivants, le riz est une nourriture bien adaptée. Ils la supportent plus facilement que les préparations à base de farine, plus lourdes à digérer.

Le prélèvement d'une dîme

La preuve que le riz convient mieux que le blé, c'est qu'il est plus souvent pillé. Le port de Mogadiscio est la cible privilégiée de ces pillages qui aident les bandes armées à reconstituer leurs forces et leur permettent de nourrir ceux de leur clan. Ces bandes sont moins gourmandes qu'on le dit quelquefois. M. Mohamed Sahnoun, qui fut pendant six mois le représentant du secrétaire général des Nations unies en Somalie, évalue à 10 % de l'aide internationale le pourcentage de ces brigandages. Pour le Comité international de la Croix-Rouge, M. Tavernier avance le même chiffre.

Cinq cents « casques bleus » armés, arrivés récemment à Mogadiscio, sont censés mettre un terme à ces rapines en prenant le contrôle du port et de l'aéroport. Pour l'instant, les Nations unies ont choisi de négocier en douceur la relève des deux sous-clans qui occupent les lieux, celui des Murasade pour le port, et celui des Hawadle pour l'aéroport. Mais ces groupes exigent des compensations. Les Hawadle prélèvent une taxe de 300 dollars sur chaque avion Hercules chargé de vivres qui atterrit à Mogadiscio, et le port fait vivre six cents Murasade qui s'ingénient à faire monter les enchères.

Lorsque le port et l'aéroport de Mogadiscio seront passés sous le contrôle de l'UNOSOM (1), si cela se produit un jour, les mêmes obstacles surgiront dans les autres villes portuaires, en particulier à Kismayo, à l'extrême sud. C'est dire si le renfort, prévu par le Conseil de sécurité – trois mille cinq cents « casques bleus » supplémentaires – serait le bienvenu.

La Somalie est un pays à la géographie étirée qui interdit une centralisation de l'aide internationale. Celle-ci doit être distribuée et donc protégée partout, sauf à provoquer des déplacements dramatiques de population. Certaines régions du pays sont beaucoup moins sûres que d'autres. Des bandes incontrôlées y sévissent, qui retiennent les organisations humanitaires de s'y aventurer. Le sud-ouest du pays est le théâtre d'affrontements qui propagent dans la région de Bardera une effroyable famine (*le Monde* du 31 octobre). La solution de cette mêlée confuse est certainement politique. Mais, pour que ses enfants ne meurent plus par dizaines de milliers, la Somalie a plus que jamais besoin de la solidarité active de l'hémisphère riche.

BERTRAND LE GENDRE

(1) United Nations Operation in Somalia (Mission des Nations unies en Somalie).

ALGÉRIE : divisée sur son attitude à l'égard du pouvoir

La direction du FLN a préservé une unité de façade

ALGER

de notre correspondant

C'est avec discrétion que le comité central du FLN a achevé, dans la soirée du vendredi 30 octobre, à Batna, dans l'Est algérien, trois jours de travaux. Le huis clos étant de rigueur, rien n'a vraiment filtré d'une réunion que l'on prédisait houleuse entre les tenants d'une ligne intransigeante envers le Haut Comité d'Etat (HCE), la présidence collégiale algérienne, et ceux qui prônent un rapprochement pragmatique avec le nouveau pouvoir (*le Monde* du 29 octobre). Apparemment, il n'en a rien été. Fidèle à une ligne de conduite qui lui a toujours réussi au temps où il était le parti unique au pouvoir et où ses dissensions internes se réglaient dans les coulisses, en dehors de ses « grand-messes » régulières, le FLN, une fois de plus, n'a pu, ou n'a pas voulu, trancher.

Point de ralliement spectaculaire ni de départs fracassants du bureau politique, comme la rumeur en courait à la veille de la session. Ni l'ex-premier ministre, M. Mouloud Hamrouche, ni un autre « ténor », M. Abderahmane Belayad, ni bien sûr le secrétaire général, M. Abdelhamid Mehri – un trio que l'on dit hostile au HCE, – n'ont été mis en minorité. M. Mehri, au cours d'une conférence de presse, a déclaré que *« les divergences ont été rarissimes par rapport aux sessions précédentes »*.

Cette unité de façade cache mal le profond hiatus qui sépare la base militante des instances dirigeantes du FLN et les sérieux antagonismes qui déchirent ces dernières, notamment sur la manière de régler la crise algérienne. Le comité central s'est borné à réitérer sa position officielle en faveur de la *« poursuite du dialogue avec le pouvoir, pour aboutir à un consensus national ou tout au moins à une convergence de vues sur les solutions à apporter »*.

Le comité central a préconisé *« une approche nationale globale incluant les islamistes »*, comme devait le rappeler M. Mehri, faisant fi de la volonté des autorités algériennes de rejeter tout contact avec l'ex-Front islamique du salut, dont les principaux dirigeants purgent actuellement des peines de prison. – *(Intérim.)*

□ **L'explosion d'une voiture piégée a fait trois blessés.** – A la veille du trente-huitième anniversaire du début de la guerre d'Algérie, un attentat à la voiture piégée – le premier du genre – a fait, samedi 31 octobre, au moins trois blessés dans le plus important centre commercial d'Alger. Cet attentat n'avait toujours pas été revendiqué lundi matin. Selon un policier, la charge a probablement été plus importante que celle déposée dans l'aérogare d'Alger, attentat imputé aux islamistes qui avait fait 9 morts et 124 blessés, le 26 août dernier. – *(Reuter.)*

□ **La France déplore la démission de M. Sahnoun.** – La France déplore la démission de l'envoyé spécial des Nations unies en Somalie, M. Mohamed Sahnoun (*le Monde* du 31 octobre), qui a *« déployé des efforts courageux dans la mission qui lui avait été confiée »*, a déclaré, vendredi 30 octobre, le porte-parole adjoint du Quai d'Orsay, M. Gourdault-Montagne. Dans un communiqué, les organisations Médecins sans frontières, CARE, International Medical Corps, Concern Worlwide et Save the Children Fund, se sont déclarées *« profondément choquées et inquiètes »* après le départ de M. Sahnoun, dont la démission *« compromet gravement les secours »*. *« Ses critiques ouvertes de l'action des Nations unies en Somalie ont sans doute entraîné la bureaucratie onusienne à le sacrifier aux dépens des efforts de l'aide humanitaire »*, estiment ces organisations.

□ **NIGER : six morts dans une attaque lancée par des Touaregs.** – Six personnes – un garde républicain et cinq rebelles touaregs – ont été tuées, samedi 31 octobre, lors d'une attaque menée par le Front de libération de l'Aïr et de l'Azawak (FLAA) contre un village situé à 170 kilomètres au nord-est de Niamey, a annoncé la radio nationale. Cette attaque porte à quarante-cinq, dont vingt-trois rebelles, le nombre de personnes tuées en un an à cause de la rébellion touarègue. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

Les élections aux Etats-Unis

Sur fond d'incertitudes économiques

Suite de la première page

Plus précisément, c'est la question de l'emploi qui a dominé, après vingt-quatre mois de « dégraissages » massifs dans l'industrie et les services. Ces licenciements ont, cette fois, tout autant touché les cols blancs (cadres) que les cols bleus (employés, ouvriers). Très symboliquement, la dernière semaine d'octobre s'est achevée avec l'annonce de 4 500 licenciements chez American Express, c'est-à-dire dans les services et parmi les cols blancs. C'est une élection sur fond d'*« anxiété de la classe moyenne »*, dit le *Wall Street Journal*. Cette anxiété est multiforme : la classe moyenne doute que ses enfants vivront le « rêve américain » ; doute que le pays soit « sur le bon chemin », celui de la reprise ; elle appréhende la concurrence avec l'Asie et l'Europe, la « globalisation de l'économie » ; elle n'est pas sûre que les Etats-Unis se soient donné les moyens (éducation et formation professionnelle, grands thèmes de la campagne) pour y faire face.

Bref, la très américaine culture de l'optimisme est soumise au choc d'une compétition économique exacerbée et d'un nouvel ordre international qui, pour l'heure, tient plutôt d'un désordre peut-être lourd de catastrophes à venir. D'ou cette crise d'anxiété – relative – à laquelle M. Bush et M. Clinton répondent avec des thérapies sinon totalement opposées, du moins assez différentes. N'étaient quelques coups bas en fin de parcours, la campagne a traité à fond des questions intérieures, chacun des candidats détaillant son « ordonnance » : le républicain suggère un traitement léger, le démocrate quelque chose de plus radical, et l'indépendant Ross Perot un improbable électrochoc.

M. Bush part d'un diagnostic confiant : l'économie américaine n'est pas aussi mal en point que le proclament les démocrates. Il peut, à bon droit, montrer une batterie d'indicateurs positifs : inflation contrôlée, taux d'intérêt – à court terme – au plus bas, productivité en hausse constante, succès à l'exportation continus pour l'industrie américaine, chômage très nettement inférieur (7,5 %) à celui de la plupart des pays d'Europe de l'Ouest, etc. Mais la santé économique est aussi une question de perception, une affaire qui relève autant du moral que de la comptabilité nationale. Les « indicateurs de confiance » des consommateurs ou des entrepreneurs sont, eux, tous à la baisse. Les centaines de milliers de licenciements – non compensés par des créations d'emplois – de ces deux dernières années ont créé un véritable sentiment de panique dans la classe moyenne.

M. Bush prône un minimum d'intervention pour relancer la croissance. *« Nous devons maintenir quelques données de base qui garantiront*, dit-il, *une reprise saine : des taux d'imposition bas, des dépenses publiques limitées, une monnaie solide, des réglementations économiques moins tatillonnes et*



une concurrence commerciale le plus ouverte possible. » Au-delà, l'action du gouvernement fausserait le jeu du marché, produisant des résultats artificiels. Aux plus fortes demandes de l'opinion – emploi, école, santé, – M. Bush répond par la même recette : moins d'impôts. Moins d'impôts pour les industriels qui investissent dans les secteurs de pointe, pour les pauvres qui veulent envoyer leurs enfants dans les meilleures écoles privées ou qui veulent souscrire à une assurance médicale. M. Bush pense que l'économie américaine n'a pas besoin du gouvernement fédéral pour s'adapter à l'environnement des années 90.

M. Clinton part d'une prémisse différente : la croissance ne reviendra pas toute seule. Le gouverneur de l'Arkansas se présente comme « un démocrate nouvelle manière », moins préoccupé d'égalité sociale que de relance économique. M. Clinton affirme qu'en ces temps de globalisation les capitaux n'ont pas de fidélité nationale et vont là ou l'accueil est le plus prometteur, c'est-à-dire là où la main-d'œuvre est la mieux qualifiée et où les infrastructures – télécommunications et transports de masse, notamment – sont les meilleures.

« Si vous construisez le terrain de jeu, les joueurs viendront », dit-il. D'où un programme d'investissements publics pour réformer l'école, la formation professionnelle et moderniser les infrastructures. *« Je ne crois pas dans les mérites d'un super-gouvernement*, résume-t-il. *Je crois dans les mérites d'un gouvernement plus efficace au service de l'emploi et de la croissance »* (il ne dit pas : « au service de la justice sociale », ce qui serait « démocrate ancienne manière »). M. Clinton fait le pari suivant : en cette période de doute, de transition, de concurrence plus dure, les Américains demandent au gouvernement de leur donner la main. Ils n'ont pas peur du futur, ils se sentent mal ou pas assez équipés ; ils veulent bien d'une zone de libre-échange avec le Mexique et le Canada, à condition qu'on les y prépare. Ils ne voudraient pas moins d'Etat – toujours selon M. Clinton, – mais un peu plus d'Etat. Telle serait l'humeur du pays.

« Il y a pas mal d'éléments qui suggèrent que les Américains de 1992 veulent un gouvernement qui soit plus actif dans la modernisation de l'économie », observe le *Wall Street Journal*. Et de citer un sondage selon lequel 52 % des personnes interrogées disent craindre que M. Bush ne *« s'occupe pas assez de l'économie »* et 32 % que M. Clinton *« s'en occupe trop »*. Un essayiste et journaliste comme George Will, à la fois conservateur et libre-penseur, fait la même analyse dans le *Washington Post* : *« Le pays a effectivement besoin d'un peu plus de gouvernement. »* Et de citer des infrastructures, un système de santé publique, des soins à l'enfance et un niveau scolaire inférieurs à ceux de nombre de pays occidentaux.

Paradoxalement, c'est aussi au même moment que les Américains éprouveraient le plus de méfiance à l'égard de leurs dirigeants. La candidature de M. Ross Perot exprime un coup de grogne à l'encontre des élites traditionnelles, qu'elles soient démocrates ou républicaines. A sa façon, elle souligne, plus concrètement encore que ne le disent tous les sondages, que ni George Bush ni Bill Clinton ne suscitent le moindre enthousiasme de leurs compatriotes.

ALAIN FRACHON
et JEAN-PIERRE LANGELLIER

ASIE

Des documents soviétiques font la lumière sur le sort des Coréens déportés par Staline

Près de deux mille responsables de la communauté coréenne d'URSS ont été exécutés ou envoyés au bagne pour s'être opposés, en 1937, au projet de Staline de déplacer les quelque cent quatre-vingt mille Coréens de l'Extrême-Orient soviétique vers l'Asie centrale, a révélé, lundi 2 novembre, l'agence sud-coréenne Yonhap. Citant des documents soviétiques récemment communiqués par l'Association coréenne de Moscou, l'agence précise que les autorités avaient réquisitionné soixante trains de marchandises pour l'opération de déplacement forcé, ainsi que soixante cuisines de campagne. Les documents signés par Molotov, alors président du conseil des commissaires du peuple, donnaient ordre aux Coréens d'abandonner tous leurs biens pour inventaire, dans un délai de trois jours, contre la promesse de recevoir l'équivalent une fois installés au Kazakhstan et en Ouzbékistan et de quoi subsister pendant deux semaines. Quelque quatre cent mille personnes d'origine coréenne vivent aujourd'hui dans la Communauté des Etats indépendants (CEI), dont la moitié en Ouzbékistan. – *(AFP.)*

□ **PAKISTAN : condamnation à mort d'un officier.** – Le commandant Arshad Jameel a été condamné à mort par une cour martiale pour avoir conduit une opération dans la province du Sind, au cours de laquelle neuf villageois avaient été assassinés, ont annoncé, samedi 31 octobre, les autorités pakistanaises. L'officier était l'ami d'un propriétaire foncier qui souhaitait se débarrasser de paysans rebelles. Les victimes avaient été présentées comme des *dacoits* (bandits) ; mais des organisations humanitaires, relayées par la presse, avaient émis des doutes. – *(UPI.)*

□ **TAIWAN : retour du principal dissident.** – M. Peng Min-min, le principal dissident taïwanais, a reçu, dimanche 1er novembre, un accueil triomphal lors de son retour après plus de vingt ans d'exil. Plus d'un millier de personnes, dont les chefs du Parti progressiste démocratique (DPP), principale formation de l'opposition, l'attendaient à l'aéroport. Selon le DPP, M. Peng, un professeur emprisonné pour avoir pris parti en faveur de l'indépendance de l'île dans les années 60, devrait se présenter aux élections législatives de décembre prochain sous les couleurs du DPP. – *(Reuter, UPI.)*

POINT / LES ÉLECTIONS AUX ÉTATS-UNIS

Une « triangulaire » en deux étapes

Quelque 190 millions d'Américains en âge de voter sont appelés à désigner, mardi 3 novembre, leur futur président, qui prendra ses fonctions le 20 janvier 1993. Les électeurs devront choisir entre trois candidats : George Bush, le président républicain sortant, qui fait équipe avec le vice-président Dan Quayle ; Bill Clinton, qui a choisi Albert Gore sur son « ticket » démocrate ; et l'indépendant Ross Perot, assisté de l'amiral James Stockdale. Cette élection « triangulaire » a très peu de chances de perturber le jeu du bipartisme, renforcé par les règles électorales américaines.

Selon le système à deux étapes en vigueur depuis le dix-huitième siècle, les électeurs voteront pour des grands électeurs, qui eux-mêmes désigneront officiellement, le 14 décembre, le président et son vice-président. En général, le vote de ce collège électoral ne fait qu'amplifier la victoire du candidat ayant obtenu le plus de suffrages populaires.

Le « match à trois » de cette année a incité un plus grand nombre de citoyens à aller s'inscrire sur les registres électoraux, ce qui a traditionnellement favorisé le candidat démocrate. Généralement faible, le taux de participation était de 50,1 % en 1988, bien en dessous du record de 1960, l'année de l'élection du démocrate John Kennedy, où 62,8 % des électeurs s'étaient rendus aux urnes.

Les Américains sont aussi invités mardi à renouveler la Chambre des représentants (435 membres) et le tiers du Sénat (33 sièges sur 100 plus les postes vacants), sans compter les nombreuses consultations locales organisées dans les Etats.

Les programmes des partis et des candidats

ÉCONOMIE

• **Parti républicain.** – *« Avec des taux d'intérêt faibles et une inflation à son plus bas niveau depuis trente ans, les conditions sont réunies pour renouer avec une croissance forte tout au long de cette décennie. »*

• **George Bush.** – Partisan d'une diminution générale de la pression fiscale pour assurer la relance et encourager les investissements. Il propose au Congrès de voter pour chaque diminution d'impôt une coupe correspondante dans les dépenses, qu'il voudrait voir diminuer de 300 milliards de dollars d'ici à 1997, y compris au chapitre social.

Il mise aussi sur la libéralisation des échanges (le traité – ALENA/NAFTA – de libre-échange entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique à ratifier par le Congrès et les négociations du GATT à conclure).

• **Parti démocrate.** – *« L'Amérique est sur la mauvaise voie. Le rêve américain s'est évanoui. Les classes moyennes souffrent. La pauvreté a connu une véritable explosion. »*

• **Bill Clinton.** – Pour *« remettre l'Amérique au travail »*, il propose d'investir 20 milliards de dollars par an dans un vaste programme de travaux publics (infrastructures routières notamment). Il promet de réduire de moitié le déficit budgétaire (330 milliards de dollars actuellement) d'ici à 1997 : réduction d'ici là des dépenses de 300 milliards de dollars (suppression de 100 000 emplois dans la fonction publique et plafonnement des programmes sociaux notamment) ; augmentation de 2 % des impôts sur les revenus dépassant 200 000 dollars par an, taxe supplémentaire sur les grandes fortunes, alourdissement de la fiscalité sur les compagnies étrangères opérant aux Etats-Unis mais baisse de l'impôt sur les bénéfices des sociétés à certaines conditions. Opposé au protectionnisme, il approuve le traité NAFTA avec quelques réserves.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

• **Parti républicain.** – *« Maintenant que nous avons gagné la guerre froide, nous devons aussi remporter la paix. (...) L'histoire nous enseigne que lorsque les Etats-Unis se retirent de la scène mondiale, nous précipitons l'émergence de nouveaux dangers. »*

• **George Bush.** – Hostile à une implication directe des troupes américaines dans le conflit yougoslave, mais les Etats-Unis participent à l'établissement d'une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie.

Il souhaite que les Etats-Unis continuent à encourager activement les négociations de paix entre Israël et les pays arabes. Il entend maintenir la clause de la nation la plus favorisée de la Chine, *« qu'il ne faut pas isoler, si on veut l'influencer »*.

Il souhaite diminuer les dépenses de défense de 25 % d'ici à 1997, ne laisser que 150 000 hommes en Europe (contre 250 000 actuellement) et ne garder que 1,6 million d'hommes dans l'armée.

• **Parti démocrate.** – *« Sous le président Bush, les crises ont été gérées plutôt que prévenues ; les dictateurs comme Saddam Hussein ont été courtisés plutôt que dissuadés (...), l'agression du régime serbe contre ses voisins dans l'ex-Yougoslavie a été abordée avec timidité plutôt que fermeté. »*

• **Bill Clinton.** – Il entend *« soutenir fermement »* Israël, maintenir les sanctions contre l'Afrique du Sud, renforcer celles contre Haïti et conditionner l'octroi de la clause de la nation la plus favorisée à la Chine au respect des droits de l'homme. Plus activiste que George Bush dans le dossier yougoslave, il approuve la création d'une zone d'exclusion aérienne. Il appelle au maintien d'une défense forte même s'il prévoit des coupes dans le budget du Pentagone de 30 % d'ici à 1997. Il limiterait les effectifs de l'armée à 1,4 million d'hommes, dont 100 000 en Europe.

SOCIÉTÉ

• **Parti républicain.** – *« La famille traditionnelle est menacée. Nous croyons que nos lois devraient refléter ce qui fait de notre nation un pays prospère et sain : croire en Dieu, travailler dur, s'entraider et limiter au maximum la taille et les interventions de l'Etat. »*

– Avortement : *« Nous croyons que l'enfant à naître a un droit fondamental à la vie qui ne peut être enfreint. (...) Nous sommes en faveur de la nomination de juges qui respectent le caractère sacré des vies innocentes. »*

• **George Bush.** – Education : il propose une aide de 1 000 dollars par famille à moyens ou bas revenus pour leur permettre de *« choisir librement »* une école publique, privée ou religieuse pour leurs enfants. Il promet 1 million de dollars pour la création d'écoles expérimentales.

– Système de santé : il suggère un crédit d'impôt pour encourager les quelque 33 millions d'Américains non couverts à souscrire à un régime d'assurance-maladie, à titre privé.

– Prestations sociales : il souhaite la réduction des périodes couvertes par l'assurance-chômage.

– Criminalité : favorable à la peine de mort, il souhaite l'imposition de peines non réductibles pour les meurtriers. Il défend dans ses grandes lignes le droit des citoyens de posséder et de porter des armes.

– Avortement : contre, excepté en cas de viol, d'inceste ou lorsque la vie de la mère est en danger. Il s'oppose au financement des centres qui le recommandent.

• **Parti démocrate.** – *« Une économie en expansion, une économie de hauts salaires est la meilleure des politiques de la famille, de la ville, de l'emploi, des minorités que l'Amérique puisse avoir. »*

– Avortement : *« Nous reconnaissons à chaque femme le droit de choisir. (...) Il faut rendre l'avortement moins nécessaire, non pas plus difficile ou plus dangereux. »*

• **Bill Clinton.** – Education : il promet d'augmenter le financement de l'école publique et de lancer un important programme de formation professionnelle, financé par une taxe sur la masse salariale. Il envisage un système de prêts avantageux pour les étudiants, à rembourser à l'entrée dans la vie active.

– Système de santé : estimant que tous les Américains devraient avoir accès à des soins de santé abordables, il propose que les employeurs, qui refusent de cotiser pour l'assurance-maladie de leurs employés, payent une taxe, afin que le gouvernement le fasse à leur place. Un organisme national contrôlerait les dépenses médicales, qui ont triplé en vingt ans.

– Prestations sociales : elles doivent être *« une seconde chance, non pas un mode de vie »*. Aux chômeurs, il propose des programmes de formation, de travaux communautaires et des prêts pour ceux qui se lanceraient en affaire.

– Criminalité : en faveur de la peine de mort, il souhaite créer 100 000 postes supplémentaires dans la police. Il interdirait la possession, la vente et la fabrication des armes d'assaut *« les plus dangereuses »* et imposerait un délai *« raisonnable »* entre l'achat et la prise de possession d'une arme à feu.

– Avortement : opposé à toute restriction à la pratique de l'avortement. Il promet d'améliorer les services de planning familial et d'encourager la contraception.

LE PROCESSUS DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

A - Sélection des candidats pour chaque parti, républicain et démocrate (de février à juin)

LES PRIMAIRES [illegible] n'importe quel citoyen peut voter

LES CAUCUS [illegible]

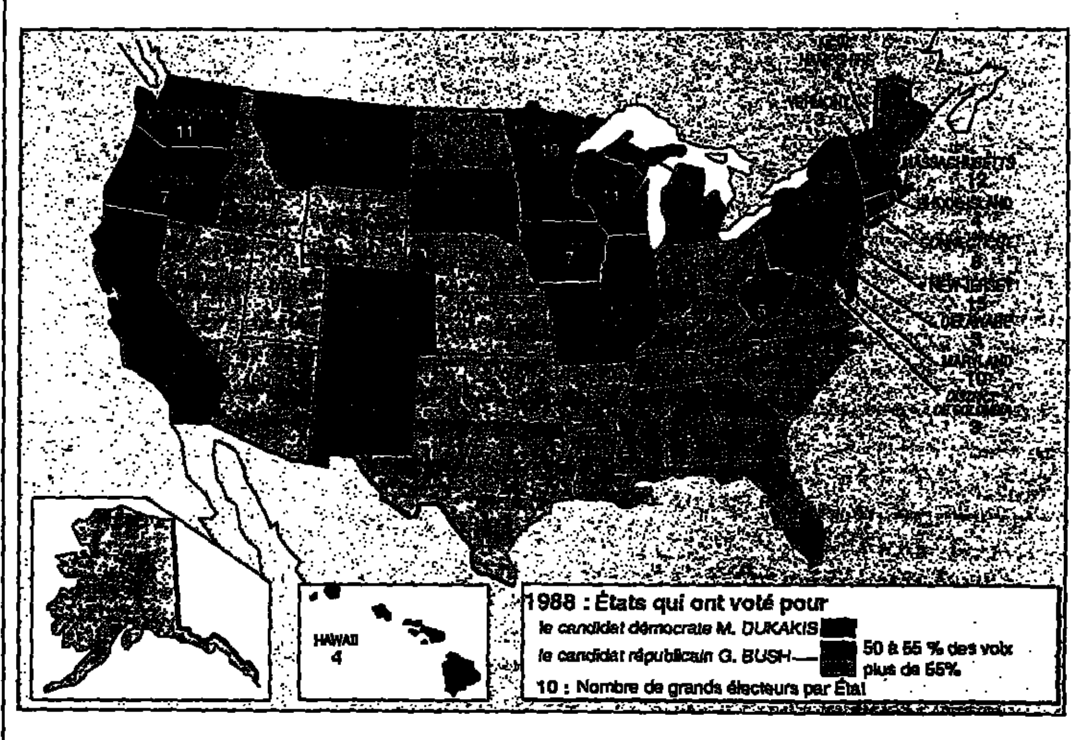
LES DÉLÉGUÉS [illegible]

LES CONVENTIONS [illegible]

B - Le scrutin présidentiel :

ÉLECTION DES GRANDS ÉLECTEURS [illegible]

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT [illegible]



La recette de Ross Perot

L'indépendant Ross Perot a un vague programme, tout entier orienté vers la réduction du déficit fédéral, qu'il promet de transformer en excédent d'ici à 1998.

Il entend augmenter les impôts, surtout pour les riches, ainsi que les taxes sur le tabac et l'essence (50 cents de plus le gallon – 3,78 litres – en cinq ans).

Il diminuerait toutes les dépenses sociales de 15 %, augmenterait les prélèvements de santé et de retraite des plus hauts revenus, abaisserait le niveau des subventions agricoles et effectuerait des coupes importantes dans le budget de la défense (il était opposé à l'engagement des Etats-Unis dans la guerre du Golfe).

Le milliardaire texan est pour la réglementation de la vente des armes à feu et pour le droit à l'avortement.

Dossier réalisé par **MARTINE JACOT**

1992, année des femmes ?

LOS ANGELES

correspondance

Barbara Boxer aime à mettre son nom en avant pour donner le ton de sa campagne électorale. Née à Brooklyn, élue en 1982 à la Chambre des représentants dans une circonscription de la Californie, elle a conscience de mener une lutte *« historique »* aux côtés de sa collègue Diane Feinstein, l'ancien maire de San-Francisco : elles sont cette année deux femmes – démocrates – à briguer les deux sièges de la Californie au Sénat. Une première.

L'Etat le plus populeux de l'Union donnera-t-il de nouveau le ton ? Deux femmes seulement siègent actuellement au Sénat, aux côtés de 98 hommes. Mais cette année, un nombre record de candidates briguent les sièges en jeu à la Chambre haute, renouvelée par tiers tous les deux ans. Elles sont onze au total : dix démocrates, une républicaine. Renouvelée en totalité tous les deux ans, la Chambre des représentants s'attend aussi à une vague féminine, avec 105 candidates (contre 70 en 1990) pour 435 sièges.

Le souci majeur des candidates, outre de vaincre les préjugés, a été de rassembler assez d'argent pour financer des campagnes de plus en plus coûteuses. Des réseaux de collectes de fonds mis en place par plusieurs associations féminines ont permis à plusieurs personnalités inconnues au niveau national de créer la surprise. Dans sa course au Sénat, Patty Murray qui se définit comme une *« mère en chaussures de tennis »* – est sortie victorieuse des élections primaires de l'Etat de Washington. Auparavant, les victoires de la démocrate Carol Moseley Braun dans l'Illinois, qui pourrait devenir la première femme noire élue au Sénat (*le Monde* du 4 avril), et celle de Lynn Yeakel en Pennsylvanie n'étaient pas moins inattendues.

Un nombre exceptionnel de candidats sortants ne se sont pas représentés, ce qui a facilité l'émergence de nouvelles têtes. Les femmes se sont aussi beaucoup mobilisées pour ces élections, en raison notamment des menaces qui pèsent sur le droit à l'avortement et du choc de l'affaire Thomas, en octobre de l'an passé. L'avocate Anita Hill avait alors, devant une commission sénatoriale, accusé de *« harcèlement sexuel »* le juge Clarence Thomas, nommé à la Cour suprême. Chacun avait pu voir à la télévision la juriste noire témoigner haut et fort – mais sans succès – face au juge qui la regardait de haut. La composition presque exclusivement masculine du Sénat n'avait jamais paru aussi scandaleuse.

RÉGIS NAVARRE

L'alternance depuis le début du siècle

• **1896-1912 : seize années républicaines**

– William McKinley : élu en 1896, réélu en 1900 (51,7 % des voix), il est assassiné le 6 septembre 1901.

– Theodore Roosevelt : lui succède en tant que vice-président. Elu en 1904 (56,4 % des voix).

– William Howard Taft : est élu en 1908 (51,6 % des voix).

• **1912-1920 : huit années démocrates**

– Thomas Wilson : élu en 1912 (41,8 % des voix), réélu en 1916 (49,2 % des voix).

• **1920-1932 : douze années républicaines**

– Warren Harding : élu en 1920 (60,3 % des voix), il meurt au cours de son mandat, le 2 août 1923.

– Calvin Coolidge : lui succède en 1923 en tant que vice-président. Elu en 1924 (54,1 % des voix).

– Herbert Hoover : élu en 1928 (58,2 % des voix).

• **1932-1952 : vingt années démocrates**

– Franklin Roosevelt : élu en 1932 (57,4 % des voix) et réélu en 1936 (60,8 %), 1940 (54,7 %) et 1944 (53,4 %). Il meurt au cours de son mandat, le 12 avril 1945.

– Harry Truman : lui succède en tant que vice-président. Elu en 1948 (49,5 % des voix).

• **1952-1960 : huit années républicaines**

– Dwight Eisenhower : élu en 1952 (55,1 % des voix), réélu en 1956 (57,4 %).

• **1960-1968 : huit années démocrates**

– John Kennedy : élu en 1960 (49,7 % des voix). Il est assassiné à Dallas au cours de sa campagne électorale pour un second mandat, le 22 novembre 1963.

– Lyndon Johnson : lui succède en tant que vice-président. Elu en 1964 (61,1 % des voix).

• **1968-1976 : huit années républicaines**

– Richard Nixon : est élu en 1968 (43,4 % des voix) et réélu en 1972 (60,7 %). Compromis dans l'affaire du « Watergate », il démissionne le 9 août 1974.

– Gerald Ford : lui succède en 1974 en tant que vice-président désigné par le président Nixon après la démission de Spiro Agnew en octobre 1973. Battu en 1976.

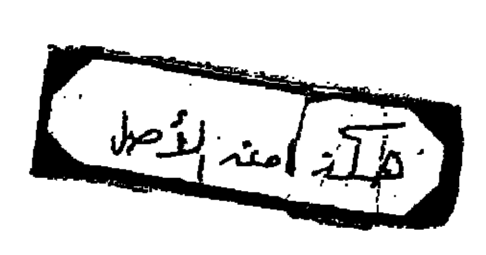
• **1976-1980 : quatre années démocrates**

– Jimmy Carter : élu en 1976 (50,1 % des voix), battu en 1980.

• **1980-1992 : douze années républicaines**

– Ronald Reagan : élu en 1980 (50,7 % des voix), réélu en 1984 (58,8 % des voix).

– George Bush : élu en 1988 (53,4 % des voix).



Le Monde

ESPACE EUROPEEN

Les Tziganes, mal-aimés de l'Europe

Les autorités allemandes ont commencé, *dimanche 1er novembre*, à expulser par avion vers la Roumanie les immigrés tziganes clandestins. Croulant sous le poids des demandeurs d'asile (quatre cent mille attendus cette année) et effrayé par les violences xénophobes, le gouvernement de Bonn a conclu un accord avec celui de *M. Iliescu selon* lequel les Roumains entrés illégalement en Allemagne, pour la plupart d'origine tzigane, seraient *« rapatriés »*. Cinquante mille à cent quarante mille personnes seraient menacées d'être mises ainsi dans des « charters pour Bucarest ». Bonn a promis en outre de verser, d'ici à 1996, 30 millions de deutschemarks (environ 100 millions de francs) à la Roumanie, officiellement pour faciliter la *« réinsertion »* des Roms, qui constituent la minorité la plus menacée en Europe centrale.

Sédentarisés de gré ou de force par les régimes communistes, les Tziganes d'Europe centrale sont *mal acceptés dans des* sociétés où la chute *du totalitarisme a* laissé libre cours aux *passions nationalistes*.


LUC WOUTERS

Berlin, mars 1992. Des réfugiés tziganes dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile de la Croix-Rouge.

Allemagne : des charters pour Bucarest

BERLIN

de notre correspondant

LES *Zigeuner* sont de retour en Allemagne. Il a suffi que le rideau de fer tombe, que l'Europe de l'Est et sa misère *fassent irruption, que la peur* du futur et des invasions se réinstalle. A l'angoisse collective, il fallait trouver des boucs émissaires et voilà que tous les plus vieux préjugés du monde ressurgissent : les Polonais redeviennent des « Polaks » et les Tziganes des *Zigeuner*, porteurs de tous les maux de la terre, cibles désignées de la frustration populaire. *Zigeuner*, terme banni par les 70 000 Roms et Sintis de nationalité allemande car il était employé *par les nazis, qui les avaient* massacrés comme *« ziehende Gauner »* (bandits ambulants). Au nom de ce passé, le représentant allemand du Roma National Congress a qualifié de *« politique de déportation »* l'accord conclu entre l'Allemagne et la Roumanie, par lequel Bucarest accepte à partir *du 1er novembre de reprendre* les Tziganes roumains se trouvant illégalement en Allemagne.

L'arrivée, ces trois dernières années, de Tziganes de Yougoslavie et surtout de Roumanie, *fuyant souvent les mauvais* traitements qui leur sont infligés dans leurs pays d'origine, et qui franchissent clandestinement les frontières pour *venir demander l'asile politique*, place une nouvelle fois l'Allemagne devant son miroir... et ses juges.

En août dernier, les attaques contre le centre de regroupement de *réfugiés de* Lichtenhagen, près de Rostock, ont braqué les projecteurs de l'actualité sur un problème qui couvait depuis que les premiers trains venant de Roumanie avaient déposé leurs contingents de Tziganes après l'effondrement du régime communiste est-allemand. Les Tziganes de Roumanie sont devenus le *symbole* de la hantise. Ils sont venus en masse, le plus souvent en passant la frontière polonaise, franchissant clandestinement l'Oder ou la Neisse. Nul *ne connaît précisément* le nombre de ces nouveaux arrivants. A Bonn, le ministère de l'intérieur se refuse à donner des statistiques précises. En 1991, *les Roumains formaient* le deuxième groupe de demandeurs d'asile politique, avec 40 504 personnes, derrière les ressortissants de *l'ex-Yougoslavie*. Dans ce contingent, les Tziganes seraient les plus nombreux. Près des deux tiers. Pour le seul mois de juillet 1992, 14 500 demandes d'asile de Roumains ont été enregistrées.

Des affaires comme celle de Lichtenhagen, il y en a beaucoup, et dans toute l'Allemagne. Devant les centres débordant de réfugiés, il est fréquent de voir des attroupements de gens tuant le temps comme ils le peuvent : familles entières, avec des grappes d'enfants, facilement reconnaissables à leur peau burinée, aux vêtements de couleur des femmes, à leur misère. Cela suffit, souvent, pour semer l'émoi parmi la population. Qui *connaît les querelles interminables que* peut susciter dans les communes françaises le stationnement des nomades peut imaginer aisément la situation.

Des familles totalement démunies

En général, ces familles arrivent totalement démunies, après des jours, voire des semaines d'un voyage semé d'embûches. Elles se trouvent subitement transférées *au* beau milieu d'une ville inconnue, abandonnées sur place par des passeurs professionnels qui les ont aidées à contourner les pièges de la *frontière; ces familles errent, vivent au* jour le jour, bivouaquant si nécessaire dans la plus totale absence d'hygiène sous les fenêtres de braves Allemands *brusquement confrontés à cette misère* brute.

Dans les villes apparaissent de nouveau des groupes de femmes, d'enfants tendant la main aux passants. Une image que l'on n'avait pas vue depuis l'époque nazie, exception faite de ces quelques bandes de punks qui font désormais partie du décor de Berlin, de Hambourg ou de Munich. Poussées par la colère de leurs administrés, les municipalités dénoncent cette mendicité «agressive», la recrudescence des petits larcins et charpardiages, sans qu'il soit toujours très facile de faire la part du vrai et du faux. Les ragots et *les rumeurs les plus fous se colportent* sur les vols organisés, les attaques de magasins, les agressions dans la rue, les atteintes à l'hygiène publique et *aux normes habituelles de conduite*... Rien n'a plus de succès que de raconter des «histoires» (elles sont innombrables) sur les Tziganes, de préférence *sur les femmes, faisant leurs besoins* naturels sur les places publiques. Pour exemple, cette mère de famille d'Eisenhüttenstadt qui s'indigne dans un journal : *« Une horde de femmes est arrivée, elles se sont dirigées vers les poubelles, ont levé bien haut la jupe, et... »*

Les *Zigeuner* ne sont qu'une partie des demandeurs d'asile *qui affluent* par dizaines de milliers chaque mois en Allemagne pour profiter d'une législation particulièrement libérale et qui souffrent, eux aussi, de l'exaspération des populations. Mais ces Tziganes ont cristallisé la « peur de l'étranger», une vague qui déferle sur un pays réunifié en doute sur soi-même. Du temps des deux Allemagnes, la cohabitation, à l'Ouest, entre la petite communauté des Roms et Sintis et la population ne causait pas de difficultés. Une bonne partie de ces Tziganes étaient sédentarisés et intégrés, les autres vivant de commerce ambulant ou d'allocations sociales. Le seul problème était le stationnement des itinérants, à la merci du bon vouloir des autorités municipales.

Sur le plan politique, en revanche, les Roms et Sintis d'Allemagne n'ont jamais cessé de réclamer un statut de minorité auquel ils estiment avoir droit en raison de l'histoire. Leurs *associations, et en premier lieu le* Conseil central, ont toujours reproché à Bonn de ne pas vouloir reconnaître pleinement, au même titre que celui *des juifs, le génocide de leur peuple* par les nazis. Les survivants n'ont reçu que des indemnisations ridicules. On estime à près d'un demi-million le *nombre de Tziganes exterminés dans* les camps de concentration du Troisième Reich, par le travail forcé ou les expérimentations médicales. En 1956 *encore, la Cour de justice fédérale* avait cherché à minimiser ces persécutions en évoquant le *« caractère asocial »* des Tziganes.

Un accord ressenti comme une trahison

Aujourd'hui, ces associations estiment que l'Allemagne, *au nom du* passé, a un devoir particulier de protection envers les Tziganes d'Europe *de l'Est et du Sud. Elles dénoncent le* fait qu'aucun Tzigane ne se voit jamais reconnaître le statut de réfugié politique en dépit des persécutions *dont beaucoup sont l'objet en Roumanie* ou dans certaines parties de l'ex-Yougoslavie. Avec le soutien de plusieurs organisations humanitaires allemandes, *elles ont mené en 1991 une* longue bataille contre le gouvernement social-démocrate du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie afin d'obtenir un droit de séjour pour les Tziganes d'ex-Yougoslavie menacés d'expulsion après le rejet de leur demande d'asile. Elles s'étaient opposées à un programme, *monté à grands frais par* le gouvernement régional avec les autorités macédoniennes, pour la réinsertion de Tziganes à Skopje.

Les Sintis et Roms allemands ont *ressenti comme une trahison* l'accord conclu par le gouvernement fédéral avec Bucarest pour faciliter le rapatriement en Roumanie de ressortissants roumains se trouvant illégalement en Allemagne. Cet accord ne signifie pas que des milliers de Tziganes vont être renvoyés dans les jours qui viennent à Bucarest. Il concerne ceux dont la demande d'asile a été rejetée et qui ont épuisé tous les recours juridiques légaux. *Selon la clause principale*, la Roumanie acceptera de récupérer ses ressortissants – même s'ils ne possèdent pas de papiers – à condition que *leur citoyenneté soit établie de* manière «crédible». Mais beaucoup de demandeurs d'asile ont détruit sciemment leurs pièces d'identité dans l'espoir *que* les Roumains *ne voudraient* ainsi plus d'eux et qu'ils ne seraient donc pas expulsés.

HENRI DE BRESSON

A nos lecteurs

Le supplément « Espace européen » sera désormais publié dans *le Monde* du vendredi, daté du samedi. Le prochain numéro paraîtra ainsi le vendredi 13 novembre (daté *samedi 14*).

Les institutions au secours des minorités

STRASBOURG

de notre correspondant

LES institutions européennes tentent depuis longtemps de promouvoir des politiques novatrices en faveur des huit à dix millions de Roms vivant sur le Vieux Continent. Après l'implosion des régimes *communistes en* Europe centrale et orientale – où les Tziganes avaient été, de gré ou de force, largement sédentarisés, – les responsables *internationaux craignent* des flux migratoires importants vers les pays occidentaux. Aussi sont-ils convaincus qu'il convient d'abord d'améliorer leurs conditions d'existence là où ils vivent.

Dès 1975, le comité des ministres du Conseil de l'Europe adoptait une recommandation sur la situation sociale des nomades en Europe. *La déclaration aborde des questions* de politique générale, de stationnement et de logement, d'éducation, d'orientation et de formation professionnelles, d'action sanitaire et sociale, de *sécurité sociale*. Quelques années plus tard, en 1981, la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux (CPLRE), tentait de donner un contenu concret à la déclaration ministérielle, *notamment dans* le *domaine* de la formation des enseignants, de l'enseignement à distance et du suivi pédagogique.

Personne ne nie que les objectifs poursuivis alors sont loin d'avoir été atteints et qu'une relance des recom*mandations de 1981 est nécessaire* pour que certaines au moins entrent dans les faits. A l'issue des rencontres qu'a organisées la CPLRE à la *mi-octobre* à Liptovsky-Mikulas (Tchécoslovaquie), les conclusions du rapporteur général, M. Jean-Pierre Liégeois, professeur de sociologie à la Sorbonne, *demandent* la création d'un réseau entre les villes les plus concernées par l'accueil des communautés tziganes. Parmi les *nombreuses idées de coopération* avancées, figurent en bonne place les échanges d'expériences en matière de participation active des familles roms, *au travers de comités* consultatifs, pour la recherche de solutions à leurs difficultés.

A l'adresse des Etats du Conseil de l'Europe, la CPLRE recommande la *création* d'un fonds de solidarité, l'élaboration d'un instrument juridique garantissant une *« circulation aisée »* entre les territoires des Etats membres et le lancement d'une campagne active d'information pour lutter contre les préjugés.

Les défenseurs des Roms nourrissent beaucoup d'espoirs après la décision récente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe *de demander* l'adjonction d'un *« protocole additionnel »* sur les minorités à la Convention des droits de l'homme. Indépendamment de la difficulté à définir ce qu'est une minorité, nombre d'experts européens ont de sérieux *doutes* sur la volonté des gouvernements à accorder ce statut aux Tziganes. La signature de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires soulève déjà de sérieuses difficultés. Ainsi, la France a annoncé qu'elle ne l'approuverait pas. Pour Paris, le texte du Conseil de l'Europe contient des dispositions incompatibles avec les principes constitutionnels tels que l'égalité des citoyens devant la loi et contraires à la législation française en matière d'emploi des langues régionales dans les services publics et la vie économique et sociale.

Des crédits de la CEE

C'est en 1984 que la CEE a commencé à s'intéresser au sort des Tziganes. Le Parlement européen *demandait cette année-là* l'élaboration de programmes, à financer sur des crédits communautaires, destinés à favoriser l'éducation des enfants dont les parents n'avaient pas de domicile fixe. Après un long travail préparatoire de la Commission de Bruxelles, le Conseil des ministres de l'éducation des Douze *reconnaissait*, en mai 1989, que la culture et la langue des Tziganes faisaient *« partie, depuis plus d'un demi-millénaire, du patrimoine culturel et linguistique de la Communauté »*. Le texte ministériel présente ensuite tout un catalogue de mesures à développer par les Etats-membres *dans les domaines de la* pédagogie, du recrutement et de la formation des enseignants, de l'information et de la recherche. En outre, le Fonds social européen et le troisième programme communautaire de lutte contre la pauvreté financent des actions plus ponctuelles en faveur des « gens du voyage ».

De son côté, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a reconnu, en juin 1990 à Copenhague, *« les problèmes spécifiques des Roms »*. Treize mois plus tard à Genève, les pays participant à la CSCE se déclaraient *« prêts à prendre les mesures nécessaires afin de parvenir à une pleine égalité entre les personnes appartenant aux communautés roms résidant habituellement dans leur Etat et le reste de la population de cet Etat »*. Enfin, le document final du sommet d'Helsinki de cette année indique, dans le chapitre sur la « dimension humaine », *« la nécessité d'élaborer des programmes appropriés »* au bénéfice des *« communautés de Roms et d'autres groupes traditionnellement connus sous le nom de Gitans »*.

MARCEL SCOTTO

Roumanie : partir à tout prix

BUCAREST
de notre correspondant

« ET vous, vous resteriez ici ? » Le chef de famille, Ion Nicolae, moustache en guidon de vélo et chapeau de feutre, montre l'étendue de son malheur ordinaire. Dans l'immeuble de béton lépreux de cette banlieue oubliée de Bucarest, où les poubelles sont rarement ramassées, les deux pièces délabrées mesurent à peine 20 mètres carrés. Douze personnes, Ion Nicolae, sa femme, ses enfants et petits-enfants, y dorment. Huit couchés à même le sol humide. Il n'y a plus de carreaux aux fenêtres. Au robinet, il n'y a pas d'eau chaude. Ni d'eau froide, d'ailleurs. Pas d'eau du tout. *« Depuis trois ans,* précise la mère, *il faut aller à la pompe dans la rue, là-bas. »* Et monter les étages dans le noir. Pas de lumière ni d'ascenseur. Pas de chauffage non plus, même pendant le terrible hiver. Pas de gaz. Juste une ampoule qui éclaire crûment la misère cachée derrière les portes, masquée par les vêtements bariolés.

Après la honte, la colère monte. Ion Nicolae montre ses chaussures trouées. Malgré le froid, ses petits-enfants n'ont que des sandales de plastique. *« Aujourd'hui, je n'ai plus d'argent,* dit-il. *J'ai été licencié après trente ans de travail dans la même usine. » « Les jeunes non plus n'ont pas de travail »*, lance la mère. Les Tziganes sont parmi les premières victimes de la restructuration des grandes entreprises. Parce qu'ils sont les moins qualifiés ou tout simplement parce qu'ils sont tziganes. Dans les campagnes, ils se retrouvent souvent sans travail et sans terre après le démantèlement des coopératives. Ils n'ont pas su accomplir les formalités administratives ou ne possédaient pas de terre avant la collectivisation. Jusqu'en 1856, ils étaient esclaves des grands propriétaires terriens.

« On meurt de faim ici »

La femme de Ion Nicolae sort quelques pièces, son chiffre d'affaires de la journée : 120 leï (2,50 F) après des heures à vendre des graines de tournesol sur le trottoir boueux. *« Le kilo de viande coûte 800 leï »*, rappelle-t-elle. Dans ce quartier majoritairement peuplé de Tziganes, on vit comme ça, entassés, avec à peine le minimum vital. Sédentarisés pour la plupart sous l'ancien régime, *« ils ont eu les logements dont personne ne voulait. Il y a des quartiers pires encore »*, assure Vasile Costel, un jeune dirigeant de la communauté, qui fait ouvrir les portes.

Est-il nécessaire de demander aux Tziganes de Roumanie, des jeunes pour la plupart à cause de la forte natalité, pourquoi ils partent, en Allemagne ou ailleurs ? *« On meurt de faim ici. Je partirai dès que possible à l'étranger, n'importe où, pour travailler. Nous ne sommes pas des criminels »*, s'exclame Ion Nicolae. Quitte à risquer d'être renvoyés, ils s'en vont donc, souvent vers la riche Allemagne, à l'accueillante législation, par de discrètes filières, organisées au départ des pays voisins où les Roumains se rendent sans visa, la Hongrie, la Tchécoslovaquie et surtout la Pologne.

« A Varsovie, le transport clandestin en voiture vers l'Allemagne coûte 300 deutschemarks (environ 1 000 F) *»*, raconte un connaisseur. *« Certains avaient de faux certificats de naissance attestant qu'ils appartenaient à la minorité allemande de Roumanie »*, affirme un procureur.


CARLOS MUNOZ-YAGUE

Familles roms semi-nomades, dans les environs de Bucarest.

Cette communauté, qui s'appelle Rom (en roumain, «tzigane» est une insulte), compte officiellement, selon le rencensement de janvier 1991, 410 000 personnes, soit 1,8 % des 23 millions de Roumains. Même si c'est deux fois plus que le dernier chiffre officiel de 1977, c'est sans doute encore très en deçà de la réalité, notamment parce que beaucoup de Roms refusent de se reconnaître comme tels. Détestés des Roumains, les Tziganes ne s'aiment pas. *« Ils ont une identité négative, pour les Roumains et pour eux-mêmes »*, explique Mme Aurora Liiceanu, psychologue sociale. *« Nous sommes tziganes et c'est dommage »*, lâche un Rom qui noie son chagrin et oublie son teint légèrement foncé dans l'alcool. Devant les Hongrois (1,6 million), ils sont peut-être deux millions, en tous cas la première minorité ethnique du pays en nombre, et la dernière en considération.

Parmi les plus misérables du plus pauvre pays d'Europe de l'Est (après l'Albanie), les Roms roumains, dans leur majorité, sont frappés de plein fouet par la crise économique, dont ils deviennent les boucs émissaires. Car les autres victimes expiatoires potentielles – les juifs – ont presque tous quitté la Roumanie et seraient moins de dix mille, selon le recensement de 1992. Une minorité très voyante de Tziganes, qui a fait fortune et roule en Mercedes, est jugée responsable du marché noir, des « effets négatifs » du « faux capitalisme », de la lente transition vers l'économie de marché. Dans la majorité appauvrie, certains sombrent peu à peu dans la petite délinquance. Les discriminations, qui datent de plusieurs siècles, concernent le logement, l'emploi, les rapports à l'administration (déjà misérables pour la moyenne des Roumains) mais aussi l'éducation. Le romani, leur langue dérivée du sanskrit, n'est pratiquement pas enseigné. Faute de professeurs.

Mais *« nous formons actuellement des enseignants dans cette langue »*, explique Mlle Silvia Todorescu, chargée des minorités au gouvernement. Pour la première fois un dictionnaire romani-roumain a été publié. Le ministère de l'éducation a approuvé une anthologie de textes en romani. Il tente aussi de réduire l'absentéisme des enfants roms à l'école et cherche à les attirer en leur enseignant les métiers d'artisanat traditionnels. Si une minorité – des responsables des Roms (dont quelques-uns ont remporté des sièges lors des élections locales) et des fonctionnaires – s'activent depuis deux ans, les pesanteurs culturelles et psychologiques sont difficiles à bousculer.

La presse a une fâcheuse tendance à stigmatiser le moindre délit imputé à un Rom et ne parle pas, ou peu, des exactions commis contre eux. *« Si un Roumain commet un meurtre, il y a trois lignes, si un Rom vole, on publie sa photo, on le montre à la télévision »*, s'indigne l'un d'eux. Quant à l'hebdomadaire (trois cent mille exemplaires) du parti utranationaliste Grande Roumanie (près de 4 % aux législatives), il appelle sournoisement au pogrom.

Même pour certains intellectuels de « l'opposition démocratique », l'affaire est entendue : les Tziganes sont *« voleurs »*, *« sales »* et *« asociaux »*. Peu importe qu'ils vivent dans la misère ou que leur culture, dont la plupart des Roumains ignorent tout, soit différente. *« Quand tu es tzigane, personne ne te parle et tout le monde t'insulte »*, explique Vasile Costel, qui a toutes les peines du monde à trouver un local pour son association. *« Moi, j'aime bien les Tziganes,* dit un Roumain bien éduqué, *mais morts »*, ajoute-t-il en riant grassement. Une rumeur veut même que Nicolae Ceausescu ait été tzigane.

Expéditions punitives

On peut aussi entendre qu'*« il a manqué une année au maréchal Antonescu pour finir le travail »* : résoudre, à sa forte manière, le « problème tzigane ». Au pouvoir pendant la guerre, le dictateur fasciste (en voie de réhabilitation par l'ensemble du spectre politique) avait entrepris la « purification ethnique » de la Roumanie, des juifs et des Tziganes, déportant plus de vingt mille d'entre eux entre l'automne 1942 et l'été 1944.

Elena Constantin, une grand-mère, se souvient : *« J'avais quatre ans, on m'a déportée avec ma famille en Transnistrie* (sur la rive est du Dniestr). *Nous sommes restés deux ans, jusqu'à la fin de la guerre, dans un camp. Deux de mes frères sont morts du typhus. Au moins les communistes n'ont pas cherché à détruire les Tziganes. Ceausescu nous aimait bien. »* Alors, comme beaucoup, elle vote aujourd'hui pour Ion Iliescu, ex-dignitaire et ex-dissident du PC. C'est aussi une façon de ne pas se distinguer de la majorité. La relative mansuétude des communistes envers les Tziganes font évidemment dire que ces derniers étaient *« les mouchards de la Securitate »*, l'ex-police politique.

L'ancestrale haine raciale est à fleur de mot. Et des paroles aux actes, le pas a vite été franchi après la chute du totalitarisme en décembre 1989. Lors d'expéditions punitives, sous couvert de justice populaire pour un délit ou un crime commis par un Tzigane, des dizaines de maisons ont été détruites, souvent par le feu. Commencées en 1990, année où les Tziganes furent aussi victimes des affrontements entre Hongrois et Roumains de Tirgu-Mures et de la descente des mineurs contre l'opposition à Bucarest, ces vengeances collectives ont pris de l'ampleur en 1991. Plus de dix-sept localités ont été touchées. Les progrès d'une police d'abord paralysée par son rôle coupable sous la dictature et la création de troupes d'intervention de gendarmerie ont permis de calmer les esprits depuis le début de cette année. Quelques incidents ont tout de même été signalés. Début juillet, après une altercation entre un Rom et un policier, plusieurs Tziganes ont été passés à tabac à Bucarest lors d'une descente punitive de l'unité n° 2180 de la police militaire.

La communauté, qui essaye de s'organiser, panse ses plaies. Même si les fonds manquent, le gouvernement veut attribuer en 1993 un budget pour les minorités. Au département en charge des minorités, Silvia Todorescu reconnaît qu'il faudrait un programme spécifique d'intégration. Kogalniceanu, près de Constantza (mer Noire), où trente-trois maisons ont été détruites, dont vingt-cinq par le feu, lors d'un acte de vengance collective en octobre 1990, devrait devenir le symbole de cette politique. Les habitations vont être reconstruites avec l'aide des autorités, et la Fédération ethnique des Roms du très dynamique Nicolae Gheorghe a entamé un « programme pilote », qui a reçu une subvention du gouvernement français, pour intégrer les deux communautés. Plus remarquable encore : pour la première fois la justice roumaine a inculpé, en leur reconnaissant certes les « circonstances atténuantes », douze personne pour « association de malfaiteurs » et « destruction de biens » des Tziganes de cette localité.

L'Allemagne va verser 30 millions de deutschemarks, pour former dans trois centres les réfugiés renvoyés en Roumanie. Les Tziganes voudraient que ce ne soit pas le prix de la déportation.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

Bohême-Moravie : l'épouvantail slovaque

PRAGUE
de notre correspondant

LES Tziganes tchèques sont depuis quelques semaines inquiets. Ils redoutent des attaques d'« escadrons de la mort » qui multiplient leurs campagnes d'intimidation par tracts, mais passent aussi de plus en plus souvent aux actes. Par ailleurs, les Roms installés depuis de nombreuses années et intégrés dans la société tchèque craignent une migration massive de leurs frères de Slovaquie, après la scission de la Tchécoslovaquie le 1er janvier 1993.

A la mi-octobre, un groupe de quatre-vingts skinheads venus des cités-dortoirs des environs s'en est pris au quartier tzigane de la petite ville de Duchcov, en Bohême du Nord. Ils ont brisé les fenêtres de plusieurs maisons habitées par des Roms et lancé un cocktail Molotov dans un des appartements, avant d'être reconduits par la police à la gare. Le bilan de cette « expédition punitive » s'est établi à trois Tziganes blessés, trente-cinq interpellations et la saisie de chaînes, battes de base-ball et autres armes diverses. Ce genre d'événements tend à se répéter à intervalles réguliers dans cette région malade de son industrialisation et de sa pollution, où vit une forte communauté tzigane qui a remplacé la population allemande après son expulsion en 1945.

Dans une petite ville voisine, Jirkov (19 000 habitants, dont 2 000 Roms), la rumeur d'une attaque de skinheads a tenu la population en émoi pendant dix jours et a contribué à radicaliser les opinions. L'immense majorité de la population autochtone s'est mise à espérer l'arrivée des skinheads *« pour en finir avec ces Roms qui volent et saccagent »*. Selon la police qui, en raison de la proximité avec l'Allemagne, n'écarte pas totalement de telles *« ratonnades »* à grande échelle, un tiers des délits commis dans la ville sont le fait de Roms. Pour les Tziganes *« domestiqués »* – comme les qualifie la presse tchèque, – la responsabilité de tels agissements repose sur les Roms venus de Slovaquie. La municipalité estime qu'un millier de ces Roms slovaques vivent en toute illégalité à Jirkov.

Le « Bronx » d'Ostrava

Ce phénomène peut être observé dans toutes les villes de Bohême du Nord, mais aussi dans le reste de la République tchèque, et tout particulièrement dans la métropole minière de Moravie du Nord, Ostrava, étape dans le parcours migratoire de la plupart des Roms de Slovaquie. Dans cette ville de 350 000 habitants, où 10 % à 15 % de la population est tzigane, la mairie a cédé à la pression des non-Roms qui se plaignent de l'insécurité grandissante – Ostrava a dépassé Prague pour le nombre de délits et crimes commis depuis le début de l'année – et « déclaré la guerre » aux familles roms installées illégalement. Dans le « Bronx », comme les Ostravois ont baptisé le quartier gitan, les autorités expulsent chaque semaine *manu militari* quelques familles récalcitrantes qui squattent des appartements de la commune.

Le mouvement de migration de Slovaquie vers les pays tchèques, qui a commencé dans les années 80 et s'est accéléré après 1989, pourrait être encore plus important au lendemain de l'indépendance de la Slovaquie où les Roms (300 000 à 500 000 sur 5,2 millions d'habitants) connaissent des conditions de vie beaucoup plus difficiles qu'en Bohême-Moravie. Selon Ladislav Body, député tzigane au Conseil national tchèque, beaucoup de Roms de Slovaquie de l'Est, dont 90 % sont au chômage dans certaines colonies, souhaiteraient aller travailler en République tchèque, voire, si la situation sociale ne s'améliore pas en Slovaquie, s'y établir définitivement avec leurs familles.

L'éventualité d'une vague d'immigration de Roms de Slovaquie inquiète les Tziganes tchèques comme les autorités pragoises. Selon les responsables roms de Bohême-Moravie, cette immigration concernerait surtout les Tziganes, qui ont un *« niveau culturel différent et qui sont incapables de s'adapter à court terme »*. D'après Zdenek Horvath, de l'Union démocratique des Roms, un tel afflux de Tziganes ne ferait que *« renforcer le comportement raciste de certaines catégories de la population, provoqué par les débordements des Roms arrivés ces dernières années en Bohême-Moravie du Nord ». « C'est pourquoi les familles roms de la région ne sont pas prêtes à accueillir ces immigrants »*, a indiqué M. Horvath, précisant que le gouvernement tchèque devrait faire pression sur les autorités de Bratislava afin qu'elles créent des conditions sociales satisfaisantes devant permettre d'éviter un exode des Tziganes slovaques.

Victimes de discrimination sous le régime communiste qui voulait les assimiler à tout prix, les Roms n'ont pas vu leur situation s'améliorer ces trois dernières années, malgré la reconnaissance par le nouveau pouvoir démocratique de leur statut de minorité. Les Tziganes tchèques (115 000 selon le recensement de 1990, 400 000 selon le gouvernement ou 800 000 selon leurs dirigeants) ont été les premières victimes de la réforme économique libérale entreprise depuis 1990.

Toutefois, certaines initiatives privées venues de Roms instruits ou entreprenants en faveur d'une meilleure insertion par le travail des Tziganes ont donné jour à des projets de restauration de quartiers délabrés ou de construction de maisons respectant les formes traditionnelles de vie communautaire, avec la participation directe des intéressés. Les responsables locaux, qui encouragent ces initiatives, sont conscients que la question tzigane, sans être brûlante aujourd'hui, représente une menace potentielle pour la stabilité sociale dans les futurs Etats tchèque et slovaque.

MARTIN PLICHTA

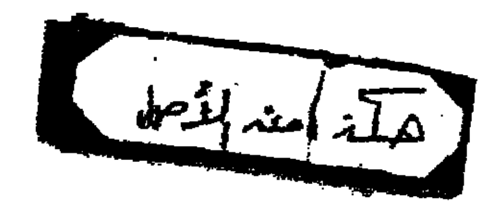
REVUE DE PRESSE

Russie et Lituanie : changement de cap ?

La tension entre Boris Eltsine et l'opposition russe qui s'est intensifiée, cette semaine, avec l'annonce de la dissolution du Front de salut national, formé par des dirigeants ultra-conservateurs, et la dissolution de la garde du Parlement soupçonnée d'être à la solde du principal opposant au président, n'a pas vraiment alarmé la presse occidentale. Et le *Times* semble le déplorer : *« L'élection américaine et l'agitation qui entoure le traité de Maastricht en Europe ont détourné l'attention occidentale du sort de la Russie au moment précis où ses réformes sont le plus menacées. »* Le *Washington Post* appelle timidement l'Ouest à faire montre d'une *« attention soutenue »* car, selon lui, le processus démocratique est *« dangereusement menacé »*. Seul le *Times* exprime des réserves sur les coups de force d'Eltsine, notamment sur la dissolution du Front de salut national qu'il estime *« d'une légalité douteuse »*. *« En ce qui concerne sa réputation à l'Ouest, qui a déjà été ternie ce mois-ci par son inlassable croisade vengeresse contre Mikhail Gorbatchev (...), cette dissolution est susceptible de faire froncer les sourcils »*, écrit-il.

Evoquant les remous en Russie et les élections en Lituanie indépendante, l'éditorialiste de *la Repubblica*, Alberto Jacoviello, note simplement que Moscou *« n'arrive pas à choisir une voie »* et s'inquète de *« l'absence d'un minimum d'unité parmi les dirigeants ». « Il ne faut pas s'étonner que selon un sondage (...), 50 % de la population russe regretterait Staline et son époque. Il est possible qu'une telle nostalgie n'ait pas joué un rôle dans la victoire, en Lituanie, du parti de l'ex-numéro un communiste, M. Brazauskas. Mais cela s'est produit et c'est peut-être significatif. »* L'hebdomadaire britannique *The Economist* écrit à ce propos, que le succès du Parti démocratique du travail de Lituanie (PDTL) de M. Brazauskas *« ne témoigne pas nécessairement d'un virage « à gauche » de la politique lituanienne »*.

Pour le quotidien espanol *ABC*, *« le résultat des législatives en Lituanie n'aurait pas pu être une meilleure leçon pour Eltsine qui devra s'interroger sur l'opportunité de convoquer des élections, alors qu'existe le risque évident d'une victoire des anciens communistes »*. Quant à la dernière mesure de Boris Eltsine – la suspension du retrait des troupes russes des pays baltes –, la *Stampa* écrit qu'elle représente *« un autre geste par lequel le président russe cherche à gagner le soutien d'une partie de la droite nationaliste »*.



ESPACE EUROPEEN

Hongrie : les premières victimes de la réforme économique

BUDAPEST

de notre correspondant

TOUS les matins, la place Moscou de Budapest se transforme en un vaste marché noir de l'emploi. La foule pressée qui s'engouffre dans la bouche du métro ne remarque plus ces dizaines de journaliers, rassemblés là depuis l'aube dans l'attente d'un travail hypothétique. Parmi eux, beaucoup de Roumains de souche magyare, mais aussi un grand nombre de Tziganes hongrois. *« Les Roumains cassent les prix, ils acceptent de travailler pour 400 forints par jour »* (moins de 30 F), explique en grommelant Joszef, un Tzigane du sud de la Hongrie, récemment « monté » dans la capitale. Manœuvre sans qualification dans une coopérative agricole, Joszef, comme la plupart des Tziganes, travaillait dans un des secteurs les plus durement touchés par la récession.

Massivement employés dans l'agriculture, la sidérurgie et le bâtiment, les Tziganes sont en première ligne des victimes de la transition économique. Le chômage, multiplié par dix au niveau national depuis dix ans, les frappe particulièrement : 70 % de la population active de cette communauté est aujourd'hui sans emploi, selon l'Office des minorités de Budapest. Même les musiciens, considérés comme l'« aristocratie tzigane » ne sont pas épargnés par cette vague de paupérisation.

Parmi les treize minorités officiellement recensées dans le pays, représentant 10 % de la population, les Tziganes sont de loin les plus nombreux avec 500 000 à 600 000 personnes. Malgré la politique d'assimilation forcée de l'ancien régime socialiste, les Tziganes passent toujours pour des citoyens de seconde zone, et leur intégration économique, à la différence des autres minorités, demeure une vue de l'esprit.

Vaste réservoir de main-d'œuvre à bon marché, ils cumulent les handicaps des groupes sociaux marginalisés : 80 % de leurs enfants quittent l'école à seize ans sans aucun diplôme ; leur espérance de vie est inférieure à celle des autres Hongrois et plus de la moitié de la population carcérale est d'origine tzigane : *« Cette situation représente une bombe à retardement sociale*, souligne Janos Wolfart, président de l'Office des minorités. *C'est notre responsabilité commune d'y remédier. »*

Des incidents racistes

Toutefois, les dérapages sont fréquents et les Tziganes sont souvent la cible d'attaque de groupuscules de skinheads qui ont récemment fait leur apparition. Plus grave, des tensions ont éclaté au grand jour au mois de septembre lors d'affrontements dans deux villages qui ont fait deux morts chez les Tziganes. Même si leur caractère raciste n'est pas encore prouvé, ces incidents sont survenus à la suite d'une campagne de haine déclenchée par les forces d'extrême droite du pays, dirigées par Istvan Csurka, député et vice-président du principal parti au pouvoir.

Dans un texte qui a fait scandale, ce dernier a ouvertement condamné les *« racines génétiques »* de la détérioration du climat social, une allusion aux Tziganes et aux juifs. *« Depuis l'affaire Csurka, nous nous sentons de plus en plus sur la défensive »*, insiste Zoltan Csorba, un élu du huitième arrondissement de Budapest, le principal quartier tzigane de la capitale.

Une élite débordée

Economiquement marginalisés et socialement « suspects », les Tziganes vivent également dans un désert culturel. *« Il n'existe aucun musée, théâtre, cinéma, institut de recherche ou école tziganes dans le pays »*, constate amèrement Jenö Szigo, porte-parole du Parlement rom (tzigane). Mais depuis quelques années, le destin de cette communauté est en train de changer. Les Tziganes, longtemps passifs et dispersés dans près de deux mille villages du pays, ont commencé à s'organiser pour défendre eux-mêmes leurs intérêts. La première organisation indépendante, Phralipe (Fraternité) a vu le jour au printemps 1989 et a réussi à faire élire deux députés au Parlement de Budapest, M. Aladar Horvath et Mme Antonia Haga, sur des listes patronnées par l'Alliance des démocrates libres, le principal parti d'opposition.

Même avec deux députés et soixante-dix élus municipaux à travers le pays, les Tziganes (environ 6 % de la population) sont largement sous-représentés dans la vie publique et disposent de peu de relais institutionnels.

Deux mois avant les premières élections démocratiques du pays, une quarantaine d'organisations, représentant plusieurs dizaines de milliers de membres, ont créé en janvier 1990 le Parlement tzigane de Hongrie. Unique en son genre en Europe, le Roma Parlament est la première tentative d'expression collective des Tziganes magyars. Mais, sans subvention de l'Etat et avec seulement trois permanents, cette institution dispose de peu de moyens. Autant que d'un manque de ressources, la communauté tzigane souffre de l'absence d'une intelligentsia capable de la représenter. L'élite de la communauté est débordée : ce sont souvent les mêmes personnes qu'on retrouve à la tête de Phralipe, du Parlement rom et de deux journaux tziganes. Malgré ce handicap, les dirigeants du Parlement se fixent un double objectif : devenir des interlocuteurs incontestables auprès des autorités et rompre l'isolement et la résignation des Tziganes.

Massivement déportés pendant la seconde guerre mondiale, exclus de la distribution des terres après la guerre et assimilés de force par les communistes, les Tziganes hongrois redressent aujourd'hui lentement la tête. Les représentants du Parlement rom ont activement participé depuis deux ans à l'élaboration du projet de loi sur les minorités, actuellement déposé devant le Parlement de Budapest. Mais ils sont loin d'être satisfaits de ce texte et demandent une plus grande « discrimination positive » dans trois domaines-clés : l'autonomie culturelle, les subventions et la représentation municipale. *« Le temps de la charité est révolu*, insiste Jenö Zsigo. *Aujourd'hui, nous réclamons des droits ! »*

YVES-MICHEL RIOLS

Des musiciens au chômage

Les musiciens tziganes sont de moins en moins nombreux à jouer dans les cafés de Budapest

MAGNUM

BUDAPEST

de notre correspondant

Les musiciens tziganes ont le *blues*. Longtemps considérés comme l'« aristocratie » d'une communauté marginalisée, ils sont à leur tour menacés par les changements économiques. Exclus de la distribution des terres après la guerre et chassés de nombreux métiers, les Tziganes hongrois n'ont souvent dû leur salut qu'à la musique, seul levier de promotion sociale. Même si du temps du communisme on trouvait un ensemble tzigane dans la plupart des restaurants chics et des grands hôtels du pays, ils étaient peu nombreux à vivre exclusivement de la musique. Aujourd'hui, plus de la moitié des deux mille cinq cents musiciens tziganes professionnels sont au chômage. Si cette élite restreinte est désormais menacée, la tradition musicale est néanmoins vivace au sein de la communauté. A ses heures perdues, Jeno Zsigo, le porte-parole du gouvernement tzigane, dirige le groupe Ando Drom (1) et les Tsiganes tiennent le haut du pavé dans le monde du jazz hongrois.

Chaque instrument a sa vedette incontestée : Gyula Babos à la guitare, Imre Koszegi à la batterie, Antal Lakatos au saxophone et les deux quadragénaires Bela Szakacsi Lakatos au piano et Aladar Pege à la contrebasse.

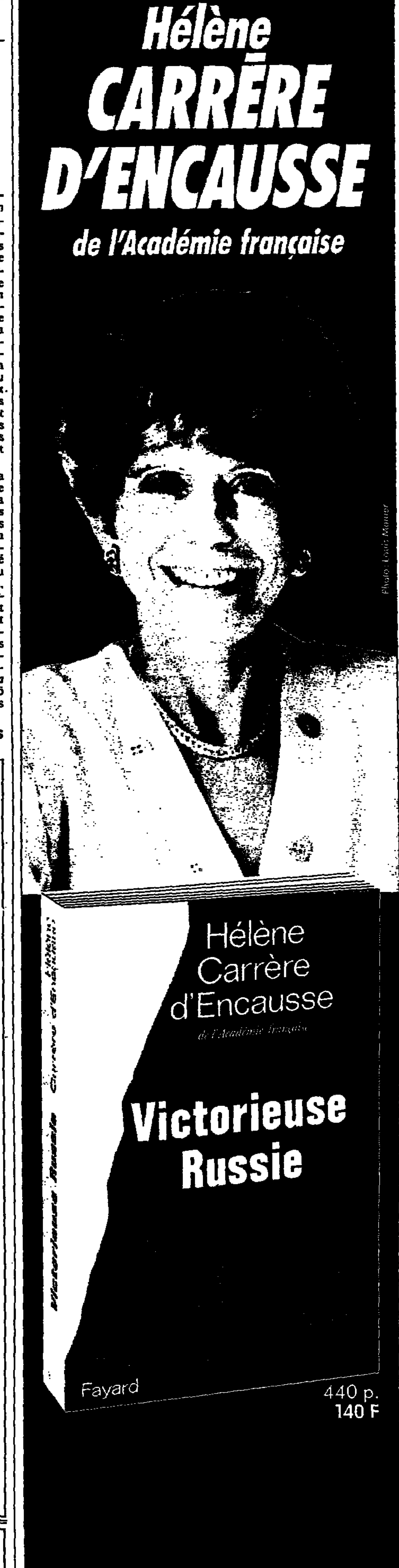
Mais le prestige des musiciens n'est plus ce qu'il était. Elemer Duka, violoniste et secrétaire de l'Association des musiciens tziganes, est désemparé. Le Centre de formation musicale, entièrement gratuit, qui a ouvert en septembre dans le huitième arrondissement de Budapest, le quartier tzigane de la capitale, n'a attiré que... cinq élèves.

Une crise des vocations, née de la crise économique. La sécurité de l'emploi dont bénéficiaient les musiciens tziganes a disparu avec la privatisation. Avant, l'Office national de placement se chargeait de leur trouver du travail dans les restaurants d'Etat en réglementant les contrats et les tarifs. *« Maintenant, nous n'avons plus de moyens de pression sur les restaurateurs privés »*, explique Elemer Duka avec inquiétude. En règle générale, ces derniers paient les musiciens au noir, les privant ainsi de toute prestation sociale. Mais c'est le moindre des maux, car la plupart des établissements font tout simplement l'économie des musiciens au profit d'un magnétophone qui distille une musique d'ambiance. Autre nouveauté : la concurrence « sauvage » des Russes et des Slovaques, qui cassent allègrement les prix.

En deux ans, le nombre d'orchestres tziganes dans les environs de Budapest a fondu, passant de deux cents à une cinquantaine aujourd'hui. Hormis dans quelques bastions, comme l'élégant restaurant Matyas Pince, où officie l'ensemble de Sandor Lakatos, la plupart des groupes sont sur la corde raide. Pour freiner ce déclin, les organisations tziganes demandent au gouvernement d'accorder des avantages fiscaux aux établissements qui emploient des musiciens. Mais Elemer Duka est sceptique : *« Nous n'avons pas de contacts avec le pouvoir »*, dit-il, avant de constater, résigné, que la demande du public se modifie : *« Comment voulez-vous lutter contre l'influence de Michael Jackson ! »*

Y.-M. R.

(1) Ando Drom, *Chants tziganes de Hongrie*, cassette distibuée par Planett.



POLITIQUE

Le débat sur les responsabilités politiques et médicales

M. Fabius redemande un jury d'honneur, l'UDF continue

Le premier secrétaire du Parti socialiste a confirmé dimanche 1er novembre, sur TF1, qu'il déposera cette semaine une proposition de loi visant à réformer la Constitution, comme il l'avait souhaité dans *le Monde* daté 1er-2 novembre. *« Pour qu'il n'y ait plus deux poids et deux mesures : d'un côté les citoyens et de l'autre les hommes politiques (...) je demande que la justice ordinaire s'applique à tout le monde, c'est-à-dire aux membres du gouvernement »*, a-t-il déclaré, en rappelant qu'aucun homme politique n'a été jugé devant la Haute Cour, *« juridiction uniquement politique »*, depuis sa création en 1958.

En attendant cette réforme et parce qu'il est *« traîné matin et soir dans la boue »*, M. Fabius a renouvelé la proposition faite dans *le Monde* de répondre devant un jury d'honneur composé de personnalités indépendantes.

M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances, a affirmé, dimanche, à « L'heure de vérité » sur France 2 : *« On ne peut plus tolérer de donner le sentiment qu'il y a deux justices. Je pense donc qu'il faut que la responsabilité d'un ministre puisse être mise en cause à l'initiative de tout citoyen, à l'occasion d'une affaire ou d'un drame qui va devant la justice. »* Pour sa part, M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural, a estimé, au « Forum RMC-l'Express » : *« Le débat qui s'engage est celui des conditions dans lesquelles un ministre dans l'exercice de ses fonctions peut être jugé. Il doit être jugé parce qu'il n'y a pas dans un système démocratique comme le nôtre de part d'irresponsabilité. Il ne doit pas y avoir de zone d'ombre. »* MM. Sapin et Soisson ont également exprimé leur accord avec la proposition de M. Michel Rocard de réserver à la Cour de cassation le pouvoir de saisir la Haute Cour.

Dans l'opposition, M. Jean-François Mattei (UDF), député des Bouches-du-Rhône, s'est félicité que *« des personnalités de la majorité présidentielle reconnaissent la nécessité de respecter la morale et la*

Trois chapitres

par Jean-Yves Nau et Franck Nouchi

M. LAURENT FABIUS affirme que la contamination des hémophiles par le virus du sida est *« l'épicentre »* de l'affaire du sang contaminé. En réalité, on ne peut plus ignorer, aujourd'hui, que ce scandale est la *résultante d'une série d'erreurs, de dysfonctionnements* et de fautes d'ordre médical, administratif et politique que l'on peut schématiquement grouper en trois chapitres.

1) La contamination des hémophiles.

Révélée en 1989 (*le Monde* du 26 avril 1989), *cette affaire a conduit en 1991 à la démission du docteur* Michel Garretta de la direction générale du CNTS, puis à son inculpation et à sa condamnation à quatre ans de prison par le tribunal correctionnel de Paris. La faute essentielle de Michel *Garretta fut*, compte tenu des pouvoirs qui étaient les siens, d'avoir organisé en 1985 « l'écoulement » de produits antihémophiliques non chauffés (et à ce titre potentiellement *contaminés)* et de ne pas avoir tout mis en œuvre pour disposer de produits dans lesquels le virus aurait été inactivé. On peut également lui reprocher de ne pas avoir, dès 1983, suivi les *conseils du professeur* Jean-Pierre Soulier, alors directeur du CNTS, qui souhaitait que l'on renonce à la pratique du « poolage », procédé qui consiste à mélanger le plasma provenant de plusieurs milliers de donneurs et *qui multiplie le risque de* contamination virale.

Les révélations du *Monde* sur l'exportation par l'Institut Mérieux de produits *non chauffés (le Monde daté* 1er-2 novembre) montrent que l'attitude du responsable du CNTS n'était à l'époque pas isolée. *« A travers le monde, tous les professionnels du fractionnement sanguin ont pris les mêmes décisions à quelques semaines près »*, explique aujourd'hui M. Alain Mérieux. Tout indique d'autre part que les décisions concernant les hémophiles français furent partagées par l'ensemble des transfuseurs et nombre de médecins prescripteurs spécialistes de cette maladie. L'arrêté du 23 juillet 1985 qui visait, via le *non-remboursement, à arrêter à compter du 1er octobre* l'utilisation des produits non chauffés, fut, quant à lui, signé de MM. Gaston Rimareix et Charles-Henri Filippi, respectivement directeurs des cabinets de M. Edmond Hervé et de Mme Georgina Dufoix.

2) La mise en œuvre du dépistage.

M. Fabius s'est personnellement impliqué dans ce dossier, en annonçant lui-même à la tribune de l'Assemblée nationale, le 19 juin 1985, que les dépistages de l'infection par le virus du sida *seraient pratiqués systématiquement sur les dons de sang à compter du 1er août de la même année*. L'ancien premier ministre a sans aucun doute perçu plus vite que ses deux ministres l'urgence de la situation et la nécessité d'agir.

On ne saurait pour autant oublier les retards et les dysfonctionnements ayant précédé son intervention, pas plus que le souci manifeste de protectionnisme qui prévalait en haut lieu. On ne peut non plus passer *sous silence la responsabilité de ceux qui, au ministère des affaires sociales* et notamment à la direction de la sécurité sociale, ont tout fait, dans un souci d'économie, mais au mépris de la santé publique, pour freiner la mise en œuvre de ce dépistage en dehors des dons du sang.

3) Les collectes de sang dans les prisons.

En 1983, fort des premières données épidémiologiques sur le sida, le professeur Jacques Roux, alors directeur général de la santé, *publiait une circulaire recommandant d'exclure du* don de sang les personnes (homosexuels et toxicomanes notamment) pouvant être à risque vis-à-vis de l'infection. Début 1984, pourtant, Mme Myriam Ezratty, alors directrice de l'administration pénitentiaire, aujourd'hui présidente de la cour d'appel de Paris, autorisait la multiplication des collectes de sang en *milieu carcéral*. De nombreux éléments indiquaient pourtant que les prisons, compte tenu de la forte proportion de détenus homosexuels ou toxicomanes, *constituaient un lieu à très haut risque. La France est aujourd'hui* l'un des pays industrialisés où l'on compte proportionnellement, en dehors de l'hémophilie, le plus grand *nombre de cas de contamination* post-transfusionnelle par le virus du sida.

SI ON AVAIT SU,
ON AURAIT CHOISI
LA SOLUTION LA MOINS
RENTABLE.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Après la révélation dans ces *colonnes de la pratique, qui dura jusqu'à la fin de l'année 1985*, des collectes de sang dans les prisons (*le Monde* du 11 avril et daté 12-13 avril), *le gouvernement ordonnait une enquête*. Celle-ci fut menée conjointement par l'inspection générale des affaires sociales et l'inspection générale des services judiciaires. *Le rapport est aujourd'hui achevé et* ses conclusions sont accablantes. Trois ministres – M. Michel Vauzelle, garde des sceaux, M. René Teulade, *ministre des affaires sociales*, et M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire – ont tour à tour affirmé ces dernières semaines que ce document serait rendu public dans son intégralité.

Au-delà du débat actuel sur la Haute Cour et la révision éventuelle de la Constitution, seule la publication de ce document permettra de préciser la hiérarchie des responsabilités et de mettre en lumière l'ensemble des causes de ce drame national.

M. Rocard propose de réserver à la Cour de cassation le droit de saisir la Haute Cour

M. Michel Rocard, ancien premier ministre, souligne dans *le Journal du dimanche* du 1er novembre, à propos de l'affaire du sang contaminé, que lorsqu'un ministre est accusé d'avoir commis un crime ou un délit dans l'exercice de ses fonctions *« deux sphères se téléscopent alors : parce qu'il s'agit d'une infraction pénale, il y a responsabilité pénale et, éventuellement, condamnation pénale ; mais parce qu'il y a l'exercice des fonctions gouvernementales, il y a également un fait politique, une responsabilité politique et, éventuellement, une condamnation politique »*. Deux formules sont possibles, indique M. Rocard. *« Première formule : on choisit, comme aujourd'hui, de tout confier – décision de poursuivre et jugement – au Parlement. Cela signifie que l'aspect pénal risque de disparaître derrière des motivations politiques. (...) Seconde formule, au contraire : on choisit de tout confier à l'autorité judiciaire. Alors celle-ci est conduite, derrière la dimension pénale, à se faire juge de la politique (...) bref à substituer, dans une décision forcément spectaculaire, son jugement à celui que seuls sont légitimes à exercer les Français eux-mêmes ou leurs représentants. »*

L'inconvénient de la première formule, selon M. Rocard, est que, la Haute Cour n'ayant jamais statué ni jamais siégé sous la Ve République, *« l'opinion a le détestable sentiment d'une impunité du politique »* et *« le politique lui-même d'ailleurs en souffre car n'être jamais jugé, c'est aussi n'être jamais acquitté »*. L'inconvénient de la seconde formule est de *« faire apparaître le remède comme égal au mal »*. Aussi l'ancien premier ministre propose-t-il une troisième formule. *« Elle consisterait à donner à la Haute Cour le monopole de juger des crimes et délits éventuellement commis par des ministres dans l'exercice de leurs fonctions mais à retirer aux parlementaires, pour le donner aux juges, le pouvoir d'engager les poursuites. De cette manière, ce sera la Cour de cassation qui décidera s'il y a lieu à procès et, si oui, saisira la Haute Cour (et il faudra veiller à ce que celle-ci n'ait aucune possibilité de se dérober à l'obligation de juger). »*

Selon M. Rocard, pour introduire cette réforme, il suffirait d'une loi organique, *« c'est-à-dire d'un texte que le Parlement pourrait adopter en quelques semaines, sans complications excessives »*. *« A choisir entre des inconvénients,* conclut l'ancien premier ministre, *je crois que les parlementaires sont plus aptes à se substituer aux juges pénaux que les juges pénaux ne sont légitimes à se substituer aux parlementaires et aux Français eux-mêmes. »* Toutefois, M. Rocard précise qu'il adhérera *« à toute proposition qui permettra, dans des conditions sages et démocratiques, que prenne fin le sentiment injuste d'impunité des politiques »*.

Les réponses d'un procès

« Quand jugera-t-on les politiques ? » La question récurrente du professeur Jacques Roux, ancien *directeur général de la santé, condamné le 23 octobre à quatre* ans d'emprisonnement avec sursis, rencontre désormais un tel écho que les hommes politiques eux-mêmes la posent. Le besoin de comprendre et de recevoir des réponses claires *ne doit cependant pas occulter* les premiers éléments de compréhension livrés par le procès des principaux responsables de la transfusion sanguine française.

Les juges de la seizième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris ont en effet répliqué par avance au professeur Roux et au docteur Jean-Pierre Allain, *qui se présentent comme des « boucs émissaires »*, *et au docteur Michel Garretta, qui* parle de lui-même comme d'un *« sorcier qu'on veut brûler »*. Le jugement du tribunal présidé par M. Jean-Louis Mazières répond de manière simple à quelques-unes des questions généralement soulevées.

Ainsi explique-t-il ce qu'il faut penser de *« l'état de la science »* concernant le sida en 1985. Ainsi *situe-t-il* l'exact niveau de responsabilité auquel *se trouvaient les docteurs Michel Garretta et* Jean-Pierre Allain, tous deux dirigeants du Centre national de la transfusion sanguine (CNTS). Ainsi évalue-t-il aussi l'ampleur de la *« tromperie sur les qualités substantielles d'un produit »* reprochée aux dirigeants du CNTS. Reprenons une à *une ces questions :*

1) Que savait-on en 1985 ?

Beaucoup de choses, sinon tout, répondent les juges. Le dossier examiné par le tribunal concerne en effet exclusivement les hémophiles et les produits sanguins coagulants non chauffés qui leur étaient vendus par le Centre *national de la transfusion sanguine* (CNTS) *entre le 25 mars* et le *1er octobre 1985. Fabriqués à partir* de milliers de dons du sang, ces concentrés étaient infectés par le virus du sida.

Or les juges ont relevé que, dès 1983, il était de notoriété publique *que le virus du sida se transmettait par le sang et par le sperme. Une encyclopédie aussi* répandue que le *Quid* l'expliquait dans ses éditions de 1983. De même les meilleurs experts ne doutaient-ils plus de la dangerosité extrême du sida. *En octobre 1983, le professeur* Jean-Pierre Soulier, alors directeur du CNTS, écrivait que la mortalité des sidéens aux Etats-Unis *« s'accroissait avec l'ancienneté du diagnostic pour approcher 100 % »*.

Au début de l'année 1985, la revue spécialisée *The Lancet*, lue par le docteur Allain comme il le précisa durant le procès, indiquait : *« Il serait indéfendable d'autoriser la prescription et le traitement à domicile de produits connus à risque quand apparemment des préparations plus sûres sont disponibles. »* Il s'agissait des concentrés sanguins « chauffés », proposés notamment par la firme américaine Travenol-Hyland et la *firme autrichienne Immuno*.

Le jugement, qui pointe avec précision toutes ces indications, conclut notamment que, dès la fin de 1984, *« une approche pragmatique recommandait l'utilisation de concentrés chauffés même si un doute scientifique pouvait être par ailleurs encore cultivé et si des études devaient être en toute rigueur poursuivies »*. Au reste, le docteur Garretta et le professeur Roux ont admis au cours du procès avoir été parfaitement *conscients du problème à la fin avril 1985, à la suite d'un congrès* tenu à Atlanta, *alors que les* concentrés non chauffés du CNTS ont été mis sur le marché jusqu'au 1er octobre.

2) Quels étaient les pouvoirs des trois condamnés ?

Directeur général du CNTS à partir du 1er octobre 1984, le docteur Garretta avait la haute main sur la politique médicale, commerciale et financière de cet organisme. Le *docteur Garretta* a fait observer à plusieurs reprises et à juste titre que le CNTS n'était pas le seul centre de fractionnement en France. De fait, *on considère généralement que* le CNTS satisfaisait entre 30 % et 40 % des besoins en produits sanguins.

Mais les juges de la seizième chambre correctionnelle notent en revanche que le CNTS était, *« dans l'organisation transfusionnelle française, le plus favorablement situé dans l'accès aux informations et le mieux doté en moyens financiers et scientifiques »*. En outre, le docteur Garretta, par ses fonctions, avait aussi pour mission de conseiller le secrétariat d'Etat à la santé en matière transfusionnelle. Enfin, le CNTS détenait le *monopole des importations de produits* sanguins pour toute la France et donc des concentrés chauffés qui auraient été si utiles aux hémophiles. Sur ce dernier point, le jugement constate : *« C'est bien le docteur Garretta qui a persévéré dans une politique restrictive des importations en maintenant jusqu'à épuisement des stocks la distribution de produits non chauffés. »*

Le docteur Allain, spécialiste de l'hémophilie et collaborateur du docteur Garretta, avait pour sa part mission de répondre négativement aux demandes des médecins voulant obtenir des produits chauffés. Le jugement cite à ce propos plusieurs témoignages de médecins et conclut : *« Aucun témoin n'a fait état de ses réticences lorsqu'il a appuyé auprès d'eux la politique définie par le docteur Garretta (...). »*

Le professeur Roux, condamné pour *non assistance à personne* en danger, dirigeait pour sa part l'une des trois principales directions du ministère de la santé. Il était l'interlocuteur naturel du CNTS et siégeait à son conseil d'administration. Le jugement note à son propos : *« Le professeur Roux savait, dès avant la période de prévention (...) que les traitements prophylactiques des hémophiles se poursuivaient, que les tests non encore validés n'étaient pas généralisés et surtout que le CNTS continuait à diffuser des produits hautement contaminés. »* L'une des clés de l'affaire réside probablement dans cette réponse que fit, sur procès-verbal, le haut fonctionnaire à Mme Sabine Foulon, premier juge d'instruction à Paris : *« Je n'ai jamais refusé l'importation, mais je n'ai pas insisté pour les importations. Notre souci était l'autosuffisance. »*

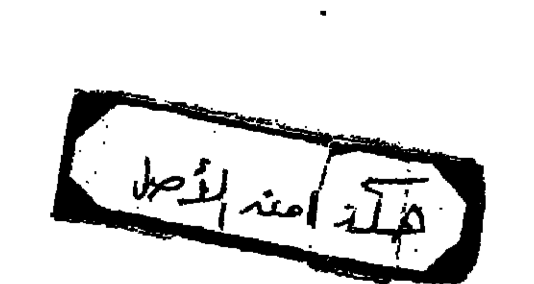
3) A quelle date les hémophiles ont-ils été contaminés par le sida ?

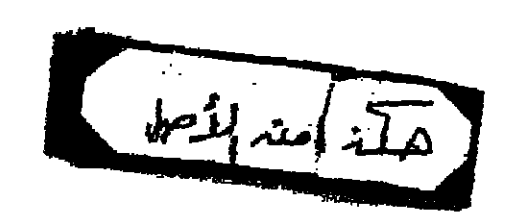
Les docteurs Garretta et Allain ont eux-mêmes donné des précisions sur ce chapitre plus général. En janvier 1985, le docteur Allain écrivait au docteur Garretta : *« 47 % des hémophiles français étaient en 1983-1984 porteurs d'un marqueur LAV. »* Le 9 mai 1985, le *docteur Garretta* indique dans une lettre adressée au professeur Roux : *« La fréquence des anticorps anti-LAV indiquant la présence de virus est d'environ 50 % chez les quatre mille hémophiles français polytransfusés. »*

Il s'agit d'estimations non contestées. L'absence de généralisation des tests de dépistage du sida à l'époque exclut, en *revanche*, de pouvoir affirmer *quels étaient* les hémophiles contaminés avant le 25 mars 1985, début de la prévention, et quels furent ceux qui le furent après. Ainsi le docteur Garretta ne peut-il assurer comme il le fait : *« Les hémophiles qui sont touchés par ce drame l'ont été avant les faits qui me sont reprochés. »* On ne peut, *a contrario*, avancer qu'il est responsable de la contamination de tous les hémophiles.

Aucun moyen scientifique ne permet en réalité de dire rétrospectivement de combien de contaminations la politique menée par le CNTS est responsable. Mais les preuves accumulées par la justice, en première instance, ont bien établi que les docteurs Garretta et Allain s'étaient rendus coupables de *« tromperie sur les qualités substantielles d'un produit »*.

LAURENT GREILSAMER





POLITIQUE

de l'affaire du sang contaminé

de réclamer la Haute Cour

justice élémentaire». M. Mattei, qui avait demandé, au nom de l'UDF, la saisine de la Haute Cour, a redit *« son souhait que l'unanimité se fasse, dans la classe politique tout entière, pour que la vérité apparaisse, que les responsabilités soient définies et que les culpabilités éventuelles soient sanctionnées». «Sans préjuger de la nécessaire modification de nos institutions, la seule possibilité, aujourd'hui, reste la Haute Cour de justice»,* a conclu le député UDF. M. Alain Madelin a exprimé la crainte que la proposition de M. Fabius de comparaître devant un *«jury d'honneur»* ne soit qu'*«un rideau de fumée pour tenter une fois encore de cacher la responsabilité des ministres».* Le vice-président de l'UDF a demandé que *«les procédures normales de la justice soient respectées».* En revanche, M. Jacques Barrot, président du groupe UDC de l'Assemblée nationale, a souhaité qu'une réforme constitutionnelle soit adoptée *«rapidement et aisément».* Il a affirmé, sur France 3, qu'il faut un *«électrochoc»* pour que *«les Français comprennent que les hommes politiques ont décidé désormais, d'une manière unanime, d'assumer leur responsabilité». «Il suffit de revenir à l'esprit de la République : Haute Cour en cas de trahison, Cour de cassation pour des manquements à la responsabilité par des hommes politiques»,* a-t-il dit, avant de préciser : *«A vouloir bénéficier de privilèges de juridiction, on tombe sous la justice du soupçon.»*

La limitation des privilèges

Suite de la première page

Plus grave encore, cette possibilité n'existe plus si l'affaire éclate, comme c'est le cas en l'espèce, lorsque l'équipe ministérielle a changé. La seule solution qui reste alors aux députés est celle de la Haute Cour. Mais en arriver là n'est jamais signe d'une bonne santé de la démocratie. Comme l'écrit M. Raymond Lindon (1), *«les procès de ministre ont généralement coïncidé avec des époques de décomposition ou en tout cas de déchéance politique ou sociale. En gros, le mécanisme de la Haute Cour a été, dans notre histoire contemporaine, le signal ou la conclusion d'une crise, d'un malaise. Elle n'en a pas toujours été le remède.»*

Une autre éventualité existe bien : la création d'une commission d'enquête parlementaire. Mais outre que la pratique française est trop récente pour que les majorités aient le courage de s'attaquer aux dysfonctionnements des gouvernements qu'elles soutiennent, le texte organique qui les régit leur interdit d'enquêter sur des affaires dont la justice est saisie. En tout état de cause, ces commissions ne peuvent pas prononcer de sanctions. Il est vrai que pour un homme politique la principale punition appartient à ses électeurs. Mais sous la V° République tous les ministres ne sont pas des élus. Et, pour ceux qui le sont, leurs électeurs peuvent encore les préférer, vu l'enjeu national des élections législatives, à un représentant de l'autre camp.

Une procédure lourde

Une juridiction pénale pour les ministres et les anciens ministres est donc nécessaire. Jusqu'à la Constitution de 1958, ils pouvaient certes relever de la Haute Cour mais aussi des tribunaux ordinaires, comme le cas s'est produit lors du scandale de Panama. Sous la V° République, cette double compétence a disparu. Les travaux préparatoires de la Constitution de 1958 (2) indiquent que le Conseil d'Etat avait proposé une rédaction prévoyant cette double compétence. Le gouvernement du général de Gaulle, dont M. Michel Debré était la cheville ouvrière constitutionnelle, a préféré revenir à sa rédaction initiale en toute connaissance de cause. Il est facile d'imaginer que celui qui allait être le premier président de la nouvelle République ne tenait pas à ce que ses ministres soient contraints de rendre des comptes à des juges ordinaires.

La Haute Cour est une procédure lourde et forcément attentatoire à l'honneur de celui à qui elle s'applique. Elle n'a eu que peu d'occasions de juger des ministres pour des actes commis dans l'exercice de leurs fonctions ; cinq fois depuis 1815, en dehors de la Libération. Et bien souvent, depuis 1958, l'Assemblée nationale comme le Sénat n'ont pas jugé indispensable de désigner leurs représentants.

Son intervention relève ainsi plus de la politique que de la justice, comme le constatent tous les juristes. Qu'elle ne puisse pas être mise en mouvement par un acte du parquet, mais simplement par un vote conforme des deux Chambres du Parlement, ne fait que renforcer cette impression. L'aide donnée par le RPR au PS en 1980 pour enclencher la procédure contre M. Michel Poniatowski pour son action de ministre de l'intérieur lors de l'assassinat de Jean de Broglie confirme cette certitude, comme les polémiques et les arguties développées dans les récentes tentatives d'envoi en Haute Cour : la droite a refusé au bureau de l'Assemblée nationale d'ouvrir la procédure contre M. Charles Pasqua, dans l'affaire du «vrai-faux» passeport, au motif qu'*«un ministre n'est pas responsable des actes de ses subordonnés».* Ce passé a pu faire écrire à M. Pierre Desmottes (3) : *«Les demandes de mise en accusation étaient souvent l'objet d'un détournement de procédure à des fins de stratégie politique et électorale.»* Il faisait aussi remarquer : *«Le but poursuivi par leurs auteurs n'était pas, en général, le renvoi d'un ministre en Haute Cour.»*

Une protection renforcée depuis 1958

Les textes en vigueur depuis 1958 ont sensiblement renforcé la protection des ministres, comme l'a montré M. Jean-Pierre Rougeaux (4) : le vote conforme de l'Assemblée nationale et du Sénat rend la mise en accusation bien problématique; l'obligation pour la Haute Cour de suivre strictement le droit pénal ne rend les ministres punissables que pour les actes qu'ils ont commis personnellement, et donc exclut une responsabilité politique; l'interdiction de constitution de partie civile devant cette juridiction empêche les victimes de se faire entendre.

Le verrouillage est, en effet, très fort puisqu'en 1963 la Cour de cassation a refusé une simple plainte en diffamation contre un ministre, alors qu'une telle poursuite ne peut avoir lieu que sur la plainte de la personne diffamée et qu'un particulier ne peut saisir la Haute Cour. Un ministre peut donc diffamer sans risque. Tout cela a pu faire écrire à M. Jean Foyer, qui a participé à la préparation de la Constitution de 1958, et qui fut ministre de la justice du général de Gaulle, que les règles actuelles conduisent à conférer aux membres du gouvernement une *«sorte d'immunité pénale* de facto» (5).

Cela n'est pas admissible. Toutefois, au moment où il est acquis qu'il faut renforcer l'autonomie de la justice vis-à-vis du gouvernement, il ne faudrait pas que, par un mouvement inverse, on donne le droit de juger des ministres à des tribunaux ordinaires, sans garantie particulière. Ce serait mettre à mal la règle de base de toute démocratie qui impose une séparation nette entre les trois principaux pouvoirs : le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Les «privilèges» judiciaires des hommes politiques, si contestés aujourd'hui, ont tous une histoire et des raisons qui n'ont pas entièrement disparu. L'«immunité» parlementaire est le fruit d'une époque où la justice était aux ordres du gouvernement et où celui-ci pouvait en user pour contrer ses adversaires, même élus; sa création fut une avancée de la démocratie. Si les maires et les autres représentants de la puissance publique sont jugés par des juridictions désignées par la Cour de cassation, c'est pour éviter qu'ils ne le soient par des magistrats qu'ils côtoient dans leurs villes et qu'ils peuvent ainsi influencer; ce n'est donc pas pour les protéger, mais au contraire pour permettre à la justice d'être plus sereine.

La séparation des pouvoirs

Pour la Haute Cour, le schéma est identique. Est-on sûr que des magistrats classiques ne seraient pas influencés par le poids politique de la tâche qui leur serait confiée s'ils avaient à juger des ministres ? Le dogme de la séparation des pouvoirs s'impose encore plus aujourd'hui qu'hier, où les Français ont pris le goût des procès et où des juges rêvent de contester l'action ministérielle. Certes, les procédures d'appel et de cassation éviteraient que les abus ne perdurent, mais dans bien des cas le mal serait fait. Car il ne faut pas oublier la pression actuelle du système médiatique : un gouvernement survivrait-il longtemps au défilé, aux journaux télévisés de 20 heures, de ses membres inculpés les uns après les autres? Dans de nombreux cas, au terme de procédures juridiques toujours très longues, bien des accusations tomberaient, mais le mal politique aurait été fait.

Le système à trouver doit donc être aussi éloigné de l'impunité de fait actuelle, qui, pratiquement, ne permet que des vengeances politiques, que d'une multiplicité de procès qui n'auraient d'ordinaires que le mot. Mais sa mise en œuvre obligera pratiquement, dans tous les cas, à réviser la Constitution. C'est en effet elle qui impose, en son article 68, que les membres du gouvernement ne puissent être mis en accusation que par un vote identique de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Le drame des hémophiles est affreux. Les dysfonctionnements du système de santé qu'il a mis au jour sont catastrophiques. La quasi-impunité des ministres qu'il a révélée est inacceptable. Mais le souhait des victimes ne doit pas être satisfait en mettant à mal les principes sur lesquels est construit le régime parlementaire et qui sont à la fois les garanties de la démocratie et l'assurance de vivre dans un État de droit.

THIERRY BRÉHIER

(1) Raymond Lindon et Daniel Amson, *la Haute Cour*, 1789-1987, PUF.

(2) *Documents pour servir à l'histoire de l'élaboration de la Constitution du 4 octobre 1958.* Tome III. Documentation française.

(3) Pierre Desmottes, *De la responsabilité pénale des ministres en régime parlementaire*, LGDJ.

(4) Jean-Pierre Rougeaux, *la Haute Cour de justice sous la V° République*. Revue de droit public, 1978.

5) Jean Foyer, *la Haute Cour de justice*, Encyclopédie Dalloz.

M. Bernard Kouchner « scandalisé » par « le laxisme des responsables de l'époque »

NEW-YORK

de notre correspondant

En visite privée à New-York où il participait au marathon, le ministre de la santé et de l'action humanitaire, M. Bernard Kouchner, a vivement réagi, dimanche 1er novembre, aux informations publiées par *le Monde* selon lesquelles l'Institut Mérieux a continué à commercialiser, y compris à l'étranger, jusqu'à la fin de l'année 1985, des produits non testés et non chauffés (*le Monde* daté 1er-2 novembre). Dénonçant *«le laxisme, l'irresponsabilité et la légèreté des responsables de l'époque»,* M. Kouchner a estimé que cette information confirme que *«les services du ministre de l'époque* [M. Edmond Hervé, NDLR] *ne faisaient pas leur travail».*

«J'en veux surtout aux médecins»

«Je suis très choqué mais j'en veux surtout aux médecins, davantage qu'aux politiques qui ne sont pas nécessairement au courant de tout», a indiqué le ministre de la santé, ajoutant qu'il souhaitait que s'instaure maintenant *«un véritable débat pour comprendre comment tout cela a pu être possible et pour commencer à réfléchir sur la notion de risque thérapeutique».* Le ministre a tenu à préciser que le système français de transfusion, géré par l'Agence nationale du sang, avait été à présent réformé et placé sous la responsabilité de l'Etat. *«Je présenterai le 4 novembre devant l'Assemblée un projet de loi sur le sang qui devrait être l'occasion de débattre notamment du moyen de se rapprocher, à l'avenir, le plus possible, des conditions totales de sécurité»,* a également indiqué M. Kouchner, en se *«félicitant»* par ailleurs de la décision de M. Laurent Fabius de réclamer la constitution d'un jury d'honneur devant lequel il pourrait s'expliquer.

SERGE MARTI

SOCIÉTÉ

Des espions russes au cœur du secret nucléaire

Selon la DST, le réseau aujourd'hui démantelé du colonel Victor Otchenko avait réussi à pénétrer le système nucléaire militaire français

par Erich Inciyan

La Russie jurait ses grands dieux que le temps des thrillers soviétiques et des orchestres rouges était révolu. Les initiales du nouveau service du renseignement extérieur (*SVR, Slovjba Vniechnei Rasvedki*) avaient remplacé les trois lettres sinistres du KGB. A en croire les nouveaux maîtres du Kremlin, les espions venus du froid y étaient retournés.

Depuis le démantèlement en France du réseau Otchenko, cette légende ne tient plus. Selon la Direction de la surveillance du territoire (DST), il s'agirait de *« la plus grosse affaire d'espionnage au détriment de la France dans le domaine militaire »*. Si Paris a demandé à Moscou le *« rappel en urgence »* de quatre de ses officiers chargés du renseignement (*le Monde* du 25 octobre), dont M. Boris Volkov, chef du service spécialisé pour la France, c'est que jamais en effet les *« taupes »* de Moscou n'avaient creusé leur trou aussi profond à l'intérieur de cette Mecque du nucléaire civil et militaire qu'est le Commissariat à l'énergie atomique (CEA).

La grande purge d'avril 1983 n'avait donc pas suffi : quarante-sept diplomates et résidents soviétiques avaient alors été expulsés de France pour espionnage (*le Monde* du 7 avril 1983), décimant les missions officielles ou officieuses, militaires et civiles, de l'Union soviétique en France. Tout en prenant note du code de bonne conduite affiché depuis par Moscou, le contre-espionnage français était cependant resté sur ses gardes. Et, ces derniers temps, malgré l'éclatement de l'URSS, la DST avait constaté à quel point les mauvaises habitudes avaient la vie dure.

Depuis un an, le contre-espionnage français avaient multiplié les signaux adressés à la Russie. A une dizaine de reprises, des contacts établis entre des membres du SVR et leurs « cibles » françaises ont été *« cassés »*, selon un scénario devenu classique : à chaque fois, un policier surgissait au beau milieu d'un rendez-vous secret, allant, explique l'un d'eux, jusqu'à *« taper sur l'épaule d'un collègue russe afin de lui signaler qu'il était grillé »*.

Pour mettre fin aux dénégations, ils poussèrent le luxe jusqu'à rappeler au « collègue » où et quand il avait précédemment rencontré sa source de renseignement. La stupeur passée, quelques agents sont rentrés en Russie où ils ont vraisemblablement rendu compte à leurs supérieurs. Mais ces avertissements n'ont pas suffi, ainsi que vient de le prouver l'« affaire Otchenko ». Comme dans l'ex-Union soviétique, l'effondrement est venu d'en haut : officiellement « conseiller à l'ambassade », le colonel Victor Otchenko était en réalité le chef du renseignement scientifique et technique de la Russie en France. Autant dire que cet officier, âgé de cinquante-deux ans, en poste à l'ambassade de Moscou à Paris depuis 1985, connaissait sur le bout des doigts le réseau qu'il avait en charge d'orchestrer. Aussi son passage à l'Ouest, quand il quitta Paris pour Londres le 25 juillet dernier, fut-il une aubaine pour les services occidentaux. Pendant des heures et des heures d'un *debriefing* réalisé par les services de l'*Intelligence* britannique et la DST, le transfuge a tout dit de son réseau et de ses méthodes, de ses sergents recruteurs et de leurs « agents ».

Les secrets des documents « Vulcain »

Le pivot français du réseau Otchenko était un brillant ingénieur en physique nucléaire employé au CEA. Docteur en sciences physiques et spécialiste de la physique nucléaire, Francis Temperville a vingt-neuf ans quand il est approché, en 1986, par deux prétendus hommes d'affaires disant travailler pour des sociétés étrangères. Son recrutement se serait fait, le plus simplement du monde, par le biais des petites annonces dans lesquelles il proposait de donner des leçons particulières.

Pendant trois ans, ses « élèves », tous deux membres du service de renseignement russe, ont suivi assidûment les cours de Francis Temperville. Jusqu'à ce que leur recrue soit nommée dans le saint des saints du CEA, la prestigieuse Direction des applications militaires (DAM) chargée des recherches et des expérimentations nucléaires. Une promotion providentielle pour les espions russes : selon la DST, de novembre 1989 à août 1990, le jeune cerveau a pu avoir accès à tous les documents concernant les essais nucléaires de la France dans le Pacifique.

Entre ses mains passent alors les données les plus sensibles concernant les tirs nucléaires effectués sur les atolls de Mururoa et de Fangataufa à une époque où la fréquence était d'environ six programmes nucléaires dans l'année. Habilité « secret défense » (1), Francis Temperville peut accéder aux documents portant l'en-tête « Vulcain » qui, reproduits à un très petit nombre d'exemplaires, comportent les informations les plus confidentielles qui soient en matière nucléaire. Les ingénieurs atomistes de la DAM sont en effet parmi les rares élus – avec le président de la République et le ministre de la défense – à pouvoir prendre connaissance de ces dossiers enfermés dans des coffres-forts.

Dénoncé par le colonel Otchenko, le jeune chercheur n'a eu d'autre choix que de reconnaître les faits. Car l'officier russe a remis aux enquêteurs la photocopie d'une dizaine de pages d'un des documents techniques communiqués par l'ingénieur, qui décrit un sous-ensemble d'un matériel nucléaire de la série « Hyrtacos », nom de code d'une des versions de la campagne d'expérimentations réalisée à Mururoa à la mi-1990. Les motivations du Français auraient été seulement financières. Selon la « confession » spontanée du transfuge russe, la photocopieuse du CEA a été utilisée à tour de bras par Francis Temperville qui, ayant de gros besoins d'argent, n'hésitait pas à demander des documents à d'autres services du commissariat ainsi qu'à des entreprises sous-traitantes.

A chaque document remis, l'ingénieur recevait une somme d'argent liquide variant selon l'importance des données communiquées. Pour un total de 2 millions de francs, comme l'affirme le colonel Otchenko, ou de 160 000 F, comme l'assure le scientifique ? Il reviendra à l'instruction judiciaire de clarifier ce point. Toujours est-il que Francis Temperville, après avoir quitté le CEA, a tenté de monter sa propre école d'ingénieurs. Il a été inculpé de « trahison » et écroué, par M. Roger Le Loire, le juge d'instruction en charge de ce dossier où il reste à établir le nombre exact et l'importance précise des documents transmis par l'ingénieur à ses contacts.

Une des méthodes les plus utilisées par le réseau Otchenko était l'épluchage des petites annonces. Dépouillant la presse écrite ou les panneaux d'affichage des universités, les espions russes – qui se faisaient souvent passer pour des hommes d'affaires étrangers – contactaient de la sorte des scientifiques promis à un destin professionnel pouvant les intéresser. Le colonel, depuis qu'il s'est réfugié en Angleterre, où il avait déjà été en poste de 1972 à 1979, a révélé que ses collaborateurs ont ainsi recruté une vingtaine de scientifiques, français ou étrangers (originaires le plus souvent du Moyen-Orient ou de certains pays de l'Est). Selon la DST, presque tous auraient aujourd'hui été identifiés.

Deux d'entre eux ont été inculpés d'*« intelligence avec des agents d'une puissance étrangère »* et laissés en liberté. Il s'agit d'un ingénieur civil travaillant à l'établissement technique central de la Délégation générale de l'armement (DGA) à Arcueil, dans le Val-de-Marne, qui aurait transmis des informations sur les « couches minces » utilisées dans l'électronique nucléaire, tandis qu'un technicien de l'usine Thomson-TCMS de Saint-Egrève (Isère) aurait fourni des éléments sur des « puces » informatiques relatives aux engins balistiques.

Anciens du KGB reconvertis en PDG

Du côté des espions russes, pas moins de cinq diplomates, œuvrant sous couvert de l'ambassade de Russie ou du siège parisien de l'UNESCO, ont été directement mis en cause par le colonel Otchenko. Se sachant « grillés », certains ont déjà quitté la France. Pour le reste, et parce que le climat reste à la détente entre Paris et Moscou, la France a observé les canons de la courtoisie diplomatique en limitant à quatre noms la liste des officiers du renseignement russe dont l'expulsion a été demandée. Parmi eux figure toutefois le « patron » du SVR en France, M. Boris Volkov, en poste à Paris depuis avril 1991.

Si le réseau Otchenko est aujourd'hui démantelé, et si la Russie possède de longue date (2) la technologie du nucléaire militaire, les spécialistes du contre-espionnage ont rétrospectivement des sueurs froides : la filière n'aurait-elle pas pu aussi bien alimenter un Etat obsédé par la « prolifération » nucléaire ?

La libéralisation de l'économie soviétique aidant, la Russie semble s'orienter de plus en plus vers de nouvelles formes de pénétration dans des secteurs industriels classiques. Plusieurs dizaines de sociétés commerciales russes, associées ou non à des entreprises françaises au sein de joint-ventures, sont dans le collimateur des services spécialisés qui y ont remarqué la présence d'« anciens » du KGB reconvertis à des postes de PDG ou de chargés de mission.

Avec toutefois deux différences notables, soulignées par les spécialistes du contre-espionnage français : une logique nationale a succédé à la logique du bloc soviétique, et les services de renseignement des anciens pays satellites de l'URSS perçoivent aujourd'hui la Russie comme leur adversaire numéro un...

(1) La procédure d'habilitation concernant le CEA, qui dispose de son propre service de sécurité, se fait en deux temps : une phase d'instruction pendant laquelle la personnalité du candidat est étudiée par les services spécialisés des ministères de l'intérieur ou de la défense ; puis une phase de décision, qui revient aux hauts fonctionnaires de défense placés au niveau des autorités ministérielles.

(2) Grâce notamment à l'une des plus célèbres affaires d'espionnage remontant à la seconde guerre mondiale : en 1950, un physicien d'origine allemande travaillant aux Etats-Unis, Klaus Fuchs, avoua avoir communiqué depuis 1942 à l'Union soviétique des informations essentielles sur la bombe A américaine.

FAITS DIVERS

Un Boeing-747 cargo perd un moteur à l'atterrissage à Luxembourg

Un Boeing-747 cargo de la compagnie luxembourgeoise Cargolux en provenance d'Istanbul, qui atterrissait dimanche 1er novembre sur l'aéroport de Luxembourg, a touché le sol de l'aile avant de se rétablir et d'achever normalement sa course sur la piste. L'appareil avait perdu l'un de ses quatre réacteurs, qui a été retrouvé à une centaine de mètres de la piste. L'enquête devra dire si c'est la perte du moteur qui a provoqué l'embardée ou l'inverse.

La solidité des attaches des réacteurs des Boeing-747 cargo est mise en doute depuis la catastrophe d'Amsterdam, où une cinquantaine de personnes ont été tuées le 4 octobre. Un Boeing de la compagnie El Al s'était écrasé sur un immeuble d'habitation après avoir perdu deux de ses moteurs. Des fissures importantes avaient été auparavant décelées par plusieurs compagnies sur les systèmes d'accroche des réacteurs sous l'aile des Boeing-747 cargo.

□ **Carambolages sur les autoroutes d'Ile-de-France.** – Deux carambolages, mettant en cause, le premier près de Chilly-Mazarin (Essonne) une trentaine de véhicules, et le second, à Allainville (Yvelines), une dizaine, ont fait, dimanche 1er novembre, un mort et dix blessés sur les autoroutes A 6 et A 10, en raison du brouillard. Sur l'A 6, trois autocars de transport d'enfants ont été impliqués dans l'accident, mais aucun passager n'a été blessé.

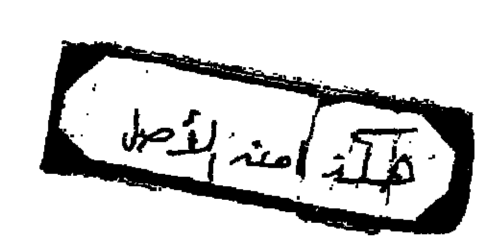
Refusant l'hébergement qui leur a été proposé

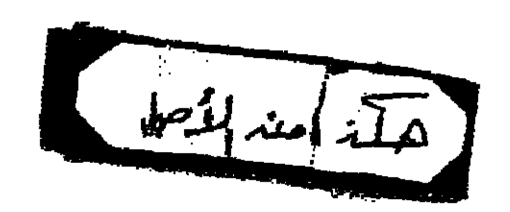
Des Africains de Vincennes continuent de dormir dehors

Une partie des Africains « évacués », jeudi 29 octobre, de l'esplanade de Vincennes (*le Monde* daté 1er-2 novembre), n'avaient toujours pas trouvé, lundi 2 novembre, d'hébergement convenable. La centaine de personnes qui bivouaquent depuis jeudi devant un bâtiment de l'hôpital gériatrique Emile-Roux de Limeil-Brévannes (Val-de-Marne), où soixante-quinze lits sont réservés à l'Armée du salut pour l'hébergement des sans-logis, ont refusé, dimanche, les relogements provisoires dans des foyers proposés par la préfecture du Val-de-Marne. Ils ont invoqué l'impossibilité d'y loger des couples avec enfants. Ces familles ont donc passé une quatrième nuit à la belle étoile en attendant de nouvelles propositions de la préfecture. A Paris (dix-huitième arrondissement), une soixantaine d'Africains qui n'avaient pu trouver abri dans le foyer prévu pour certains d'entre eux, ont été hébergés par la paroisse protestante de la rue Marcadet.

Samedi après-midi, un défilé de protestation contre l'expulsion du camp du château de Vincennes a rassemblé à Paris quelque quatre cents personnes entre la rue du Bac et le siège de la préfecture d'Ile-de-France, à l'appel de plusieurs associations (SOS racisme, Droit au logement, Ligue des droits de l'homme, Emmaüs, Médecins du monde, CGT, SNES, CAIF). Aux cris de *« Un toit, c'est un droit »*, les manifestants ont réclamé le relogement définitif des familles africaines, *« y compris par la réquisition de logements vacants »*. Une délégation a été reçue par M. Christian Sautter, préfet de région, puis par Mme Marie-Noëlle Lienemann, ministre délégué chargé du logement.

Mme Lienemann a proposé la mise en place d'une structure de suivi réunissant associations, représentants des familles et pouvoirs publics afin de terminer le recensement des familles selon leur situation *« avec la volonté de trouver des logements-passerelles avant les logements définitifs »*. Tandis que les associations faisaient dépendre leur participation à cette structure du fait qu'*« il n'y ait plus de familles à la rue »*, le ministre a fait appel *« à la raison des familles pour qu'elles acceptent les conditions d'hébergement d'urgence »*. C'est aussi le sens du message publié dimanche par la préfecture d'Ile-de-France, qui demande *« instamment »* à chaque famille africaine d'accepter *« les offres qui sont faites au lieu de prolonger une situation qui serait préjudiciable à la santé des jeunes enfants »*.





SOCIÉTÉ

L'application de la législation antitabac

La glorieuse indiscipline du fumeur

LYON

de notre bureau régional

L'herbe à Nicot, la SEITA et les multinationales ont encore de beaux jours devant elles. Les nouvelles dispositions contre le *tabagisme ont été transgressées,* dimanche 1er novembre, premier *jour de* son application supposée. L'indiscipline des «pétuneurs» *semble* avoir atteint à peu près tout ce que Lyon compte de bistrots, bars, brasseries diverses et variées. *Idem sur les quais du métro,* comme à la station Bellecour, l'une des plus fréquentées du *réseau,* où l'intervalle entre les rails est irrémédiablement jonché d'embouts-filtres ambrés, preuve tangible de l'omniprésente intoxication.

Est-on déjà allé assez loin dans la limitation des espaces *«fumeurs»? L'union* départementale CGT du Rhône le pense, *qui a publié un communiqué* vengeur à propos de la limitation de la consommation du tabac sur les lieux de travail, en protestant contre *«l'augmentation des pouvoirs disciplinaires du patronat».*

Les premiers à *ne* pas s'opposer *à tout prix aux* volutes bleutées furent, en ce dimanche de *Toussaint,* les *tenanciers* des PMU, qui ne sauraient sans *doute s'époumonner devant* le menu peuple des *parieurs,* si dense entre *10 heures du* matin et 13 heures.

A ce moment-là, on ne renoncera pas facilement à sa dose de vasodilatation et d'irrigation subséquente *des méninges,* en soupesant les chances des chevaux. *Au moins, à l'heure fatale du* «petit jaune», Anne-Marie Ros-Sanchez, la *patronne d'un* PMU de Villeurbanne réputé «clean», gardait *la conscience pure. «Chaud devant!»,* elle avait péremptoirement *disposé,* sur deux tables de son établissement, des chevalets de carton portant la mention manuscrite «Non-fumeurs».

Quinté et quinte de toux

C'est tout ce qu'elle peut faire de *plus pour* la coexistence pacifique des consommateurs et des «consumateurs». L'extracteur de fumées est installé au plafond depuis longtemps. Mme Ros-Sanchez a l'habitude de vider régulièrement les cendriers, pour éviter la nauséeuse odeur du tabac froid, si familière, d'ordinaire, à ceux qui se soucient de l'amélioration de la race chevaline et moins des bronches de leurs voisins, mélangeant quinté et quinte de toux.

On la voit mener une guerre en dentelles, afin que *nul ne* jette son mégot sur le sol. Et ouvrir les portes, même en automne, si l'atmosphère n'est plus assez respirable pour elle, qui n'a jamais touché une cigarette, comme pour son mari, qui a cessé de fumer. Quant à interdire l'accès du bar au porteur du moindre mégot, elle n'y songe pas : *«Vous voudriez que je mette mes clients dehors?»*

L'essuie-verres virevoltant, derrière son comptoir, le tenancier ne tardait pas à émettre une bouffée de sentiment d'injustice : *«C'est un piège à c... «Ils» vont venir nous contrôler et nous filer des amendes si nous n'empêchons pas les gens de fumer, mais «Ils» ne contrôleront pas les usines et n'aligneront pas les chefs de bureau de poste ou d'agence de banque. Je suis ici chez moi, tant que c'est moi qui paie. Ou alors, qu'on me rembourse mes impôts.»*

Un joueur non-fumeur, conciliant, forcément conciliant, puisque *son épouse brûle deux* paquets par jour, vient à son *secours, au prix d'une légère* confusion historique, jugeant qu' *«avec le cigare de Charasse, le gouvernement ne donne pas l'exemple. Un bar-PMU est un lieu de détente. Qu'on y laisse fumer en paix!».*

Elégant et *policé,* Clément, l'un des «videurs» du plus grand MacDonald's de la ville, soutient pourtant qu'il est *possible* d'affronter le tabagisme sur bien des terrains, avec un brin de doigté. La preuve : sacrifiant aux usages américains, l'établissement a toujours affiché «Restaurant non-fumeurs».

En poste depuis un an, cet étudiant de trente ans, inscrit en *doctorat de génie civil, assure* que la plupart des porteurs d'une *cigarette l'éteignent spontané*ment avant de franchir le seuil. *Pour les autres, une formule* polie est suffisante et les incidents *sont rares.*

Dans la nuit de samedi à dimanche, Maurice Duranti, un robuste Savoyard, ingénieur dans les travaux publics, a éteint sa dernière «clope», une Peter Stuyvesant. Non qu'il s'y sentît condamné, mais l'envie le tenaillait, depuis un mois et demi, d'arrêter de *fumer,* de moins tousser la nuit.

Dimanche, en vue de sa désaccoutumance, il a collé un *patch* de nicotine médicale sur sa poitrine. Que ce jour-là ait été celui d'une nouvelle *législation* sur le tabagisme relevait de la simple coïncidence!

GÉRARD BUÉTAS

Selon la Cour suprême

Les citoyens japonais ne peuvent contester les décisions du gouvernement sur l'installation des centrales nucléaires

TOKYO

de notre correspondant

Ayant à se prononcer pour la pre*mière fois sur une question concer*nant la politique nucléaire nationale, la Cour *suprême,* la *plus* haute instance judiciaire japonaise, a rendu, jeudi 29 octobre, un jugement qui ne reconnaît pas aux citoyens la possibilité d'annuler les autorisations délivrées par le gouvernement aux compagnies d'électricité pour l'installation de centrales nucléaires.

Cette décision, qui confirme deux jugements antérieurs à propos du premier réacteur de l'usine électrique de Ikatacho (*Shikoku*) – un cas qui remonte à 1965, – et de celui de*Tomiokamachi (département de* Fukushima), est appelée à faire juris*prudence.* Elle *priverait* ainsi les mouvements antinucléaires de l'un des thèmes de leurs recours en justice.

Dans les deux cas, la Cour suprême estime que, compte tenu des hautes connaissances scientifiques requises par ces sujets, c'est au gouvernement de décider des sites et de juger des conséquences de l'implantation de telles installations sur l'environnement. La justice ne peut intervenir que si les conclusions des autorités semblent *«dénuées de fondement raisonnable».* C'est néan*moins au gouvernement,* et *non* au plaignants, qu'il revient de démontrer la légitimité de sa décision.

«La Cour suprême donne la priorité aux intérêts nationaux sur ceux des habitants», a estimé un représentant des plaignants et ce au moment même où les transports de plutonium entre la France et le Japon suscitent des polémiques et où se pose au Japon l'épineux problème du stockage des déchets nucléaires. Mais, par une politique énergique de subventions aux régions où sont implantées des centrales nucléaires, le gouvernement a favorisé l'émergence d'un consensus national sur le nucléaire. Selon un sondage réalisé en 1990 par le bureau du *premier ministre* 64,5 % des personnes interrogées estiment que l'énergie nucléaire est nécessaire, 47 % se disent néanmoins *«inquiètes»* des risques qu'elle présente et 44 % pensent que les mesures de sécurité prises sont suffisantes.

Ph. P.

□ **Rectificatif.** – L'un des trois écrins de verre qui devrait abriter *le centre de conférences* internationales quai Branly (Paris-7e) deviendrait «une immense serre» et non pas «une immense sphère» comme nous l'avons écrit, à la suite d'une erreur de transmission, dans *le Monde* daté 1er-2 novembre.

REPÈRES

ESPACE

Retour de la navette Columbia

La navette spatiale américaine Columbia avec son équipage de six astronautes, s'est posée, dimanche 1er novembre à 15 h 05 (heure française), sur la piste du Centre spatial Kennedy (Floride) au terme d'un vol d'un peu moins de dix jours. Durant cette cinquante et unième mission, les astronautes de Columbia ont mené à bien une série d'expériences dont l'essentiel était consacré à l'étude du comportement de certains cristaux de protéines et d'alliages fabriqués en l'absence de pesanteur. A cette occasion, l'équipage a mis en œuvre un tout nouveau four français (Mephisto), fourni par le Commissariat à l'énergie atomique et le Centre national d'études spatiales.

D'autre part, les astronautes ont procédé au largage d'un satellite *italien de 450 kilos (Lageos-2)* couvert de plus de quatre cents *miroirs sur lesquels se réfléchiront* des faisceaux laser venus de la *Terre pour étudier les* mouvements des plaques de l'écorce terrestre. *Enfin, un petit satellite* canadien de 81 kilos a permis de *tester une nouvelle technique de* contrôle visuel et de manipulation *du bras télécommandé de la navette qui pourrait servir lors de* l'assemblage de la future station *spatiale habitée Freedom.*

ARCHÉOLOGIE

Un musée de site pour les vestiges découverts à Bercy

La Mairie de Paris envisage de créer à Bercy un musée de 900 mètres carrés où serait reconstitué le site de l'ancienne berge de la Seine sur lequel ont été retrouvés d'innombrables objets – dont plusieurs pirogues – de la période néolithique (4500-4300 avant Jésus-Christ). Ce musée de site serait rattaché au Musée Carnavalet, qui s'est doté, en 1991, d'une section archéologique concernant le vieux Paris. Le Conseil de Paris a d'ailleurs donné son accord pour que le maire de la ville signe avec les sociétés Zeus et Semaest ainsi qu'avec l'Association pour les fouilles archéologiques nationales une *«convention prévoyant la dévolution à la Ville de Paris des droits de propriété des matériaux découverts et à découvrir sur le site de Bercy, en vue de la création d'un musée de site».* Il a aussi autorisé le maire de Paris à *«solliciter le concours financier de l'Etat pour la restauration des pirogues».*

RELIGIONS

Après treize ans d'enquête au Vatican

Galilée réhabilité

ROME

de notre correspondante

« Il n'y aura plus jamais un autre cas Galilée ! » : c'est par ces paroles définitives que le pape a classé, samedi 31 octobre, au cours d'une cérémonie en présence des membres de l'Académie des sciences pontificales et d'une vingtaine de cardinaux, l'un des plus embarrassants dossiers de l'histoire de l'Eglise. Il était temps. Treize ans après le début des travaux de la commission pontificale chargée de résoudre ce cas et cinq cent trente-neuf ans après le verdict du tribunal du Saint-Office le condamnant au *« silence »*, en 1633, et à l'exil, *le savant de Pise, Galileo Galilei,* dit Galilée, un des pères de notre moderne astronomie, se voit enfin pleinement réhabilité et déclaré *« bon croyant »*.

Son unique tort avait été d'avoir raison et d'avoir propagé les théories de Copernic plaçant le Soleil au centre de l'univers connu. Théories déjà condamnées en 1615 par le pape Paul V. *« Et pourtant elle tourne ! »* : le dernier cri de Galilée à propos de la rotation de la Terre, alors que pratiquement aveugle, malade et démuni, il avait dû abjurer ses croyances, a donc été entendu de l'Eglise.

« Une tragique incompréhension »

En ce qui concerne l'autre phrase célèbre reprise à son compte par le malheureux savant – *« Les Ecritures enseignent comment on va au ciel et non comment va le ciel »*, – qui posait le problème des rapports entre la science et l'Eglise, pas question d'évoquer le moindre obscurantisme. Jean-Paul II est resté nuancé, se contentant *d'une double absolution qui renvoie en quelque sorte dos à dos* Galilée et ses juges, dont le fameux cardinal Bellarmin : il s'agit, a-t-il déclaré, d'*« une tragique et réciproque incompréhension »*. *« Le savant,* a exposé le pape, *a eu le tort de refuser la suggestion qui lui était faite de présenter comme une simple hypothèse scientifique le système copernicien, qui n'avait encore été confirmé par aucune preuve irréfutable. »*

Quant aux théologiens, aveuglés en somme par leur bonne foi, ils ont gardé leurs œillères : *« La science nouvelle (..) obligeait les théologiens à s'interroger sur leurs critères d'interprétation des Ecritures et la plupart n'ont pas su le faire. La représentation géocentrique du monde était alors communément acceptée,* a poursuivi le pape, *en ce qu'on l'estimait parfaitement conforme à l'enseignement de la Bible. »*

A charge pour le cardinal Poupard, président de la commission qui a travaillé sur le cas Galilée, d'adoucir un peu la sécheresse apparente de pareille équité : *« Les juges ont sincèrement pensé que la diffusion des théories coperniciennes pouvait affaiblir la tradition catholique. Cette erreur,* a expliqué le cardinal, *les a conduits à prendre des mesures disciplinaires à l'encontre de Galilée, dont il eut beaucoup à souffrir. Il nous faut reconnaître loyalement les torts causés. »*

Mais comment, à l'avenir, mieux concilier science et foi ? *« De cette malheureuse affaire,* a conclu Jean-Paul II, mettant l'accent tout de même sur une lecture *« plus éclairée »* des Ecritures, *il faut tirer un enseignement qui reste d'actualité, en rapport avec les situations analogues qui peuvent se présenter. »*

MARIE-CLAUDE DECAMPS

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5902

HORIZONTALEMENT

I. Prouve qu'on n'a pas très bon cœur. – II. Manger pour rien. – III. Pronom. Est très impressionnée par tout ce qui brille. – IV. Un nez qui évoque un oiseau. Se rend. – V. Un agrément à l'église. Cri d'horreur. – VI. Ferait entendre un son de cloche. – VII. Offre au ciel un mouvant miroir. « Sortie » des enfants. – VIII. Qui ne sera donc pas atteint. – IX. Se lève quand on part. Bonnet vénitien. – X. Ne fait pas de bulles quand elle est plate. Grecque. – XI. Ce qu'on peut faire sans effort. Article.

VERTICALEMENT

1. Des femmes qui troublent beaucoup. – 2. Peut se voir à côté d'un jésus. Possessif. 3. Une ville bien « abîmée ». Peut servir de preuve quand elle est commune. – 4. Souvent piqué à la fin. Poison pour des flèches. – 5. Possessif. Créateur pour les gnostiques. Note. – 6. Affluent du Danube. Pince en même temps qu'il saisit. – 7. Un peu d'Espagne en France. Est aussi lourd que l'andouille. – 8. Ville d'Allemagne. Où il y a des différences. – 9. Période. Fit sauter. Séduite.

Solution du problème n° 5901

Horizontalement

I. Détrousseur (CF « Oignon »). Art. – II. Etai. Lie. Ruine. – III. Prométhée. Ame. – IV. Ilien. Li. Os. – V. Rues. Réveillons. – VI. Ems. Elée. Ti. – VII. Li. Mer. Sore. – VIII. Iéna. Egouts. Pau. – IX. Urologue. Sphinx. – X. Rémouleur. Oc ! – XI. Buber. Prismes. – XII. Gril. Il. Enta. – XIII. Grenier. Tance. – XIV. Musées. Empereur. – XV. Te. Tuteurs. Le.

Verticalement

1. Demi-Reliure. G.M.T. – 2. Et. Lumière. Grue. – 3. Tapies. Nombres. – 4. Rires. Malouines. – 5. On. Dé. Oublie. – 6. Ulm. Règle. Est. – 7. Sièges. Guérir. – 8. Set. Vœu. Et. – 9. Huée. R.P. Ame. – 10. Ure. Ilots. Ré. Pu. – 11. Ruelle. Sprinter. – 12. Iles. Stars. – 13. Ana. Opiomane. – 14. Remontrance. Cul. – 15. Essieux. Stère.

GUY BROUTY

CORRESPONDANCE

Une lettre du directeur de l'Institut autrichien

A la suite de la publication de deux articles sur le différend entre l'Institut culturel autrichien et ses professeurs (le Monde *des 4 avril et 10 octobre), nous avons reçu la lettre suivante de M. Rudolf Altmüller, directeur de l'Institut autrichien et conseiller culturel près l'ambassade d'Autriche :*

Mis en cause et pris à partie à deux reprises dans les colonnes de votre journal, au motif allégué qu'il *« ne déclare pas ses professeurs depuis vingt ans »*, l'Institut autrichien se voit contraint de rétablir comme suit un ensemble de faits dont la déformation flagrante ne saurait être tolérée sans réaction de sa part.

En premier lieu, il convient de préciser que l'Institut figure expressément sur la liste des membres du *corps diplomatique du ministère* français des affaires étrangères où il est reconnu comme la *« section culturelle »* de la représentation diplomatique autrichienne. Le fait que ses locaux se trouvent géographiquement séparés de ceux de l'ambassade n'a pas plus d'incidence sur son statut que la séparation géographique de la section consulaire de l'ambassade d'Autriche, dont les bureaux sont également établis à une adresse différente de celle de l'ambassade, sur le statut de celle-ci.

En second lieu, il convient également de *souligner que la section* culturelle de l'ambassade d'Autriche dénommée « Institut autrichien » emploie de façon régulière des personnes salariées qui sont *normalement déclarées aux administrations françaises concernées,* dont, notamment, l'URSSAF. Ces salariés sont au nombre de quatre.

Il est bien évident que cela correspond à l'attitude habituelle de la République d'Autriche qui respecte intégralement les lois sociales de tous les pays qui accueillent une de ses représentations diplomatiques. En ce qui concerne les trois enseignants sur un groupe de huit – l'une est de nationalité autrichienne, les deux autres bénéficient en plus par mariage de la nationalité française – c'est à la demande expresse de celles-ci que l'Institut les avait à l'origine engagées en qualité de « travailleurs indépendants » *et leur a remis des chèques* d'honoraires. Il leur appartenait, bien entendu, de déclarer ces revenus au fisc et à l'URSSAF, tout comme les autres revenus qu'elles *étaient susceptibles de percevoir* par ailleurs, vu qu'elles étaient loin de consacrer à l'Institut la totalité de leur temps de travail.

Nul mieux qu'elles-mêmes, et les administrations françaises concernées, n,est au courant, et ne peut *retracer la régularité de ces déclarations,* cotisations et contributions. Le statut de travailleur indépendant convenait aux intéressées, non seulement au début de leurs prestations à l'Institut, mais *tout* au long des années pendant lesquelles elles ont dispensé des cours de langue dans les locaux de l'Institut – pour l'une d'entre elles, cette période a duré quinze ans – pendant lesquels elles n'avaient aucune réclamation *ni critique à formuler à l'encontre* des modalités de rémunération qu'elles avaient elles-mêmes choisies.

C'est depuis que les enseignantes concernées se rapprochent de l'âge de la retraite que se pose plus sensiblement pour elles la question d'un fonds de prévoyance, fonds qu'il leur avait été bien évidemment loisible, comme à tout membre d'une profession libérale, de constituer individuellement sur la base de leurs revenus en provenance de l'Institut ou d'ailleurs. C'est à ce moment-là qu'elles ont *entrepris de multiples* démarches auprès de l'Institut afin de convertir leur statut de travailleur indépendant en celui de salarié.

L'Institut n'était pas opposé à négocier avec celles des enseignantes qui en faisaient la demande un contrat de travail à des conditions raisonnables, comparables aux contrats conclus par des instituts privés avec leurs enseignants salariés. Par contre, il ne pouvait donner suite à leurs revendications d'un salaire allant parfois jusqu'au triple de celui d'un professeur de lycée. En outre, les méthodes de pression inadmissibles employées par les enseignants ont, depuis le début des discussions, empêché un dialogue constructif.

Dans les circonstances actuelles, il n'est, pour des raisons évidentes, guère possible pour l'Institut d'accueillir en qualité de salarié ni à aucun autre titre dans ses locaux. des enseignantes qui, par de fausses accusations, ameutent presse, administrations et tribunaux en qualifiant de *« travail au noir »* le versement d'honoraires qu'elles étaient seules dans l'obligation de déclarer aux administrations françaises compétentes.

[Le Monde **maintient le contenu de ses articles des 4 avril et 10 octobre 1992. S'agissant des arguments développés ci-dessus, deux lettres ont été adressées le 7 juillet 1992 à une enseignante de l'Institut.** *La première provient du ministère* **français du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Elle précise : « A la lumière de la jurisprudence que je vous avais déjà communiquée (Cass. Ass. Pléa. 4/3/1983), il est certain que les enseignantes [de l'Institut autrichien] ont bien la qualité de salariées ». Selon la** *seconde lettre, signée par la sous-direction* **du protocole du ministère français des affaires étrangères, l'institut** *« ne peut se prévaloir des dispositions prévues par la convention de Vienne du 18 avril 1961 en matière d'immunités »***. Et le signataire ajoute :** *« A toutes fins utiles, il a également été rappelé que la détention d'immunités diplomatiques ne dispense pas un employeur de se conformer à la législation sociale de l'Etat accréditaire. »* – O. P.]

Légion d'honneur

Ministère de la défense

Sont promus *officiers :*

MM. Jean Haffner, Bernard Pauphilet, André Lévi, Jacques Zermati, Joseph Aboulker.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Pierre Alric, Clotaire Badaire, Auguste Bardet, René Besson, Albert Bichot, Louis Boirot, François Chanite, Edmond Doury, Georges Gauvin, Alfred Haye, Jean Morvan, Fernand Poirier, Armand Primpier, Jean Rougelet, Daniel Vidal.

Ordre national du Mérite

Ministère de la défense

Sont élevés à la dignité de grand-croix dans l'ordre national du Mérite :

MM. René Lesecq, général de brigade; Etienne Roth le Gentil, général de division; René Gavoille, général de brigade aérienne.

Sont élevés à la dignité de grand officier :

MM. Emile Maïtal-Bernard, général de division; Raymond Mouyren, colonel, cadre spécial; René Gouva, contre-amiral; André Fouchier, général de division aérienne; Pierre Avon, général de brigade; Jean Lorblanchès, général de brigade; Georges Cornand, médecin général inspecteur.

Le *Journal officiel* du 1er novembre 1992 publie une liste des promotions et nominations aux grades de commandeur, d'officier et de chevalier dans l'ordre national du Mérite.

LOTO SAMEDI 31 OCTOBRE 1992

19H55

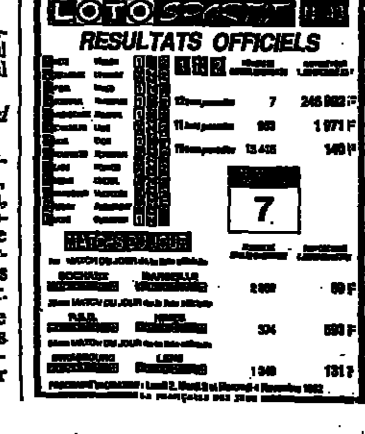
8 – 21 – 27 – 30 – 37 – 48 – Numéro complémentaire : 1

6 bons numéros	1	11 108 535 F
5 bons numéros + complémentaire	13	82 095 F
5 bons numéros	340	10 645 F
4 bons numéros	[illegible]	203 F
3 bons numéros	[illegible]	18 F

20H35

11 – 38 – 41 – 42 – 43 – 44 – Numéro complémentaire : 17

6 bons numéros	1	21 881 650 F
5 bons numéros + complémentaire	3	325 705 F
5 bons numéros	[illegible]	5 945 F
4 bons numéros	[illegible]	149 F
3 bons numéros	[illegible]	20 F



CARNET DU Monde

Décès

– Françoise Stoullig-Marin,
Anne Marin et Jean-Marc Pacaud,
Frédérique Marin
et Benjamin Guillemant,
Judith Marin,
Romain, Melchior, Alice et Arthur,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Louis MARIN,

survenu le jeudi 29 octobre 1992, à l'âge de soixante et un ans.
Une cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Etienne-du-Mont le mercredi 4 novembre, à 14 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le président,
Le bureau,
Le conseil d'administration,
Le conseil scientifique,
Et le personnel de l'Ecole des hautes études en sciences sociales,
ont le regret de faire part du décès de

Louis MARIN,
directeur d'études.

(Le Monde daté 1er-2 novembre.)

– M. et Mme Albert Oved,
son frère et sa belle-sœur,
Leurs enfants et petits-enfants,
Et la famille,
Mme le docteur Marcelle Roth,
sa compagne,
Et sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Georges OVED,

survenu à son domicile le 28 octobre 1992.

L'inhumation aura lieu le mercredi 4 novembre, à 16 heures, au nouveau cimetière de Meudon, avenue de Triveaux.
Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue Saint-Paër,
31100 Toulouse.

Né le 9 février 1921 à Lyon, licencié en philosophie, docteur ès lettres, il fut condamné par Vichy pour faits de résistance et s'évada. Il est titulaire de la *médaille de la Résistance. Diplômé* de l'ENA, il fut notamment conseiller économique près du gouvernement marocain puis investi de mission par la FAO. Il a publié, en 1984, un ouvrage sur la gauche française et le nationalisme marocain. Ancien conseiller maître à la Cour des comptes, il présidait jusqu'à ce jour une commission de recours des demandeurs d'asile.

– Mme Janine Salmona, née Moro,
ses enfants, ses petits-enfants,
Mme Becky Salmona,
sa sœur,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

René SALMONA.

L'inhumation a lieu le mardi 3 novembre, à 10 h 30, au cimetière de Montmartre, avenue Rachel, Paris-18e.

73, rue de Clichy,
75009 Paris.

– Mme Raynaud-Zurfluh,
sa sœur,
Le Royaume de la musique,
Les familles Zurfluh, Moreau, Masson,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Eliane ZURFLUH,
fondatrice du Royaume de la musique,

survenu le 29 octobre 1992, dans sa quatre-vingt-treizième année, à Paris.

Un service religieux sera célébré le mardi 3 novembre, à 8 h 30, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, rue d'Assas,
75006 Paris.

– Les éditions Aug. Zurfluh,
Isabelle et Gérard Spiers,
Et leurs collaborateurs,
ont la tristesse de faire part du décès de

Eliane ZURFLUH,

survenu le 29 octobre 1992, dans sa quatre-vingt-treizième année, à Paris.

Un service religieux sera célébré le mardi 3 novembre, à 8 h 30, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

73, boulevard Raspail,
75006 Paris.

Anniversaires

– Pour le septième anniversaire du rappel à Dieu, le 3 novembre 1985, de

Pierre DUC,

une pieuse pensée est demandée à tous ceux qui sont restés fidèles à son souvenir.

Communications diverses

– Chrétiens et juifs de France (AJCF), *le jeudi 5 novembre 1992,* à 20 h 30, crypte Saint-Honoré-d'Eylau, 66 *bis,* avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e : « Le politique et l'éthique », par Roger Fauroux, ancien ministre, et David Kessler.

SPORTS

TENNIS : la septième édition de l'Open de Paris

Chers tournois

L'Open de Paris rassemble jusqu'au 8 novembre la quasi-totalité des meilleurs joueurs du monde. Avec plus de 2 millions de dollars de prix, il est, après ceux du Grand Chelem, le tournoi le plus doté du circuit international et le plus riche en points de bonification. L'Open de Paris est le dernier, dans la saison, des six tournois français. De fructueux rendez-vous fréquentés par un public assidu et courtisés par des partenaires sensibles au prestige du tennis et à ses confortables retombées financières.

Il ne manque qu'Ivan Lendl. Les neuf autres joueurs du Top ten, l'élite mondiale, se sont donné rendez-vous au Palais omnisports de Paris-Bercy. Pour leur donner la réplique, Malivai Washington et Andrei Medvedev, les deux étoiles montantes du tennis, et encore John McEnroe ou l'Allemand Michael Stich. Les Français Henri Leconte et Cédric Pioline ont bénéficié de deux des quatre *wild cards* laissés à la disposition des organisateurs. Ils rejoignent leurs compatriotes Guy Forget – tenant du titre –, Fabrice Santoro et Arnaud Bœtsch admis directement dans le tableau. Grâce à ce plateau de choix, l'Open de Paris s'assure une imposante couverture télévisée et attire un public nombreux – ils étaient près de 100 000 spectateurs en 1991.

Comment les joueurs pourraient-ils bouder un tel tournoi? Créé en 1986, il est le mieux doté du circuit après les quatre rendez-vous du grand chelem. Les 48 participants et les 24 «paires» de double se partageront 2,165 millions de dollars (près de 11 millions de francs). Le vainqueur repartira avec un chèque de 297 000 dollars (1,5 million de francs environ) en ayant glané 300 points précieux pour le classement de l'Association professionnelle des tennismen (Association of tennis players, ATP). En comparaison, le tournoi de Lyon, disputé du 19 au 25 octobre et doté de 600 000 dollars en rapporte 160. Dans le tennis, l'équation est simple. Plus un tournoi est doté, plus il est riche de points de bonification.

Tradition française

«En 1986, les prix des tournois étaient plafonnés à 375 000 dollars, explique Patrice Clerc, directeur des Internationaux de France de Roland-Garros et de l'Open de Paris. *Grâce à une dispense, nous avons crevé le plafond pour atteindre 600 000 dollars. Notre stratégie était claire. Mettre beaucoup d'argent sur la table et se passer des garanties, ces contrats passés avec les joueurs pour s'assurer leur présence.»* Honnie dans les années 80, gardée comme un secret de polichinelle, cette pratique courante est aujourd'hui tolérée par les autorités de l'ATP. Gilles Moretton, organisateur du Grand Prix de Lyon doté de 600 000 dollars ne cache pas qu'il y a recours pour attirer des «*ticket sellers*», ces joueurs vedettes qui font vendre des billets et dont la programmation, des mois auparavant, permet de séduire les partenaires. On estime que le montant des garanties est égal à celui de la dotation d'un tournoi qui affiche cette politique.

Membre du club très fermé des 22 tournois les plus riches et les plus prestigieux du circuit international, l'Open de Paris appartiendra en 1993 à une nouvelle élite, une première division de neuf compétitions dotées d'au moins 1 450 000 dollars. Le gotha des joueurs sera tenu d'en disputer neuf sur huit : une nouvelle promesse d'attirer amateurs, sponsors et télévisions.

Avec six compétitions, sans compter l'Open de Monte-Carlo, la France est l'un des pays les plus présents dans le calendrier de l'ATP, qui programmait en 1991 81 épreuves dans 29 pays. Organisés par la Fédération française de tennis (FFT) à Paris, par des anciens joueurs (à Lyon et Nice) ou grâce à l'appui de clubs (Bordeaux et Toulouse), les tournois français sont complémentaires. Nice, le plus ancien (fondé sept ans après Roland-Garros, en 1898) ouvre la saison de terre battue en avril, Bordeaux la clôt en septembre, Toulouse et Lyon se disputent «indoors» en octobre. *«Le tennis est une tradition en France,* estime Jean-Pierre Derose, directeur du tournoi du Passing-Shot de Bordeaux créé en 1979. *Le public est fidèle et les annonceurs aiment cautionner un sport «propre» comme le tennis.»*

Les directeurs affirment n'avoir aucun mal à boucler leur budget. Pour rassembler les 37 millions de l'Open de Paris, Patrice Clerc profite de la confiance des partenaires présents à Roland-Garros et s'appuie sur d'autres sponsors (70 au total). *«Bercy n'est pas le petit frère de Roland-Garros,* insiste-t-il. *S'ils sont gérés par la même équipe, tout oppose ces deux événements : la saison et la surface, notamment. Nous avons profité du label des Internationaux où nous avions fait nos preuves. Les entreprises nous ont fait confiance. Le reste a suivi.»* A Toulouse, Christian Bîmes a commercialisé son tournoi jusqu'en 1995.

Ouvrir un nouveau tournoi relève du parcours du combattant. Il faut poser sa candidature et attendre qu'une ville se désiste, laissant un vide dans le calendrier serré de l'ATP. L'élu sera choisi en fonction de sa dotation et de sa situation géographique. Jean-François Caujolle, directeur du tournoi de Marseilles dont la première édition, dotée de 525 000 dollars, aura lieu du 1er au 7 février, a patienté six ans. Grâce à la nouvelle programmation des phases finales de la Coupe Davis, il a pu s'immiscer dans le circuit international au détriment de Tokyo. Disputée le lendemain de la finale de Milan, la compétition marseillaise complète la tournée européenne d'hiver.

International Management Group (IMG), l'empire financier et sportif de Mark Mac Cormack est propriétaire du tournoi. Il laisse à la société de Jean-François Caujolle le soin d'organiser l'événement, qui pèse 9 millions de francs. Déjà responsable de la régie publicitaire de Bordeaux, IMG pénètre en force en France et se lance également dans l'organisation de tournois féminins comme l'Open de Paris en février 1993 (*lire ci-dessous notre encadré*).

Ces nouveaux tournois tricolores ne sont pas du goût de tous. Ainsi la FFT, qui n'a qu'un avis consultatif dans la candidature des villes : *«Il ne faut pas tuer la poule aux œufs d'or,* s'exclame Patrice Clerc. *La prolifération peut entraîner un risque de saturation et briser un équilibre fragile. La France compte aussi des tournois satellites pour les jeunes, Cherbourg, Brest ou Rennes, dotés de 100 000 dollars. Les créateurs de nouveaux tournois sont des apprentis sorciers.»* L'arrivée de Marseille ne trouble guère les autres directeurs. IMG a judicieusement pris soin de s'entourer de partenaires inédits dans le tennis et ne porte donc pas encore ombrage à ces congénères.

BÉNÉDICTE MATHIEU

Georges Goven nouveau capitaine de l'équipe de France de Coupe Davis

Georges Goven a été nommé, dimanche 1er novembre, capitaine de l'équipe de France de Coupe Davis pour la saison 1993 par le bureau de la Fédération française de tennis (FFT). Il succède à Yannick Noah. Agé de quarante-quatre ans, numéro un français en 1971, huit fois sélectionné en Coupe Davis, Georges Goven occupait depuis quelques mois le poste d'entraîneur national à la FFT. Il était le favori pour le rang de capitaine, la plupart des joueurs français l'ayant plébiscité lors du récent tournoi de Toulouse. Depuis la démission de Yannick Noah, après la défaite de la France face à la Suisse en mars 1992 à Nîmes, la Fédération avait préféré attendre avant de nommer un successeur à celui qui avait permis, en 1991, à la France d'enlever le saladier d'argent face aux Etats-Unis.

L'Europe séduit les femmes

Paris accueillera en 1993 un nouveau tournoi féminin. Après l'Open Clarins, disputé à l'automne, l'Open Gaz de France sera disputé au Zénith au 15 au 21 février. Organisé par International Management Group (IMG), et doté de 375 000 dollars – la dotation maximum accordée par la Women Tennis Association (WTA), – il devrait déjà compter sur la présence de Monica Seles. La numéro un mondiale est en effet l'une des clientes d'IMG, qui lui organise son programme annuel. Les tournois féminins sont peu nombreux en France et restent confidentiels. Strasbourg, Bayonne, dirigé par la numéro un française Nathalie Tauziat, et l'Open Clarins ont survécu tant bien que mal.

«Après un quasi-monopole américain, les tournois se développent vers l'Europe, explique Patrick Proisy, vice-président d'IMG-France. *Dans les années 80, le principal partenaire de la WTA était américain, et les seuls beaux duels opposaient des joueuses américaines comme Chris Evert ou l'ex-Tchécoslovaque Martina Navratilova.»* Aujourd'hui, la WTA est plus internationale, à l'image de l'élite féminine composée de la Serbe Monica Seles, l'Allemande Steffi Graf, l'Espagnole Aranxta Sanchez ou de l'Argentine Gabriela Sabatini. De nombreuses villes américaines ayant déclaré forfait, les cités européennes se sont glissées dans le calendrier très chargé de la WTA. Barcelone, Rome complètent aujourd'hui les tournées européennes des joueuses qui s'arrêtaient le plus souvent en Allemagne et, bien sûr, en Grande-Bretagne où le tennis féminin a toujours été très prisé. Montpellier accueillera un nouveau rendez-vous en octobre 1993. Un tournoi féminin est-il rentable? *«Si je ne le pensais pas, je me garderais bien d'en organiser un,* rit Patrick Proisy. *IMG n'est pas une organisation caritative.»*

B. M.

ATHLÉTISME : le vingt-troisième Marathon de New-York

La double victoire de Willie Mtolo

Le Sud-Africain Willie Mtolo a remporté, dimanche 1er novembre, la vingt-troisième édition du Marathon de New-York, parcourant les 42,195 km en 2 h 9 min 28 s. Mtolo a devancé le Mexicain Andres Espinoza, battu pour la deuxième année consécutive, et le Coréen Wan-Ki Kim. Le premier Français, Dominique Chauvalier, trente-six ans, est arrivé seizième en 2 h 16 min 33 s. Chez les dames, la victoire revient à l'Australienne Lisa Ondieki en 2 h 24 min 40 s.

NEW-YORK

de notre correspondant

«Nous avons attendu tellement longtemps! Mon peuple, doit être content, très content». Après avoir remporté le Marathon de New-York, Willie Mtolo a d'abord dédié sa victoire à ses compatriotes sud-africains avant de célébrer sa propre performance. L'année précédente, ce Zoulou de vingt-huit ans était déjà venu à New-York... en touriste, pour repérer le parcours *«dans Central Park, où je m'étais d'ailleurs perdu».* Il n'avait pas encore le droit de concourir. Son pays, l'Afrique du Sud, était toujours interdit de toute participation à une compétition sportive internationale pour cause d'apartheid. Cette année, grâce aux réformes politiques entreprises dans son pays, ce jeune Noir, employé de banque à Durban, est revenu à New-York. En arborant cette fois un dossard qui lui a ouvert la voie vers la première place au classement final.

La foule derrière les champions

En 2 h 09 min 29 s, Willie Mtolo a remporté le vingt-troisième Marathon de New-York, un événement sportif et une grande fête populaire qui, sur les quelque 42 kilomètres du parcours, empruntant les cinq faubourgs de la ville avant de s'achever sur les pelouses de Central Park, met au coude à coude les 26 000 concurrents qui ont eu la chance d'y participer. Ce temps n'est pas le record de l'épreuve, lequel revient au Tanzanien Juma Ikangaa, avec 2 h 8 min 1 s en 1989. Il n'est pas davantage le meilleur temps de la carrière du marathonien de Durban. En 1986, lors des championnats d'Afrique du Sud, Willie Mtolo avait fait une minute de moins. Mais cette performance new-yorkaise lui a suffi pour recevoir le chèque du vainqueur : 20 000 dollars, soit plus de 100 000 F (l'équivalent de quatre fois son salaire annuel), ainsi que les clés d'une Mercedes-Benz. Une récompense agrémentée par une prime de 35 000 dollars pour avoir couru la distance en moins de deux heures et dix minutes.

Chez les dames, la victoire a été remportée par Lisa Ondieki, trente-deux ans, *«la cinquième femme la plus rapide»* de l'épreuve, en 2 h 24 min 40 s. L'Australienne, qui s'est entraînée à raison de 250 km par semaine avant la compétition, a eu droit aux mêmes prix et recompenses que son homologue masculin.

Canalisée par 13 000 volontaires chargés d'orienter, de nourrir et éventuellement de secourir les concurrents défaillants, la foule a fait place aux champions avec ses traditionnels vétérans, tel Sam Gadless qui, à quatre-vingt-cinq ans, continue à s'entraîner plusieurs heures par jour; ses personnalités, dont Bernard Kouchner, le ministre français de la santé (dont c'est le cinquante-troisième anniversaire).

L'hommage des deux millions de supporters massés sur le parcours est surtout allé à Fred Lebow, le directeur de la course. A soixante ans, Fred court un peu pour lui et beaucoup pour les autres : pour l'association en faveur de la recherche sur le cancer qu'il vient de constituer. Il est atteint d'un cancer du cerveau. Ses médecins lui avaient donné trois mois à vivre. Trois ans après, très amaigri, il est toujours là. Pour rien au monde, il n'aurait manqué «son» marathon, qu'il aura mis cinq heures à boucler.

Pour la photo finale, il figurera aux côtés du vainqueur du jour, Willie Mtolo, un autre exemple d'endurance et de ténacité. Lorsqu'il avait quatorze ans, Willie avait demandé à son père de lui acheter une bicyclette pour se rendre à la nouvelle école qui venait d'ouvrir à une quinzaine de kilomètres de son village. *«Mais il n'avait pas assez d'argent. J'ai dû me débrouiller autrement»,* raconte-t-il. Willie a commencé à courir jusqu'à l'école. Presque par jeu. Trente kilomètres par jour. En s'essayant peu à peu à la compétition. Jusqu'à ce que ses longues foulées le conduisent sur le bitume new-yorkais. Et à la victoire.

SERGE MARTI

Les résultats

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Deuxième division
(Treizième journée)

GROUPE A

*Bastia b. Istres	2-1
*Valence b. Rodez	2-1
*Alès b. Epinal	3-1
Perpignan b. *Nice	2-1
*Cannes b. Charleville	2-1
Ajaccio b. *Louhans-Cuiseaux	1-0
*Martigues b. Mulhouse	2-1
*Annecy et Nancy	0-0
*Sedan b. Créteil	3-0

Classement : 1. Martigues et Sedan, 18 pts; 3. Perpignan, Bastia, Cannes et Nancy, 15; 7. Mulhouse, 14; 8. Istres, Nice, Alès, Charleville, Valence et Ajaccio, 13; 14. Créteil, Annecy et Rodez.

GROUPE B

*Rouen b. Dunkerque	1-0
*Amiens et Lorient	0-0
*Angers et Beauvais	0-0
*La Roche-sur-Yon et Le Mans	0-0
Châteauroux b. *Ancenis	4-1
*Rennes b. Tours	1-0
*Laval b. Guingamp	3-0
Gueugnon b. *Niort	1-0
*Bourges b. Red Star	5-3

Classement : 1. Rouen, 23 pts; 2. Angers, 19; 3. Rennes, 18; 4. Beauvais, 17; 5. Niort, 16; 6. Bourges et Le Mans, 15; 8. Dunkerque, 14; 9. Red Star et Guingamp, 13; 11. Laval, 12; 12. Gueugnon et Châteauroux, 11.

RUGBY

Test-match Irlande-Australie

L'Australie, championne du monde, a battu l'Irlande 42-17, samedi 31 octobre, en test-match de rugby à Dublin.

TENNIS

Goran Ivanisevic, tête de série no 4, a remporté, dimanche 1er octobre, le tournoi de tennis de Stockholm, en battant en finale le Français Guy Forget (7-6, 4-6, 7-6, 6-2). Pour assurer sa victoire, le Croate a servi trente aces.

FOOTBALL : entraîneur de Laval pendant vingt-quatre ans

Michel Le Milinaire ou le «handicap de la longévité»

Vainqueur de Guingamp, 3 à 0, samedi 31 octobre, lors de la treizième journée du championnat de France de deuxième division (groupe B), le Stade lavallois (Mayenne) a vécu une soirée historique. Pour la première fois depuis 1968, Michel Le Milinaire, l'homme qui a emmené le club en première division et en Coupe d'Europe, n'occupait pas le poste d'entraîneur.

LAVAL

de notre envoyé spécial

Depuis mardi 27 octobre, Bernard Maligorne, l'ancien responsable du centre de formation, a succédé à Michel Le Milinaire à la direction de l'équipe première du Stade lavallois. Et le président du club, Jean Py, a beau certifier que tout s'est passé dans la concorde générale, Michel Le Milinaire a beau demeurer au sein de l'effectif avec un statut flou de directeur technique, l'ancien entraîneur n'est pas dupe. *«Si j'avais été en poste depuis deux ans seulement,* confie-t-il, *on n'aurait pas hésité à me mettre à la porte».*

Mais Michel Le Milinaire n'appartient pas au commun des entraîneurs, pions interchangeables au gré des résultats. Assis sur le bord des terrains, l'homme était devenu aussi inexpugnable que le château des comtes de Laval, posé sur une rive de la Mayenne. Au club depuis 1951, d'abord comme joueur, entraîneur de l'équipe première depuis vingt-quatre ans, il s'est confondu avec la ville. Il a su faire de sa longévité un rempart. Un tel monument ne s'attaque pas de front : il se contourne. Le président du club l'a prouvé en n'osant aller jusqu'au bout de la mise à l'écart. Depuis, les Lavallois ont teinté leur nostalgie d'un peu de mauvaise conscience, comme s'ils étaient gênés d'avoir touché au dernier vestige de leur gloire passée.

Car ancien instituteur, né en 1931 à Kergrist-Moëlou (Côtes-d'Armor), a conduit le club amateur à la première division, en 1976. Il a su fondre son équipe atypique dans le paysage de l'élite nationale, treize années durant. Avec quelques places d'honneur et une apothéose : une participation à une Coupe européenne, en 1983, et l'élimination du Dynamo Kiev de Blokhine. C'était l'époque des tribunes pleines à craquer, le temps où Le Milinaire se spécialisait dans une sorte de tour de force permanent. Chaque année son effectif était saigné par les grands clubs, aux moyens bien supérieurs – au cours de son passage en première division, Laval a perdu près de cent joueurs. Chaque année, «Mimi» replâtrait l'équipe, colmatait les brèches avec des jeunes du centre de formation et quelques étrangers de deuxième choix. L'entraîneur pouvait alors compter sur l'autre grande figure du club, le président Henri Bisson, en fonction pendant près de quarante années. *«C'est cette connivence qui a expliqué ma longévité à ce poste,* dit Le Milinaire. *Personne ne voyait l'un sans voir l'autre, une séparation n'était même pas envisageable».*

Avec sa casquette vissée sur un crâne dégarni, Michel Le Milinaire faisait alors figure de Guy Roux avant la lettre : un bricoleur de génie devenu vieux sage, apôtre du football des champs face aux nouvelles puissances du ballon rond. L'homme y a gagné une popularité qui lui vaut encore aujourd'hui d'être associé sans hésitation au parcours de la formation orange. Mais si Le Milinaire avait servi de modèle à Guy Roux pour son accession parmi l'élite, l'instituteur breton n'a pas su prendre exemple sur l'adaptation du «chanoine» d'Auxerre aux années-fric de la deuxième moitié de la décennie 80. *«Guy Roux a su négocier ce virage grâce à des liens avec les politiques, en arrivant à créer un consensus autour de son club,* explique Le Milinaire. *A Laval, tout le monde pensait confusément que la participation européenne n'était pas un accident, que nous pourrions y retourner sans trop d'effort. Personne n'a fourni les moyens supplémentaires que je demandais.»* Replié sur une tradition farouchement laïque, personnifiée par l'entraîneur et le président, le club semble également avoir été réticent à s'ouvrir vers de nouveaux partenaires.

«Il me manque quelque chose»

L'inévitable est arrivé plus vite que prévu : le jour même où le stade Le Basser étrennait ses nouvelles tribunes, Laval est redescendu en deuxième division. C'était en 1989, peu de temps après la mort du président Bisson. Le Milinaire a continué à y pratiquer son jeu d'artisan du ballon rond, *«propre et bien construit». «La Mayenne est le département qui compte le plus de licenciés par rapport à la population totale,* dit-il. *Les gens sont connaisseurs, ils ne viennent pas voir n'importe quoi.»* Jusqu'à ce début de saison où les Lavallois, de moins en moins nombreux, n'ont plus rien vu, ni manière, ni résultats. Pour le nouveau président du club, l'angoisse porte un nom : super deuxième division, le groupe unique qui sera instauré l'an prochain. Pour y accéder, Laval doit finir dans les dix premiers de son groupe. Et sa onzième place actuelle a contribué à accélérer la vraie-fausse mise à l'écart de Le Milinaire.

L'ancien entraîneur, en vingt-quatre ans de carrière, a vu trop de ballons frôler les buts pour savoir que le football n'est pas une science exacte, et que la situation du club ne semblait pas irrémédiable. En attendant, il gère cette situation inédite, qui lui fait découvrir à soixante et un ans la fragilité de sa profession, et se désintoxique lentement d'une fonction obsédante. *«Depuis mardi, j'ai l'impression qu'il me manque quelque chose,* dit-il. *Un entraîneur, cela pense tout le temps au football, alors que là je dois apprendre à m'occuper à autre chose.»* Le Milinaire, qui se déclare *«déçu»* de sa mise à l'écart, dit regretter de n'être pas parti plus tôt. *«La longévité se transforme en handicap,* explique-t-il. *On attend de vous l'impossible tous les jours.»* En ville, on ne veut pas croire à un éventuel départ de l'entraîneur. On murmure qu'après tout il a toujours été assez habile pour négocier de gros salaires, et qu'il pourrait opérer un retour en triomphateur. *Comme si Laval ne se décidait pas à couper tous les ponts avec celui qui a longtemps su la faire rêver.*

JÉROME FENOGLIO

RUGBY : contre les Springboks

Adieux réussis pour Serge Blanco

En dominant, dans la sélection des Barbarians français, les rugbymen sud-africains 25 à 20, samedi 31 octobre à Lille, Serge Blanco a réussi à battre, pour son ultime match, une équipe contre laquelle il n'avait jamais remporté de victoire. Handicapé par une blessure à la cuisse dès le début de la rencontre, l'ancien arrière du Quinze de France doit ces adieux réussis aux autres «vétérans» de son équipe, notamment Didier Camberabero, auteur de vingt points au pied, et Patrice Lagisquet, qui a inscrit le seul essai français, contre deux pour les Sud-Africains. Les Springboks ont ainsi achevé leur tournée française par une nouvelle note négative, qui donne à leur première apparition à l'étranger des allures de déroute. Sur neuf rencontres, ils auront concédé quatre défaites et ne doivent leur victoire, lors du premier test-match contre la France, qu'à un égarement tricolore. Les Springboks affronteront l'Angleterre pour un périlleux test-match samedi 14 novembre.

CULTURE

MUSIQUES

Retour en grâce

Après trois ans de silence, le nouveau disque de Neneh Cherry ne déçoit pas

Neneh Cherry est très fière de *Homebrew* (« *brassé à la maison* », comme pour une bière, et que l'on peut traduire aussi par « potion domestique », comme pour un sabbat en famille), son nouveau disque.

Pendant trois ans, son silence n'a été rompu que par sa remarquable contribution à *Red Hot and Blue*, la compilation de titres de Cole Porter, sur laquelle elle reprenait *I Got You Under My Skin*. Elle a élevé ses enfants, réfléchi à sa musique. La revoilà, à vingt-huit ans, toujours resplendissante, sereine, mélangeant l'argot des rappers américains et un anglais châtié.

Elle ne dit pas « mon album », mais utilise en permanence un nous qui n'a rien de majestueux. Depuis *Raw Like Sushi*, son premier disque, sorti en 1989, la musique de Neneh Cherry est le fait d'un trio indissociable, composé de la chanteuse, de Cameron Crowe, dit « Booga Bear » – *son compagnon*, – et de Jonny Dollar.

Egalement associés à l'aventure de Massive Attack (groupe de *dance music* responsable de l'un des plus beaux albums de 1990), l'équipe s'est longuement préparée pour donner une suite à *Raw Like Sushi* : « *Si nous avions sorti un album tout de suite après*, explique-t-elle, *il aurait suivi une formule toute faite. Là, nous sommes restés en contact avec d'autres musiciens, des jeunes, qui nous donnent des* beats, *des disc-jockeys.* »

Le son de *Homebrew* est plus cru que celui de *Raw* : « *C'est pour mieux montrer la qualité de l'écriture* », répond Neneh Cherry, ravie de pouvoir se vanter à juste titre. Mélodique ou brut, rap ou rock, *Homebrew* passe de la tristesse à la colère, de la célébration à l'introspection sans jamais se perdre en chemin : chaque chanson tient debout toute seule, sans faire d'ombre à ses voisines. Bien sûr, il en est une que l'on remarque à la première écoute.

Elle s'appelle *Trout* (truite), elle a été écrite et chantée en collaboration avec Michael Stipe, du groupe REM. « *Nous sentions une sorte d'empathie avec REM, mais nous ne les connaissions pas. Cameron a appelé le bureau du groupe et il s'est aperçu que Stipe était un fan du disque de Massive Attack. Michael a écrit un texte sur l'éducation sexuelle à l'école.* »


XAVIER DE NAUW
Neneh Cherry

Un sujet plus brûlant aux Etats-Unis qu'en Europe. Mais Neneh Cherry n'est pas la femme d'un seul continent. Son père est foulani (peul) de la Sierra-Leone, sa mère est suédoise. Elle a été élevée par le trompettiste afro-américain Don Cherry. Elle a grandi en Suède, aux Etats-Unis (à New-York) puis en Angleterre. Elle a commencé à chanter à Londres, au sein d'un groupe d'ascendance punk, Rip Rig and Panic. « *Je suis à l'aise partout, sans pouvoir jamais dire que c'est chez moi. Je ne me suis sentie à la maison qu'une fois, quand je suis allée en Sierra-Leone.* »

THOMAS SOTINEL

► ***Homebrew*, 1 CD Delabel, distribué par Virgin.**

ARTS

Ni succès ni échec pour la FIAC

La foire internationale de l'art contemporain s'est terminée dimanche sans résoudre la question du moment : reprise ou récession ?

Ce devait être la FIAC décisive. On allait enfin savoir quel destin attend l'art contemporain, effondrement ou renaissance. Le jour de l'inauguration, il se murmurait tantôt avec effroi tantôt avec gourmandise que bien des galeries jouaient leur survie en une semaine et que la foire ne finirait pas sans qu'une tendance se dessine.

La foire est finie. Elle a accueilli 150 000 visiteurs (30 000 de plus que l'an passé). Mais le chiffre d'affaires (100 millions de francs) est très nettement en baisse (200 millions de francs en 1991). Pourtant, le drame n'a pas eu lieu, et pas plus le miracle. La plupart des galeries quittent le Grand Palais avec ce motif de réjouissance : elles ont vendu assez d'œuvres pour rembourser la location d'un stand et les dépenses qui vont de pair. Elles n'auront pas gagné beaucoup d'argent, mais du moins n'en auront-elles pas perdu. Tel galeriste belge avoue sans trop de dépit repartir pour Bruxelles avec un très léger bénéfice d'à peu près 10 000 francs obtenu grâce à des petites pièces peu chères. Pour beaucoup de ses confrères le bilan n'est guère différent : ni positif ni négatif, tout juste équilibré.

Aristocratie hétéroclite

Des échecs ? Les victimes ne se dénoncent pas, les rumeurs ne méritent pas crédit et le compte des traditionnels « points rouges » qui signalent les œuvres vendues n'est guère démonstratif. Il semble cependant que certains stands aux noms célèbres aient découragé les acquéreurs par leur côté « bazar du vingtième siècle ». Il semble aussi que les pièces mineures des valeurs sûres, Picasso ou Léger, n'aient pas attiré les collectionneurs, trop mineures ou trop chères. De manière générale, les œuvres « historiques » n'ont pas suscité un fol engouement, qu'il s'agisse des suprématistes russes de Gmurzynska ou des Balla futuristes de Sprovieri. Il est vrai que, chez ce dernier galeriste, les prix s'exprimaient en millions de dollars... Les études de Carlo Carra et les aquarelles des expressionnistes allemands ont eu plus de succès. Il se murmure aussi que les acquéreurs en puissance n'hésitaient pas à marchander hardiment et que des rabais d'un tiers se seraient pratiqués à l'occasion.

De belles ventes ? Peu de galeristes peuvent se vanter d'en avoir réussi. Une rare aristocratie rassemble ceux dont le chiffre d'affaires avoisine ou dépasse 2 millions de francs, aristocratie très hétéroclite du reste. On y rencontre par exemple Michel Durand-Dessert, heureux de ses Garouste et de son Flanagan, vendu 550 000 francs à un amateur britannique, et Marwan Hoss, dont les Riopelle ont convaincu nombre d'amateurs. On y trouve encore Claude Bernard, grâce à Morales, Alice et Olivier Pauli, grâce à Bissier et Soulages, et la galerie Jeanne Bucher grâce à Moser. On y fait la connaissance de la galerie danoise Moderne Silkeborg, qui rendait hommage à Cobra, et de Guy Pieters, venu de Knokke-le-Zoute. On serait fort en peine de déduire une tendance de cette énumération, hors celle-ci : il s'agit là de marchands qui récoltent aujourd'hui, malgré les circonstances, le bénéfice d'une politique constante et cohérente. Ayant affirmé leurs préférences, ils ont su rassembler autour d'eux des collectionneurs fidèles, presque des sociétés secrètes.

Les jeunes galeries s'appliquent, pour les meilleures d'entre elles, à suivre ce modèle, dont Lucien Durand demeure l'archétype. Regroupées sur le balcon alors que, par la qualité de leurs stands, nombre d'entre elles auraient mérité de figurer au rez-de-chaussée, elles ont suscité curiosité et visites. Ont-elles beaucoup vendu ? Convenablement dit-on. Claudine Papillon, Claude Fain, Philippe Casini, Sylvana Lorenz, Philippe Nelson et « Air de Paris » ont gagné au très contemporain quelques collectionneurs. Assez pour avoir fait des bénéfices ? Ce n'est pas là nécessairement le principal à leurs yeux, car tous espèrent que ceux qui les ont découverts au Grand Palais se rendront désormais dans leurs galeries. Là commencera un travail de longue haleine, le travail difficile du véritable galeriste quand il ne se prend ni pour une star ni pour un banquier, mais pour ce qu'il devrait être, un propagandiste et un pédagogue.

Ph. D.

Exécutions sommaires

Ce serait à croire que l'infrastructure économique influence véritablement la superstructure idéologique et qu'il est temps de relire un philosophe nommé Karl Marx : il a suffi que le marché de l'art contemporain s'affole pour qu'apparaisse une phalange de théoriciens essentiellement préoccupés de justifier « théoriquement » la crise.

Leur argument est simple : si l'art d'aujourd'hui a perdu en deux ou trois ans le tiers ou la moitié de sa valeur financière, c'est qu'il n'a aucune valeur esthétique et spirituelle. Par deux fois cette année, au printemps et en octobre, la revue *Esprit* a lancé l'assaut, mené par Jean-Philippe Domecq. Celui-ci pourfend avec infiniment d'énergie tout ce qui s'est peint et sculpté depuis un quart de siècle, Picasso compris.

Un numéro hors série de *Télérama* lui a donné l'occasion de répéter ses attaques, sous ce titre alléchant et si peu démagogique : « Art contemporain : le grand bazar ». Le même hebdomadaire revient à la charge le 21 octobre : « L'art n'a plus la cote ».

Dans *le Point* du 3 octobre, Maurice Rheims a apporté sa caution à l'entreprise. Question : « *A vous lire, on a quelquefois le sentiment que l'art contemporain est une gigantesque imposture.* » Réponse : « *Ce sentiment est vrai.* » Devant nombre de toiles exposées à la FIAC, les visiteurs semblaient d'un sentiment différent.

Ph. D.

PHOTO

Expurgé ou interdit

Le livre de Madonna ne sera importé au Japon que si certaines photographies sont retouchées

TOKYO

de notre correspondant

L'interdiction de l'entrée au Japon de *Sex*, le livre de Madonna, parce qu'il comporte des photographies jugées obscènes, ainsi que la saisie par la douane d'exemplaires en possession de touristes à l'aéroport de Narita ont relancé au Japon la polémique sur la censure de l'image. Les autorités douanières autoriseront l'importation du livre si les photographies sont retouchées. L'éditeur américain, Warner Book, exige que la version japonaise du livre soit publiée sans modification. Cette controverse sur le livre de Madonna illustre le manque de cohérence de la politique de maintien des bonnes mœurs sur l'archipel, où une censure pudibonde coexiste avec une prolifique industrie du sexe dont le chiffre d'affaires est comparable au budget de la défense nationale, soit 1 % du PNB (quelque 170 milliards de francs).

La commission d'éthique du cinéma (Eirin) avait pourtant décidé, le 28 octobre, d'assouplir ses critères en autorisant « *en principe* » l'apparition à l'écran de pilosités pubiennes. Cette commission créée en 1957 par l'association des producteurs avait établi ses critères en 1959. La présentation au Japon, en mai, du film français *la Belle Noiseuse*, de Jacques Rivette, l'avait incitée à plus de souplesse.

Dix-huit scènes sur quarante-sept avaient été retouchées : les parties du corps jugées « obscènes » étant « gommées » par une nébuleuse qui suit les mouvements de l'acteur (une pratique qui a souvent pour résultat, en fait, d'attirer l'attention sur ce que les petits nuages sont censés voiler). Les critiques que suscita la censure de ce film conduisirent Eirin à se donner une marge d'appréciation plus large.

Légalement, il n'y a pas de censure au Japon mais le simple souci de l'Etat de maintenir les bonnes mœurs. L'article 21 de la loi sur les taxes à l'importation interdit l'entrée de « *matériels qui troublent la paix publique* » et l'article 109 du code des douanes stipule que l'importation de documents obscènes est passible de prison, sans définir l'obscénité. La Cour suprême en a donné en 1957 une définition pour le moins générale dans sa décision sur la publication (sept ans plus tôt) du livre *l'Amant de Lady Chatterley* comme une « *incitation au désir sexuel contraire à l'ordre social et à la pudeur* ». Editeur et traducteur avaient été condamnés.

Ces derniers temps néanmoins, la police a laissé « passer » un certain nombre de publications qui contrevenaient pourtant aux critères d'obscénité. Ce fut notamment le cas, en novembre 1991, de photographies de l'album *Santa Fe* de la jeune actrice Rie Miyazawa, coqueluche du moment. Des publicités en pleine page de grands quotidiens montraient Rie Miyazawa entièrement nue voilant son bas-ventre de ses mains. Une première pour la grande presse nippone (qui valut aux quotidiens des lettres de protestation). L'éditeur de l'album n'a pas été poursuivi.

« En quoi l'obscénité est-elle un mal ? »

Quelque temps plus tard, un magazine d'art, *Geijutsu Shincho*, publiait une trentaine de photographies de nus. Ce qui marquait une évolution : en 1985, une exposition de photographies de Man Ray, « *qui ne répondaient pas aux critères locaux* », avait suscité de longues polémiques.

Il est rare que des personnes poursuivies pour avoir enfreint les normes, imprécises, du tolérable en matière d'obscénité aillent devant les tribunaux. Le cinéaste Nagisa Oshima (qui a mis en scène, entre autres, *l'Empire des sens*, 1975), fut poursuivi non pour son film (présenté à Tokyo dans une version défigurée par les « nuages » de la censure et en faisant effectivement ainsi un film pornographique) mais pour le livre qui en avait été tiré du script. « *En quoi l'obscénité est-elle un mal ?* », interrogeait-il lors de son procès en 1976. Les juges n'ont toujours pas répondu.

Au demeurant, même, le grand art érotique japonais, dont les estampes furent un véhicule, n'a pas échappé aux censeurs de l'après-guerre : jusqu'à une époque récente (se dessine, en effet, là aussi, une évolution), les estampes érotiques étaient publiées avec des estompages des parties du corps à dissimuler. L'absence de critères précis de l'obscénité, qui se traduit par exemple par ce laborieux « caviardage » des photographies de nus des magazines étrangers (30 000 exemplaires passent chaque mois entre les mains des censeurs, qui confient la tâche de noircir à l'encre les organes sexuels à une équipe de femmes), la valse-hésitation des autorités empêtrées dans le distingo art/porno et l'existence, en parallèle, d'une prolifique industrie du sexe sont symptomatiques : le Japon cherche à concilier deux « traditions » contradictoires.

Pays qui connut un grand art érotique jusqu'à la réforme de Meiji au milieu du XIXe siècle et n'a jamais condamné le sexe au nom d'une norme transcendant l'ordre social (le péché), le Japon moderne hérite néanmoins aussi de la pudibonderie d'un Etat qui, jusqu'à la défaite, était censé être l'expression des valeurs nationales suprêmes incarnées dans l'empereur. Si la censure frappait surtout les « *idées dangereuses* », elle n'épargnait pas non plus ce qu'elle estimait contraire à l'ordre moral : jusqu'en 1945, même le baiser sur la bouche était interdit au cinéma.

Par la suite, la sexualité est certes apparue à l'écran. Abondamment même : les années 60 et 70 furent l'âge d'or des films pornographiques. Quant à la pudibonderie officielle, bannissant compulsivement les poils pubiens, elle coïncide avec une diffusion énorme de bandes dessinées ou de vidéos (chiffre d'affaires estimé à 15 milliards de francs) faisant étalage d'une violence et d'une cruauté rares.

L'attitude des autorités rappelle celle des shoguns Tokugawa (XVIIe-XIXe siècle) : alternant laisser faire (à l'époque, fleurirent les plus grands quartiers de plaisir de l'Asie) et poussées de prurit répressif pour affirmer leur autorité.

PHILIPPE PONS

Une vitrine pour les jardins

Le premier Festival international s'est achevé le 1er novembre

CHAUMONT-SUR-LOIRE

de notre envoyé spécial

Il s'en est fallu de huit jours de pluies et de deux gelées nocturnes pour que le pari de Jean-Paul Pigeat ne soit gagné de bout en bout. En dépit de ces intempéries de dernière heure qui grillèrent nombre de végétaux et détrempèrent le terrain, ce premier Festival international des jardins a été un beau succès. Organisé dans le parc du château de Chaumont (propriété de l'Etat), sur les bords de la Loire, à une dizaine de kilomètres de Blois, il s'est ouvert le 1er septembre (*le Monde* daté 16-17 août). En deux mois, les vingt-cinq micro-jardins (200 m^2 chacun) installés au milieu des haies, dessinées par le paysagiste belge Jacques Wirtz, ont vu défiler plus de 50 000 visiteurs payants, sans compter les 20 000 scolaires. Ont été plébiscitées par le public les réalisations de Simone Kroll (Belgique), qui joue avec la forme et le contenu du jardin populaire, et de Mark Rudkin (Etats-Unis). Le parti pris de l'Américain (il vient de refaire à Paris les jardins du Palais-Royal) était minimaliste : un parterre de cosmos blancs encadrant un rectangle de dahlias de la même couleur. On remarquait aussi la gloriette de Fernando Camacho (Espagne), posée devant un parterre de sauges bleues, la voiture de Jacqueline Osty (France), enfouie sous un épais gazon, le tunnel de bambou d'Hiroshi Teshigahara (Japon) et la grotte enterrée d'Emilio Ambasz (Argentine).

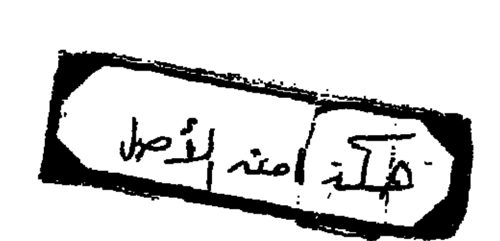
Mais le succès de ce festival va au-delà de la simple fréquentation. Parmi les amateurs venus déambuler sur ces trois hectares, les représentants des collectivités territoriales étaient nombreux. Beaucoup ont assisté aux trois journées de colloques qui ont eu lieu en octobre. Ces clients potentiels étaient à la recherche d'idées, et de professionnels pour réaliser leurs projets. Les jardins, après des décennies d'indifférence, ont en effet le vent en poupe. La bouillie chlorophyllienne dont on bourrait les interstices de la ville recule devant les espaces végétaux architecturés. Laure Quoniam, qui proposait à Chaumont un beau jardin sur le thème très littéraire de *la Faute de l'abbé Mouret*, est repartie avec un carnet de commandes rempli. Comme Philippe Niez qui, dans son « jardin d'Apollon », opposait formes libres et formes taillées. Le Festival de Chaumont a donc fonctionné comme une vitrine, ce qui était son ambition. L'an prochain, il ouvrira ses portes dès le 1er juillet. La présence des Français Chemetov et Clément, du Japonais Suzuki, du Catalan Tusquets et du Britannique Peter Walker est déjà confirmée.

Gérer le patrimoine vert

Grâce au mécénat (10 millions de francs) de Hitachi, une multinationale japonaise implantée dans le Val de Loire, un « conservatoire » devrait s'installer dans les anciens communs du château. Conservatoire qui aura pour but de donner un complément de formation à des professionnels de tous les niveaux, de réactiver des métiers liés aux jardins (*maçons, fontainiers, etc.*), mais aussi d'informer les représentants des collectivités territoriales des dernières tendances de la création en matière de paysage et de les former à la gestion du patrimoine vert. Ainsi la région Centre, partie prenante dans l'organisation du festival (1), pourrait utiliser les compétences des professionnels venus à Chaumont pour ses « cœurs de village », opérations de rénovation entreprises, dans les petites communes de six sept départements. Le conservatoire de Chaumont se veut, en effet, une « école du réel ».

EMMANUEL DE ROUX

(1) *Le budget de ce premier* Festival des jardins est de 8 millions de francs (dont Etat, 3 millions de francs, et région, 1 million de franc), la rénovation du parc et les infrastructures fixes (2 millions de francs) incluses.



CULTURE

Sisley, l'éternel négligé

Le Musée d'Orsay rend hommage à un héros malheureux de l'impressionnisme

C'était en février 1895. En ce temps-là, les artistes se plaignaient de la crise du marché de l'art et Pissarro écrivait à son fils : *« On dit que l'argent manque, ce n'est vrai que relativement. Monet ne vend-il pas, et très cher? Renoir, Degas ne vendent-ils pas? Non, je reste avec Sisley, comme une queue de l'impressionnisme. »* Malheureuse formule, mais point fausse, plus juste encore pour Sisley que pour Pissarro lui-même.

Dans ces années-là, et depuis une décennie, Monet a glissé du paysage pittoresque à l'exécution de ses séries, où la variété des couleurs répond à la diversité des saisons et des climats. Il plaît. Renoir, d'aimable est devenu acide, puis d'acide indécent. Il peint des baigneuses, ses meilleurs tableaux, les plus équivoques, ceux où s'affrontent Ingres et Rubens. Il déroute et séduit. Degas est plus loin encore de l'impressionnisme, plus loin et seul. Il scrute les femmes au tub, les ballerines et les chanteuses des beuglants. Il inquiète et fascine.

Que peint alors Sisley pendant ce temps? Ce qu'il a toujours peint, des paysages d'Ile-de-France, rivières, canaux, villages, peupliers, prairies, ciels. Avant 1870, il traitait déjà de ses sujets. En 1874, lors de la première exposition du groupe impressionniste, il n'a évidemment pas changé. Dans les années 1890, il en est encore là, isolé, à demi oublié, négligé. Il ne plaît, ne déroute ou n'inquiète.

Impressionniste trop tôt, impressionniste trop tard, il n'a tiré parti ni de son audace, ni de sa constance. Les collectionneurs qui faisaient grand cas de Monet et de Renoir mettaient moins de zèle à le soutenir. Les expositions qu'il put organiser à la galerie Georges Petit en 1888 et 1897 n'eurent même pas droit à un succès d'estime. Et quand il montrait ses œuvres récentes dans un Salon, il subissait des éreintements, dont le pire vint d'Octave Mirbeau, c'est-à-dire d'un intime de Rodin et de Monet. En 1892, le romancier-critique exécutait Sisley en ces termes : *« Son pinceau s'amollit, son dessin se relâche. Un découragement circule à travers son œuvre. »* Sisley envoya une réponse au *Figaro*, ce qui ne fit qu'aggraver sa réputation d'homme peu sociable.

Les dernières années de sa vie furent déplorables : pauvre, contraint de solliciter marchands rétifs et amateurs ennuyés, sa compagne malade, lui-même atteint d'un cancer, il se laissa aller à des soupçons de paranoïaque. S'il n'avait aucun succès, c'est que ses anciens camarades avaient comploté sa perte, par jalousie, par intérêt. Si on ne l'honorait pas autant qu'il le méritait, c'était par méchanceté et calcul, et parce que, seul ou presque, il était demeuré fidèle à l'impressionnisme que les autres, tous les autres, avaient trahi pour le succès et la vente. A sa mort, à soixante ans, en 1899, ceux-ci, peu rancuniers, organisèrent cependant une vente aux enchères au profit des enfants de Sisley.

Mise en scène épurée

Les musées n'ont pas montré depuis une ardeur plus vive pour défendre sa gloire posthume. Il l'ont traité toujours de la même manière, comme l'un des adhérents de l'impressionnisme. Dans les expositions historiques, il a droit à une salle, une cimaise, quelques tableaux jugés typiques. Pour les expositions personnelles, c'est une autre affaire : celle qu'accueille le Musée d'Orsay est la première, tout simplement, qu'un musée français consacre à Sisley. Elle était cet été à Londres, elle sera à Baltimore au printemps prochain. Coproduction scientifique anglo-américano-française, elle a évité l'exhaustivité et la surabondance, qui sont souvent de règle dans ces hommages à gros budget. Elle l'a évité au point de donner naissance à une exposition étonnamment courte, moins de quatre-vingts toiles, pas un pastel, pas un croquis, et présentée avec une remarquable sobriété. Cimaises grises et rouge éteint, moquettes grises, accrochage d'un classicisme exemplaire, mise en scène épurée jusqu'à l'absence : tout cela est d'un parfait bon goût – dont on ne saurait se plaindre, – d'un bon goût qui, involontairement peut-être, accentue le côté calme, sinon trop calme et monotone, de Sisley.

Car telle est à la fois sa première vertu et sa principale faiblesse : il pratique tout au long de sa carrière l'impressionnisme, et seulement dans sa version paysagiste. L'exposition ne compte que deux toiles qui ne relèvent pas de ce genre, deux natures mortes, un héron mort et des fruits sur une nappe que l'on craindrait de comparer au même motif figuré par Bazille et Renoir, pour ne rien dire de Cézanne. Pas un portrait, pas un nu, pas une scène de genre, évidemment. Des ses débuts, à l'âge où ses camarades travaillent d'après le modèle d'académie, Sisley cherche le plein air, imitant Corot, Rousseau et Courbet, déjà taciturne, déjà obstiné. Quant à la peinture d'histoire et l'art sacré, il semble n'avoir jamais soupçonné leur existence.

Dans le paysage, il introduit de surcroît ses limitations personnelles. A l'inverse de Caillebotte et de Pissarro, la ville ne le retient pas, ni ses monuments ni ses métamorphoses modernes. Quand Monet et Guillaumin représentent volontiers les ponts de chemin de fer, les viaducs, les usines, il les évite. A leur place, il loge un bouquet d'arbres ou la silhouette d'une ferme. Que l'on n'attende pas de lui non plus la peinture de ses contemporains canotant ou se baignant.

Quand, par exception, il peint une régate, ni rameurs ni bateaux ne se distinguent, mais seulement des drapeaux et un brouillard d'eau grise et de feuillage. Ces activités ne l'intéressent pas, la *« peinture de la vie moderne »* à la Manet et à la Guys n'est pas du tout son fait. Ce qu'il aime, ce qu'il peint par prédilection, ce sont quelques variations harmonieuses sur le gris, le bleu, le vert, le blanc, sans se soucier du sujet ni de l'expression qu'il pourrait, à l'occasion, en extraire.

En 1876, alors qu'il vit à Port-Marly, la Seine déborde. Il peint plusieurs toiles de l'inondation, *« une des pierres de touche de l'impressionnisme »*, affirme le catalogue. Or c'est là l'inondation la plus sereine, la moins dangereuse qui se puisse imaginer. Il y a de l'eau, il y a du ciel et des nuages qui se reflètent dans l'eau, des nuances d'azur terni, des effets extrêmement habiles de touche nébuleuse, des miroitements obtenus au moyen d'autres touches, horizontales, qui semblent flotter à la surface. Quelques verticales, poteaux et arbres, rééquilibrent la composition. Voilà tout. De la peinture de qualité, mais muette. Sisley, ou le Morandi de l'impressionnisme.

Au regard, il ne donne à contempler que des irisations et des moires, les plus pâles fondues dans un gris envahissant, les plus colorées rehaussées d'un peu de vert et de rose. Ses toiles les plus réussies, et sans doute l'exposition les réunit-elle à peu près toutes, valent essentiellement par leurs qualités purement formelles.

Le Bac de l'île de la Loge se distingue par sa géométrie plus affirmée, *Sous le pont de Hampton Court* par sa symétrie monumentale, *l'écluse de Molesey* par la curiosité d'une vision de près, comme au ras de la berge. Mais, quand manquent ces étrangetés, le paysage tombe vite dans la banalité, la construction dans la platitude, et la couleur ne réussit pas nécessairement à retenir l'œil. Il glisse d'un tableau à l'autre, répétitifs, presque identiques parfois. Il apparaît alors avec une cruelle clarté que l'observation de l'atmosphère et de la lumière au bord de l'eau ne suffit pas à faire une œuvre. L'impressionnisme « pur » trouve à ce point ses limites, hors desquelles Sisley ne veut ou ne peut s'aventurer.

Dans les années 1890, il paraît avoir pris conscience de cette impuissance. Après presque une décennie de toiles décevantes – la partie la plus faible de l'exposition, qui, pourtant, passe vite sur cette période creuse, – il s'efforce de se renouveler. Mais d'une étrange manière : il peint des meules de paille et l'église de Moret-sur-Loing, où il habite désormais; des meules, comme Monet, qui a exposé les siennes six mois plus tôt; une église, comme Monet, qui exécute alors sa série sur la cathédrale de Rouen. Quoique s'épuisent à prétendre les défenseurs de Sisley, la comparaison est obligatoire et écrasante. Dès 1893, Mallarmé, en visite à Moret, soupçonne l'imitation.

Sisley proteste et affirme d'autant plus violemment son originalité qu'elle est plus douteuse. Triste querelle pour un triste épisode.

Mieux vaut oublier cette série et conserver le souvenir des meilleurs Sisley, toiles de 1874 ou, moins attendues, toiles ultimes, marines exécutées au pays de Galles en 1897, maçonnées avec une énergie que l'on croyait perdue. Ce sont les coups d'éclat d'une œuvre qui en a trop manqué pour survivre sans peine. Dès 1882, Huysmans l'avait soupçonné et écrit, non sans rendre au peintre l'hommage dû à sa constance : *« L'un des premiers, avec Monsieur Pissarro et avec Monsieur Monet (...) qui soit allé à la nature, qui ait osé la consulter, qui ait tenté de rendre fidèlement les sensations qu'il éprouvait devant elle. D'un tempérament d'artiste moins saccadé, moins nerveux, d'un œil d'abord moins délirant que celui de ses deux confrères, Monsieur Sisley est évidemment, aujourd'hui, moins déterminé moins personnel qu'eux. »*

PHILIPPE DAGEN

▶ Musée d'Orsay, quai Anatole-France, 75007 Paris. Jusqu'au 31 janvier. Un catalogue très développé accompagne l'exposition (308 p., 200 illustrations, 295 F).

AGENDA

MUSIQUE

CONCERTS

AUDITORIUM DES HALLES (40-28-28-40). Antonio Meneses, Jean-Louis Steuerman : 19 h mer. Violoncelle, piano. Schumann, R. Strauss.

AUDITORIUM DU LOUVRE (40-20-52-29). Franck-Peter Zimmermann, Alexander Lonquich : 20 h 30 mer. Violon, piano. Beethoven, Schumann.

CENTRE DE LANGUE ET DE CULTURE ITALIENNE (46-34-27-00). *Lorenzo Cipriani, Pierre-Marie Villard :* 16 h sam. Clavecin, flûte. Frescobaldi, *Haydn, Gossec.*

LE CERCLE (43-22-50-46). Vienne Express Trio : jusqu'au 17 novembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; 13 h dim. Anne Thomas (piano), Michel Ripoche (violon), Eric Fonteny (violoncelle). *Brahms, J. Strauss, Kreisler.*

CHATELET. THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). Alan Gampel : 12 h 45 mer. Piano. Mozart, Schubert, Chopin, Balakirev Simple Symphony : 12 h 45 ven. Benoît Fromanger (flûte), Frédéric Laroque, Marie-Hélène Béridot (violon), Pierre Lenert (alto), Philippe Pennanguer (violoncelle), Marc Trautmann (piano). Wieniawski, Haydn.

EGLISE DE LA MADELEINE. Orchestre *national de Pologne : 21 h mer. Inge* Dreisig (soprano), Jean-Louis Serre *(basse), Chœur de l'Orchestre philharmonique européen,* Chorale de Sèvres, *Ensemble polyphonique de Versailles,* Hugues Reiner (direction). Dvorak, Fauré, *Brahms Sinfonietta de Paris : 20 h 30* mar. Verena Keller (soprano), Lyne Dourian (mezzo-soprano), *Peyo Garazzi* (ténor), Stanilas Staskiewicz (basse), Dominique Fanal (direction).

EGLISE DE LA TRINITÉ. Orchestre de Paris : 20 h 30 jeu. Gilbert Amy (direction). Messiaen. Dans le cadre du Festival d'art sacré de la Ville de Paris.

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Académie de l'île Saint-Louis : 21 h jeu. *Frédéric Presle (trompette), Laurent* Decker (hautbois), Bertrand de Billy *(direction). Tchaïkovski, Bach, Albinoni* Le Concert classique : 20 h 30 mar. *Jean Nirouet (haute-contre), Dario Perez* (violon), Charles Limouse (direction).

EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Les Trompettes de Versailles : jusqu'au 21 novembre. 21 h sam., mar. Haendel, Vivaldi, Purcell, Telemann.

EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. *Orchestre symphonique de jeunes de* l'Ile-de-France : 20 h 45 sam. ; 17 h 30 *dim. Gilles Henry (violon), Michel Benet* (hautbois), Ensemble vocal Josquin-des *Prés, Chorale Elisabeth-Brasseur, Laurent* Brack (direction). Haydn, Bach *Ensemble instrumental Parenthèse :* 20 h 30 mar. Chorale Arioso, Laurent *Brack (direction). Vivaldi, Corelli.*

EGLISE SAINT-SÉVERIN. Ensemble vocal *Michel Piquemal* : 20 h 30 lun. Danielle Borst (soprano), Jacqueline Mayeur (mezzo-soprano), Jean-Luc Viala (ténor), Michel Piquemal (baryton, direction), Raymond Alessandrini (piano), Emmanuel Mandrin (harmonium). Petite Messe solennelle de Rossini.

FIAP(45-55-85-93). *Judicael Perroy :* 20 h sam. Guitare. Dowland, Aguado, *Sor, Torroba, Ponce, Walton, Albeniz.* Dans le cadre des Samedis de la guitare.

IRCAM (44-78-48-16). Ensemble instrumental Prisme : 20 h 30 ven. Pomone Epomeo (mezzo-soprano), Paulo Alvarez (piano), Thierry Mervier (guitare), Joyce Shintani (direction). Ravel, Stravinsky, Varèse, Stockhausen Electric Phœnix : 20 h 30 lun. Wishart, Berio.

MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16). Orchestre national de Pologne : 20 h 30 jeu. Chœur de l'Orchestre philharmonique européen, Ensemble polyphonique de Versailles, Chorale cantate d'Antony, Hugues Reiner (direction). Dvorak, Mahler.

MUSÉE D'ORSAY (40-49-48-27). Véronique Dietschy, Philippe Cassard : 18 h 45 jeu. Soprano, piano, Michel Moraguès (flûte). Fauré, Bréville, Debussy, Ravel.

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). *Orchestre de chambre de l'Opéra de* Paris : 20 h mer. Schubert, Weber *Quatuor Parisii : 20 h sam. Milhaud, Amy,* Beethoven.

PÉNICHE OPÉRA (42-45-18-20). Ensemble Aleph : 21 h ven., sam. ; 17 h dim. Berg, Debussy, Stravinsky.

SAINTE-CHAPELLE (46-61-55-41). Ensemble d'archets européen : jusqu'au 4 novembre. 21 h mer. C. Boulier (violon), Carl Brainich (direction). Les Quatre Saisons de Vivaldi.

SALLE GAVEAU (49-53-05-07). Mari *Kodama, Quatuor Orpheus : 11 h dim.* Piano. Smetana, Janacek, Dvorak *Gundula Janowitz, Charles Spencer :* 20 h 30 lun. Grigory Sokolov : 20 h 30 *mar. Piano. Brahms, Chopin, Rachmaninov, Stravinsky.*

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Nikita Magaloff : 20 h 30 mer. Piano. Schumann Orchestre national de France : 20 h 30 ven. Martine Olmeda (mezzo-soprano), Jean-Luc Maurette (ténor), Lionel Sarrazin (basse), Chœur de Radio-France, Charles Dutoit (direction). Berlioz Orchestre Pasdeloup : 17 h 30 sam. Régis Pasquier (violon), Ilya Itin (piano), Jacques Houtmann (direction). Mendelssohn, Beethoven, Liszt Orchestre des Concerts Lamoureux : 17 h 45 dim. Danielle Laval (piano), Carl Davis (direc*tion). Yared, Legrand, Davis, Hermann* Sinfonietta de Picardie : 20 h 30 lun. *Michel Béroff, Jean-Philippe Collard,* Jean-Claude Pennetier, Bruno Rigutto, *Brigitte Engerer, Jean-François Heisser* (piano), Patrick Fournillier (direction). *Bach, Mozart, Schubert Ensemble* orchestral de Paris : 20 h 30 mar. *Teresa Berganza (mezzo-soprano), Maria* Bayo (soprano), Christopher Hogwood (direction). Haydn, Ibert, Pergolèse.

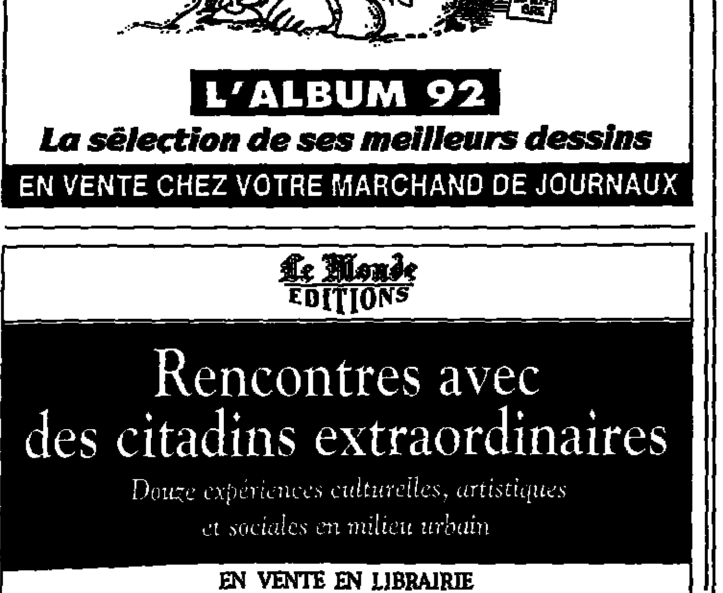
THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Natalia Gutman : 18 h sam. Violoncelle. Bach, Hindemith, Britten.

THÉATRE DU JARDIN (40-67-97-86). *Paul Leavitt : 20 h 30 jeu. Piano. Bach,* Beethoven, Debussy, Messiaen, Schu*mann.*

THÉATRE GRÉVIN (43-58-75-10). Jill Feldman, Nigel North : 11 h dim. Soprano, luth. Monteverdi, Caraissimi. India Irène Oliver, William Naboré : 20 h 30 lun. Soprano, piano. Ives, Gershwin.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Improvement : 20 h 45 *mer., jeu. De Robert Ashley.* Avec Robert Ashley, Jacqueline Humbert, *Thomas Buckner, Sam Ashley, Joan* LaBarbara, Adam Klein, Amy X Neuberg. *Gene Tyrany, Joseph Kubera. Dans le* cadre du Festival d'automne à Paris El *Aficionado : 20 h 45 ven., sam. De* Robert Ashley. Avec Robert Ashley, Jacqueline Humbert, Thomas Buckner, Sam Ashley, Joan LaBarbara, Adam Klein, Amy X Neuberg, Gene Tyrany, Joseph Kubera. Dans le cadre du Festival d'automne à Paris Jean-Claude Eloy, Junko Uede, Anne Lisa Nathan : 20 h 45 lun. Régie électro-acoustique, percussion, soprano. uvres d'Eloy. Dans le cadre du Festival d'automne à Paris Facing North : 19 h mar. De Meredith Monk et Robert Een. Dans le cadre du Festival d'automne à Paris.





Nous publions le lundi (daté *mardi*) la liste des concerts de la semaine, dont une sélection commentée figure dans le supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

Périphérie

CHATOU. CENTRE JACQUES-CATINAT (39-52-28-30). Gisèle et Chantal Andranian : 21 h mar. Piano à quatre mains. Mozart, Chopin, Debussy, De Falla, Rachmaninov.

CROISSY-SUR-SEINE. ECOLE JULES-VERNE. Ensemble orchestral Ars Fidelis : 17 h dim. Chœur de l'Unesco, J. Lozano (direction). Rossini.

GARCHES. CENTRE CULTUREL SIDNEY-BECHET (47-41-39-32). Ensemble vocal Michel Piquemal : 17 h dim. Danielle Borst (soprano), Jacqueline Mayeur (mezzo-soprano), Jean-Luc Viala (ténor), Michel Piquemal (baryton, direction), Raymond Alessandrini (piano), Emmanuel Mandrin (harmonium). Petite Messe solennelle de Rossini.

LEVALLOIS-PERRET. PALAIS DES SPORTS GABRIEL-PÉRI. Nicolas de *Flue : 20 h 30 sam.* Oratorio d'Honegger. François Castang (récitant), Maîtrise *des Hauts-de-Seine, Ensemble chorale* chalonnais, Chorale de Beaune en Bourgogne, Orchestre symphonique à vent région Bourgogne.

MANTES-LA JOLIE. NORMANDIE (30-33-02-26). The Cambrige Baroque Camerata : 20 h 45 sam. Janathan Hellyer Jones (direction). Locke, Quantz, Blow, Bach.

MELUN. GYMNASE PIERRE-LES-PIAT. Orchestre philharmonique européen : 21 h sam. Orchestre national de Pologne, Hugues Reiner (direction). *R. Strauss, Mahler.*

NEUILLY-SUR-SEINE. LES FEUILLES LIBRES *(46-24-41-41). Lorenzo* Cipriani : 21 h mar. Clavecin. Pasquini, *Tromboncino, Picchi, Telemann, Speth,* Couperin, Scarlatti.

POISSY. GRANGE DE L'ABBAYE. Trio des Iscles : 18 h jeu. Dvorak, Ravel.

VINCENNES. THÉATRE DANIEL-SORANO (43-74-73-74). De l'opéra au cabaret : 18 h dim. Atelier des acteurs lyriques. Suzanne Sorano (mise en scène). Mozart, Puccini, Offenbach.

OPÉRAS

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Elektra : 19 h 30 ven., mar. Opéra de R. Strauss. Eva Marton, Deborah Voigt (sopranos), Trudeliese Schmidt (mezzo-soprano), Kenneth Riegel (ténor), Philippe Rouillon (baryton), *Orchestre de* l'Opéra de Paris, Jiri Kout (direction), *David Pountney (mise en scène).*

PETIT THÉATRE DE NAPLES *(46-56-17-21). Don Pasquale : jusqu'au* 29 novembre. 20 h 30 ven., sam. ; *15 h dim. Opéra de Donizetti. Carole* Bajac, Evelyne Brun, Ariane Saroufim (sopranos), Christophe Maffei, Patrice Verdelet (baryton), Martial Defontaine,, Philippe Pouly (ténors), Vincent Minazzoli (piano).

THÉATRE DU TAMBOUR-ROYAL (48-06-72-34). La Servante maîtresse : jusqu'au 30 novembre. 16 h sam. ; 20 h dim., lun. Opéra de Pergolèse. Igor Lewis Borg, Guy Vives (barytons), *Simine David, Marie-Claire Leblanc* (soprano), Pierre Muller, Sandra Boyer *(piano), Elisabeth Navratil (mise en* scène).

ELDORADO *(42-49-60-27). Marianne* mes amours : 14 h 30 mer., jeu. ; 14 h *sam., dim. Opérette de Francis Lopez.* Avec Richard Finell, Kriss Keller, Eliane Varon, Philippe Béranger, Luc David, Sylvie Van Der Meulen, Richard Finell (mise en scène), Laetitia Pozzo (chorégraphie).

THÉATRE DE LA RENAISSANCE (44-63-05-00). Les mille et une nuits : 14 h mer., jeu., sam., dim. De Francis Lopez, Daniel Ringold, Rodrigo Lopez. Avec Tony Gama, Annie Galois, Jean-Paul Queret, Nadine Capri, Jean-Pierre Duclos, Catherine Lopez et Richard Finell (mise en scène).

Périphérie

EVRY. THÉATRE DE L'AGORA (64-97-22-99). *La Papesse : jusqu'au* 21 novembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., *sam. De Jean-Claude Petit. Avec Jean-*Luc Borg, Martine Fontanille, Paskal Vallot, *Marie-Anne Tran, Jean-Luc Atlan,* Jean-Luc Borg (mise en scène).

JAZZ, POP, ROCK

AU DUC DES LOMBARDS *(42-33-22-88). Steve Potts Quartet :* 22 h 30 mer. ; Jean-Marc Jaffet, *Agora : 22 h 30 jeu., ven., sam. ; Dis* bonjour à la dame : 22 h 30 dim. ; Eric *Sindorf-Franck Weisz Quartet : 22 h 30* lun. ; Jam Session : jusqu'au 17 novem*bre. 22 h 30 mar.*

AUDITORIUM DES HALLES (40-28-28-40). *Martial Solal :* 21 h ven. ; Matial Solal Trio : 21 h sam. *Piano, Eric Le Lann (trompette), Jean-*François Jenny Clark (contrebasse).

BAISER SALÉ (42-33-37-71). Debora Seffer : 22 h 30 jeu., ven., sam. ; Françoise Pujol Quartet : 22 h 30 dim. ; Captain Mercier : 22 h 30 lun. ; Abraxas : 22 h 30 mer.

BATACLAN (47-00-30-12). Kali : 19 h 30 mer.

LE BILBOQUET (45-48-81-84). Georges McIntosh Quartet : 22 h 45 mer., jeu., ven., sam. ; Michel Hausser Quartet : 22 h 45 lun., mar. ; Turk Mauro : jusqu'au 13 décembre. 22 h 45 dim.

BOUFFONS THÉATRE (42-38-35-53). Sébastien Texier Quartet : 16 h sam.

CAFÉ DE LA PLAGE (47-00-91-60). Salsa Live Michel Gomez : 23 h ven. ; Bart Jazz : 23 h sam.

CARTOUCHERIE-THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Enzo Cormann, Pierre Guigon, Jean-Marc Padovani : 21 h lun. Chant, batterie, saxophone, Yves Rousseau (contrebasse), Franck Tortiller (vibraphone).

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). Bruce Adams : 21 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Jean-Paul Amouroux Boogie Machine : 21 h 30 dim. ; Wild Bill Davis Trio : 21 h 30 lun., mer.

LE CERCLE (43-22-50-46). Olivier Manoury : 20 h 30 lun., mar. Bando*néon. Tangonéon.*

LA CHAPELLE DES LOMBARDS *(43-57-24-24). Mambomania : 20 h* mer. Grand orchestre de mambo et cha*cha-cha ; Mixto : jusqu'au 17 décembre.* 20 h jeu. ; Paris-Barcelona Swing *Connection : jusqu'au 9 novembre. 20 h* lun. ; Jean-Michel Cebrimol : jusqu'au 22 décembre. *20* h mar.

LA CIGALE (42-23-15-15). Jad Wio : *20 h mer.* ; BJ Harvey, The Frank and Walters, Drop Nineteenth : 20 h jeu. Dans le cadre du Festival des Inrockuptibles ; Television Wedding, The Bats : 20 h ven. Dans le cadre du Festival des Inrockuptibles.

ELYSÉE-MONTMARTRE. Cheb Kader : 19 h 30 ven. ; George Clinton : 19 h 30 dim.

ESPACE HÉRAULT (46-33-00-56). Pedro Soler : jusqu'au 14 novembre. *20 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar.* Flamenco.

ESPACE ORNANO (42-55-57-57). EMF, Pop will eat it itself : 19 h 30 jeu.

FRONT PAGE (42-36-98-69). Ze Boom : jusqu'au 25 novembre. 22 h 30 mer. ; Mauro Serri and Friend : 22 h 30 jeu. ; Frank Ash : 22 h 30 ven. ; Bluesmaniacs : 22 h 30 sam. ; House Band Jam Session : jusqu'au 29 novembre. 22 h 30 dim. ; Mustang Sally : 22 h 30 mar. ; Frogmouth : jusqu'au 30 novembre. 22 h 30 lun.

GIBUS (47-00-78-88). *Les Kangooo*roux : 23 h mer. ; Hotopsy : 23 h jeu. ; *Posada : 23 h ven., sam. ; Lueur noire :* 23 h mar.

HIPPOCAMPUS *(45-48-10-03).* Trio Jazz Middle : jusqu'au 27 novembre. 21 h ven. ; Trio *New Orleans* : jusqu'au 28 novembre. 21 h sam.

JAZZ CLUB LIONEL-HAMPTON (40-68-30-42). Marva Wright and the BMW's : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar. ; Claude Bolling Big Band : jusqu'au 8 novembre. 12 h dim. Jazz sur brunch ; *Kenny Garrett Group : 22 h 30* lun., mar. Saxophone, Etienne Stadwisk *(claviers), Nathaniel Reeves (basse),* Mark Templeton (piano), Rudolph Bird *(percussions), Ricky Wellman (batterie).*

LATITUDES SAINT-GERMAIN *(42-61-53-53). Kati Roberts Trio :* 22 h 30 mer. ; Deneille Thompson Quintet : 22 h 30 jeu. ; Michal Sarbady Trio : 22 h 30 ven., sam. ; Joël Bouquet Trio : 22 h 30 lun. ; Julie Monley Quartet : 22 h 30 mar.

LA LOUISIANE (42-36-58-98). Boozoo's Jazz Combo : 21 h mer. ; Jacques Caroff Group : 21 h jeu. ; Michel Mardigian Jazz Group : 21 h ven. ; Philippe de Preissac Group : 21 h sam., mar. ; Michel Bescont Trio : 21 h lun.

LE MONTANA (45-48-93-08). Quartet *Romane : 22 h 30 mer., jeu. ; Trio* Rahcarson : 22 h 30 ven., sam. ; Chris *Henderson Duo : jusqu'au 29 novembre.* 22 h 30 dim. ; Trio René Urtreger : jusqu'au 10 novembre. *22 h 30 lun., mar.*

MONTGOLFIER (40-60-30-30). Philippe de Preissac : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Maxim Saury : 22 h lun., mer.

LA MUTUALITÉ. Malka Family : 20 h *mar.*

NEW MOON (49-95-92-33). Gorgons : *21 h 30 mer. ; A défaut d'overdose :* 21 h 30 jeu. ; Scamps : 21 h 30 ven. ; *Squares : 21 h 30 sam. ; One Eyed* Jack : 21 h 30 lun. ; Les Zuluberlus : *21 h 30* mar.

NEW MORNING (45-23-51-41). Achinoam *Nini*, Gil Dor : 21 h mer. ; Jacky McLean, George Coleman : 21 h jeu. ; Anthony Ortega, Manuel Rocheman, Didier Levallet : 21 h ven. Saxophone, piano, contrebasse, Jacques Mahieux (batterie) ; Billy Cobham, *Joe Chindamo,* Brian Bromberg : 21 h sam. Batterie, cla*viers, basse, Wayne Krantz (guitare) :* Ray Brown, Bobby Hutcherson, Niels Lan Docky : *21 h lun. ; Nhop, Ulf Wakenius,* Adam Nussbaum : 21 h mar. Basse, gui*tare, batterie.*

LE NOUVEAU CAFÉ (43-21-65-29). *Luiz Antonio, Fheranda : 21 h 30 mer.,* jeu., ven., sam. ; Rolando : 21 h 30 lun., mer.

OLYMPIA (47-42-25-49). Salif Keita : 21 h 30 lun.

PALAIS OMNISPORTS DE PARIS-BERCY (40-02-60-02). Metallica : 20 h 30 mar.

PASSAGE DU NORD-OUEST *(47-70-81-47). Shoulders : 22 h mer. ;* Elliott Murphy : 22 h ven., sam. ; Peter *Hammil : 22 h lun. ; Townes Van* Zandt : 22 h mar.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70). Michel Leeb & Gérard *Bandini Big Band : 21 h mer., jeu. ;* Panama Jazz Band : 21 h ven. ; Jean-*Pierre Gelineau Middle Jazz Quintet :* 21 h sam. ; Benne-Selam Quartet : 21 h *lun. ; Docteur Jazz Big Band : 21 h mer.*

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Saxomania : 21 h mer. ; Megaswing Quartet + One : 21 h jeu. ; Southern Stompers : 21 h ven. ; Hot Papez : 21 h sam. ; The Old Fashion Jazz Band : 21 h lun. ; Clovis et les Musicodingues : 21 h mer.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). 4S : 22 h 45 mer. Sylvain Sourdeix (saxophone), Emmanuel Sourdeix (piano), Jacky Samson (contrebasse), Charles Saudrais (batterie) ; Sean Levitt, Alain Jean-Marie, Gilles Naturel : 22 h 45 jeu., ven., sam. Guitare, piano, contrebasse, Al Levitt (batterie) ; Alain Jean-Marie Trio : 22 h 45 mer.

PIGALL'S. Zwap : 20 h ven. ; Zoaner Coma.s : 20 h sam. ; K. Creative : 20 h lun.

REX CLUB (45-08-93-89). Phobimaniacs ; Wake-up : 23 h jeu. ; Pram : 23 h ven. Soirée Planète Rock ; Nuits exotiques : 23 h sam. ; Formidable : 23 h lun.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Ken Allen : jusqu'au 21 novembre. 22 h mer., jeu., ven., sam., mar. ; Solstice, Mixture : 20 h lun.

SLOW CLUB (42-33-84-30). Jean-Pierre Bertrand Orchestra : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Les Feetwarmers : 22 h mar.

SUNSET *(40-26-46-60). Quoi de neuf* docteur? : 22 h 30 mer. ; Buddy Defranco *Quartet : 22 h 30 jeu., ven.,* sam. ; Francis Lockwood Trio : 22 h 30 *lun. ; Misud Quartet : 22 h 30 mar.*

TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (40-26-28-58). Andres Ramos : jusqu'au 5 décembre. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam.

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Brothers McDaniel : 22 h mer. ; Desperados : 22 h jeu. ; Jean-Jacques Milteau : 22 h 30 ven., sam., dim. ; Coke Tale : 22 h *mer.*

LA VILLA (43-26-60-00). Patricia Barber : *22 h 30 mer., jeu. Michael* Arnopol (basse), Jeff Stitley (batterie) ; *Gérard Bandini Swing Machine : 22 h 30* ven., sam. Saxophone, Philippe Milanta *(piano), Bruno Rousselet (basse), Michel* Denis (batterie) ; Peter Osborne *Quartet : 22 h 30 lun. ; Malo Valois* Quartet : 22 h 30 mar.

ZÉNITH (42-08-60-00). Robert Craig Band, BB King : 20 h 30 sam.

Périphérie

COLOMBES. SALLE DES FÊTES (47-82-42-70). Lionel Hampton All Stars : 20 h 30 jeu.

COURBEVOIE. ESPACE CARPEAUX *(46-67-70-00). Birell Lagrene Trio :* 20 h 45 sam.

CRÉTEIL. 186e AVENUE (48-99-75-40). Iluyenkori : 21 h ven.

ISSY-LES MOULINEAUX. FAHRENHEIT (40-93-44-48). Batmobile, Blue Devils : 20 h 30 ven.

MARLY-LE ROI. CENTRE CULTUREL JEAN-VILAR (39-58-74-87). Claude *Luter : 21 h ven.*

MONTREUIL. INSTANTS CHAVIRÉS (42-87-25-91). Jam Session : 21 h mer. ; Correspondances ; 21 h jeu. ; Sharp Wood : 21 h ven. ; Hélène Labarrière, J.-M. Padovani, Richard Foix : 21 h sam. Contrebasse, saxophone, Jean-Claude Jouy (batterie) ; Soirée Astrolab : 21 h mar.

RIS-ORANGIS. LA DAME BLEUE (69-43-41-09). Mister Gang : 22 h sam.

RIS-ORANGIS. LE PLAN (69-43-03-03). Shoulders : 20 h 30 ven. ; *Cheb Mami : 20 h 30 sam.*

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. LA CLEF-L'ECLIPSE (39-73-38-13). The Shoulders : 21 h sam. ; Assafo : 21 h ven.

SAINT-OUEN-L'AUMONE. SALLE DES FÊTES (34-21-25-00). Transit : *21 h sam., lun. ; 16 h dim. Théâtre-*Rock des Barjabul's.

SAVIGNY-LE-TEMPLE. MPT JACQUES-PRÉVERT (60-63-28-24). Panam Trio : 21 h 30 ven.

SURESNES. THÉATRE JEAN-VILAR (46-97-98-10). Count Basie Orchestra : 21 h mer.

CHANSON

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Philippe Lanuy : 15 h 30 dim. ; *Vartoche : 20 h 30 dim., lun. ; Hélène* Engel : jusqu'au 19 décembre. 20 h 30 *mar. Errances.*

BATACLAN (47-00-30-12). Danny Brillant : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam.

BATEAU-THÉATRE (40-51-84-53). Lacouture : 20 h 30 lun.

BOBINO (43-27-24-24). *Clovis : jusqu'au* 25 novembre. 15 h mer. Les *Enfants d'abord.*

CASINO DE PARIS (49-95-99-99). Jacques Dutronc : jusqu'au 28 novembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mer.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97). Cabaret de la chanson française : 21 h *mer., jeu., ven., sam.,* lun., mar. Chansons à la carte tous les *soirs.*

CHATELET. THÉATRE MUSICAL DE ***PARIS*** *(40-28-28-40).* Sand et les romantiques : jusqu'au 8 novembre. *20 h 30 mer., jeu., ven. ; 15 h 20 h 30* sam., dim. De Catherine Lara. Avec Catherine Lara, Joniece Jamison, Geneviève Paris, Daniel Lévi, Klaus Blasquiz, Marilu Marini, Marie-Laure Dougnac, Jan Santy, Sava Lolov, Bernard Bollet, Alfredo Arias (mise en scène).

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Trio à Lapointe : jusqu'au 30 novembre. 22 h 30 *mer., jeu., ven., sam., mar.*

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Jean-Christophe Mary : 19 h jeu., ven., sam. ; 15 h dim.

THÉATRE DE LA RENAISSANCE (42-08-18-50). La Java des mémoires : 21 h mer., jeu., ven., mar. ; 18 h 21 h 30 sam. De Roger Louret.

THÉATRE DE PARIS. Paul et Virginie : jusqu'au 23 décembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., mar. ; 15 h 20 h 30 sam. ; 15 h dim.

THÉATRE DES CINQ-DIAMANTS (45-80-51-31). *Olge Forest : jusqu'au* 29 novembre. 22 h mer., jeu., ven., sam. ; *15 h dim.*

THÉATRE MAUBEL-GALABRU (42-23-15-85). Françoise Verilhac : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Françoise Le Golvan : *jusqu'au 30 novembre.* 22 h mar.

TOURTOUR (48-87-82-48). Tour deux chants : 22 h 15 mer., jeu., ven., sam.

ZÉNITH (42-08-60-00). Umberto Tozzi : 20 h dim.

Périphérie

CERGY-PONTOISE. THÉATRE DES ARTS (30-30-33-33). Claude Nougaro : 20 h 30 mer., jeu.

CLAMART. CENTRE CULTUREL JEAN-ARP (46-45-11-87). Cora Vaucaire : 20 h 30 lun.

COURBEVOIE. ESPACE CARPEAUX (46-67-70-00). Bernard Lavilliers : 20 h 45 jeu.

FONTENAY-SOUS-BOIS. SALLE JACQUES-BREL (48-75-44-88). Dora Lou : 20 h 30 ven.

LAGNY-SUR-MARNE. CENTRE CHARLES VANEL (60-07-20-51). Enzo Enzo : 21 h ven.

MASSY. CENTRE PAUL-BAILLIART (69-20-57-04). *Bill Deraime : 21 h ven.*

SURESNES. THÉATRE JEAN-VILAR *(46-97-98-10). Mônica Passos : 21 h* mar.

TREMBLAY-EN-FRANCE. ESPACE JEAN-ROGER-CAUSSIMON (48-61-09-85). Fanny Jacquin, Allain Leprest : 20 h 30 sam.

LE VÉSINET. CAL (39-76-32-75). Claude Nougaro : 21 h sam.

BALLETS

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). Compagnie 10&10 *Danza : 20 h 30 jeu., ven. Hoy, Pedro* Berdayes (chor.) Compagnie 10&10 *Danzas : 20 h 30 sam. ; 16 h dim.* Alguien ha Sido Herido, Monica Runde *(chor.).*

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Bharati Shivaji, Vijayalakshmi : 20 h 30 mer., jeu. Danse traditionnelle mohini attam Les Bauls du Bengale : 20 h 30 ven., sam. Vidya : 17 h dim. Danse de l'Inde, bharata natyam.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-53-93). Mathilde Monnier : 21 h ven. Ainsi de suite, Mathilde Monnier (chor.), Louis Sclavis (musique).

OPÉRA-COMIQUE. SALLE FAVART *(42-86-88-83). Saint-Petersbourg Ballet* Theatre : 20 h mer., jeu., ven., sam. ; *17 h dim. Requiem, Illusions ; Boris Eifman* (chor.).

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Alvin Ailey American Dance Theater : 19 h 30 mer., jeu., ven. District Storyville, Donald McKayle (chor.) ; Treading, Elisa Monte (chor.) ; Dance at the Gym, Donald Byrd (chor.) ; Revelations, Alvin Ailey (chor.) Alvin Ailey American Dance Theater : 14 h 30 20 h sam. ; 14 h 30 dim. Shards, Donald Byrd (chor.) ; *Cry, The River,* Revelations, Alvin Ailey (chor.).

PALAIS DE L'UNESCO. *Premier Marathon* de la danse : 14 h 30 sam.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Karine Saporta : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. Le Rêve d'Esther, Karine Saporta (chor.) Compagnie L'Esquisse : 20 h 30 mar. Une femme chaque nuit voyage en grand secret, Joëlle Bouvier, Régis Obadia (chor.).

THÉATRE DU SPHINX. CENTRE **CULTUREL AMORC** (42-78-39-29). *Menaka de Mahodaya : jusqu'au* 21 novembre. 20 h 30 sam. Danse de l'Inde.

Périphérie

ARGENTEUIL. CAVE DIMIÈRE (39-61-25-29). Compagnie Mic Guillaumes : 21 h jeu., ven., sam. ; 17 h dim. 100.000 baisers de Tuktoyatuk, où je t'attends, Mic Guillaumes (chor.).

AULNAY-SOUS-BOIS. ESPACE JACQUES-PRÉVERT (48-68-00-22). Compagnie Red Notes : 21 h *mer.*, jeu., ven., sam. La Bayadère, Andrew Degroat, *Michael O'Rourke (chor.).*

BRÉTIGNY-SUR-ORGE. ESPACE JULES-VERNE (60-84-40-72). Compagnie Keli : 18 h dim. La Sensitive, Anette Leday (chor.).

FONTENAY-AUX-ROSES. THÉATRE DES SOURCES (46-61-30-03). Compa*gnie Peter Goss : 20 h 30 sam. Arbre de* pluie, The Other Side, Peter Goss *(chor.). Dans le cadre des Iles de Danse.*

MONTREUIL. STUDIO BERTHELOT (48-70-64-63). Compagnie Georges Appaix : 21 h ven. Basta, Georges Appaix (chor.) Compagnie Georges Appaix : 16 h dim. Le Conte du tailleur, Film sur F, Erre de trois, Georges Appaix (chor.).

NANTERRE. SALLE DES CONGRÈS. *Ensemble folklorique national de Cuba :* 20 h 30 ven.

NOISIEL. LA FERME DU BUISSON (64-62-77-77). Giselle : 20 h mar. Ballet d'Adam. Avec le Ballet de l'Opéra de Paris.

LE PERREUX-SUR-MARNE. CENTRE DES BORDS DE MARNE (43-24-54-28). Compagnie Roch in *Lichen : 20 h 30 ven., sam. ; 16 h dim.* Rosaniline.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS *(30-87-07-07). Ballet* national du Sénégal : 20 h 45 ven.

SAINT-OUEN. ESPACE 1789. Ensemble folklorique national de Cuba : 20 h 30 jeu.

SUCY-EN-BRIE. SALLE DES FÊTES (45-90-25-12). Compagnie TDM : 21 h *sam. ; 18 h dim. Incidence, Claudine* Grené (chor.).

SURESNES. THÉATRE JEAN-VILAR (46-97-98-10). Compagnie Bagouet : 21 h sam. Necesito, Dominique Bagouet (chor.).

TREMBLAY-EN-FRANCE. CENTRE CULTUREL ARAGON (49-63-70-50). Eventail III : 21 h sam. Agon, George Balachine (chor.) ; Ombra, Francine Lancelot (chor.) ; Echappée, Andrew Degroat (chor.) ; Density 21, 5, *Carolyn* Carlson (chor.) ; August Pace, Merce Cunningham (chor.) ; Venus, *Lorenzo de* Medici (chor.).

LES ULIS. CENTRE *CULTUREL* **BORIS-VIAN** (69-07-65-53). *Compagnie Mathilde Monnier : 20 h 30 sam. Je* ne vois pas la femme cachée dans la *forêt. Mathilde Monnier (chor.). Dans le* cadre des Iles de Danse.

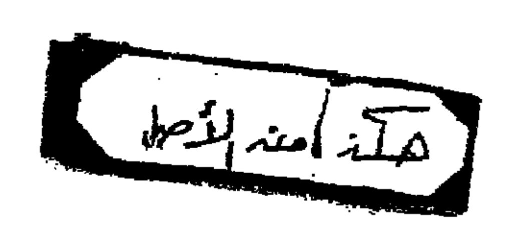
MUSIQUES DU MONDE

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Deepak Chaudhury, Vikram Ghosh : 20 h 30 mer. Sitar, tabla. Musique de l'Inde du Nord.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30). Ensemble de Messa Konaté : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; 17 h dim. Chants des chasseurs du Sahel.

TEMPLE DE LA BASTILLE. Saraswati Rajagopalan : 20 h 30 sam. Veena. Musique méditative gandharva veda.





ÉCONOMIE

Première diminution du taux d'intervention depuis un an

Le volontarisme de M. Sapin

La baisse des taux d'intervention de la Banque de France, lundi 2 novembre, vient à point nommé pour M. Michel Sapin, qui attend beaucoup d'une réduction du coût du crédit pour les entreprises et les ménages. Dimanche 1er novembre à «L'heure de vérité» sur France 2, le ministre de l'économie et des finances, en bon élève de M. Pierre Bérégovoy, a défendu fidèlement la politique de *«désinflation compétitive»*. *Mais il n'est pas sûr que sa force de conviction ait été suffisante pour ébranler la morosité des milieux d'affaires.* PDG de Publicis, M. Maurice Lévy confie au magazine *Capital* de novembre : *«L'économie mondiale s'enfonce dans la crise. Comme le* Titanic, *avec l'orchestre qui continue de jouer.»* Tous les patrons ne sont pas aussi pessimistes que M. Lévy, qui appartient à un secteur très touché, mais beaucoup hésitent à investir, préférant ajuster leur production à une demande toujours faible. M. Sapin a reconnu que la *«situation d'aujourd'hui est difficile»*, mais il a justifié les hypothèses – *optimistes* – du budget 1993, en parlant de prévisions *«volontaristes mais réalistes»*. Il a estimé que deux obstacles à l'investissement des entreprises allaient être levés en 1993 avec la baisse des taux d'intérêt en Europe, illustrée le 2 novembre en France, et la remontée du dollar, dont la faiblesse handicapait nos exportations. Mais, en Europe, le ralentissement d'activité de nos partenaires et la réévaluation du franc par rapport à la livre, la lire et la peseta vont jouer en sens contraire. Résultat? Les pouvoirs publics tablent sur une hausse de l'investissement de 3 % en 1993 quand Rexecode attend une nouvelle baisse (– 0,5 %)...

«Volontariste», M. Sapin va jouer le bilan économique du gouvernement lors de la campagne législative, admettant que l'action contre le chômage laisse subsister *«trop de chômeurs»*. Ce bilan lui permet toutefois de célébrer la politique du *«franc fort»* qui divise l'opposition depuis que MM. Charles Pasqua et Philippe Séguin ont proposé une réévaluation du mark par rapport au franc. M. Sapin a condamné les apôtres de la dévaluation et de la relance inflationniste, sachant que ces thèses rencontrent un réel écho chez certains employeurs. *«Quand il y a plus d'inflation,* a-t-il dit, *ce sont les petits qui trinquent.»*

Mais M. Sapin a eu bien du mal à démontrer, au-delà de la formule, que *«le parti de la réforme n'est pas la droite»*, tant il a été court sur les ambitions du projet socialiste. Il s'est même abstenu, à propos de la privatisation partielle de Rhône-Poulenc – expression qu'il a récusée – de préciser sa conception sur les entreprises publiques ou les futures... privatisations totales. *«Le socialisme, ce n'est pas le paradis mais c'est la volonté de toujours avancer»*, a-t-il dit. Toute la question est de savoir dans quelle direction et pour quoi faire?

MICHEL NOBLECOURT

La Banque de France assouplit le crédit

Le geste est *timide*, mais il est là. Lundi 2 novembre, la Banque de France a annoncé *une diminution de ses taux* d'intérêt directeurs. Préparé la semaine dernière avec la diminution du taux des prises en pensions (*le Monde* du 30 octobre), et suggéré dimanche par M. *Michel* Sapin, invité à «l'Heure de vérité», l'assouplissement du crédit en France était très attendu sur les marchés financiers. La diminution du taux d'intervention (ou des appels *d'offres*) est limitée à 0,25 point – il passe de 9,60 % à 9,35 % –, tandis que le taux *des prises en pensions*, déjà ramené de 13 % à 10,50 % jeudi 29 octobre, est encore *abaissé d'un quart de point*, à 10,25 %.

L'institut d'émission a choisi d'opérer lundi 2 novembre, journée *pratiquement fériée* sur le *marché* parisien en raison de la fête des défunts. La Bourse de Paris ne réagira donc pas avant mardi à l'annonce de ce premier véritable assouplissement du crédit en France depuis un an. Il faut effectivement remonter au 17 octobre 1991 pour retrouver une diminution du taux d'intervention, celui à partir duquel *se déterminent tous les taux* d'intérêt à court terme. Les autorités monétaires, sous la houlette de M. Pierre Bérégovoy, alors ministre de l'économie et des finances, avaient tenu à annoncer un assouplissement, en dépit des réticences de la Banque de France.

Tout comme aujourd'hui, il s'agissait de tenter de sortir l'activité économique de la morosité, en profitant d'une diminution de l'écart entre le coût du crédit en France et en Allemagne. Malheureusement, les marchés n'avaient pas jugé raisonnable la baisse des taux d'intérêt français, devenus inférieurs à ceux de l'Allemagne, et les investisseurs avaient délaissé la monnaie française pour *se reporter vers d'autres devises,* provoquant un net affaiblissement du franc face au mark. Un mois plus tard, la Banque de France annonçait un relèvement du taux d'intervention.

Une tendance presque générale en Europe

L'expérience précédente, donc, n'est pas très encourageante; mais la situation est très différente. A l'automne 1991, *l'heure était encore au* durcissement du crédit, et la France avait agi nettement à contre-courant de ses partenaires européens. Aujourd'hui, après la tourmente monétaire de septembre, l'assouplissement est presque général en Europe. *Les deux pays dont la monnaie* est sortie du SME (système monétaire européen), l'Italie et la Grande-Bretagne, ont nettement abaissé le loyer de largent. La puissante *Bundesbank n'a pour sa part* touché ni au taux de l'escompte, ni au taux lombard, depuis le 14 septembre (ils s'établissent à 8,25 % et 9,50 %), mais a contribué à détendre nettement les taux à *très court terme* sur le marché monétaire.

Dans ce climat, Paris a donc pu abaisser les taux sans crainte de voir le franc s'effondrer, preuve, selon M. Michel Sapin, que *«la* "bataille du franc" *est désormais achevée, et que notre monnaie est stable et dispose d'un potentiel d'appréciation dans le mécanisme de changes européen»*. La Banque de France vient *effectivement d'achever la reconstitution* de ses réserves de changes dépensées pour défendre la parité du franc.

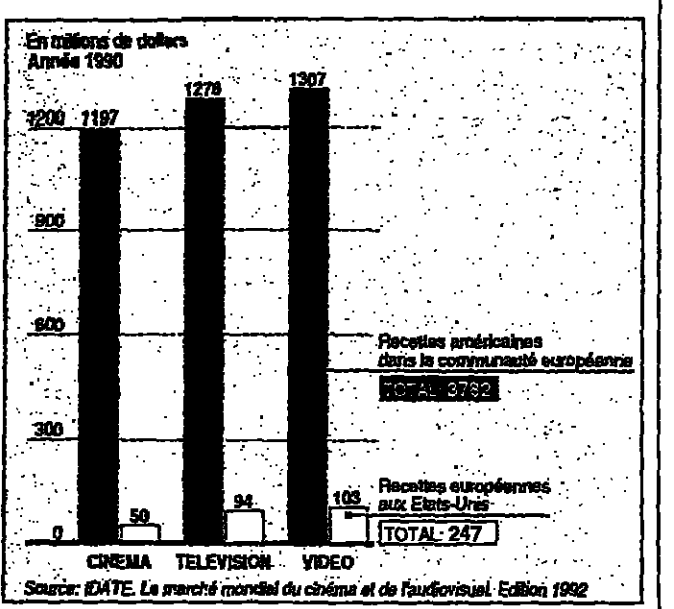
Le communiqué de la Banque de France et celui du ministère des finances ne tarissent pas d'éloges sur la santé de l'économie française, qui a *rendu possible* le geste de lundi. Le premier souligne *«la poursuite des résultats favorables en matière de prix et de balance des paiements»*. Le second *«la qualité de notre économie»*. Ces qualificatifs élogieux sont peut-être exagérés, alors que l'INSEE vient de réviser ses prévisions de croissance à 2 % pour 1992 et surtout d'annoncer que la diminution de l'investissement serait encore plus forte cette année qu'en 1991 (le *repli* avait déjà atteint 3,5 % l'an dernier).

Les entreprises et établissements bancaires réclamaient à hauts cris une baisse des taux d'intérêt, et le taux de base bancaire, fixé à 9,85% depuis mai, pourrait lui aussi fléchir. Si le geste de lundi est bien accueilli par les *marchés financiers* – les importants achats de titres par des investisseurs étrangers observés ces dernières séances le laisse à penser –, une nouvelle baisse des taux *directeurs sera bientôt réclamée*. Même si la France n'a plus, contrairement à l'an dernier, l'ambition de faire descendre ses taux au-dessous de ceux de l'Allemagne, elle dispose encore d'une marge de manœuvre, puisque l'écart entre les taux d'intérêt à court terme des deux pays atteint encore près d'un point entier.

FRANÇOISE LAZARE

COMMUNICATION

Le déficit audiovisuel de l'Europe se creuse



Source: IDATE. Le marché mondial du cinéma et de l'audiovisuel. Edition 1992

Le blé et le soja ne sont pas les seuls enjeux des négociations du GATT : les recettes d'exportation sont vitales pour l'industrie des images américaine, qui domine toutes les formes de distribution (cinéma, TV, vidéo). Selon les évaluations de l'Institut de recherche européen IDATE, le déficit audiovisuel total de la Communauté européenne est passé de 2,1 milliards de dollars en 1988 à 3,5 milliards en 1990. Un déficit qui s'explique par la faiblesse des exportations européennes et par les efforts accrus des vendeurs américains.

La liquidation de l'empire Maxwell

Le propriétaire d'«US News and World Report» reprend le «New York Daily News»

Le patron du magazine *US News and World Report*, M. Mortimer *Zuckerman*, a été choisi lundi 26 octobre par le juge des faillites new-yorkais, Mme Tina Brozman, pour reprendre le quotidien *the New York Daily News*, qui dépendait de l'ex-empire de Robert Maxwell. L'homme d'affaires a proposé 36,3 millions de dollars (environ 180 millions de francs), soit le double de l'offre qu'il avait faite durant l'été (*le Monde* du 10 août). Placé sous la protection de la loi sur les faillites en décembre 1991, un mois après la disparition en mer de Robert Maxwell, celui qui fut le troisième quotidien new-yorkais par son tirage était convoité par M. Zuckerman, mais aussi par M. Conrad Black, le PDG du groupe de presse canadien Hollinger, soutenu par la direction et les créanciers du journal. Le choix de M. Zuckerman est contesté par le syndicat des typographes du *Daily News*, qui a fait appel du jugement. Mais cela ne devrait pas bloquer la cession.

□ **Un cinquième satellite Astra commandé à Hughes.** – La Société européenne de satellites (SES) luxembourgeoise a commandé au constructeur américain Hughes un cinquième satellite pour son système de télévision directe Astra. Ce satellite Astra 1E de 18 canaux d'une puissance de 85 watts sera lancé par Arianespace au début de 1995. Il rejoindra les quatre premiers de la série Astra, à la même position orbitale, et pourra s'adapter aux développements futurs de *la télévision : format 16/9, TVHD,* et transmission numérique dont la SES espère les premiers essais dès 1995. Avec ce *cinquième satellite*, l'investissement de la SES atteindra 7 milliards de francs.

SOCIAL

Vers le relèvement des taux de cotisation

L'Etat réduit ses subventions aux régimes de retraite des collectivités locales

Le projet de loi de finances pour 1993 illustre une fois de plus les opérations de passe-passe budgétaire réalisées par l'Etat au détriment des régimes de Sécurité sociale. *Cette fois, c'est le bureau* du conseil d'administration de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) qui s'insurge contre la *décision des pouvoirs publics* de réduire leurs subventions aux régimes spéciaux déficitaires. Un désengagement qui se traduira par un accroissement de 3,7 milliards de francs de la *contribution* de la CNARCL, qui compte 1,5 million de cotisants et assure les retraites de 460 000 anciens fonctionnaires territoriaux ou agents hospitaliers.

Afin de tenir compte des différences *démographiques* entre les régimes de base, un mécanisme de compensation met à contribution certains organismes (le régime général, les caisses des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales) au profit de ceux dont le rapport pensionnés-cotisants est le plus défavorable, comme les exploitants agricoles. Il faut y ajouter un système dit de «surcompensation», valable pour les régimes spéciaux. *Or, la loi de finances prévoit* de réduire les subventions directement versées par l'Etat au profit de ces régimes (mines, marins, SNCF, notamment) et, *parallèlement*, augmente le prélèvement opéré au titre de la «surcompensation» sur les comptes de la CNRACL qui atteindrait 8,6 milliards de francs en 1993. Dans ces conditions, les sommes réclamées à la Caisse nationale des collectivités *locales au titre de ces divers mécanismes* s'élèveraient à 15,8 milliards de francs, soit près de la moitié (48 %) de ses ressources.

Cette année, les comptes de la CNRACL seront tout juste équilibrés grâce aux produits financiers, *mais un déficit* de 1 milliard de francs apparaîtra en 1993.

«L'alourdissement des prélèvements opérés sur le régime se traduira nécessairement par une augmentation des cotisations à la charge des salariés et de leurs employeurs», souligne M. Claude Domeizel, président de la Caisse, qui juge *«inévitable»* un relèvement des taux de cotisation dès 1994. *«Dans les faits*, estime-t-il, *ceci se traduirait par une hausse des impôts locaux et des prix de journée des hôpitaux.»*

Cette controverse n'est pas la *première du genre. Ces dernières* années, les pouvoirs publics ont longtemps surestimé volontairement *les cotisations patronales* au titre des accidents du travail et n'ont jamais reversé au régime *général quelque 4 milliards dégagés* lors de la réforme du financement des allocations familiales, en 1988.

JEAN-MICHEL NORMAND

Au «Grand Jury RTL-*le Monde*»

Le président d'Air France prévoit 3 milliards de francs d'économies

Invité du «Grand Jury RTL-*le Monde*», M. Bernard Attali, président d'Air France, est revenu, dimanche 1er novembre, sur les 1 500 suppressions d'emplois annoncées en octobre pour réduire les pertes de la compagnie nationale (*le Monde* du 9 octobre). *«Notre plan prévoit 3 milliards de francs d'amélioration de notre capacité d'autofinancement,* a-t-il déclaré. *Cet argent, nous le cherchons dans tous les secteurs de l'entreprise, nous le demandons à toutes les composantes de l'entreprise, y compris le personnel navigant (...). Le dialogue social est continu, permanent. On ne fait pas un regroupement d'une telle importance, entre Air France, Air Inter et UTA, en pleine crise, sans quelques vibrations, sans quelques difficultés.» «Nous avons en effet en face de nous des compétiteurs très redoutables*, a poursuivi M. Attali. *C'est ainsi que les compagnies d'Asie ont des coûts salariaux inférieurs de 30 % à 40 % à ceux des compagnies européennes. Nous devons faire flèche de tout bois pour améliorer notre productivité.»*

Conclues à Dunkerque

Les négociations entre le patronat et les dockers sont prolongées à Marseille

Le patronat et les dockers de Dunkerque, du Havre et de La Rochelle ont conclu au «finish», samedi 31 octobre, des accords *permettant l'application de la loi* réformant leur statut, mais à Marseille, premier port français, un nouveau sursis a été octroyé par le gouvernement jusqu'à lundi 2 *novembre à 13 heures.*

Sur les 1 050 dockers dunkerquois, près de 500 seront mensualisés. *Deux cents (dont une partie de* mensualisés) vont bénéficier des mesures d'âge et 200 environ seront reconvertis (ils pourront choisir entre une indemnité de 200 000 *francs* avec un congé de vingt-quatre mois ou une indemnité de 250 000 francs pour un congé de dix-huit mois). Il resterait environ 200 intermittents. Au Havre, 1 000 dockers environ partiront, mille autres vont être mensualisés *et 300 continueront d'être* intermittents. Au port de La Pallice-La Rochelle, 66 dockers seront mensualisés avec une garantie de revenu de 13 800 francs, 24 partiront *en pré-retraite et 44 iront en* congé de reconversion.

Enfin, les 2 020 dockers de Marseille ont obtenu que *le secrétaire* d'Etat à la mer, M. Charles Josselin, proroge jusqu'à lundi midi la *date limite (fixée au samedi* 31 octobre à minuit) pour arriver à un accord. Les pendules étaient déjà arrêtées pour eux, puisque patronat et syndicat s'étaient séparés dimanche après vingt-trois heures de négociations. Un nouveau rendez-vous avait été fixé à *lundi, 9 heures.*

MARCHÉS FINANCIERS

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

	22 oct. 1992
Total actif	697 419
dont	
Or	151 148
Disponibilités à vue à l'étranger	95 569
Ecus	48 208
Avances au Fonds de stabilisation des changes	15 232
Or et autres actifs de réserve à recevoir du Fonds européen de coopération monétaire	51 263
Concours au Trésor public	40 760
Titres d'Etat (bons et obligations)	120 845
Autres titres des marchés monétaire et obligataire	981 770
Effets privés	94 255
Effets en cours de recouvrement	24 874
Total passif	697 419
dont	
Billets en circulation	252 810
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	5 792
Compte courant du Trésor public	81 082
Reprises de liquidités	31 693
Compte spécial du Fonds de stabilisation des changes – Contrepartie des allocations de droits de tirages spéciaux	7 932
Ecus à livrer au Fonds européen de coopération monétaire	48 346
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	169 047

TAUX DES OPÉRATIONS

– Taux de la dernière opération sur appel d'offres	9,60 %
– Taux des pensions de 5 à 10 jours	13 %
– Taux des avances sur titres	12 %

TOKYO, 2 novembre ↑ Petite hausse

La Bourse de Tokyo a clôturé en *hausse, lundi 2 novembre*, grâce à une vague d'achats de dernière minute. L'indice Nikkei a fini à son meilleur niveau du jour en progressant de 85,96 points (0,51 %) à 16 853,36 points.

A *mi-séance, il était en baisse de* 0,7 %. Les affaires ont porté sur 140 millions d'actions contre 190 millions vendredi. Les affaires étaient creuses et la plupart des investisseurs sont restés sur la touche à la veille d'une journée fériée, mardi 3 novembre, au Japon et avant *l'élection présidentielle aux Etats-Unis.*

VALEURS	Cours du 30 oct.	Cours du 2 nov.
Ajinomoto	1 270	1 300
Bridgestone	1 130	1 100
Canon	1 290	1 280
Fuji Bank	1 780	1 820
Honda Motors	1 270	1 290
Matsushita Electric	1 110	1 130
Mitsubishi Heavy	528	528
Sony Corp.	4 030	4 040
Toyota Motors	1 410	1 410

PARIS, 2 novembre

Clos

En raison des fêtes de la Toussaint, les marchés financiers étaient *fermés lundi 2 novembre, jour des trépassés.*

CHANGES

Dollar : 5,25 F ↑

Le dollar s'échangeait en légère hausse lundi 2 novembre, à 5,25 francs contre 5,2150 francs vendredi à la cotation officielle. En dépit de la baisse du taux d'intervention de la Banque de France, le *franc restait ferme face au mark.*

FRANCFORT	30 oct.	2 nov.
Dollar (en DM)	1,5360	1,5478
TOKYO	**30 oct.**	**2 nov.**
Dollar (en yens)	123,25	123,69

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (2 nov.)	9 1/2-9 5/8 %
New-York (30 oct.)	2 15/16 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*

	29 oct.	30 oct.
Valeurs françaises	99,40	99,80
Valeurs étrangères	85,30	85,40
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	465,30	460,90
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 730,87	1 742,40

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	29 oct.	30 oct.
Industrielles	3 246,27	3 226,26

LONDRES *(Indice «Financial Times»)*

	29 oct.	30 oct.
100 valeurs	2 642,30	2 658,30
30 valeurs	1 948,70	1 963,80
Mines d'or	73,90	73,20
Fonds d'Etat	94,36	94,44

FRANCFORT

	29 oct.	30 oct.
Dax	1 493,18	1 492,32

TOKYO

	30 oct.	2 nov.
Nikkei Dow Jones	16 767,40	16 853,36
Indice général	1 278,91	1 280

ÉCONOMIE

ÉTRANGER

Plusieurs dizaines de milliers d'emplois en balance

Les perspectives du charbon britannique paraissent encore plus sombres que prévu

Seules quatorze des cinquante et une mines de charbon encore exploitées par British Coal ont des chances de poursuivre leur activité dans l'avenir, c'est-à-dire de conclure des contrats avec les deux sociétés privées de production d'électricité, PowerGen et Power National.

LONDRES

de notre correspondant

Ces indications ont été données par M. Neil Clarke, président de British Coal, lors de son audition, mercredi 28 octobre, par le comité sur l'emploi et l'industrie de la Chambre des communes. Cela signifie que l'annonce, le 13 octobre dernier, de 30 000 licenciements correspondant à la fermeture de trente et une mines, qui avait donné lieu à un vaste mouvement de protestation et obligé le gouvernement à consentir d'importantes concessions, ne correspondait qu'à une partie de la réalité.

Les syndicats réhabilités

La perspective de la fermeture de sept nouveaux puits, envisagée par M. Clarke – qui se traduirait par plusieurs milliers de licenciements supplémentaires, – relativise à l'avance les résultats des études engagées à la fois par le ministère du commerce et de l'industrie et par le comité spécial du Parlement, s'agissant de la politique énergétique et surtout de la fermeture définitive des trente et une premières mines : le sort des dix puits qui ne sont pas couverts par le moratoire *et qui sont réputés «non rentables»* apparaît scellé, en dépit des vagues assurances données par M. Michael Heseltine, le ministre du commerce et de l'artisanat.

En ce qui concerne les vingt et une autres mines, l'espoir de les voir reprendre le travail à l'issue de l'enquête de viabilité est mince. M. Clarke a souligné qu'il faudrait une «*transformation radicale du marché actuel*» pour envisager une *telle solution. Les coûts de produc*tion de British Coal sont de 1,60 livre sterling (1) par gigajoule (2), alors que celui du charbon importé revient à 1 livre. Or le plan de restructuration de l'industrie minière est basé sur la capacité des puits à produire du charbon au coût de 1,30 livres, quatorze mines seulement entrant dans cette catégorie.

Les syndicats – NUM (Union *nationale des mineurs) et UDM* (Union démocratique des mineurs) – n'ont cependant pas abandonné la partie et entendent organiser des manifestations dans les cinq régions où sont situées les dix mines non couvertes par le moratoire, une action nationale devant reprendre en janvier, lorsque les résultats de l'enquête de viabilité seront rendus publics.

Le conflit minier, qui a *de facto* réhabilité aux yeux de l'opinion la lutte des syndicats britanniques, a achevé de convaincre le gouvernement de surseoir à son projet de faire adopter par le Parlement une nouvelle loi antisyndicale, dont l'objectif est triple : interdire la déduction salariale automatique des cotisations syndicales, instaurer un préavis de sept jours avant le déclenchement d'une grève, offrir une plus grande liberté de choix syndical aux salariés.

Dans une conjoncture économique marquée par un fort taux de chômage, le gouvernement a, d'autre part, estimé qu'il était judicieux de ne pas apparaître exagérément préoccupé de limiter le pouvoir syndical. Dans le même souci de restaurer des relations sociales plus normales, le chancelier de l'Echiquier, M. Norman Lamont, a pris l'initiative très inhabituelle d'inviter les chefs du TUC (Trade Union Congress), *la centrale syndicale,* à le rencontrer la semaine prochaine, afin de les entendre sur les moyens de sortir de la crise économique.

LAURENT ZECCHINI

(1) Une livre sterling vaut environ 8,30 F français.

(2) La gigajoule est la nouvelle unité prévue par les normes communautaires et qui sert à mesurer le pouvoir calorifique d'un combustible. Elle correspond à 277,8 kW/h.

□ **Des armes navales de Thomson pour deux Etats du Golfe.** – Pour un montant estimé à 1 700 millions de francs, Thomson-CSF doit fournir des systèmes d'armes (des missiles surface-air Crotale et des radars embarqués) qui équiperont six frégates vendues par les chantiers britanniques Vosper Thornycroft à *Oman et à Qatar, deux émirats du* Golfe. De même, le groupe français doit livrer des sonars de chasse aux mines à la marine égyptienne.

Les difficultés de l'industrie tchèque

L'ancien directeur de Skoda Pilsen rachète 34 % du capital du groupe

Le gouvernement tchèque a annoncé la cession de 34 % du capital de Skoda Pilsen, l'un des principaux complexes industriels du pays, à son ancien directeur, M. Lubomir Soudek. Deux établissements bancaires, *Investicni Banka et Komercni Banka,* apporteront les financements nécessaires à l'opération, pour laquelle un appel d'offres international avait été lancé. La moitié du capital de Skoda Pilsen fait l'objet, comme c'est le cas des autres grandes entreprises tchèques, d'une privatisation par la méthode de coupons vendus à la population.

PRAGUE

de notre correspondant

Skoda Pilsen, le géant de l'industrie mécanique tchécoslovaque avec ses 29 000 employés, connaît de très graves difficultés financières. En octobre, le groupe avait mis en chômage technique 1 300 personnes et annoncé le licenciement de 3 000 autres d'ici *à la fin de l'année. La direction* avait indiqué que 11 000 ouvriers des usines Skoda pourraient également rester chez eux à partir du 1er novembre si aucune solution n'était trouvée rapidement, alors que la direction de l'entreprise négocie actuellement la création de deux joint-ventures avec Siemens.

Skoda Pilsen, qui a, réalisé un chiffre d'affaires de 12 milliards de couronnes (2,2 milliards de francs) *en 1991, est aujourd'hui au bord* de la faillite, et ne peut plus se permettre de continuer à produire pour augmenter ses stocks. La *société ne dispose plus de liquidi*tés pour acheter des matières premières, et ni le gouvernement ni les banques ne veulent lui en prêter. Le groupe, qui compte quelque seize entreprises spécialisées (locomotives, machines-outils, turbines, etc.), est endetté à hauteur de 4,4 milliards de couronnes (850 millions de francs) auprès des banques et doit 2,8 milliards de couronnes (550 millions de francs) à ses fournisseurs.

D'autre part, quelque mille cinq cents entreprises n'ont pas réglé leurs factures à Skoda Pilsen pour un montant de 3,4 milliards de couronnes (640 millions de francs), le plus gros débiteur étant les chemins de fer tchécoslovaques avec une ardoise de 1,3 milliard de couronnes *(250 millions de francs)* pour une commande d'une soixantaine de locomotives.

L'entreprise nationale Skoda, qui connaît des difficultés financières depuis le milieu des années 1980, avait espéré, dès l'ouverture du pays il y a deux ans, trouver une *bouffée d'oxygène auprès d'inves*tisseurs étrangers. L'éclatement du Comecon et la désorganisation de ses marchés traditionnels à l'Est *l'ont vite contrainte à déchanter :* aucune firme étrangère n'a voulu reprendre l'ensemble des productions aux perspectives très inégales.

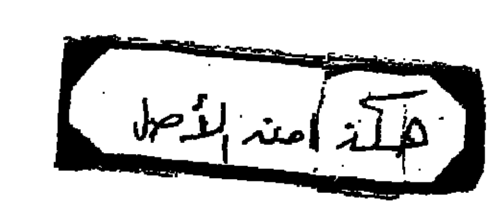
Solution nationale

Le gouvernement tchèque a donc préféré une solution «nationale» avec la cession de 34 % du capital à un ancien directeur du groupe, M. Lubomir Soudek, épaulé par un consortium bancaire.

Siemens, seul repreneur encore en course, a jeté son dévolu sur deux des secteurs les plus compétitifs, et propose la création d'entreprises mixtes avec Skoda Transports (elle produit déjà des wagons pour la DeutscheBahn) et Skoda-Energo, en association avec le français Framatome (fournisseur du programme nucléaire tchécoslovaque). La signature des contrats, prévue en juillet, avait été retardée en raison de l'aggravation de la situation financière de Skoda et des incertitudes sur l'avenir du nucléaire en Tchécoslovaquie.

MARTIN PLICHTA

□ **Affaire de la Société générale : la justice genevoise traitera la demande d'entraide judiciaire française.** – La justice genevoise devra traiter de la demande d'entraide judiciaire française en relation avec le délit d'initiés commis en 1988 lors du raid manqué contre la Société générale, a décidé le Tribunal fédéral, la plus haute instance judiciaire suisse, a-t-on appris samedi 31 octobre. Dans un premier temps, le juge d'instruction genevois avait admis ce principe de l'entraide afin d'identifier les personnes ayant participé à ce raid et d'éventuels initiés. Mais sur recours de la société financière et des titulaires de comptes visés, la chambre d'accusation de Genève avait jugé en février que ce type de délit n'était pas punissable en Suisse. – *(AFP.)*



ÉCONOMIE

Les salaires des PDG américains passés au crible

Dès l'année prochaine, les dirigeants des sociétés cotées en Bourse aux Etats-Unis devront justifier le montant de leurs rémunérations par leurs performances

NEW-YORK

de notre correspondant

De plus en plus ouvertement critiqués pour leurs montants excessifs, les salaires des PDG américains font aussi partie du débat électoral. Le candidat démocrate, M. Bill Clinton, veut limiter les déductions fiscales pour *« les salaires excessifs »*. M. George Bush, *lui*, se contente d'approuver les mesures de transparence que vient d'adopter la Commission boursière américaine, la fameuse Securities and Exchange Commission (SEC).

Les PDG américains auront-ils bientôt honte de leurs salaires ? Ils n'en sont pas encore là mais, dès l'année prochaine, ils devront, dans une première étape, justifier leur montant par leurs performances et démontrer à la communauté financière que *« leur présence au conseil d'administration n'est pas simplement une invitation à un pique-nique »*, selon l'expression de M. Richard Breeden, le président de la SEC.

A la mi-octobre, celle-ci a décidé qu'à partir de 1993 les quelque 13 000 sociétés américaines cotées en Bourse devront publier chaque année le salaire de leur PDG et celui des quatre autres dirigeants les mieux payés de l'entreprise, dès lors que cette rémunération annuelle dépassera 100 000 dollars (soit environ 500 000 francs). Ces sociétés devront aussi mentionner dans le rapport annuel les primes et avantages financiers consentis à leur état-major et assigner une valeur aux *stock options* (actions remises aux membres du personnel, généralement à des prix inférieurs à ceux du marché) des principaux responsables de l'entreprise.

Dans le même temps, la rémunération des cinq principaux dirigeants, illustrée par un graphique, devra être mise en parallèle avec les performances boursières de leur société (progression du cours de l'action et politique pratiquée en matière de dividendes), calculées sur une période de cinq ans. Les salaires de ces dirigeants pourront aussi être comparés aux performances boursières accomplies par d'autres entreprises de taille voisine, voire à des firmes opérant dans le même secteur d'activité.

Les PDG américains ont toutefois réussi à éviter l'humiliation suprême, celle de voir leur rémunération fixée – et donc limitée – par les actionnaires comme le proposaient plusieurs membres du Congrès. La Chambre des représentants avait voté, le 9 juin, un texte qui prévoit d'interdire aux entreprises d'appliquer des déductions fiscales aux salaires supérieurs à 1 million de dollars par an. Mais le Sénat ne s'est pas encore prononcé.

La grogne des actionnaires

M. Bill Clinton se dit prêt à laisser aux actionnaires le soin de fixer le salaire des dirigeants de l'entreprise. Il propose aussi de limiter les déductions fiscales sur les salaires jugés « excessifs » (supérieurs à un million de dollars), une mesure qui, selon lui, devrait rapporter 1,3 milliard de dollars sur quatre ans au budget de l'Etat. La SEC a adopté une position moins radicale, mais il reste que ces réformes, dont le Business Roundtable, un lobby regroupant les deux cents principaux patrons américains, a essayé de limiter la portée, vont avoir des effets importants au sein des conseils d'administration. Ceux-ci seront bientôt contraints de limiter dans les faits les rémunérations excessives de leurs dirigeants pour éviter la grogne des actionnaires. M. Ralph Withworth, le président de l'Association américaine des actionnaires, a déjà dressé une liste de 29 sociétés qu'il estime mal dirigées et dont les PDG seront bientôt sur la sellette.

Ces groupements d'actionnaires ne sont pas les seuls à s'insurger contre des avantages jugés excessifs au regard des services rendus. Depuis que la crise a contraint les entreprises à supprimer plus de deux millions d'emplois aux Etats-Unis, le grand public s'est ému des fortunes amassées par certains dirigeants. Au cours des folles années 80, les revenus des PDG américains ont augmenté de 212 %, soit plus du double des bénéfices réalisés par leurs entreprises (78 %) durant la décennie et quatre fois plus que les salaires des ouvriers qu'ils employaient alors (53 %). En 1991, au plus fort de la récession, les patrons américains ont encore accru leur rémunération, de 26 % en douze mois, pour la porter au montant record de 2,4 millions de dollars en moyenne (toujours sur la base des 200 PDG recensés par le magazine *Fortune*). Dans le même temps, les bénéfices après impôts de leurs entreprises avaient chuté de 4,5 %.

La querelle s'est envenimée lorsque, à l'occasion du mémorable voyage du président Bush au Japon en début d'année, les patrons de l'industrie automobile américaine qui l'accompagnaient ont vu les gazettes mettre côte à côte leurs rémunérations et celles de leurs homologues japonais. Alors que le salaire moyen, pour les trente principaux PDG américains était de 3,2 millions de dollars, celui des grands patrons japonais de l'industrie et de la finance atteignait péniblement 525 000 dollars.

Ultérieurement, les défenseurs de l'establishment américain ont fait valoir qu'il fallait ajouter à ces chiffres les prestations (pied-à-terre au centre de Tokyo, abonnement annuel au club de golf), gratuitement consenties à leurs dirigeants par les entreprises nippones. Mais l'écart reste considérable.

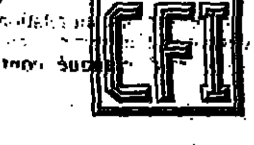
Certains ont préféré prendre les devants. Ainsi, M. James Robinson III, le patron d'American Express, a-t-il annoncé au printemps, que son salaire avait été réduit de 39 % en 1991, malgré le quadruplement du bénéfice de sa société. M. Lee Iacocca, le président de Chrysler, a réduit ses appointements de 35 % en 1991, l'exercice le plus catastrophique que la société ait connu depuis sa création. ITT a réduit d'un tiers le salaire de son PDG, M. Rand Araskog, et General Motors a fait de même avec celui de son patron, M. Robert Stempel. La palme de ce civisme salarial revient pour l'instant à M. John Ackers, patron d'IBM, qui verra son salaire diminuer de 40 % en 1992 après avoir subi en 1991 la première perte annuelle depuis la création de Big Blue.

Mais Corporate America continue à être bonne fille. Car, à côté du salaire proprement dit, elle verse à ses dirigeants de confortables *stock options* qui gonflent considérablement leurs revenus. Ainsi, M. Anthony O'Reilly, le patron de H. J. Heinz, qui n'a disposé en 1991 que d'un salaire annuel de 1,3 million de dollars, doit à ses 73,7 millions de dollars supplémentaires en *stock options* l'honneur de figurer en tête du classement étabi en mai par *Business Week* avec des revenus annuels de 75 millions de dollars (375 millions de francs) au total.

Dorénavant, ces salaires seront mesurés à l'aune des résultats de l'entreprise, et M. Whitworth a fait savoir qu'il fallait s'attendre à *« une poussée terrible d'activisme »*, des groupements d'actionnaires au cours des prochaines années. Bien que le montant de son salaire n'ait pas été directement en cause, la récente éviction du patron de General Motors procède de la même logique : faire en sorte que les dirigeants accusés de mal gérer leur société ne puissent pas s'accrocher indéfiniment à leur fauteuil présidentiel. Et éviter ces pratiques malsaines qui faisaient que la première décision d'un nouveau PDG pressenti pour prendre la tête d'une entreprise consistait à placer le plus haut possible la barre de son salaire. Et à négocier ses conditions de départ.

SERGE MARTI

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



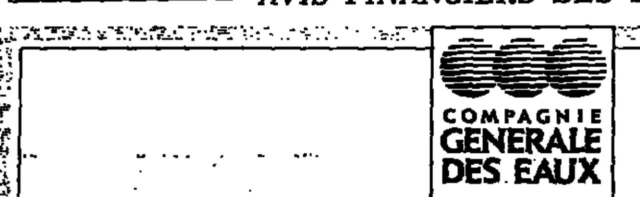
Le Conseil d'Administration de la CFI-COMPAGNIE FONCIÈRE INTERNATIONALE s'est réuni le 28 octobre 1992 sous la présidence de M. Patrick PONSOLLE pour se prononcer sur l'offre publique d'achat proposée par la COMPAGNIE DE SUEZ.

Le Conseil a étudié avec attention les motifs et modalités de l'offre. Le Conseil a noté que cette OPA permettra de rapprocher ses deux filiales, la CFI-COMPAGNIE FONCIÈRE INTERNATIONALE et la BANQUE LA HÉNIN et de conforter la CFI comme un acteur important d'un des principaux pôles de développement du Groupe Suez.

Le Conseil a également constaté que le prix d'offre de 300 F capitalise 14,2 fois le résultat net consolidé, part du groupe 1991, et fait apparaître un rendement brut de 6,50 %.

Après délibération, le Conseil a approuvé le projet d'offre publique d'achat proposé par la Compagnie de Suez. Il considère que le prix proposé par la Compagnie de Suez, sans pleinement refléter la valeur de marché des actifs, constitue, dans les conditions actuelles du secteur immobilier, une offre équitable.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



COMPTES SEMESTRIELS

BÉNÉFICE CONSOLIDÉ : + 9,7 %

Déterminé dans un large périmètre de consolidation, le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 70,7 milliards de francs au cours du premier semestre 1992, contre 62 milliards de francs au 30 juin 1991, en augmentation de 14,1 %. Hors l'incidence de la première consolidation au 30 juin des nouvelles filiales allemandes de la Société Générale d'Entreprises - SGE (1,5 milliard de francs), d'acquisitions à l'étranger de la Compagnie Générale de Chauffe (500 millions de francs), et de reprises d'activité de l'Immobilière Phénix dans le domaine de la maison individuelle (400 millions de francs), la progression de ce chiffre d'affaires consolidé serait de 10,1 %.

Malgré un environnement plus difficile, les métiers de l'eau et de la propreté ont encore connu une certaine croissance ; celle-ci a été plus modérée dans le domaine de l'énergie. Dans le secteur du B.T.P., l'accroissement du chiffre d'affaires résulte principalement de développements à l'étranger. Les travaux en cours du quartier Valmy et l'achèvement de l'immeuble Kupka à La Défense, ainsi que le lancement de certaines opérations nouvelles, expliquent la progression des activités d'aménagement urbain et de promotion immobilière. Les autres secteurs d'intervention du Groupe (communication, santé, autres services collectifs) maintiennent leur croissance, accentuée au premier semestre par certains effets de périmètre.

A l'étranger, le chiffre d'affaires a atteint globalement 18,7 milliards de francs, en hausse de 15,8 % ; dans ce total, les pays européens ont représenté 13,2 milliards de francs (dont 5,7 milliards de francs en Grande-Bretagne et 3,5 milliards de francs en Allemagne) et l'Amérique du Nord, 2,4 milliards de francs.

Le résultat d'exploitation du Groupe égal à 2.507 millions de francs, est de nouveau en progression. Dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de la propreté, cette augmentation est en bonne partie due à des produits non récurrents et à certaines extensions de périmètres ; elle provient également d'une amélioration du secteur santé. Pour le B.T.P., et dans une conjoncture très difficile, en France et à l'étranger, l'amélioration du résultat semestriel de la SGE résulte, notamment, de la non répétition de pertes sur grands chantiers à l'etranger constatées au premier semestre 1991 ; et le groupe CBC a enregistré une nouvelle progression. Mais, de leur côté, les résultats du secteur de l'aménagement urbain et de l'immobilier ont subi les effets de la forte détérioration des marchés des bureaux et de l'habitation. Dans ce secteur, la Compagnie s'apprête à participer à hauteur de 150 millions de francs à la recapitalisation de la société Lucia, dont elle détiendra 10 % environ du capital ; cette opération favorisera une vigoureuse restructuration et une organisation différente des activités du groupe Sari-Seeri.

Le résultat financier est en recul du fait d'un effort d'investissement qui, bien qu'en diminution notable, reste important, avec les développements industriels des secteurs eau, énergie, propreté. Le résultat courant du Groupe est, à 1.480 millions de francs, en croissance de 12,4 %.

Le résultat exceptionnel, avant amortissement des survaleurs, est de 200 millions de francs (contre 364 millions de francs au 30 juin 1991) ; le montant des plus-values de cession d'actifs est inférieur à celui du premier semestre de 1991.

La part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence a été de 222 millions de francs. Elle comprend principalement les quotes-parts de résultats semestriels de Canal Plus, d'Electrafina et de Fougerolle.

Au total, après prise en compte de la part des minoritaires qui apporte cette fois une contribution positive, le résultat net consolidé du Groupe s'est élevé, pour le premier semestre 1992, à 1.102 millions de francs, en augmentation de 9,7 %.

Pour l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé de la Compagnie serait, avec les cours actuels du dollar et de la livre, d'environ 144 milliards de francs (contre 134,9 milliards de francs en 1991), dont près de 38 milliards de francs réalisés à l'étranger. Les dernières analyses confirment que le résultat net consolidé part du Groupe pourrait atteindre 2,9 milliards de francs, tandis que la marge brute d'autofinancement serait d'un niveau un peu supérieur à celui dégagé l'an dernier.

Informations Actionnaires - 05 05 55 66 - 3616 CLIFF

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437

ISSN : 0395-2037

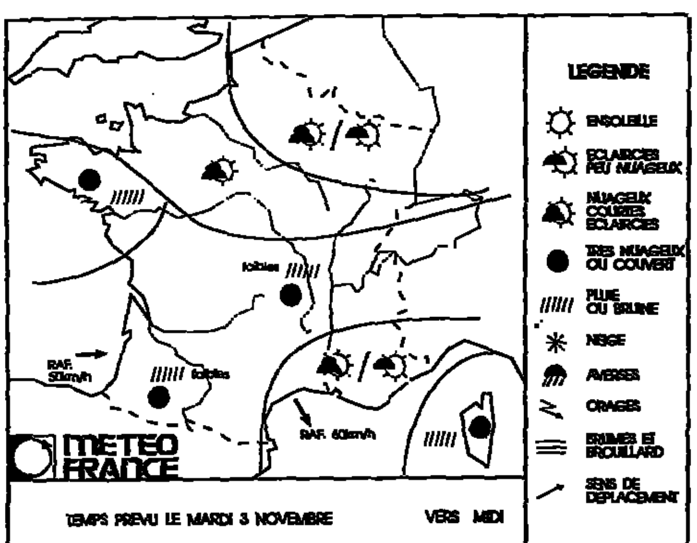
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33



MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 2 NOVEMBRE A 0 HEURE TUC

PRÉVISIONS POUR LE 3 NOVEMBRE 1992



Mardi : nuageux au nord, pluies faibles au sud. – Le matin, les éclaircies seront belles au nord de la Seine jusqu'aux Ardennes. De la Bretagne aux Pays de la Loire, les nuages seront nombreux. Au sud d'une ligne Nantes-Tours-Nancy, le temps sera couvert et faiblement pluvieux. Seules les Alpes du Sud et le pourtour méditerranéen seront épargnées avec de belles apparitions du soleil, avec mistral et tramontane soufflant à 70 km/h. Sur la Corse, il y aura encore des ondées, localement orageuses.

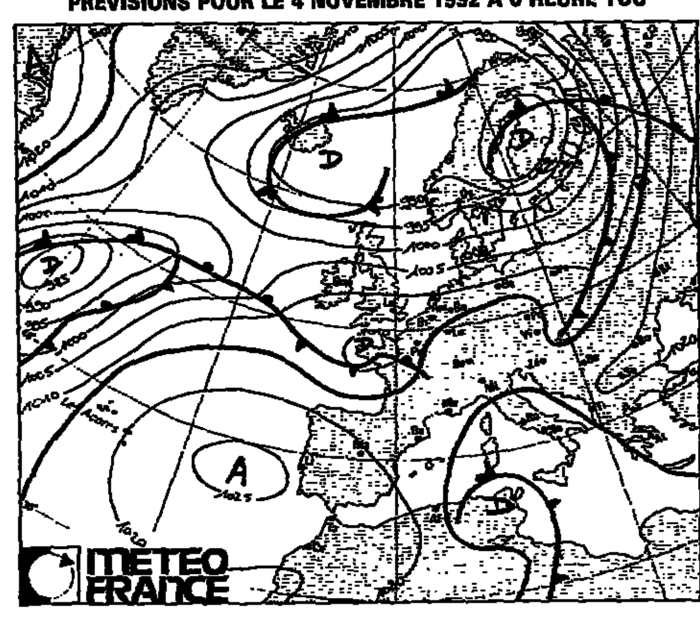
L'après-midi, au nord d'un axe Saint-Brieuc-Châteauroux-Belfort, les nuages et les éclaircies alterneront. De la Bretagne aux Pays de la Loire, le ciel se couvrira, avec de la pluie modérée gagnant vers l'ouest en soirée.

Plus au sud, les nuages seront abondants avec des pluies faibles sauf sur le sud-est et la Corse, où les nuages élevés voileront le ciel.

Les températures minimales iront de 4 à 7 degrés au nord et de 8 à 12 degrés au sud.

Les températures maximales avoisineront 10 à 13 degrés au nord et 14 à 18 degrés au sud.

PRÉVISIONS POUR LE 4 NOVEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 01-11-1992 à 18 heures TUC et le 02-11-1992 à 6 heures TUC — le 02-11-92

FRANCE			
AJACCIO	16	14	P
BIARRITZ	12	6	D
BORDEAUX	12	3	B
BOURGES	11	-2	D
BREST	13	12	P
CAEN	12	7	C
CHERBOURG	11	9	P
CLERMONT-FER.	6	2	C
DIJON	8	0	C
GRENOBLE	11	7	C
LILLE	10	4	C
LIMOGES	6	1	B
LYON	7	3	C
MARSEILLE	14	9	P
NANCY	3	0	B
NANTES	12	6	C
NICE	17	13	P
PARIS-MONTS	8	1	N
PAU	7	6	N
PERPIGNAN	12	8	N
POINTE-A-PITRE	30	23	D
RENNES	13	8	P
ST-ETIENNE	6	5	C
STRASBOURG	2	2	C
TOULOUSE	5	5	C
TOURS	10	0	D
ÉTRANGER			
ALGER	18	14	N
AMSTERDAM	10	6	N
ATHÈNES	26	16	N
BANGKOK	32	25	N
BARCELONE	13	6	D
BELGRADE	13	18	C
BERLIN	4	-1	D
BRUXELLES	9	3	N
LE CAIRE	31	18	D
COPENHAGUE	7	6	C
DAKAR	28	24	N
DELHI	31	18	D
GENÈVE	8	7	C
HONGKONG	25	20	–
ISTANBUL	25	15	N
JÉRUSALEM	26	18	N
LISBONNE	16	10	D
LONDRES	12	11	P
LOS ANGELES	24	13	D
LUXEMBOURG	1	-2	B
MADRID	10	1	D
MARRAKECH	20	8	D
MEXICO	23	10	N
MILAN	13	8	C
MONTRÉAL	2	-6	D
MOSCOU	-4	-5	C
NAIROBI	22	14	P
NEW-YORK	10	5	C
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	15	9	C
PÉKIN	11	3	N
RIO-DE-JANEIRO	25	20	–
ROME	24	15	O
SEVILLE	18	6	D
SINGAPOUR	27	24	C
STOCKHOLM	5	4	C
SYDNEY	23	14	C
TOKYO	20	9	D
TUNIS	23	13	P
VARSOVIE	4	0	C
VENISE	14	10	D
VIENNE	8	4	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde SCIENCES ET MÉDECINE

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Commando chez les blaireaux

NE reculant devant aucun sacrifice, on avait résolu de monter au front du rire. Circonstance aggravante : du rire jeune. Car, n'en déplaise à Brassens – *« le temps ne fait rien à l'affaire »* – le rire jeune existe. Le roi du rire jeune se nomme Arthur, ex-*« animateur le plus con de la bande FM »* (cf. Brassens, justement), aujourd'hui récupéré par TF 1, qui s'en serait voulue de laisser passer une telle affaire. De quoi riait Arthur cette semaine ? De Garretta, évidemment, qui *« a refusé de se faire transfuser de cellule »* et qui vient d'avoir avec ses avocats des premiers entretiens *« globulement séropositifs »* (regard angoissé d'Arthur guettant les rires jeunes dans la salle). L'univers des croulants (au-dessus de vingt-deux ans) colporte des horreurs à propos d'Arthur. *Elles sont imméritées.*

Arthur a beaucoup regardé les Nuls, il a dû retrouver au grenier une pile jaunie de *Charlie Hebdo*, et il dilue le tout dans la camomille jeune, façon Bouygues. Comme devant toute éruption se rapportant à l'adolescence, il n'y a strictement rien à faire, sinon prendre un bon livre, attendre que passent les ans, et que les jeunes spectateurs d'Arthur deviennent de vieux spectateurs du « Bébête Show ». Rassurons-nous, croulants : c'est biologiquement inéluctable. Plus recherché est le ton de « Double jeu », sur France 2. On s'y castagne allègrement parmi les seaux à champagne, la cruauté est la reine de la nuit, tout va bien. Sévit là le vice-roi du rire jeune, Laurent Baffie, un semi-loubard semi-flic qui descend chaque semaine en territoire adverse (c'est-à-dire diurne) pour une opération-commando chez les blaireaux : par exemple, posté à la sortie de l'Assemblée, il va demander à Raymond Barre si *« la politique, ça aide à sauter les gonzesses »*. A la différence d'Arthur, Baffie étincelle d'un talent incontestable, quoique assez terrifiant. Un sale petit talent de provocateur, de ceux qui, selon les hasards de la vie, font les inspecteurs pervers ou les animateurs oubliés au Club Med. Un diamant noir.

A propos de rire : Pivot avait invité un étrange curé belge, Gabriel Ringlet, qui vient de consacrer un livre (*Ces chers disparus*, chez Albin Michel) à l'étude comparative des avis de décès. Par exemple celui-ci, extrait d'un quotidien régional : *« Très touchés par les témoignages de sympathie reçus à l'occasion du décès de M. E., Mme E. et son personnel rappellent qu'ils restent à votre disposition pour l'entretien, la réparation et la vente des voitures Opel. »* Voilà bien du rire jeune, ou on ne s'y connaît pas.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 2 novembre

TF 1

20.45 Variétés : Stars 90. *Emission présentée par* Michel Drucker. Avec Guy Bedos, Muriel Robin, Michel Leeb, Jackie Sardou, Paulette Dubost, Sophie Desmarets, Odette Laure, Catherine Rouvel, Vanessa Paradis, Laurent Voulzy, Catherine Lara, Véronique Sanson, Charles Aznavour, Liane Foly.
22.35 Côté enfants.
22.40 Magazine : *Durand la nuit.* Présenté par Guillaume Durand. Débat : pour ou contre la cigarette ?
0.00 Magazine : Minuit sport. Boxe.

FRANCE 2

20.50 *Divertissement* : La Télé des Inconnus. Avec Didier Bourdon, Bernard Campan, *Pascal Légitimus*.
22.20 Savoir plus. Magazine Diagnostic. Présenté par Martine Allain-Régnault et François de Closets. Opérer sans ouvrir ; Invités : le professeur Bruhat ; le docteur Mouret ; Bernard Lacombe, ancien footballeur.
23.35 Journal et Météo.
23.50 Visages d'Europe.
23.55 Sport : Tennis. Open de Paris-Bercy.

FRANCE 3

20.45 Cinéma : Le Viager. ■ *Film français de Pierre Tchernia (1971).*
22.30 Journal et Météo.
22.55 Sport : Tennis. Résumé du 7e Open de la Ville de Paris.
23.00 ▶ Océaniques. Le Fantôme Efremov, de Iossif Pasternak et Hélène Châtelain.

CANAL PLUS

20.35 ▶ Téléfilm : Papa veut pas que j't'épouse. De Patrick Volson.
22.00 Flash d'informations.
22.10 Le *Journal du cinéma*.
22.15 Cinéma : Les Branches de l'arbre. ■■ Film franco-indien de Satyajit Ray (1990) (v.o.).
0.10 Cinéma : Souhaitez *ne jamais être invité*. □ Film canadien de Jack Lee Thompson (1981).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

20.40 Cinéma : Taxi Blues. ■■ *Film franco-soviétique de* Pavel Lounguine (1989) (v.o.).
22.25 *Court métrage* : L'Aveu. De Horst Edler.
22.40 Téléfilm : Saaraba. D'Amadou Saalum Seck.

M 6

20.45 *Cinéma* : Blue Jean Cop. ■ Film américain de James Glickenhaus (1987).
22.30 *Cinéma : The Wall.* ■■ Film britannique d'Alan Parker (1982).
0.00 Magazine : Culture rock. La saga Pink Floyd.

FRANCE-CULTURE

20.30 L'Histoire en direct. *Toulon, 27 novembre 1942 :* le sabordage de la flotte. Avec Michèle Broussole, Pierre-*Jean Chailley et les amiraux* Dalle, Fritsch, Gardies et Wassilieff.
21.30 Dramatique. Un si joli petit voyage, d'Yvane Daoudi.
22.40 La Radio dans les yeux. L'actualité de l'architecture.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Jean-Christophe Bailly (la Ville à l'œuvre).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de la radio danoise) : Le *Jardin aux échos pour solistes, chœur et* orchestre sur des textes de William Shakespeare, Albert Cohen et Rainer Maria Rilke, de Sorensen ; Le Prince de bois, de Bartok, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la radio danoise, dir. Leif Segerstam ; sol. : Asa Baverstam, soprano, Martyn Hill, ténor.
23.09 Ainsi la nuit. Par Anne-Marie Réby. Trio pour piano, violon et violoncelle en fa *majeur op.* 18, de Saint-Saëns ; Sonate pour piano en si mineur, de Liszt.

Mardi 3 novembre

TF 1

15.25 Série : Hawaii, police d'Etat.
16.10 Club Dorothée. Ricky ou la Belle Vie ; Huit ça suffit ; Clip.
17.25 Jeu : *Une famille en or.*
17.55 Série : Hélène et les garçons.
18.25 Feuilleton : Santa Barbara.
18.55 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne.
20.00 Journal et Météo.
20.45 Cinéma : L'Année des méduses. □ *Film français de Christopher Franck (1984).*
22.40 Côté enfants
22.45 Les Films dans les salles.

22.55 Téléfilm : Angoisse sur la ville. *De Robert Collins.*
0.30 Météo, Bourse et Journal.
0.50 Élections américaines. Emission réalisée en collaboration avec l'*International Herald Tribune* et présentée par Dominique Bromberger.

FRANCE 2

15.15 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran.
16.05 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.30 Feuilleton : Beaumanoir.
17.00 Magazine : Giga. Reportages ; Lycée alpin ; La Fête à la maison ; *Reportages ; Sauvés par le gong.*
18.30 Le Jeu ! Animé par William Leymergie.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.
20.00 Journal, Open de tennis de Paris-Bercy, Météo et Journal des courses.
20.50 *Cinéma : Tom et Lola.* □ Film français de Bertrand Arthuys (1989).
22.35 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. Mes fantasmes *de femme. Reportages* : Elvira, de Bénédicte Layet et Angela Lorente ; Strip-tease à Barcelone, d'Angela Lorente ; Ecole du sexe à San-Francisco, de Jérôme Caza ; Les Clientes de cassettes porno, d'Amélie Develay ; Valérie, de Bénédicte Layet et Angela Lorente.
23.40 Journal et Météo.
23.55 Visages d'Europe.

FRANCE 3

13.55 Sport : Tennis. 7e Open de la Ville de Paris, en direct.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.55 Un livre, un jour. *Un homme remarquable*, de Robertson Davies.
19.00 Le 19-20 de l'information. *De 19.09 à 19.30, le journal de la région.*
20.05 Jeu : Hugodélire.
20.15 Divertissement : La Classe.
20.40 *INC.*
20.45 Série : Les Aventures de Tintin. Les Bijoux de la Castafiore, de Stéphane Bernasconi, d'après Hergé.
21.40 Magazine : Faut pas rêver. Présenté par Sylvain Augier. Invité : Claude Lelouch. Cuba : la maison des troubadours, de Paul Alessandrini et Jean-Pierre Janssen ; Allemagne : la petite musique de Weimar, de Jean-Claude Morin, Sylvie Hauel et Daniel Guinand ; Egypte : Siwa, la fin du voyage, de Patricia Micallef et Laurent Desvaux.
22.35 Journal et Météo.
23.00 Sport : Tennis. Résumé du 7e Open de la Ville de Paris.
23.05 ▶ *Téléfilm : Un amour de village.* De Thadé Piasecki.

CANAL PLUS

15.55 Cinéma : Burning Secret. □ Film britannique d'Andrew Birkin (1988).
17.35 Documentaire : Les Sentinelles de la savane. *De Hugo Van Lawick et William G. Levy.*
18.00 Canaille peluche. Beetle Juice.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.50 Le Top.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : 48 heures de plus. ■ *Film américain de Walter Hill (1990).*
22.05 Flash d'informations.
22.10 Cinéma : Urga. ■■■ Film franco-soviétique de Nikita Mikhalkov (1991).
0.05 Cinéma : Le Complot. ■ Film français de René Gainville (1973).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Opéra équestre (rediff.).
***19.00* Documentaire : L'Amérique perdue et retrouvée.** De Lance Bird et *Tom Johnson.*
19.55 Série : Monty Python's Flying Circus.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Dame la Lune. Soirée proposée par Doris Hepp.
20.41 Documentaire : Le Rêve *d'Icare, encore, toujours...* De Manfred Hulverscheidt.
21.25 Documentaire *: Au clair de la Terre.* D'Annick de Souzenelle, Bernard Coquempot et *Michel Casse.*
21.55 *Court métrage* : On a marché sur la Lune. *De Johanne Prégent.*
22.20 Court métrage : Gens de la Lune. De Brigitte Kramer.
23.00 Court métrage : Ogre mangeant des jeunes femmes sous la Lune. D'Anna-Célia Kendall.
23.20 Court métrage : *La Fête de la Lune.* De Gisela Mahlmann.
23.30 Court métrage : Man from the Moon. De Kaizo Hayashi (v.o.).

M 6

14.45 Magazine : Destination musique.
17.00 Jeu : Zygopolis.
17.30 Série : Campus Show.
18.05 Série : Equalizer.
***19.00* Série : Les Routes du paradis.**
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Le Mardi c'est permis.
20.45 Téléfilm : Lassie et ses petits.
22.30 Cinéma : La Bataille d'El Alamein. ■ Film italien de Calvin Jackson Padget (1969).

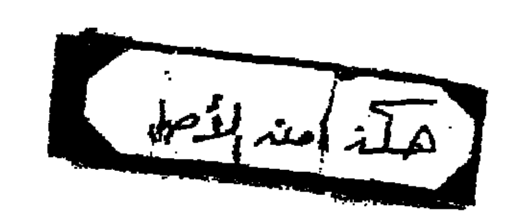
FRANCE-CULTURE

20.30 *Archipel science.* Le retour de Giotto ou la réactivation d'un *satellite.*
21.30 Grand angle. Le fichier juif. 2. Enquête sur *une disparition* (rediff.).
22.40 Les Nuits magnétiques. Au pays du zinc : une journée sur les toits de Paris.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Antonio Tabucchi (Une malle pleine de gens).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 *Concert* *(donné le 11 mai à Monte-Carlo)* : Sposa son disprezzata, Chiare donde, Agitata da due *venti*, de Vivaldi ; *Piangero* la sorte mia, de Haendel ; La Ragata veneziana, de Rossini ; *Trois sonnets de Pétrarque*, de Liszt ; La Serenata, Ideale, Chanson de l'adieu, Non t'amo piu, Alba separa dalla luce l'ombra, de Tosti, par Katia Ricciarelli, soprano, Richard Barker, piano.
22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraieb. Don Pasquale, extraits, de Donizetti ; Dinorah, acte II, de Meyerbeer ; Les Contes d'Hoffmann, acte II, d'Offenbach.
23.09 *Ainsi la nuit.* Frauenliebe und Leben op. 42, de Schumann ; Quintette pour instruments à vent, de Villa-Lobos ; Sonate pour piano n° 2 en si bémol majeur op. 36, de Rachmaninov.





Un tournant dans l'application dès accords de Matignon

Les indépendantistes sont désormais en position dominante dans l'industrie hôtelière de Nouvelle-Calédonie

Les dirigeants indépendantistes de la province Nord de la Nouvelle-Calédonie, qui étaient déjà devenus les premiers exportateurs locaux de minerai de nickel, viennent de conclure *un accord financier qui les place* également en position dominante dans l'industrie hôtelière du territoire. Leur stratégie mécontente le président du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), M. Jacques Lafleur.

L'une des interrogations majeures sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, depuis la signature des accords de Matignon et de la Rue Oudinot, il y a quatre ans, touchait aux capacités gestionnaires des élus indépendantistes.

La loi référendaire du 9 novembre 1988 ayant restauré la paix en partageant le territoire en deux zones politiques – l'une, constituée par la province Sud, dominée par le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR); l'autre, formée par les provinces du Nord et des îles Loyauté, contrôlée par le Front de libération national kanak socialiste (FLNKS) – la question était de savoir, dans la perspective du référendum d'autodétermination prévu en 1998, si les successeurs de Jean-Marie Tjibaou parviendraient à prouver qu'ils seraient capables, le cas échéant, d'administrer correctement un Etat indépendant selon les normes occidentales de la modernité.

Le président de la province Nord, M. Léopold Jorédié, et son équipe avaient déjà démontré leur aptitude à faire fructifier le capital minier que leur avait «légué», moyennant 99 millions de francs, le président du RPCR, M. Jacques Lafleur, député RPR, après avoir *racheté, au printemps 1990, avec le* soutien de l'Etat, la part majoritaire que celui-ci détenait dans la Société minière du Sud Pacifique (SMSP). Cette société a élargi sa sphère d'activité en trouvant notamment de nouveaux clients japonais, elle contrôle actuellement 40 % des exportations calédoniennes de nickel et ses gros bénéfices (99 millions de francs de cash-flow en 1991) lui permettent de participer au développement du nord et de l'est de la Grande Terre en favorisant les opérations de diversification économique. La stratégie suivie en ce domaine par M. Jorédié est parfaitement en phase avec la démarche du président de l'Union calédonienne (UC, principale composante du FLNKS), M. François Burck, qui ne cesse de répéter à ses militants que *«l'indépendance, c'est s'insérer dans les circuits économiques et financiers qui régissent notre monde pour ne pas rester à la remorque».*

La question est définitivement tranchée depuis l'annonce-surprise, *intervenue lundi après-midi* 2 novembre, à Nouméa, du nouvel accord conclu *par M. Jorédié* et les siens avec, cette fois, le groupe *Accor dans le secteur du tourisme.* Les dirigeants de la SOFINOR (société financière appartenant à la province Nord) ont fait savoir, en effet, qu'ils viennent, par l'intermédiaire de leur Compagnie d'investissement touristique (CIT), de prendre le contrôle du plus grand hôtel de Nouméa, le Surf Hôtel (deux cent soixante chambres, chaîne Novotel). *«La Compagnie d'investissement touristique a été amenée à prendre une participation majoritaire au sein de la société SOCABA, propriétaire notamment du Surf hôtel, de l'Hôtel Ibis, du Casino-royal de Nouméa,* indique le communiqué commun diffusé lundi après-midi par le président-directeur général de la CIT et le directeur général d'Accor pour l'Asie et le Pacifique. *Le groupe Accor a confirmé sa volonté de participer à cette opération. Le groupe français, leader mondial de l'hôtellerie, traduit ainsi son intention de faire de la Nouvelle-Calédonie un élément important de son développement dans la zone Asie-Pacifique tout en permettant à la CIT, promoteur du Malabou Beach Hôtel de Poum et du Koulnoué-Village Club Med de Hienghène, de bénéficier d'un réceptif de qualité à Nouméa.»*

M. Lafleur ulcéré

La SOFINOR détient désormais 53 % du capital de la nouvelle société (4,5 milliards de francs CFP, soit 247,5 millions de francs) à laquelle le groupe Accor participera *à hauteur de 20 %, le reste* étant aux mains de petits porteurs. *Les dirigeants de la province Nord* ont investi dans cette opération une partie des bénéfices réalisés en 1991 par la SMSP et se retrouvent *ainsi* en première position dans l'industrie hôtelière. L'accord prévoit notamment la construction de soixante chambres supplémentaires au Surf Hôtel, la réalisation d'un hôtel-casino à Koné et d'une *«infrastructure hôtelière»* dans l'île de Lifou.

L'annonce de cette opération a fait sensation à Nouméa parce que c'est la première fois que les dirigeants indépendantistes réalisent un investissement d'une telle ampleur au cœur de la province Sud et cela dans un secteur qui apparaissait jusqu'ici comme la chasse gardée des intérêts caldoches et métropolitains. Au-delà des considérations économiques et financières, l'événement revêt bel et bien une dimension politique. Il *a été mal accueilli, d'ailleurs,* par M. Lafleur, qui a été mis devant le fait *accompli bien que M. Jorédié* ait pris soin de lui donner la pri*meur de la nouvelle en lui* proposant une participation minoritaire.

Le président du RPCR, qui a l'habitude de régner en souverain sur les affaires calédoniennes, est apparu d'autant plus ulcéré, en privé, que les dirigeants de la province Nord ont agi dans le plus grand secret, qu'ils ont traité avec l'un de ses ennemis intimes, M. Jean Rousseu-Salet, qui était jusqu'à présent le principal porteur de parts du groupe possédant le Surf Hôtel, et qu'il négocie lui-même, avec Air France, depuis longtemps, la construction d'un hôtel Méridien à Nouméa. Selon des sources locales le président du RPCR aurait multiplié les pressions sur les dirigeants de l'Union calédonienne, ainsi que sur les autorités gouvernementales, à la fin de la semaine, pour essayer de défaire cet accord en l'interprétant comme... un dévoiement des accords de Matignon.

ALAIN ROLLAT

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «*Le Monde-L'Économie*» folioté 27 à 38

Le numéro du « *Monde* » daté 1er-2 novembre 1992 a été tiré à *489 494 exemplaires.*

Demain dans « le Monde »

«Sciences-médecine»

Quarante-six-jours en boîte

Avec l'*expérience de plongée* (fictive) profonde Hydra-10, la COMEX va faire vivre trois hommes sous une pression de 70 bars : une «première» mondiale.

Un encombrant quinquagénaire

Découvert pendant la seconde guerre mondiale, le plutonium devait être à l'origine d'un nouvel âge d'or énergétique. Cinquante ans plus tard, il dérange.

Les négociations sur l'Uruguay Round

La France exclut un accord sur le GATT avant les élections américaines

M. Edward Madigan, secrétaire d'Etat américain à l'agriculture, et M. Ray MacSharry, commissaire européen à l'agriculture, se sont retrouvés, dimanche 1er novembre à Chicago, pour reprendre les négociations interrompues le 21 octobre entre les *Etats-Unis* et la CEE sur le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). *«Nous cherchons à conclure un accord acceptable des deux côtés de l'Atlantique»,* a déclaré M. Roger Rinnigan, porte parole de M. Madigan.

Lors du forum *RMC-L'Express,* dimanche 1er novembre, M. Jean-Pierre Soisson, ministre français de l'agriculture, a lancé un appel à M. MacSharry. *«Il ne peut y avoir d'accord à Chicago»,* a déclaré M. Soisson dénonçant la *«volonté américaine»* de *«donner satisfaction à ses agriculteurs»* quelques jours avant l'élection présidentielle. *«Je souhaite un accord du GATT, je ne souhaite pas un accord la veille d'une élections présidentielle, pour des raisons qui n'ont rien à voir, avec le développement des échanges entre l'Europe et les Etats-Unis»,* a souligné le ministre. M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances, a également exclu, le 1er novembre à «l'Heure de vérité» sur F2, la conclusion d'un accord sur l'Uruguay Rond avant les élections américaines. Interrogé sur la capacité de M. MacSharry de défendre les intérêts de la France, M. Sapin a déclaré qu'il n'avait *« aucun doute »* sur cette capacité et sur *« sa volonté de respecter »* le mandat qui lui a été confié.

L'Etat vient au secours de Briançon

MARSEILLE

de notre correspondant régional

A la suite du plan de redressement proposé à la commune de Briançon par la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur (*le Monde* du 21 octobre), le préfet des Hautes-Alpes vient d'arrêter le budget de la commune pour 1992. A partir des recommandations de la chambre, concernant des économies drastiques, tant en fonctionnement qu'en investissement, ce budget prévoit une augmentation de la fiscalité locale limitée à 3 %. Il tient compte d'une subvention d'équilibre allouée par l'Etat de 30 millions de francs sur trois ans, à compter de 1992, et de la promesse d'une subvention de 20 millions de francs supplémentaires en 1995 et 1996.

Cet effort de l'Etat est toutefois subordonné à la conclusion d'un accord entre la commune et les banques (Crédit local de France et Société lyonnaise de banque, *qui ont* accepté un «reprofilage» de la dette *sur 25 ans au taux de 8 %*) avant le 31 décembre 1992 et à la bonne exécution du plan de redressement à fin 1994. Le conseil régional de PACA et le conseil général des Hautes-Alpes doivent également accorder à la commune – dont l'endettement atteint 502 millions de francs pour une population de 12 000 habitants – des subventions d'investissements d'un montant global de 50 à 60 millions de francs.

Le nouveau maire (PR) de Briançon, M. Alain Bayrou s'est félicité de ce *« premier pas important par lequel l'Etat reconnaît sa responsabilité dans la faillite financière à laquelle la précédente municipalité socialiste a conduit la commune »*

G. P.

L'affaire du sang contaminé

M. Edmond Hervé trouve «injustes» les propos de M. Bernard Kouchner

Le député (PS) d'Ille-et-Vilaine et maire de Rennes, M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé, a déclaré, lundi 2 novembre, à l'hôtel de ville de Rennes, qu'il trouvait *« ignobles les accusations de crimes et d'empoisonnement volontaire portées»* à son encontre dans l'affaire du sang contaminé par le virus du sida.

Dans une déclaration qu'il a lue debout devant la presse et que nous transmet notre correspondant à Rennes, l'ancien secrétaire d'Etat à la santé du gouvernement de M. Laurent Fabius, de 1984 à 1986, a affirmé qu'il avait *« toujours agi en conscience et qu'il défendrait jusqu'au bout* [son] *honneur»*, et qu'il vivait *« tous les jours avec ce drame de la contamination».*

«Samedi dernier, M. Bernard Kouchner a tenu des propos que je trouve injustes, a-t-il ajouté. *Je suis persuadé que s'il avait étudié le dossier Mérieux, il n'aurait pas tenu ces propos.»* A ce sujet, M. Hervé a tenu à formuler deux remarques : *«La première, c'est que M. Mérieux reconnaît qu'il n'avait pas conscience du risque, et que tous les spécialistes à quelques semaines près ont pris les mêmes décisions. La seconde, c'est que M. Mérieux ne pouvait pas ignorer les deux arrêtés du 23 juillet 1985 qui étaient des arrêtés publics et abondamment commentés.»*

« M. Laurent Fabius a proposé la constitution d'un «jury d'honneur» avec mon plein accord», a encore indiqué M. Hervé, soulignant que, dans cette éventualité, il reprendrait les explications qu'il avait données le 24 juillet devant le tribunal correctionnel de Paris. *(Lire nos autres informations pages 12 et 13.)*

Une série de commémorations près d'Aix-en-Provence

La mémoire retrouvée du camp des Milles

MARSEILLE

de notre correspondant

Bien que moins tristement célèbre que Drancy ou le Struthof, le camp des Milles n'en a pas moins fonctionné de septembre 1939 à mars 1943 dans les locaux d'une ancienne tuilerie de la commune des Milles (à 5 kilomètres d'Aix-en-Provence sur la route de Marseille) : d'abord comme un camp d'internement des étrangers *«relevant d'une puissance ennemie»*, puis comme un camp de transit, théoriquement destiné à l'émigration d'un certain nombre d'internés vers des pays d'accueil avec l'autorisation de Vichy, et enfin, à partir d'avril 1942, comme un camp de déportation vers Auschwitz. Près de deux mille hommes, femmes et enfants seront déportés par les autorités françaises ; mille cinq cents ne sont pas revenus.

La fonction de camp d'internement des Allemands et Autrichiens fuyant le nazisme a valu au camp des Milles d'avoir une population qui atteignait, fin 1940, le nombre de trois mille internés, dont un grand nombre d'intellectuels, tels l'écrivain Lion Feuchtwanger, le Prix Nobel Otto Meyerhof, et les peintres Max Ernst et Hans Bellmer.

Etrangement, durant une quarantaine d'années, le camp des Milles a été occulté dans la mémoire collective. C'est pour la raviver que des associations d'anciens déportés résistants et le Centre communautaire juif d'Aix-en-Provence, regroupés au sein de l'Association du wagon-souvenir des Milles, aidés par les collectivités locales, organisent, du 2 au 16 novembre, sous le titre «Mémoire pour demain», une quarantaine de manifestations, principalement tournées vers les jeunes. Le temps fort sera l'inauguration, le 9 novembre à 17 h 30, sur les rails mêmes d'où partirent les convois, de wagons à bestiaux identiques à ceux qui *commencèrent leurs sinistres* rotations, à l'été 42, quand Vichy *devança le désir des nazis.*

JEAN CONTRUCCI

► **Renseignements : Office *municipal de la jeunesse,* 37, boulevard Aristide-Briand, 13100 Aix-en-Provence. Tél. 42-23-18-45.**

La Cour suprême chilienne penche pour l'application de la loi d'amnistie dans les cas de disparition

SANTIAGO

correspondance

La Cour suprême chilienne, dont les membres sont loin d'être des ennemis du général Pinochet, a refusé, vendredi 30 octobre, de rendre la justice civile compétente dans le cas de la disparition d'un citoyen qui a la double nationalité *française et chilienne,* M. Alfonso Chanfreau. Elle a *transmis le dossier à la justice* militaire, évoquant l'*«état de guerre» qu'aurait* connu le Chili dans les années 1973 et 1974.

Cette décision constitue un nouveau revers pour tous ceux qui souhaitent que des poursuites soient engagées à l'encontre des responsables de violations de droits de l'homme commises pendant la dictature. *La loi d'amnistie,* promulguée par le régime *militaire le 11 mars 1978, s'applique* aux crimes commis entre 1973 et 1978. La justice militaire, sauf énorme surprise, devrait l'appliquer.

Il est donc probable que les circonstances de *la disparition* d'Alfonso Chanfreau, dirigeant du *Mouvement de la gauche révolutionnaire* (MIR), ne seront jamais *connues.* L'enlèvement de M. Chanfreau remonte au mois de juillet 1974 et sa trace se perd après son passage à l'un des centres de torture de la DINA, les services secrets des forces armées. Cet organisme, créé en novembre 1973 par le général Pinochet, se spécialisa, jusqu'à sa dissolution en 1977, dans les arrestations et exécutions des opposants au régime. *Un juge d'instruction* civile, Mme Gloria Olivares, avait *entamé une enquête qui* s'est heurtée à l'opposition résolue des forces armées. Parmi les principaux suspects figurent deux membres de la DINA, le colonel Miguel Krassnoff et le civil Osvaldo Romo, tortionnaire dont l'expulsion du Brésil vers le Chili est attendue dans les prochains jours.

«La décision de la Cour suprême est ignominieuse», a déclaré un représentant d'un organisme de défense des droits de l'homme créé par l'Eglise pendant la dictature. Le gouvernement, par la voix du ministre Enrique Correa, a, pour sa part, *«regretté»* cet arrêt. A moins d'un geste spectaculaire de la justice militaire, les raisons d'être de la loi d'amnistie, qui avait été acceptée par le gouvernement démocratique comme prix à payer pour obtenir la normalisation de ses relations avec les forces armées, risquent fort d'être remises en question.

BRUNO ADRIAN

M. René Pellat futur président du CNES

Le président du Centre national de la recherche scientifique, M. René Pellat, vient d'être nommé par décret du 30 octobre 1992, paru au *Journal officiel* du 31 octobre, membre du conseil d'administration du Centre national d'études spatiales (CNES) en *remplacement* de M. Jacques-Louis Lions, soixante-cinq ans, président du CNES depuis le 23 octobre 1984.

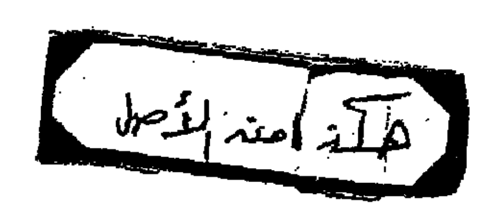
[Né le 24 février 1936, à Alger, M. René Pellat est ancien élève de l'Ecole polytechnique (1956) et ingénieur du corps des ponts et chaussées. Il commence sa carrière au Commissariat à l'énergie atomique où il entre en 1962, au département de la physique des plasmas et de la fusion contrôlée de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine). Mis à la disposition du CNRS en 1972, il y obtient un poste de maître de recherche dans la section d'astronomie, puis de directeur de recherche en 1975. L'ensemble de ses travaux sur les plasmas lui a valu la médaille d'argent du CNRS. Professeur à l'Ecole polytechnique, puis membre correspondant de l'Académie des sciences (1982). M. Pellat a participé de 1983 à 1987 aux travaux du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT). En 1982, il est nommé conseiller scientifique auprès du directeur général du CNES et devient, en novembre 1989, président du CNRS.]

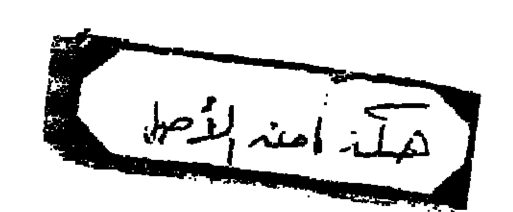
Un scientifique russe inculpé de divulgation de «secrets d'Etat»

Un scientifique russe, *M.* Vil Mirzaïanov, appréhendé le 22 octo*bre dernier à la suite d'un article* qu'il avait signé sur des recherches *en armes chimiques poursuivies* en Russie, a été inculpé, samedi 31 octobre. Mais le motif de *«divulgation de secrets d'Etat»* ne figure pas dans l'information du ministère de la sécurité citée par l'agence ITAR-TASS. Car si le code pénal russe interdit la divulgation de tels «secrets», il n'y a pas encore de loi *définissant ce qui constitue une* information confidentielle. M. Boris Eltsine avait *cependant signé début* 1992 un décret, passé presque inaperçu, indiquant que, jusqu'à l'adoption d'une telle loi, les normes en vigueur sous le régime communiste pouvaient encore être invoquées.

M. Mirzaïanov avait affirmé le mois dernier dans *les Nouvelles de Moscou* que l'institut moscovite dans lequel il travaillait était en train de développer une nouvelle formule d'arme binaire et l'avait fait tester au printemps en Ouzbékistan, peut-être sans informer les *autorités* de Tachkent. Il affirmait aussi que des fuites se produisaient *dans l'atmosphère et que la quantité* de poison stockée suffirait à dépeupler la capitale en cas d'accident ou d'incendie dans l'institut.

L'affaire a sérieusement inquiété les organisations de défense des *droits de l'homme à Moscou,* qui dénoncent ce retour en force de l'ex-KGB, *alors que l'emprisonnement* pour de tels motifs était *tombé en désuétude. Ces organisations* dénoncent aussi le fait que *M. Mirzaïanov n'ait pas été* autorisé à rencontrer son avocat, comme *c'était toujours* le cas avec les dissidents du temps de l'URSS. – *(AFP, Reuter.)*





Le Monde

Le mistigri des actions



Dans un contexte économique et boursier peu favorable, le plan d'épargne en actions n'a pas mal démarré. Malgré ses avantages, l'essentiel des apports provient de transferts de fonds déjà investis.

page 28

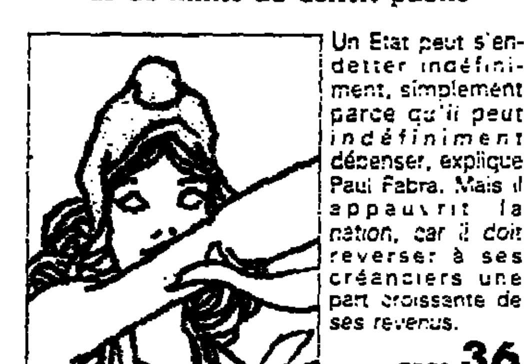
Les indigestions d'Allianz



En procès avec la Compagnie de navigation mixte, actionnaire de sa filiale française, Allianz, le géant allemand de l'assurance, internationalisé à outrance au cours des années 80, a du mal à maintenir sa rentabilité.

page 29

Pas de limite au déficit public



Un Etat peut s'endetter indéfiniment, simplement parce qu'il peut indéfiniment dépenser, explique Paul Fabra. Mais il appauvrit la nation, car il doit reverser à ses créanciers une part croissante de ses revenus.

page 36

L'ECONOMIE

Radio tout-éco

Consacrée à l'argent, aux affaires et à la Bourse, la petite dernière des ondes parisiennes est lancée avec de gros moyens

CELA devait arriver. Cela nous pendait au nez. Question de logique et de marché. Question d'époque aussi. Récapitulons : nous avions eu des radios batailleuses (Vercingétorix, Corsaire, Geronimo...), des radios amoureuses (J't'aime FM, Radio Golfe d'Amour...), des radios accueillantes (Radio Bienvenue et Radio Amigos) et des radios gourmandes (Radio Cerise, Radio Pizza). Nous connaissions depuis longtemps les grandes généralistes (RTL, Europe 1, RMC et Inter) et depuis 1981 les radios musicales (Classique, Skyrock, Europe 2, NRJ) ; des radios ciblées enfants (Superloustic) ou grands-parents (Radio Bleue), des radios religieuses et des radios ethniques, une radio tout-info, des radios politiques.

Mais de Radio Argent ou autres Radio Fric, non, la FM bigarrée n'en avait guère semé. Timidité ? Négligence ? Erreur de perspective ? Manque de moyens sans doute, le format est coûteux, mais les exemples américains prouvent depuis belle lurette sa rentabilité sur le câble ou les fréquences FM. Le trou, à Paris, sera bientôt comblé : le 16 novembre, une nouvelle radio connue pour le moment sous le nom de code BFM va débarquer. B comme Business, Bourse, Banque ou Blé ; F comme Fric ou Finances, M comme Monde, Marchés ou Monnaie.

Ce sera la première fois depuis quelques années qu'un projet commercial de cette ampleur est lancé de toutes pièces. Avec fréquence gratuite – 96,4 MHz – octroyée très légalement le 15 juin par la Conseil supérieur de l'audiovisuel. Avec plan d'expansion pour former un mini-réseau national.

Annick Cojean

Lire la suite page 31

Le lobbying français à Bruxelles



De plus en plus de décisions vitales pour les entreprises se prennent à Bruxelles. Mais les Français ont mis longtemps à comprendre qu'il n'était ni honteux ni superflu de faire représenter leurs intérêts par des professionnels auprès des instances communautaires. Ils préféraient les contacts politiques ou le copinage entre hauts fonctionnaires. Depuis trois ans, régions, professions, sociétés et syndicats rattrapent le temps perdu, ouvrant quantité de bureaux permanents dans la capitale européenne pour préparer 1993.

Lire pages 32 et 33 les articles de Jean de La Guérivière

Liban : la ruine et l'espoir

La nomination de Rafic Hariri à la tête du gouvernement a créé une folle espérance. Mais deux ans après la fin de la guerre, le pays, sous contrôle syrien, est toujours au point mort, et l'économie, plus malade que jamais

BEYROUTH
de notre envoyée spéciale

« *SI Hariri...* » Mardi 20 octobre la rumeur enfièvre la ville. Partie des piscines et jardins suspendus des profiteurs de la guerre, sur les collines du Neuilly libanais, elle électrise le prospère quartier des banques puis se répand à travers les petites rues commerçantes, où le réseau électrique à demi arraché, les chantiers inachevés, les façades criblées d'impacts et les voitures mal rafistolées portent encore les stigmates de la guerre, pour finalement descendre jusqu'aux squats pourris de l'ancien centre-ville.

Deux jours plus tard, la nomination du nouveau premier ministre est officielle.

L'« effet Hariri » a joué à plein : en quelques heures les réserves de change du pays ont remonté de 600 à 850 millions de dollars, et les autorités monétaires envisagent avec confiance d'atteindre l'objectif de 1 milliard. Seule leur intervention a empêché le cours de la livre libanaise de bondir de 22 %. Les bons du Trésor, jusque-là boudés, s'arrachent. Dans les salons, dans les échoppes, dans les banques, dans les taxis, le Liban tout entier, chrétiens et musulmans confondus, se prend à rêver.

STAND-BY • Un espoir « gros comme ça ! », à la hauteur de la tâche à accomplir. Car deux ans après l'arrêt des combats, tout ou presque reste à faire. La reconstruction n'a pas démarré, faute de crédits ; les infrastructures restent dans un état lamentable ; les affaires piétinent ; l'administration, pourrie d'anciens miliciens incapables, est paralysée ; et l'économie se dégrade, à la recherche d'un second souffle.

Après un démarrage prometteur, début 1991, qui suit l'arrêt des combats, tous les indicateurs ont dès la fin de l'année viré au rouge : inflation galopante (100 % en 1992), monnaie en chute libre, croissance réduite de moitié, chômage, déficit des paiements et du budget (1).

Les classes moyennes sont à bout d'économies : leurs salaires payés en livres s'érodent tandis que les prix, eux, tous calculés en dollars, s'envolent. « *Le Liban a été mis en stand-by pendant dix-sept ans. Il le reste. Sans les obus* », dit un banquier. « *Nous sommes comme un coureur de fond : tant qu'il court, il ne sent pas la fatigue. C'est à l'arrivée qu'il s'effondre* », renchérit un agent immobilier.

Véronique Maurus

Lire la suite et l'article de Wabel Abdallah page 30

(1) Le déficit du budget devrait doubler en 1992, pour atteindre 55 % des dépenses totales.

MODE D'EMPLOI

FINANCES

Le mistigri des actions

Le plan d'épargne en actions (PEA) n'a pas mal démarré.
Mais une grande partie des placements provient du transfert de portefeuilles existants.
La préférence des Français va aux produits à revenu garanti

LANCÉ le 14 septembre, à grand renfort de publicité, le plan d'épargne en actions (PEA), destiné à attirer l'argent des ménages vers la Bourse, a-t-il, au bout d'un mois et demi, tenu ses premières promesses? Difficile de l'évaluer, dans la mesure où le «marché» envisagé n'était pas évident, le Trésor tablant sur une «fourchette» très large : de 15 à 40 milliards de francs... Rien de comparable avec les milliards de francs drainés par le plan d'épargne populaire (PEP).

De surcroît, la morosité générale et les turbulences des marchés financiers ne sont pas de nature à pousser les épargnants à se précipiter.

Du coup, la plupart des établissements promoteurs ont rivalisé d'imagination pour trouver le produit, ou plus justement les produits qui permettraient de séduire la plus grande clientèle possible. Six grandes familles sont disponibles : certaines sont adossées à des OPCVM de type Sicav ou fonds commun de placement, d'autres sur des actions en direct, d'autres encore ont joué la carte des produits garantis, sans pour autant déborder du cadre légal. Enfin, certaines ont associé le PEA à des contrats d'assurance, mixtes ou parts sociales.

OBJECTIFS • Globalement, le résultat acquis n'est pas négligeable et paraît, à ce stade, assez conforme aux prévisions des promoteurs, sans plus, à la fois en termes de nombre de plans ouverts et de montants. Sur les principaux réseaux, c'est près de 1 million de plans qui ont été ouverts, et les responsables des établissements ne font pas trop triste mine. 400 000 plans au Crédit agricole, selon le directeur de la gestion mobilière, Paul-Henri de la Porte du Theil; 300 000 au Crédit lyonnais, indique Jean-Claude Vannier, en charge de la direction de la clientèle des particuliers, le réseau a été mobilisé depuis le mois de juillet; 100 000 à la Société générale, 80 000 à La Poste, et autant à l'Ecureuil, 70 000 à la BNP, etc. Ni déception ni triomphe, et pas de quoi bouleverser non plus la hiérarchie des établissements. Ceux-ci restent, il est vrai, discrets sur leurs plans de route. Mais lorsqu'ils sont indiqués, les objectifs restent dans la ligne de mire : la BNP escompte 200 000 plans, le Crédit agricole 1 million d'ici à la fin de l'année. On est donc à 35 %-40 %...

Sur les en-cours aussi, la discrétion est souvent de mise. Toutefois, les caisses d'épargne parlent de 1,1 milliard de francs, La Poste de 1,3 milliard, le Crédit agricole de 7 milliards, la Société générale de 4 milliards – ce qui serait conforme à l'objectif qu'elle s'était fixé de prendre 10 % du marché. Dans cette dernière banque, le montant moyen (40 000 francs) serait donc plus élevé qu'au Crédit agricole (20 000 francs), où, de plus, la somme est inférieure à la moyenne lorsqu'il s'agit de versements nouveaux.

De façon générale, l'apport direct d'argent frais représente moins de la moitié des ouvertures. La majorité des plans sont constitués par transfert de titres pris sur des portefeuilles boursiers préexistants, notamment d'anciens comptes d'épargne en actions (CEA), qui ne bénéficiaient plus d'avantages fiscaux : c'est le cas au Crédit agricole, comme au CCF (où 17 000 comptes ont été ouverts). Le Crédit lyonnais, pour sa part, précise que 40 % des plans proviennent de transferts de CEA, le reste de transferts de titres.

TAUX GARANTIS • Conséquence : les actions gérées «en direct» prennent le pas, dans la plupart des cas, sur les produits basés sur des taux garantis. C'est seulement à la Société générale que le succès enregistré repose sur le savoir-faire de la banque en matière de produits «garantis» : la moitié des sommes collectées ont été investies dans des plans basés sur des produit à rendement garanti. *«Ou l'on est très classique, et l'on a peu de chances de séduire la clientèle. Ou on est innovant, et les produits proposés deviennent attrayants»*, souligne sans ambages Jean-Marie Stein, directeur de la gestion mobilière à la Société générale.

Une affirmation que pourrait corroborer l'expérience *a contrario* de La Poste : celle-ci a collecté 1,3 milliard de francs en un mois et demi. On est fort loin des 25 milliards qu'elle avait rassemblés pour les quatre plans successifs Evolys rapportant 24 % en trois ans... Ce qui avait fait grincer des dents chez les banquiers. L'expérience de la Société générale, pour sa part, a inquiété Jean-François Théodore, président de la Société des Bourses françaises, qui se demandait récemment dans *les Echos* si *«la prolifération touffue des fonds PEA indiciels au capital garanti n'aboutit pas à une dénaturation de l'action, ravalée au rang de matière première»*.

Il est clair, en tout cas, surtout dans les incertitudes politiques et monétaires présentes, que les placements de type sicav monétaire – malgré l'alourdissement de la fiscalité sur les plus-values de cession – présentent toujours aux yeux du grand public un attrait indéniable lié à leur forte rémunération et à leur grande sécurité. Un succès plus important du PEA prendra sans doute du temps, à moins qu'une incitation encore plus forte à investir ne voie le jour...

François Bostnavaron

VOUS POUVEZ REMPORTER LES BOUÉES, NOUS NE RISQUONS PAS D'ÊTRE NOYÉ SOUS LES LIQUIDITÉS !
VOTRE P.E.A
ROSY

HUMEUR • *par Josée Doyère*

Impatiences

ET si l'on arrêtait de trépigner, de s'impatienter, de râler pour un oui ou pour un non? On dirait que l'accélération universelle a eu pour effet de nous ôter toute patience. *«Le temps, c'est de l'argent»*, disait-on autrefois. A ce titre, notre niveau de vie s'est singulièrement élevé depuis cinquante ans, et les gains de productivité dans notre vie quotidienne doivent être considérables.

Je sais, ce n'est pas toujours et partout vrai. Même si les trains, RER et autres bagnoles roulent plus vite qu'autrefois, les trajets domicile-travail et retour ne se sont pas vraiment raccourcis : on habite plus loin, les bus ou les rames de métro ou de train sont souvent si pleins qu'il faut attendre le suivant, et le nombre des voitures sur l'autoroute est si grand que la vue du panneau (*«110-Rappel»*) quand vous vous traînez au pas vous fait grincer des dents.

Mais enfin! Prendre l'ascenseur au lieu de se hisser, marche après marche, jusqu'au cinquième étage, faire réchauffer un repas au four à micro-ondes, téléphoner à l'autre bout de la terre et entendre son correspondant aussi clairement que s'il était en face de vous, faxer un document complexe au lieu de l'envoyer par la poste, faire faire un passeport ou une carte d'identité sur l'instant au lieu de l'attendre trois semaines, partir en week-end à l'autre bout de la France ou dans les pays voisins (grâce à la voiture, au TGV ou à l'avion)... j'en passe et des meilleurs : tout cela a du bon, vous ne trouvez pas? Tout cela va objectivement beaucoup plus vite qu'avant. Et, par *avant*, je ne pense pas aux siècles passés ni même à l'avant-guerre qui vous donne des airs de Mathusalem si vous l'avez connue. Non. *Avant*, c'est il y a dix, vingt ou trente ans. Les trois quarts de nos concitoyens ont vécu cet *avant*-là.

Pourtant, nous trépignons, agacés, énervés... Parce qu'il y a deux personnes devant nous à la banque, ou au bureau de poste. Parce que l'ascenseur met trente ou quarante secondes à venir nous cueillir. Parce que la recherche du correspondant de New-York par les lignes transatlantiques prend quelques incompressibles minutes.

Parce que, quand le feu passe au vert, il y a toujours un quidam pour donner un bref coup de Klaxon, comme si les dix bagnoles devant pouvaient démarrer en une fraction de seconde. Parce qu'il faut attendre trois minutes le métro suivant. Parce que à l'heure de pointe, il y a cinq personnes qui attendent une voiture à la station de taxis. Il faut que tout, tout de suite, soit là à point.

Chacun d'entre nous se comporte comme une sorte de potentat entouré d'une foule de serviteurs zélés. Et l'on n'a même pas la possibilité de les punir, ces serviteurs (quand ils sont humains), ou de les faire agir autrement (quand ils sont électroniques ou mécaniques). Pôvres de nous! Jamais la rapidité n'ira aussi vite que nos exigences... ■

CORRESPONDANCE

La situation du CEA

A la suite de notre article sur «L'implosion du CEA» dans «le Monde de l'économie» du 27 octobre, M. Philippe Rouvillois, administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique, nous a fait part de son «étonnement» *et de son* «incompréhension» *dans une lettre dont nous publions les principaux extraits* :

Pour reprendre deux des vocables dont on a bien voulu nous affubler, nous avons le sentiment de n'être ni une vache sacrée, encore que la maigreur habituelle de ces ruminants puisse évoquer le régime budgétaire auquel nous avons été soumis ces dernières années, ni l'Empire ottoman, même si nous combattons l'idée d'une balkanisation du CEA. En revanche, nous revendiquons sans honte d'être ce que nous sommes : le premier organisme français de recherche scientifique et technologique, que bien des pays étrangers nous envient.

L'article de votre collaborateur nous gratifie de succès passés, parfois avec une générosité excessive : la réussite du programme électronucléaire est plus encore celle d'EDF que la nôtre, même si notre contribution y a été significative. Mais cet excès d'honneur ne fait pas passer la sévérité sans appel du pronostic. Permettez-nous de nous targuer également de succès présents, dont la presse, spécialisée ou non, se fait régulièrement l'écho. Le dernier en date est l'expérience Méphisto d'étude de la solidification en microgravité, mise au point avec le CNES et actuellement en cours à bord de la navette spatiale Columbia...

Quant au vieillissement de notre personnel, j'aimerais simplement rappeler les 2 000 embauches réalisées par le CEA depuis 1988, et le millier de thésards qu'il accueille dans ses équipes et finance pour la plupart. Je suis sûr que tous ces jeunes, compétents et enthousiastes, qui se consacrent aux recherches de pointe dans nos laboratoires, ne se reconnaîtront pas dans le miroir déformé qui leur est tendu.

LA COTE DES MOTS

ÉRIC et BÉATRICE

L'administration des douanes a enfanté une BÉATRICE : Banque pour l'Etude Analytique en Temps Réel des Informations sur le Commerce Extérieur. Ce corps de l'Etat n'est pas le seul à recourir ainsi aux sigles mnémoniques facilitant la mémorisation de diverses données. Les mercaticiens sont aussi fort gourmands de mots-formules plus ou moins intéressants destinés à rafraîchir la mémoire...

Nous citerons à titre d'exemples de sigles aisés à retenir : PICASSO («Pratique-Innovation-Considération-Avidité-Sécurité-Sentiment-Orgueil»), qui énumère, selon les spécialistes de la vente, les différents mobiles d'achat que peut avoir un client éventuel. Son concurrent BESOIN veut recenser les mêmes *motivations* d'un acheteur potentiel : «Bien-être-Egoïsme-Sécurité-Orgueil-Intérêt-Nouveauté».

Le sigle STAR, lui, dresse l'inventaire des caractéristiques primordiales que doit avoir un publipostage : *«Séduire-Tenter-Argumenter-Récapituler»*. Dans l'empire des affaires, ce STAR aurait d'ailleurs pu être un... TSAR (*«Tenter de Séduire, etc.»*)! ÉRIC – palindrome de *ciré* – sert à résumer l'attitude que doit adopter un intervenant lors d'*une négociation, d'une vente* : «Ecouter-Récapituler-Interroger-Confirmer».

Encore à retenir, quoique un peu tiré par les cheveux (*car formule «à tiroir[s]»* comme certaines charades), le CROC, forcément pugnace («prise de Contact-*Raison-Objectif-prise de Congé»*) qui synthétise le déroulement d'un entretien téléphonique.

Ce *souci* d'aider la *mémoire* recoupe d'autres procédés comme les «épelures», qui, en tous domaines, permettent de *retenir l'orthographe de noms communs* et de noms propres. Ainsi «aima à chahuter» pour *Mahaut* (comme la fameuse comtesse d'Artois *évoquée par* Maurice Druon dans *les Rois maudits*). Mais on ne retrouve pas cette ingéniosité dans des *sigles prétendus «mnémoniques»* comme SABONE, IMECROC, PSAI ou SPANCO, qui ne laisseront pas grande *trace dans les mémoires*...

Jean-Pierre Colignon

BLOC-NOTES

D'une semaine... ... à l'autre

TAUX ITALIENS EN BAISSE. La Banque d'Italie a annoncé, le 23 octobre, la baisse du taux d'escompte de 15 % à 14 % *quelques heures après* l'approbation du plan d'austérité par le Parlement (*le Monde* daté 25-26 octobre).

PROJET DE LOI DE FINANCES 1993. La première partie, consacrée aux recettes (impôts et taxes), a été adoptée, le 24 octobre, en première lecture à l'Assemblée nationale. Les députés communistes ont obtenu satisfaction sur l'abaissement *du taux de plafonnement* de la taxe d'habitation et des mesures en faveur du logement social. La motion de censure de l'opposition a été rejetée (*le Monde* daté 25-26 octobre).

LA MARCHE DES SIDÉRURGISTES ESPAGNOLS. Environ 40 000 manifestants, venus de tout le pays, se sont retrouvés à Madrid, le 26 octobre, pour protester contre la suppression de 9 700 emplois et les projets de reconversion (*le Monde* du 28 octobre).

PREMIÈRE GRÈVE EUROPÉENNE DES CHEMINOTS. Vingt-six organisations des Douze, plus l'Autriche et la Suisse, ont organisé une journée d'action le 27 octobre, pour la défense du service public ferroviaire et contre les risques de privatisation. Elle a été bien suivie surtout en France et en Belgique (*le Monde* des 28 et 29 octobre).

DIVERGENCES AU RPR SUR LE «FRANC FORT». Charles Pasqua et Philippe Séguin ont rendu public, le 28 octobre, un «contre-programme» face à celui du RPR. Critiquant la politique du «franc fort», les deux chefs de file du «non» à Maastricht préconisent une réévaluation du mark par rapport au franc (*le Monde* du 30 octobre).

CROISSANCE ÉCONOMIQUE REVUE A LA BAISSE. L'INSEE, le 28 octobre, table sur une croissance du PIB (produit intérieur brut) marchand de l'ordre de 2 % en 1992 et confirme le recul de l'investissement des entreprises (baisse de volume de 4 % en 1992). *Seul signe* encourageant : l'inflation est contenue (*le Monde* du 30 octobre).

PRIVATISATION PARTIELLE DE RHÔNE-POULENC. L'Etat a rendu publique, le 29 octobre, son intention de céder une partie de sa participation (56,9 %) *dans* le capital du groupe chimique. Prochainement 6 millions d'actions, soit 10,6 % *du capital, seront mises sur le marché*. Le secteur public restera majoritaire dans le capital du groupe (*le Monde* des 30 et 31 octobre).

MARDI 3 NOVEMBRE. Etats-Unis. Election présidentielle, opposant le président sortant George Bush au candidat démocrate Bill Clinton et au candidat indépendant Ross Perot.
Lyon. Pollutec 92. Salon des techniques eau-air-bruits-déchets-nettoyage industriel (jusqu'au 6 novembre).
Bruxelles. Conseil «consommateurs» de la CEE.
Singapour. Conférence «Environasia 92», avec la participation d'une délégation commerciale américaine (jusqu'au 6 novembre).

MERCREDI 4 NOVEMBRE. Paris. Salon «L'entreprise *communique 1992*». *Plus* de 130 professionels de la communication d'entreprise réunis à Paris, porte de Versailles (jusqu'au 6 novembre).

JEUDI 5 NOVEMBRE. Paris. Forum «Innovations du service public» (porte de Versailles) (jusqu'au 7 novembre).
France. Journée d'action CGT pour l'emploi.
Paris. Séminaire «L'entreprise : *victime* ou bénéficiaire de la réglementation communautaire?», organisé par la chambre de commerce et d'industrie de Paris et l'Association nationale des docteurs en droit (palais du Luxembourg).
Prague. Première université de la communication (jusqu'au 7 novembre).

VENDREDI 6 NOVEMBRE. Varsovie. Rencontre entre PME françaises et polonaises, organisée par l'Association Trans-Europe Entreprise (TEE) (jusqu'au 7 novembre).
Madrid. Réunion des pays membres de l'accord de Schengen sur les questions de sécurité et d'immigration dans le grand marché européen.

SAMEDI 7 NOVEMBRE. France. Journée d'action avec manifestation des salariés CGT de la métallurgie.

DIMANCHE 8 NOVEMBRE. Vienne (Autriche). *Conférence sur l'investissement* pour le développement industriel dans la CEI, organisée par l'ONU (jusqu'au 10 novembre).
Oslo (Norvège). Convention nationale du Parti travailliste, devant se prononcer sur l'adhésion de la Norvège à la CEE.

LUNDI 9 NOVEMBRE. Londres. Visite officielle du président de Russie Boris Eltsine (jusqu'au 10 novembre).
Paris. Sommet franco-italien (jusqu'au 10 novembre).
Europe. Manifestations à l'appel de mouvements antiracistes dans plusieurs capitales européennes.

LOIS ET DÉCRETS

Taux de l'usure

Un décret apporte une précision concernant les taux de l'usure, qui peuvent désormais être modifiés en cas de variation importante du coût des ressources des établissements de crédit. Ces taux sont publiés au plus tard dans les quarante-cinq jours qui suivent la constatation de cette variation.

D'autre part, un avis du ministère de l'économie et des finances communique les taux effectifs pratiqués au troisième trimestre 1992 par les établissements de crédit concernant les découverts en compte des entreprises et les prêts aux entreprises d'une durée inférieure ou égale à deux ans : les seuils de l'usure applicables à compter du 1er octobre 1992 correspondant à ces deux catégories de crédit s'élèvent respectivement à 23,72 % et 22,44 %.

Décret nº 92-1165 du 26 octobre 1992 et avis du ministère de l'économie et des finances, **Journal officiel du 27 octobre 1992**, pp. 14924 et 14949.

Consommation

Un décret complète la loi renforçant la protection des consommateurs, concernant la livraison des marchandises.

Pour toute vente de marchandise ou prestation de service d'un prix supérieur à 3 000 francs, les fournisseurs doivent indiquer la date limite à laquelle ils s'engagent à livrer le bien ou à exécuter la prestation.

Le consommateur peut dénoncer le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception si le retard excède *sept jours*. Le contrat est considéré comme rompu à la réception de cette lettre.

Décret nº 92-1156 du 13 octobre 1992, **Journal officiel du 20 octobre 1992**, p. 14625



Les indigestions d'Allianz

Le géant allemand de l'assurance s'est internationalisé à outrance depuis le milieu des années 80. Il est aujourd'hui confronté à des problèmes de rentabilité

L'assureur allemand est sous les feux de l'actualité du fait de ses démêlés avec la Compagnie de navigation mixte, l'actionnaire minoritaire de sa filiale française Allianz-Via Holding. L'affaire est entre les mains de la cour d'appel de Paris, qui rendra son jugement le 1er décembre.

« *QUAND on joue au Monopoly, les acquisitions coûtent toujours plus cher et prennent toujours plus de temps que prévu. Cela dit, celui qui gagne à la fin, c'est toujours celui qui possède au départ la plus grosse cagnotte.* » Cette pseudo-maxime d'un grand assureur français résume bien le sentiment qu'inspire Allianz, le numéro un incontesté de l'assurance en Europe, dont la stratégie d'expansion tous azimuts depuis le milieu des années 80 suscite à la fois irritation, envie et sarcasmes. Si, en France, certains voient aujourd'hui sans déplaisir Allianz s'empêtrer dans le conflit qui l'oppose à la Compagnie de navigation mixte, l'actionnaire minoritaire de sa filiale française, il s'agit pour le groupe allemand tout au plus d'un épisode désagréable.

On comprend facilement pourquoi. Cinquième compagnie du monde, la plus internationale de toutes avec près de la moitié de ses 165 milliards de francs de primes provenant de l'étranger, elle gère environ 600 milliards de francs de placements. Numéro un, de loin, en Allemagne et en Hongrie, deuxième assureur en Italie, huitième en Espagne et au Portugal, douzième en France et parmi les dix premiers aux Etats-Unis, Allianz est un colosse apparemment invulnérable. La compagnie, dont le symbole est un aigle, se trouve présente dans le capital de toutes les grandes sociétés allemandes, de MBB à Siemens en passant par la Dresdner Bank, la deuxième banque allemande, dont elle détient, selon les experts, entre 22 % et 47 % du capital. Avec la Deutsche Bank, Allianz est le pilier du capitalisme à la mode allemande construit à partir de liens très étroits et de participations croisées et historiques entre la finance et l'industrie.

Pour la première fois de son histoire, Allianz a enregistré en 1991 une perte technique de 6 milliards de francs.

BOULIMIE • Si, par tradition, la compagnie née en 1890 cultive plutôt la discrétion et la retenue, elle a eu tendance ces dernières années à forcer sa nature et à faire parler sa puissance. Un peu comme le Crédit lyonnais dans la banque, et avec d'autres moyens, Allianz est entrée depuis le milieu des années 80 dans une logique impériale, qui consiste à être présente et forte partout dans le monde. La perspective du marché unique de l'assurance en Europe n'y était pas étrangère, mais l'ambition d'Allianz va bien au-delà.

Parmi les plus grands assureurs français, certains ont décidé de faire de l'Europe leur marché domestique (UAP), d'autres de prendre pied dans des pays stratégiques de la Communauté (AGF, Victoire), d'autres encore d'aller s'implanter aux Etats-Unis en profitant des difficultés des assureurs américains (AXA) et d'autres, enfin, ont choisi la banque-assurance (GAN-CIC, UAP-BNP). Allianz fait tout cela en même temps.

Tour à tour, le britannique Cornhill en 1986, en 1987 le numéro deux italien RAS derrière les Generali (dont Allianz possède d'ailleurs 3 % du capital), l'espagnol Ercos, le hongrois Biztosito et le suisse Eurasco en 1989, le français Allianz-Via, le monopole est-allemand DVAG en 1990 et pour finir en 1991 l'américain Fireman's Fund sont tombés dans son escarcelle.

Une boulimie à laquelle le groupe n'était pas forcément préparé. Son chiffre d'affaires – la collecte de primes – a ainsi progressé de plus de 30 % entre 1990 et 1991 (de 125 milliards à 165 milliards de francs). Entre 1986 et 1991, les placements gérés sont passés de 380 à 600 milliards de francs. Allianz doit aujourd'hui digérer une expansion trop rapide avec des tickets d'entrée qui coûtent cher : plus de 17 milliards de francs pour Fireman's Fund et 6,5 milliards de francs pour 50 % d'Allianz-Via Holding. En comparaison, AXA aura mis environ 5 milliards de francs pour prendre le contrôle outre-Atlantique d'Equitable Life et les AGF ont dû investir moins de 4 milliards de francs pour prendre le quart du capital du numéro deux allemand de l'assurance AMB. A sortir trop brutalement de sa coquille, on s'expose à quelques déconvenues. Et depuis deux ans, elles ont tendance à s'accumuler.

PERTE TECHNIQUE • Pour la première fois de son histoire, Allianz a enregistré en 1991 une perte technique de 6 milliards de francs. Compensée par des résultats financiers et des plus-values, le groupe a pu dégager au final un bénéfice net de 3,5 milliards de francs. « *L'heure est maintenant à la réduction des coûts* », souligne Roberto Gavazzi, responsable des filiales européennes. En clair, il faut diminuer les effectifs là où les résultats ne sont pas satisfaisants. Allianz-Via Holding, la filiale française à 66 % d'Allianz, qui a perdu 559 millions de francs l'an dernier, a supprimé 325 postes sur un total de 1 926. Même stratégie aux Etats-Unis avec Fireman's Fund, dont les pertes techniques dépassent en 1991 les 2 milliards de francs, et en ex-RDA, où les effectifs vont fondre de 9 000 personnes à 5 500 d'ici à 1995.

« *Il s'agit aujourd'hui pour nous d'une part, de stabiliser, de rentabiliser et d'intégrer dans le groupe les différentes participations prises en Europe et aux Etats-Unis et, de l'autre, de trouver des accès aux futurs marchés de croissance en Europe de l'Est et en Asie du Sud-Est* », explique à Munich, derrière la façade anodine du siège social d'Allianz, le Dr Henning Schulte-Noelle, président du directoire. Un discours qui traduit de fait une évolution stratégique. Allianz veut, à l'image de ce qui s'est fait dans l'industrie, « *augmenter la productivité pour atteindre un nouvel équilibre entre la charge de travail et les effectifs nécessaires* ». « *Les activités de service comme la nôtre sont condamnées à suivre cette voie* » ajoute le Dr Schulte-Noelle.

Message clair, il n'est plus question de confondre vitesse et précipitation comme cela a pu se faire dans les nouveaux Länder. La reprise de la DVAG, l'ancien monopole est-allemand de l'assurance, a entraîné l'an dernier des pertes de plus de 1,9 milliard de francs, qui devraient encore se chiffrer à près de 1,2 milliard de francs en 1992. De surcroît Allianz, qui avait brûlé la politesse à ses concurrents en reprenant dès le début de l'année 1990 le contrôle de la DVAG, a été accusé de pratiques anticoncurrentielles.

TUMULTUEUSES • Toujours en Allemagne, sa participation importante dans le capital de la Dresdner Bank lui a valu de se faire épingler par l'office des cartels. Officiellement Allianz détient en direct 22,3 % de la Dresdner, mais indirectement et par le biais de filiales et de participations croisées, le total approcherait les 47 %, ce que la direction de la compagnie a toujours nié. Si cette situation ne semble pas gêner outre-mesure la BNP, alliée de la Dresdner Bank – qui devraient échanger dans les prochains mois des participations croisées de l'ordre de 10 %, – l'UAP, actionnaire de la BNP à 10 %, se dit troublée.

Il faut dire que les relations entre Allianz et les groupes français sont plutôt tumultueuses. Allianz-Via Holding non seulement affiche des pertes considérables (encore 161 millions de francs au premier semestre de 1992) et ne devrait pas retrouver l'équilibre avant 1993, mais le groupe allemand se voit embarqué dans un conflit difficile à gérer avec l'actionnaire minoritaire à 34 % d'Allianz-Via, la Compagnie de navigation mixte. Cette dernière reproche à Allianz de ne pas l'avoir informée de la suppression du contrat de réassurance des activités dommages de sa filiale française.

S'estimant trompé, Marc Fournier, le président de la Compagnie de navigation mixte, a porté l'affaire devant les tribunaux. Il demande une expertise de minorité sur les conséquences du retrait du traité de réassurance pour les sociétés du groupe Allianz-Via. Le 18 juin le président du tribunal de commerce de Créteil rejetait cette demande arguant que le droit français ne connaît pas la notion de groupe. Aujourd'hui l'affaire est entre les mains de la cour d'appel du tribunal de commerce de Paris, qui devrait rendre son jugement le 1er décembre.

Aux yeux de nombreux observateurs, Allianz se trouve en fait soumis à un chantage de la Compagnie de navigation mixte, qui veut l'obliger à lui racheter à un bon prix sa participation dans un ensemble d'assurances qui n'est pas très profitable.

Sur son propre marché domestique, Allianz n'a pas vu non plus d'un très bon œil des compagnies d'assurances françaises, et notamment celles à capitaux publics, faire une entrée remarquée. Le numéro trois de l'assurance outre-Rhin, Colonia, est contrôlé par Victoire et très sérieusement convoité par l'UAP, actionnaire à 34 % de Victoire. Quant au numéro deux allemand, AMB (Aachener und Muenchener Beteiligungs), son actionnaire principal est aujourd'hui les AGF (Assurances générales de France), avec 25 % du capital et sans doute, à terme, bien plus

« *Attention, Allianz traverse une passe un peu difficile et a grandi trop vite en fin de cycle,* [illegible] explique un analyste. D'ailleurs, [illegible] les difficultés du moment incitent un peu partout dans le monde les compagnies d'assurances à réduire leurs ambitions ou, pour les plus touchées aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et encore dans les pays scandinaves, à tenter de survivre. Allianz a tout juste décidé de marquer une pause. Et encore, la compagnie cherche activement de nouvelles prises de participations en Asie du Sud-Est et veut s'établir à Prague et à Moscou. Le goût de la conquête s'attrape vite.

Eric Leser

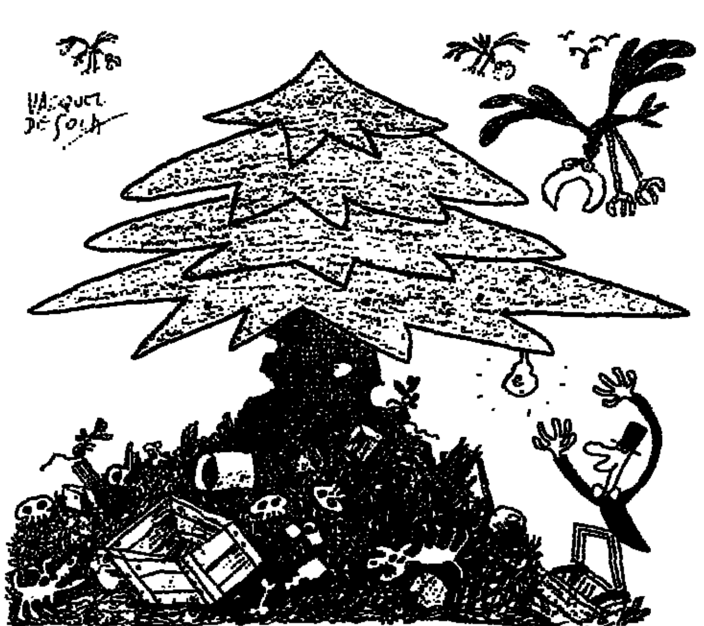


Liban : La ruine et l'espoir

Suite de la page 27

Du haut en bas de l'échelle, les Libanais, *soulagés mais amers*, attendent le déclic qui fera repartir l'économie. Et tous reconnaissent, sans le clamer, que la situation a empiré depuis la fin des combats. *« C'est comme pendant la guerre. On n'a pas de téléphone, pas d'eau et de l'électricité seulement quatre heures par jour. La vie est moins dangereuse, mais elle est de plus en plus chère »*, avoue un chauffeur.

« Je suis content de pouvoir respirer, mais économiquement il n'y a pas de grand changement. L'aide promise ne s'est pas matérialisée, explique Joe Faddoul, un petit homme farouche, patron d'une société de logiciels. *La corruption est pire que jamais : il faut que je verse un bakchich à un fonctionnaire pour qu'il encaisse la sécurité sociale de ma société, que je verse la moitié de la facture de téléphone à l'employé de la compagnie pour que ma ligne ne soit pas coupée. Il y a des ministres qui ne refusent pas 5 000 dollars ! »*



SAUVAGE ● Le Liban paye aujourd'hui, à retardement, le plein prix de la guerre. Pendant le conflit, les sources de revenus extérieurs ne manquaient pas : l'OLP était riche, et toutes les milices financées de l'étranger, les *organisations non gouvernementales* remplaçaient avantageusement la sécurité sociale sinistrée. Les sources de profits internes étaient aussi nombreuses : trafic d'armes, de *drogue* (haschich produit par les agriculteurs de la plaine de la Bekaa), de voitures volées en Europe, marché noir, et système D – téléphone modulaire ou pirate, ports clandestins, générateurs électriques, pompes à eau, etc. Bref les affaires tournaient, *malgré ou grâce aux bombes*, la balance des paiements s'équilibrait et le dollar valait encore 3 livres libanaises.

Depuis la fin de 1990, ces *sources de revenus se sont toutes* taries... sauf les trafics et le système D, qui se nourrissent de la carence quasi-totale de l'Etat. L'héritage de la guerre est lourd. Outre les dégâts physiques encore visibles partout, l'absence d'infrastructures, et l'hémorragie des cerveaux (*500 000 expatriés* parmi les plus qualifiés), la faiblesse de l'État et l'incurie de l'administration se paient cher.

Le Liban a toujours été libéral, mais il offre aujourd'hui l'image d'une économie revenue à l'état « sauvage », où tout est permis, même et surtout l'illégal, sans aucun filet social – l'éducation, la santé sont privées, les transports publics inexistants, la retraite symbolique, – écologique ou même sanitaire (les plages, trop polluées sont inutilisables ; depuis juillet les ordures ne sont plus ramassées à Beyrouth). *L'incapacité totale du gouvernement à faire rentrer les impôts* – certaines entreprises ne versent même pas les prélèvements à la source qu'elles ponctionnent sur leurs salariés !, – voire à faire payer l'eau ou l'électricité, est l'une des causes principales du déficit budgétaire, donc par ricochet de l'inflation et de la dégradation de la monnaie.

Mais comment relancer l'éco*nomie sur des bases plus saines*, tant que les ressources extérieures feront défaut ? La brève euphorie de 1991 était nourrie par le rapatriement d'une – petite – partie des capitaux placés à l'étranger, et par la guerre du Golfe, laquelle entretenait un fructueux trafic à *destination de l'Irak* (*via* la Jordanie). Elle s'est vite éteinte, faute de capitaux.

RAISONS POLITIQUES ● Les *aides internationales* à la reconstruction, promises par l'Arabie saoudite, la France, les Etats-Unis, etc., ne sont toujours pas versées, pour des raisons essentiellement politiques. *« Depuis deux ans aider le Liban revient à aider la Syrie*, admet en privé un diplomate, *on a calculé qu'en moyenne un tiers des marchandises se perdait en route. »*

Contrôlant totalement toutes les voies d'accès, qui, *via* les droits de douane, constituent pratiquement l'unique source de recettes du budget, la Syrie exerce en effet une tutelle économique discrète mais pesante ; *« il n'y a pas un planton qui ne soit nommé sans leur accord »* plaisante, amer, un haut fonctionnaire. L'ombre de Damas bloque aussi le rapatriement des capitaux, qui restent placés, pour l'essentiel, à l'étranger : *on estime à entre 25 et 30 milliards* de dollars le cash engrangé par les résidents libanais à l'extérieur, sans compter les placements (dans l'immobilier notamment), ni les fonds de la diaspora.

A comparer aux 4,8 milliards de dollars déposés dans les banques locales – *dont 82 %* en devises étrangères... Pour la première fois depuis des lustres la balance des paiements libanaise a accusé en 1992 un déficit (estimé *à 650 millions de dollars contre* un excédent de 1 milliard en 1991), les mouvements de fonds ne parvenant plus à combler le déficit commercial endémique.

PARADIS ● La présence syrienne enfin empêche le Liban *de retrouver sa vocation première* de paradis fiscal et de plaque tournante internationale. Les atouts de base sont toujours là : géographie et climat favorables, main-*d'œuvre polyglotte, très bien formée*, et sens des affaires ancestral. Les Phéniciens créaient des comptoirs, les Libanais établissent des têtes de pont partout où « ça bouge » – dans les pays de l'Est aujourd'hui, après l'Afrique et le Moyen-Orient.

« Les gens, notamment au Moyen-Orient ont toujours besoin d'un endroit qui soit un paradis fiscal pour traiter leurs affaires, passer du bon temps et gérer leur fortune personnelle, explique un banquier. *Sous contrôle syrien, cela ne marchera jamais ! » « Le Moyen-Orient a besoin d'un poumon qui ne peut être que le Liban. Mais il faut des infrastructures : au moins le téléphone ! »*, confirme le responsable pour la zone d'un grand groupe français de BTP.

En attendant, le Liban vit de *trafic et d'espoir*. De plus en plus mal. *« Dans mon entourage, sur dix-sept familles, j'en connais dix dont le père ne travaille pas*, raconte la femme d'un directeur financier, *nous devenons tous des nécessiteux. Une de mes amies, dont le mari est chômeur, a été obligée de se faire entretenir. Pourtant c'est une femme honnête ! »* Un juge, précise un conseiller d'Etat, gagne aujourd'hui l'équivalent de 500 F par mois avec un coût de la vie comparable à celui de la France. *« On n'en trouve pas, et comment voulez-vous qu'ils restent honnêtes. Moi-même je gagne 2 200 F ! »*

Résultat : les tensions sociales se crispent irrésistiblement. Dans un pays pourtant fasciné par la richesse, les nantis sont de plus en plus mal acceptés. Le 6 mai une *grève nationale a paralysé le pays* et fait tomber le gouvernement. Deux jours auparavant, la réception somptueuse donnée par l'Union des assureurs, à deux pas *du centre-ville dévasté*, avait provoqué la colère de la foule : *« Ils sont sortis comme des rats, sous la protection de la police »*, raconte l'épouse d'un syndicaliste. *« Le PIB équivaut à la moitié de ce qu'il était en 1975, mais le salaire moyen au quart. Les prestations sociales ne représentent qu'1 % à 2 %*, dit Kamal Hamadan, un économiste, directeur du Consultation and Research Institute. *Les très riches ne paient pas d'impôts et ils ont des fonds ou des activités à l'extérieur. Il faut une politique de répartition des revenus sinon le risque d'instabilité sociale augmentera. »*

EURO DISNEYLAND ● *Le risque est si réel que certains, à Beyrouth, n'hésitent pas à y voir la raison pour laquelle la Syrie, après deux années de gouvernements « aux ordres », a finalement laissé Rafic Hariri devenir premier ministre. L'homme d'affaires libano-saoudien semble en effet le seul à pouvoir très vite relancer la machine. D'abord en restaurant la confiance. Ensuite en débloquant l'aide étrangère. Soutenu par les *Saoudiens*, les Français et les Américains, il est mieux placé que quiconque pour négocier.

Enfin en créant avec ses fonds propres un effet d'entraînement, *notamment dans le bâtiment et les* travaux publics. Il est en effet, par ses sociétés personnelles, le principal promoteur d'un gigantesque projet de reconstruction du centre-ville, *sur la base de fonds privés*, estimé à 3,5 milliards de dollars, l'équivalent d'Euro Disneyland en France. Un « détail » qui, *sous d'autres cieux susciterait* quelques réserves. Mais qui, ici, ne soulève que des protestations éparses. Qu'importe les moyens, pourvu que l'économie redémarre !

Le pari est pourtant loin d'être gagné. Il suffit d'une reprise des hostilités pour casser à nouveau la confiance. Ensuite Rafic Hariri n'a pas les coudées franches. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont fixé des conditions draconiennes à l'octroi des aides internationales *(lire encadré ci-dessous)*. Le redressement du pays et de ses finances passe donc inévitablement par la restauration d'un Etat et d'une administration plus efficaces.

Même les privatisations, actuellement envisagées pour redresser les services publics (téléphone par exemple) supposent un minimum de contrôle. Outre la difficulté de la tâche – il faudrait en fait licencier plus de la moitié *de fonctionnaires civils* et payer raisonnablement le reste, – la Syrie, qui n'y a aucun intérêt, laissera-t-elle faire ?

Véronique Maurus

Le rigoureux programme du FMI

Conscients de la faiblesse *du gouvernement – et des risques de « pertes en ligne »*, – les pays créanciers et donateurs qui financeront la reconstruction du Liban entendent exercer un contrôle étroit sur l'emploi des prêts et les dons.

Au niveau des projets *d'abord. Le Conseil pour la* reconstruction et le développement (CDR), comité *ad hoc* créé par le gouvernement il y a vingt mois, a défini, en coordination *étroite avec la Banque mondiale*, un programme d'urgence sur trois ans (1993-1995) d'un montant de 2,7 milliards de dollars portant sur des projets précis. Ce programme sera présenté en janvier prochain à Paris à tous les donateurs. S'il est adopté, *ce plan sera exécuté* sous la responsabilité d'organes de gestion comprenant des consultants étrangers.

Au niveau des fonds *ensuite. Jusqu'ici le CDR a* obtenu pratiquement 1,750 milliard de dollars d'engagements fermes, sous forme de dons (pour un tiers) ou de prêts. Mais leur versement dépendra des progrès accomplis par le gouvernement *en matière de fiscalité* et de contrôle du déficit budgétaire. Le Fonds monétaire international (FMI) a défini, dans un rapport récent, non publié, des objectifs précis *dans ce* domaine, et le succès de la réunion de Paris dépendra de leur *application par le gouvernement*.

Le FMI a mis sur pied pour 1993 un programme de contrôle fiscal précis, dont l'ob*jectif est de réduire le déficit* à 15 % des dépenses en multipliant par deux les recettes de l'Etat. Outre l'application des mesures prévues en 1992 – mais non encore *entrées dans* les faits : réforme totale des tarifs douaniers, augmentation *de la taxe sur l'essence et suppression* des subventions sur le blé, – le Fonds propose une série de mesures fiscales nouvelles : calculer les taxes immo*bilières sur la valeur réelle des* biens, améliorer la perception des impôts, augmenter les taxes sur le ciment, l'alcool, les droits de timbre et la vignette automobile, créer un droit d'enregistrement des compagnies, *etc.*

Du côté des dépenses, le FMI propose de plafonner leur augmentation à 23 % afin de compenser en partie l'inflation. *La hausse des salaires publics* devrait être limitée à 15 %, la subvention aux produits pétro*liers réduite de moitié et les* tarifs de l'électricité massivement augmentés pour couvrir les coûts *(voir ci contre l'article de Wabel Abdallah)*.

Grâce à ce programme – assorti d'un calendrier et d'objectifs chiffrés, – le FMI espère que l'inflation sera ramenée de 100 % à 13 %, la balance des paiements rééquilibrée, et le cours de la livre stabilisé (à 2 100 livres pour 1 dollar), *le tout en maintenant un* taux de croissance de 10 %. Mais son application suppose une série de mesures difficiles à supporter socialement, comme la suppression des subventions sur le blé ou le pétrole, et bien entendu une reprise en main de l'appareil *administratif*.

V. M.

Deux ans de crise financière

Depuis 1991, faute d'une reprise en main, le Liban accumule déficits et dépréciation monétaire, explique Wabel Abdallah, haut fonctionnaire libanais, ancien professeur à l'université Columbia

DEPUIS que les canons se sont tus, les Libanais de la « génération perdue » vivent une nouvelle épreuve, économique celle-là. Au bilan bien lourd de la guerre, s'est *greffée une crise de* confiance quant à la capacité de l'Etat d'entreprendre les réformes nécessaires à un retour à l'équilibre financier d'avant guerre. Cette crise s'est *traduite par la dépréciation* accélérée de la monnaie nationale, la livre libanaise, accompagnée par l'*inévitable inflation*, la fuite des capitaux et l'apparition d'importants déficits de la balance des paiements.

Début 1991, pourtant, l'opti*misme était de rigueur. La croissance* économique avait repris, tirée par la construction ; le produit intérieur brut estimé progressait d'environ 40 % en valeur réelle ; après plu*sieurs années de tumulte monétaire*, la Banque du Liban parvenait à stabiliser la livre et même à entamer une appréciation modérée. Enfin et surtout, des aides extérieures subs*tantielles avaient été promises, par*ticulièrement un fonds arabe pour la reconstruction du Liban, décidé lors de la conférence de Taïf.

Pourtant, les signes avant-coureurs d'une *détérioration du climat* économique se multipliaient. D'abord sur l'équilibre externe : si les exportations ne progressaient qu'au *rythme timide* de 10 %, les importations, elles, explosaient à une cadence annuelle de 56 %, dépassant 3,7 milliards de dollars pour 1991. Le déficit des comptes *courants ainsi* creusé *n'a pu* être financé que grâce à un afflux massif de capitaux, souvent à court terme, alléchés par la perspective de gains appréciables, grâce aux taux *d'intérêt élevés* sur les bons du Trésor. La ruée vers les bons, ajoutée à d'autres facteurs, a semé les germes d'une crise qui allait aboutir à l'effondrement du gouvernement sous la pression de *la* rue le 6 mai 1992.

OBSOLÈTE ● Sur le plan interne *ensuite. La* « seconde République » héritait d'une structure administrative lourde, obsolète, inefficace, caractérisée par la prolifération d'entités autonomes au statut bud*gétaire et financier mal défini*. Le gouvernement héritait également du déséquilibre fiscal des années de guerre durant lesquelles, pour maintenir le symbole de l'existence et de la *pérennité de l'Etat, les dépenses* courantes poursuivaient leur croissance alors que les recettes (essentiellement douanières) n'étaient plus perçues par le Trésor, mais par l'as*sortiment* de milices qui contrôlaient les ports et points de passage.

Les recettes fiscales ont certes quintuplé en 1991, *mais* en l'absence d'une réforme de la fiscalité et des finances publiques, les sources structurelles du déficit fiscal et de son corollaire, l'instabilité moné*taire, demeuraient*.

L'engouement pour les bons du Trésor a eu de plus pour effet de faussement rassurer les autorités financières sur la capacité réelle d'*absorption par le marché* de l'endettement public. Le Trésor s'est comporté à l'égard des recettes issues des bons comme si elles correspondaient à des revenus réels et *reproductibles, en finançant par leur* intermédiaire les dépenses courantes de l'administration, comme les salaires de fonctionnaires et diverses dépenses improductives, sans se soucier du remboursement de cette dette.

Le montant de bons du Trésor *ne tardait* pas à dépasser les 2 333 milliards de livres libanaises fin *1991* (+ *128 % en un an) et la* dette publique interne à crever le plafond de 2 600 milliards. Le service de cette dette occupa une part de plus en plus importante dans les dépenses gouvernementales. Parallèlement, les promesses d'aides extérieures dont se berçaient les Libanais tardaient à se concrétiser.

Fin novembre 1991, l'économie contenait donc les germes d'explosions à venir. L'étincelle qui l'embrasa fut la décision du gouvernement, début décembre, d'augmenter de 198 % les salaires du secteur public, avec effet rétroactif depuis le début de l'année. Cela *dans le cadre d'un projet de budget* 1992 bien plus déficitaire que le budget 1991 !

Cette décision engendra une crise de confiance des Libanais et *un retrait massif des investisseurs* de tous les actifs libellés en livres libanaises au profit des devises, essentiellement le dollar américain.

Ainsi, de janvier à mars 1992, les *dépôts à terme en monnaie* nationale chutèrent de 147 milliards de livres, les dépôts à vue de 20 milliards et les bons du Trésor au secteur bancaire et au public de *122 milliards*, et la chute continua malgré trois hausses des taux d'intérêt en février et mars, malgré le quasi-doublement de la part en bons du Tésor de la banque centrale.

La dollarisation accélérée des instruments d'échange durant le premier trimestre 1992 a eu pour pendant une hémorragie de devises hors du *système bancaire* de l'ordre de 506 millions de dollars, presque entièrement financée par la banque centrale, qui dut capituler devant la crise de confiance. Dès fin février, le *taux de change* de la livre libanaise entamait une chute libre, passant de 879 pour un dollar le *19 février* à 1 070 fin février, pour dépasser 2 600 début septembre.

La tentative du nouveau gouvernement – arrivé après le soulè*vement populaire du 6 mai* – de fixer, le 14 juillet, un plafond aux dépenses de l'Etat, un objectif pour les recettes, et une limite au financement par la Banque du Liban, a donné des *résultats* modérés. Au bout de deux mois, les recettes ont progressé, mais sans atteindre l'ob*jectif visé*. Le financement du déficit par la banque centrale a dépassé de *loin la limite* imposée et les dépenses ont continué leur progression.

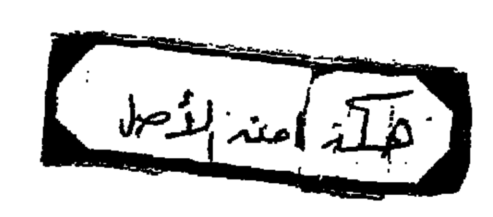
ÉLECTRICITÉ ● L'office de l'électricité du *Liban* (EDL), responsable d'une bonne part du déficit du budget de l'Etat, offre un exemple typique de ces problèmes, analysés par le FMI. Durant la guerre, EDL a *continué à approvisionner le pays...* sans toucher les recettes correspondantes, faute de pouvoir les percevoir et par suite du détournement généralisé du courant.

Mais ce *déficit* se prolonge : EDL n'a encaissé en 1991 que 32 milliards de livres, alors que la consommation atteignait 133 milliards et les recettes ont encore baissé en 1992. Au *défaut* de perception, facilité par les protections *et le clientélisme, s'ajoute* une sous-facturation du courant, le kilowatt-heure étant facturé à 55 livres, le quart du prix de revient. Faute de correction, toute tentative d'améliorer ou d'étendre le réseau ne peut qu'accroître le déficit.

Or les responsables d'EDL *envisagent de faire passer la production* de 350 à 650 mégawatts et d'étendre le réseau de distribution. La seule solution consisterait à n'accorder de crédits à EDL pour l'achat de *combustibles* et *d'équipements* qu'en échange d'une amélioration des rentrées : le directeur général de l'établissement lui-même a d'ailleurs demandé l'aide de l'armée pour *assurer* la *collecte* des abonnements dans certaines régions.

L'Etat doit donc impérativement imposer des *mesures de discipline* fiscale et de réforme admi*nistrative* et budgétaire, qui permettraient aussi de rétablir une relative stabilité monétaire, nécessaire dans un petit pays à *économie* ouverte comme le Liban. Les marchés *ont* réagi très favorablement à l'arrivée du nouveau premier ministre, maisc ce changement des anticipations ne serait qu'un feu de paille si les réformes indispensables *n'étaient* pas rapidement mises en œuvre.

Wabel Abdallah



Radio tout-éco

Suite de la page 27

Objectif : couvrir d'ici à 1995 une quinzaine de grandes villes françaises, voire quelques places financières francophones (Genève, Bruxelles); un investissement initial de 6 millions de francs, un budget annuel prévisionnel de 18 millions de francs, et un plan d'équilibre sur trois ans.

Le projet est ambitieux. Il vise en priorité les cadres et «décideurs» et, s'il prospère, pourrait bien provoquer quelques vagues sur le terrain de l'information radiophonique. En ligne de mire, France-Info qui a ouvert la voie. Au-delà, peut-être, les grandes généralistes.

RISQUÉE • Mais l'affaire est risquée. A l'origine du projet, deux hommes : Jacques Abergel, ancien directeur général d'Europe 1 (1981-1986), et de Régie numéro 1, PDG du groupe Giraudy jusqu'en 1989; et René Tendron, journaliste financier, animateur de l'émission «Top à Wall Street», sur Europe 1, président d'un groupe aujourd'hui en mauvaise santé, ACP (Agence centrale parisienne de presse) Tel presse. Deux complices de longue date qui avaient déjà préparé un projet du même genre en 1988 sans retenir alors l'attention du CSA et auxquels il faudrait adjoindre aujourd'hui Patrick Fillioud (fils de Georges, ancien ministre socialiste de la communication), militant de la première heure de la cause des radios libres et sans aucun doute l'un de ses meilleurs artisans (Gilda, Europe 2, Ondes latines...).

C'est ce dernier – nommé président de BFM – qui en a élaboré le format, affiné le concept et recruté l'équipe : 35 salariés, dont 25 journalistes et intervenants à l'antenne. *«Une vingtaine de mômes et leurs trois papas»*, plaisante Denis Poncet (ex-directeur de l'information à RFI), nommé directeur de la rédaction et entouré de Brice Barillon (ex-RTL) et de Jean-Pierre Bidegain (ex-Europe 1). Une équipe permanente à laquelle se grefferont trois «consultants» et intervenants quotidiens à l'antenne : Paul-Jacques Truffaut, Marc Kravetz et Jean-Louis Elkaïd.

Mais, alors même que l'équipe prenait place dans de vastes locaux à Puteaux, voilà que BFM a dû affronter la perte d'un élément majeur de son dispositif : le retrait du groupe ACP-Tel Presse placé depuis le 20 octobre sous administration judiciaire. Une défection ennuyeuse pour BFM, privée à la fois d'un actionnaire moteur dans son tour de table (32 % du capital) et de l'appui de ses rédactions, y compris leur précieux réseau de correspondants. Le branle-bas de combat a été immédiat, d'autres candidats actionnaires se sont manifestés et le CSA est donc aujourd'hui saisi d'une demande d'agrément d'un nouvel actionnariat.

La régie publicitaire et cinématographique Médiavision (dans laquelle Havas et Publicis sont actionnaires à hauteur chacune de 25 %) et la société Rochefortaise Communication (groupe industriel présidé par Jacques Berrébi et diversifié récemment dans la communication) se proposent de contribuer chacune à 16 % du capital, aux côtés notamment de la Compagnie financière Edmond de Rothschild (34 %) et de Jacques Abergel (25 %).

PARTENARIAT • Quant au problème des correspondants, selon Patrick Fillioud, il devrait être résolu par la signature imminente d'accords de partenariat avec des publications de la presse écrite, probablement *l'Express*. La régie n'est pas encore officiellement choisie, mais celle d'Europe 1 semble tenir la corde. C'est un peu la famille...



Mais parlons du «format», la seule chose qui importe aux auditeurs, fréquemment déçus de l'implacable uniformisation de la bande FM. BFM, d'abord, parlera. Beaucoup. En direct. En évitant la rotation de chroniques et bobinots de journalistes enregistrés pour privilégier la parole des professionnels du secteur – en l'occurrence l'économie, – auxquels tout au long de la journée seront tendus les micros : en studio, à la Bourse, dans les banques et institutions financières, à New-York, Bruxelles, Londres ou Tokyo. Le thème fédérateur? L'argent. Celui qu'on investit et celui qu'on dépense. La cible? Mieux vaudrait parler «des» cibles, les auditeurs pouvant se recruter à la fois parmi les professionnels des affaires et de la finance, les cadres ou chefs d'entreprise, investisseurs ou acteurs sur les places internationales et parmi les épargnants possédant quelques actions (15 millions de Français possèderaient un portefeuille boursier), les salariés-consommateurs intéressés par les questions de gestion de carrière et de patrimoine, les étudiants soucieux d'orientation. *«Ce sera la radio généraliste de l'argent»* résume Jacques Abergel.

Et les cibles alterneront au long d'une journée rythmée tous les quarts d'heure par un flash d'actualités, et structurée par quatre tranches très denses d'informations encadrant des talk-shows et lignes directes à 'endance plus consumériste.

Austère? *«Sûrement pas*, promet Patrick Fillioud. *Précis, pointu, rigoureux, mais chaleureux et convivial. Attendez d'entendre son habillage décapant et moderne.»* Une tâche confiée à

> “Le créneau est étroit mais je crois très rentable. Misons sur une radio spécialisée.”

Michel Brillié (ex-directeur des programmes d'Europe 1, Maximum, RFM) qui, depuis quelques semaines, retravaille avec des compositeurs et musiciens français des jingles, virgules et génériques de provenance américaine. *«Austère?* s'étonne un jeune journaliste. *Mais cette radio va ficher instantanément des rides à toutes les autres radios d'info!»*

TECHNOLOGIES • Un coup de vieux, assurément. Si ce n'est à l'antenne (la jeunesse des journalistes fraîchement sortis des écoles ne peut constituer un gage de modernisme), au moins dans l'équipement. Car BFM, au moment de son lancement, pourra se targuer d'utiliser l'une des technologies les plus avancées du monde : son numérique de la qualité d'un disque laser, magnétophones de poche pour cassettes DAT, stockage du son sur disque dur informatique, montage sur écran grâce à la représentation visuelle de la voix, pilotage des sons à l'antenne par écran tactile... De quoi déboussoler les fanas du «nagra» (ce gros magnétophone longtemps considéré comme irremplaçable dans les rédactions) et les virtuoses de la bande magnétique.

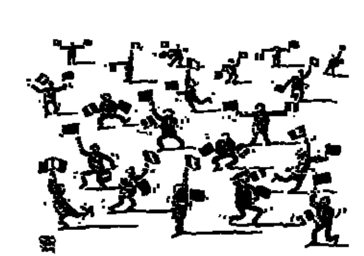
De quoi doper aussi l'information économique faite sur les autres radios. Le créneau – signe des temps? – est assez encombré.

Radio-Classique en a fait un complément astucieux à son antenne musicale et Jazz-Affaires a fait le pari de développer à l'antenne un secteur emploi et formation. Les grandes radios semblent avoir elles, aussi anticipé ou pressenti le mouvement. C'est le cas d'Europe 1, qui se flatte par la voix de Jean-Pierre Joulin, son directeur de l'information, d'*«une tonalité très forte économique et financière»* et qui a multiplié à la rentrée les rendez-vous «éco», de la chronique de Jean Boissonnat, de retour sur l'antenne, au magazine «Managers» diffusé le dimanche soir.

C'est aussi le cas de RTL, où Philippe Labro cite le rendez-vous matinal de Jean-Yves Hollinger et le nouveau journal économique de 22 heures, «RTL soir». Quant à France-Info, elle ne voit pas en quoi l'arrivée de BFM pourrait la faire changer. *«On est déjà une radio économique!* affirme Pascal Delannoy, son directeur; *à Tokyo le matin, à Wall Street le soir, en direct toute la journée de la Bourse de Paris. Bon vent aux nouveaux venus!»*

Confraternel, l'ami de France-Info, même si quelques rumeurs font écho, à Radio- France, d'une inquiétude réelle autant qu'inavouable. BFM ne risque-t-elle pas un jour d'étendre son champ d'action et d'abandonner son credo thématique? *«Allons!* répond Roger Cukierman, directeur général de la Compagnie financière Edmond de Rothschild. *Le créneau est étroit mais je crois très rentable. Misons donc sur une petite radio très spécialisée. France-Info, qui est une grande dame, n'a rien à redouter»*. Rien? Vraiment?

Annick Cojean



LE LOBBYING FRANÇAIS A BRUXELLES

Entreprises, régions, syndicats apprennen

Les acteurs de la vie économique et sociale française ont
là où se prennent des décisions vitales pour eux, c'est-à-dire l
ils rattrapent le temps perdu et ont déjà ouvert plus de so

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Porte-parole du commissaire Karel Van Miert, chargé notamment des transports, Bruno Julien ne correspond guère à l'idée qu'on se fait généralement de l'eurocrate. Avant d'entrer à la Commission de Bruxelles, il a travaillé dans le privé, vécu aux Etats-Unis. Cette expérience américaine lui a inspiré un livre sur les groupes de pression (1) et lui permet de faire d'utiles comparaisons avec le lobbying communautaire, en particulier tel qu'il est pratiqué par les Français.

« A cause de leur vision centralisatrice du pouvoir, les Français – du moins ceux qui travaillent depuis Paris – pensent qu'il suffit d'aller voir Delors ou Scrivener (commissaire chargé de l'important domaine de la fiscalité). *Ici, le pouvoir est collectif, il ne suffit pas d'avoir, ou de s'imaginer avoir, une ou deux personnes dans sa poche. Il faut frapper à plusieurs portes, et en temps voulu. Quelle que soit leur nationalité, les commissaires ne refusent jamais un rendez-vous à un grand patron. Encore faut-il que celui-ci cesse d'agir au niveau du conseil* [des ministres], *c'est-à-dire trop tard, quand un projet de directive présenté par la commission a déjà fait son chemin. »*

Cette analyse est partagée par des eurocrates étrangers qui s'étonnent de la relative passivité des intérêts économiques français, *« alors que le droit communautaire est largement inspiré de votre droit, que la commission est calquée sur votre administration, et que les cabinets des commissaires fonctionnent à l'image de vos cabinets ministériels, avec, comme avantage supplémentaire, un Français placé à un poste stratégique dans chacune ou presque de nos vingt-trois directions générales ».*

On parle des habitudes hexagonales de copinage entre anciens des grandes écoles quand il s'agit de régler discrètement les problèmes délicats, de la proximité entre Paris et Bruxelles *« qui incite à de ridicules économies sur les frais de veille permanente sur place »*, pour expliquer que, naguère, le nombre total des lobbyistes de l'industrie française à Bruxelles ne dépassait pas celui des Japonais travaillant dans la seule délégation de Toyota auprès des Communautés.

NUANCES • Ces observations ne semblent pas prendre en compte le réveil des Français depuis quelque trois ans. S'agissant de lobbying, art tout en nuances, il est difficile d'évaluer l'efficacité de chacun, mais les données numériques sont déjà une indication.

Des consommateurs aux multinationales, en passant par les syndicats et les ONG, quelque 3 000 groupes d'intérêts, nationaux ou fédérés, travaillent dans *« l'industrie de l'influence »* à Bruxelles. Là-dedans, il y a, pour l'ensemble des pays membres, 200 représentations de grandes entreprises nationales et 50 bureaux de collectivités locales.

> **En 1988, il n'y avait que dix délégations françaises véritablement organisées à Bruxelles.**

Sur les 72 bureaux faisant partie du Cercle des délégués permanents français – comme s'intitulent les lobbyistes tricolores qui se réunissent périodiquement dans le cadre de cette association, – plus d'une trentaine représentent des sociétés et un peu moins d'une vingtaine des collectivités locales (de la région au département). Le reste est constitué par des organismes professionels collectifs et des organismes de recherches – du CNRS à l'Institut français du pétrole – qui participent aux différents programmes scientifiques financés par la Communauté.

INHIBITIONS • En 1988, il n'y avait que dix délégations françaises véritablement organisées à Bruxelles. Les Français ont pris conscience de leur retard à partir du moment où s'est réellement ouverte la perspective du grand marché de 1993. Au ministère des affaires européennes, Edith Cresson avait invité les chefs d'entreprise à se défaire d'inhibitions qu'ignorent les Anglo-Saxons et à se lancer dans *« le lobbying à visage découvert »*. Elisabeth Guigou tient le même langage. *« Non, le lobbying n'est pas un péché »*, écrit Michel Clamen, chargé de mission auprès du ministre délégué aux affaires européennes, dans un livre en forme de guide à l'usage des agents économiques de l'Hexagone *(voir ci-dessous)*. La représentation permanente (ambassade) de la France auprès des Communautés européennes a fini par imiter son homologue britannique, qui, très tôt, offrait les services d'un conseiller spécial aux entreprises d'outre-Manche dans le dédale communautaire à Bruxelles. Elle a récemment ouvert une cellule d'accueil composée de fonctionnaires de la direction des relations économiques extérieures.

Très tôt, l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), qui regroupe les 182 chambres de commerce locales et régionales, a ouvert une antenne fort active à Bruxelles. Celle du CNPF a pris plus tardivement une dimension comparable à la représentation de la Confindustria, fleuron du lobbying italien (qui s'appuie notam-

Les Rhônalpins se défendent bien

Longtemps les Länder allemands ont donné l'exemple, avec leurs *Informationbüros* à Bruxelles, presque aussi puissants que la représentation permanente nationale. Les Espagnols n'ont pas été en reste avec les antennes de leurs Communautés autonomes. Les Français ne se défendent pas mal non plus avec dix-sept régions (sur vingt-deux) représentées à Bruxelles, soit regroupées au sein d'un « Grand Sud » ou d'un « Grand Est », soit seules, comme Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes.

Inaugurée en juin 1990 par Charles Millon, la délégation générale de Rhône-Alpes est installée dans un petit immeuble typiquement bruxellois 45, square Ambiorix, à quelques centaines de mètres de la commission. La seconde région de France par son activité économique avait les moyens de s'installer ainsi, sous la forme d'une association de droit français financée à 85 % par le conseil régional, n'en déplaise au directeur de la DATAR, qui, à l'époque de cette initiative, déclarait que les régions n'avaient pas à faire directement leur lobbying bruxellois, les plus riches d'entre elles allant bénéficier de la manne communautaire au détriment des plus pauvres. Fils de Louis Terrenoire, rapporteur du traité franco-allemand, François Terrenoire anime une équipe de six personnes, avec Eric de Borchgrave, un Belge recruté sur place (les rivaux et amis de la Bavière sont une vingtaine et ceux de la Catalogne plus d'une dizaine).

« Nous travaillons pour la totalité des 5 300 000 Rhônalpins, explique Louis Terrenoire. *Il faut que les collectivités profitent des fonds structurels de la Communauté et que les entreprises bénéficient des programmes de recherche. Seules les grandes firmes savent utiliser ces possibilités. Les PME manquent de relais à Bruxelles. Nous pouvons intervenir pour elles.*

» Je reçois tous les jours deux ou trois lettres individuelles des entreprises. Il y a beaucoup de questions sur les normes qui se préparent. Récemment, une PME de Bourg-en-Bresse, très compétitive pour la fabrication des plaques minéralogiques, nous a interrogés sur un projet de directive en la matière. Nous avons identifié le fonctionnaire qui s'occupe de ça à la Commission. Nous sommes allés le voir ensemble. Croyez-moi, ça n'a pas été du temps perdu. Les fonctionnaires européens ne demandent qu'à collaborer avec les professionnels. Encore faut-il savoir où les trouver. »

Du lobbying au sens initial du mot, François Terrenoire en fait, mais assez rarement : *« J'ai un exemple présent à l'esprit. En faveur d'un petit fabricant de fusils de chasse. »* Il préfère se présenter comme un agent de la circulation de l'information. *« Nous faisons une lettre hebdomadaire sur l'actualité communautaire, avec des textes intégraux, des appels d'offres. Le plus difficile, c'est de créer des relais en région. Depuis le débat sur Maastricht, il y a un réveil. Les collectivités locales sont plus actives. Elles finiront peut-être par imiter le département de la Drôme qui a un « M. Europe » à plein temps. »*

COMPÉTENCE • *Il entre aussi dans les attributions de la délégation d'intéresser les investisseurs ou les clients belges à la région. Cela n'est pas incompatible avec le lobbying, toutes choses s'imbriquant dans l'Europe communautaire. Le téléphone sonne.*

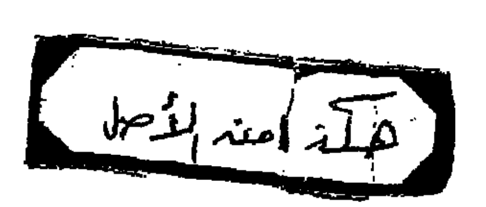
C'est un pisciculteur belge, spécialisé dans l'élevage en eau chaude, qui propose d'apporter son expérience à une entreprise française susceptible de faire la même chose près de la centrale de Tricastin. *« Il doit y avoir moyen de trouver une aide sur les fonds communautaires pour ce genre d'innovation. »*

Tout l'art est de dénicher l'homme compétent dans le service idoine de la Commission. Les contacts sont nombreux. *« La DG 11* (environnement) *nous a demandé d'inviter certains de ses membres pour canaliser ensemble les innombrables demandes. Cela fait gagner du temps à tout le monde. »*

La coopération avec la représentation permanente française est moins étroite que celle établie entre Allemands. Avant chaque conseil européen, la « RP » d'outre-Rhin reçoit tous les délégués des Länder. Pour le moment, du côté français, les contacts avec la « RP » sont « informels ».

Une chose que la délégation Rhône-Alpes aimerait bien obtenir des diplomates, c'est la liste des fonctionnaires français qui sont détachés à la Commission en vue de pallier l'insuffisance des effectifs pour cause d'économies dans le budget communautaire. Mais la « RP » ne propose pas ce genre de services.

J. de La G.





dicats

LE LOBBYING FRANÇAIS A BRUXELLES

…rennent à défendre leurs intérêts

…is du temps à comprendre qu'ils devaient être présents …Bruxelles, centre névralgique de la Communauté européenne …nte-dix bureaux de représentation spécifiquement français

ment sur une filière d'anciens agents de la fonction publique ou du secteur parapublic entrés à la Commission.) Outre son bureau bruxellois, le CNPF dispose à Paris de spécialistes des affaires européennes. Celles-ci sont coordonnées par un chargé de mission auprès de François Perigot, Bruno Vever, qui vient de publier à l'usage des adhérents un guide dont le titre – *Pratiquer l'Europe, stratégies et réseaux de A à Z* – est tout un programme (2).

CARTES DE VISITES • Les cartes de visite prestigieuses ne manquent pas dans le Cercle des délégués permanents français : Bull, EDF, Alcatel, Snecma, Pechiney, Caisse des dépôts et consignations, Pernod-Ricard, Thomson, Rhône-Poulenc, Dassault, Seita, Paribas, France Télécom. Au 53 avenue des Arts, dans le centre de Bruxelles, le cinquième étage est occupé par l'Aérospatiale, Gaz de France, les laboratoires Servier, la Lyonnaise des eaux, et PSA. Ancien fonctionnaire européen, Charles Caporale, reconverti dans le lobbying après plus de trente ans au service de la Commission (*« J'ai été approché par plusieurs firmes peu avant l'âge de la retraite »*), a la lourde tâche de représenter Peugeot et Citroën à Bruxelles, après qu'ils se furent retirés de l'organisme qui réunit l'ensemble des constructeurs européens. Difficile de parler au nom d'un groupe dont le patron a prôné le « non » au référendum sur Maastricht et qui n'hésite pas à dire tout le mal qu'il pense de la commission dans la négociation avec les Japonais ! Fort de ses relations et d'une réputation acquise tout au long de sa carrière communautaire, Charles Caporale s'est mis au travail. *« Quelque chose qui n'a évidemment rien à voir avec le lobbyisme corrupteur et qui consiste à prendre le pouls des huit DG* (directions générales de la Commission) *concernées par l'activité automobile (énergie, concurrence, environnement, affaires sociales etc.), à décrypter le langage communautaire, à voir ce qui se profile et dans quels délais, à faire comprendre à mes anciens collègues de la Commission quels sont nos problèmes, à expliquer à Paris qu'à Bruxelles on roule à douze. »* Tous les lobbyistes insistent sur le caractère de plus en plus diversifié de leurs fonctions. Il faut certes influer sur la préparation des projets de directives de la Commission à usage communautaire. Mais des intérêts considérables sont mis en jeu dans la négociation par la commission d'accords commerciaux avec les pays tiers. La Commission n'a pas seulement mandat pour représenter les Douze contre les Américains dans l'Uruguay Round. Elle est chargée de préparer des accords d'association avec certains pays d'Europe centrale et orientale. Pour un lobbyiste, il convient de prendre rapidement conscience de ce que ça signifie, par exemple en matière de concurrence agricole, et de tirer éventuellement la sonnette d'alarme.

> “Seuls 1 à 2 % des lobbyistes exerçant à Bruxelles agissent pour le compte des PME.”

Des accords spéciaux ont été envisagés avec des pays du Golfe. Dans un tel cas de figure, les intérêts des fabricants de produits alimentaires (très intéressés par les exportations que pouvait susciter cet accord) ne concordaient pas avec ceux des raffineurs de pétrole menacés par un regain de concurrence chez les producteurs. Autre exemple de nature à donner des palpitations à des firmes jouissant peu ou prou d'une rente de situation du fait du passé colonial : les conséquences pour les marques automobiles françaises d'un éventuel accord de libre-échange entre la Communauté et le Maroc.

RETARD • Dans des affaires d'une telle importance, les intérêts des PME sont moins bien défendus que ceux des grandes firmes. Alors que, selon un sondage IFOP de 1990, deux petits patrons sur trois se disent conscients que leurs activités seront modifiées par l'ouverture du grand marché de 1993 – dans un sens que la majorité d'entre eux jugent négatif –, *« seuls 1 % à 2 % des lobbyistes exerçant à Bruxelles agissent pour le compte des PME »*, déplore Michel Clamen.

Le chargé de mission d'Elisabeth Guigou signale aussi dans son livre un point faible des Français dans un secteur qui n'appartient pas au lobbying au sens propre mais qui compte beaucoup et où *« les pays du Nord et surtout les Britanniques sont devenus champions » :* celui des multiples comités à l'expertise desquels la Commission a recours pour les dossiers très techniques. On se doute que la nationalité du président de ces comités peut peser dans des décisions peu spectaculaires mais lourdes de conséquences, par exemple pour l'adoption de normes européennes.

A la périphérie du lobbying, il y a aussi les nombreux cabinets d'avocats et de consultants spécialisés dans les affaires communautaires. Les Français s'y intéressent mais avec plusieurs longueurs de retard sur les Britanniques.

Jean de La Guérivière

(1) Bruno Julien, *les Groupes de pression américains*, Skippers, 1988.

(2) Bruno Vever, *Pratiquer l'Europe*, Eyrolles, 1992.

Le CNPF prépare 1993

Au 45, rue de Trèves, la délégation du CNPF auprès des Communautés européennes emploie dix personnes, dont six cadres, sous la direction de Robert Fries, frère de Christiane Scrivener. Arrivé seul avec une secrétaire en 1988, celui-ci a contacté avec succès une vingtaine de fédérations sectorielles, membres du CNPF, qui confient des missions à la carte à la délégation, moyennant finances. *« Je leur ai expliqué qu'elles avaient besoin d'un tamis pour tous les textes communautaires qui paraissent et je leur ai proposé d'organiser pour elles des contacts directs avec la Commission. »*

En dehors de ces tâches ponctuelles, la délégation œuvre pour l'ensemble des membres. Pour un prix d'abonnement de 1 500 francs, elle envoie aux amateurs une publication mensuelle fort bien faite, *l'Actualité communautaire. « La matière est immense,* dit Robert Fries. *Il ne se passe guère de jour sans qu'un collaborateur du CNPF ne fasse le voyage de Paris à Bruxelles. Moi, je m'efforce de rencontrer chaque semaine deux ou trois interlocuteurs nouveaux, non français. La Commission est une administration très ouverte. C'est normal puisque sa mission est de coordonner les politiques communautaires. Il faut savoir qui fait quoi. Il y a actuellement un projet de directive sur l'aménagement du temps de travail dans les transports. Je sais qui rédigera le texte. J'ai averti les déménageurs français, très concernés. Ils vont arriver pour discuter. »*

« Je téléphone tous les jours à la RP [française], poursuit Robert Fries, *je ne me plains pas d'elle. Je m'efforce d'organiser des rencontres entre les collaborateurs de la RP et nos présidents de groupes de travail au CNPF. Cela leur permet de mieux comprendre les instructions du SGCI. »* (Il s'agit du secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne, qui, à Paris, fait la synthèse des vues des différents ministères concernés par un problème donné, sous l'autorité du premier ministre, un organisme que d'autres membres de la Communauté envient à la France.)

Quels combats cet homme occupé prévoit-il pour l'avenir ? *« Il faut sensibiliser la Commission sur la faiblesse de la politique commerciale extérieure de la Communauté, notamment à l'égard des Japonais. Il faut aussi susciter une réflexion sur les conditions dans lesquelles sont signés les accords d'association avec les pays de l'Est. Les intérêts de nos mandataires sont parfois divergents en la matière. En second lieu, nous devons ouvrir un débat sur la politique industrielle de la Communauté. On nous dit que la concurrence est le moteur de cette politique. La question est de savoir si cela suffit. Il faudrait créer des unités industrielles de taille à lutter contre les Japonais sans faire de fixation sur les règlements contre les concentrations.*

» Enfin, il faut obtenir une pause dans la politique de l'environnement. Elle coûte très cher aux entreprises, surtout à cause des changements perpétuels dans les exigences. Ce qui est très difficile à gérer, c'est l'incertitude à moyen terme, les variations brutales. Commençons par transposer dans tous les pays membres les textes adoptés à Bruxelles avant de pousser plus avant. »

J. de La G.

BIBLIOGRAPHIE

L'EUROPE ET SES COULOIRS
de Jacqueline Nonon et Michel Clamen.
Dunod, 268 pages, 195 F.

Comme le souligne Michel Albert dans sa préface, cet ouvrage résulte avant tout de l'expérience des auteurs, passés l'un et l'autre au service de la République après avoir été – Jacqueline Nonon – directeur du bureau de la Commission à Paris, ou – Michel Clamen – expert scientifique auprès des Communautés.

Ils donnent le ton dès l'introduction : *« Ce qu'il en coûte de ne pas faire de lobbying. »*

Pour un peu, ils nous feraient pleurer sur le sort des fabricants d'hormones longtemps passifs devant l'action des organisations de consommateurs auprès de la Commission. D'autres causes, à nos yeux plus intéressantes que celle du veau italien trafiqué, trouveront dans ce livre de judicieux conseils pour se faire entendre. On peut ne pas partager totalement l'enthousiasme des deux cosignataires pour le lobbying, présenté comme une des caractéristiques des vraies démocraties.

Mais on les félicite d'avoir armé leurs compatriotes pour une guerre d'influence dont la langue de bois communautaire ne doit pas masquer l'âpreté

J. de La G.

RUSSIE

La valse des bons de privatisation

Après quelques réticences, les premiers titres de participation sur les entreprises privatisables distribués à Moscou connaissent un vif succès. Mais la plupart des bénéficiaires comptent les revendre

MOSCOU
de notre envoyé spécial

ELLE ne voulait pas y croire, Anastasia, à ces bons de privatisation, ces *« vouchers »*, comme tout le monde les appelle ici ! *« Si vous voulez, je vous donne le mien »*, disait-elle, dédaigneusement, début octobre, lorsque le programme fut lancé. Une opposition autant idéologique – *« Je n'aime pas voir mon pays brader de la sorte »*, disait cette ancienne militante du Parti communiste – que bassement matérielle : *« De toute manière, ces bouts de papier ne vaudront rien ! »*

Un mois après, Anastasia, toujours hostile *« au principe »*, n'a plus du tout l'intention de donner son bon, mais, au contraire, compte s'en servir pour acheter de la terre.

Voici même qu'elle veut regrouper les bons de sa famille et de ses amis pour disposer d'une force financière suffisante. L'histoire dira si Anastasia a fait ainsi, même à son corps défendant, les premiers pas vers la fondation d'un patrimoine et donné naissance à une « saga » capitaliste que se raconteront ses enfants et ses petits-enfants. A moins que ses *vouchers* ne ressemblent au pot au lait de Perrette...

Boris Eltsine avait choisi symboliquement le 19 août 1992, date du premier anniversaire de la victoire sur les putschistes, pour annoncer à ses concitoyens le lancement d'un programme de privatisation qui allait faire apparaître *« des millions de propriétaires et non une poignée de milliardaires »*. Et le président russe tapa du poing sur la table pour exiger que le programme débute bien en octobre : s'estimant insuffisamment prêts, la plupart de ses conseillers, comme les experts occidentaux, auraient souhaité un délai supplémentaire d'un mois. Pris dans la course de vitesse qu'il mène avec les conservateurs et les tenants du lobby militaro-industriel, Boris Eltsine n'a pas voulu céder. Le 15 octobre, il a même donné de nouvelles perspectives à ce programme de privatisation en l'étendant au secteur de la terre et des biens immobiliers.

PROGRAMME • Il est difficile, pour le moment, de dresser un bilan fondé de ces premières semaines d'application d'un programme qui reste un des plus ambitieux du monde. En effet, 4 milions de personnes seulement, sur les 152 millions qui y ont droit, sont déjà allées chercher leurs coupons aux guichets des caisses d'épargne. La plupart des citoyens russes n'ont pas encore reçu la lettre leur permettant de récupérer ce fameux bon. Les personnes âgées, qui ont besoin d'argent le plus vite possible, ont été les premières à passer à l'acte. Curieux spectacle que cet ancien commissariat de police, transformé pour l'occasion, où de vieilles *babouchkas* viennent, religieusement, prendre possession de leur bon, sous les portraits de Marx et de Lénine !

> **Les personnes âgées ont été les premières à passer à l'acte.**

D'une valeur nominale de 10 000 roubles (même pas 30 dollars au cours actuel mais, tout de même, environ deux fois le salaire moyen), ces coupons pourront soit être échangés contre des actions des entreprises en train d'être privatisées ou contre des parcelles de terre ou de l'immobilier, soit confiés à des fonds d'investissement, soit, tout simplement, vendus contre des espèces sonnantes et trébuchantes.

Le grand marché a donc commencé. A voir déjà, dans les journaux spécialisés, la liste impressionnante des petites annonces consacrées à la vente ou à l'achat des bons, on se demande ce qu'il en sera lorsque tous les citoyens russes seront en possession du précieux papier. On raconte même qu'un couple aurait décidé de baptiser « Voucher » son premier enfant !

Pour le moment, on peut distinguer trois types de comportements. Il y a d'abord les gens pressés, qui sont souvent les plus pauvres, et qui veulent se débarrasser au plus vite des coupons. A n'importe quel prix. L'un contre quelques bouteilles de vodka, l'autre contre 3 500 roubles, le troisième contre une paire de bottes. A la Bourse des valeurs de Moscou, le *voucher* vaut actuellement 7 000 roubles. Dans les kiosques, qui sont devenus les véritables baromètres de la vie économique moscovite, il s'échange seulement contre 5 000 roubles environ. De quoi laisser un bénéfice coquet à ceux qui se contentent d'acheter les coupons dans la rue et de les revendre à la Bourse.

D'autres, aussi pressés, sont cependant plus gourmands : *« J'échange mon* voucher *contre un poste de télévision, un magnétoscope et des devises étrangères »*, propose l'un. *« Deux* vouchers *contre une datcha »*, renchérit l'autre. Un troisième souhaite... 20 000 dollars. A-t-on déjà répondu à sa petite annonce ? *« Pas vraiment*, reconnaît-il, *mais cela peut venir. »* Son prix n'est-il pas exagéré ? *« J'y suis allé peut-être un peu fort, mais je peux descendre... »*

PRUDENTS • Deuxième catégorie, sans doute la plus nombreuse : les prudents. *« Depuis soixante-dix ans, on nous dit que nous, les citoyens de base, nous sommes propriétaires des entreprises et de la terre. Vous voyez le résultat. Alors, maintenant, nous nous méfions de toutes les promesses »*, explique un ouvrier moscovite. Ces sceptiques attendent donc. Ils « en » parlent avec leurs amis, suivent le cours des bons et, parfois, se renseignent discrètement sur une éventuelle bonne affaire. Les enfants d'une école de Moscou, interrogés par un institut de sondage, ont une idée, pas très orthodoxe, sur la question. *« Dans quels secteurs souhalteriez vous placer* vos vouchers *pour qu'ils vous rapportent le plus ? »*, leur avait-on demandé. Pour 65 % d'entre eux, la réponse a été *« Dans une maison close »* ; pour 20 % *« Dans le commerce »* ; pour 4 % *« Dans la terre »* !

> **Les principaux acheteurs sont les entreprises elles-mêmes.**

Restent les acheteurs. Cet employé a convaincu toute sa famille et une bonne partie de ses amis de lui vendre leurs bons, afin d'acheter des actions de l'hôtel qui l'emploie : en effet, gage de réussite, une société étrangère serait disposée à investir dans cet hôtel. Ce scientifique propose, par petites annonces, d'acheter des coupons (1 000 roubles) pour se constituer un petit capital et créer ainsi une société anonyme en vue du *« développement des sciences fondamentales »*. Il dit en avoir déjà récolté assez pour acheter les bâtiments de cette future entreprise. Cet anonyme, et qui tient à le rester, propose non pas d'acheter des bons mais de les échanger contre des machines à coudre dont son entreprise ne sait que faire. Commencent aussi à fleurir des fonds d'investissement, plus ou moins sérieux, promettant monts et merveilles à qui voudra bien leur confier ses coupons. Boris Eltsine a signé mercredi 28 octobre un décret permettant à certaines catégories plus fragiles, comme les retraités, les invalides, les orphelins, les chômeurs, de placer leurs coupons dans des fonds de « défense sociale », où ils seront défendus contre les spéculateurs.

DÉSORDRE • Mais les principaux acheteurs, et tout indique que le mouvement ira en s'amplifiant, sont... les entreprises elles-mêmes. Craignant d'être chassés du pouvoir par la libéralisation politique et la privatisation, les anciens dirigeants du complexe militaro-industriel comptent y revenir tout simplement par la nouvelle voie qui s'offre à eux : acquérir les bons leur permettant de racheter les actions de leurs entreprises. *« Vous savez, moi, je fais ce que mon directeur nous a tous dit de faire : mettre des petites annonces pour acheter des* vouchers *à 4 700 roubles »*, nous a expliqué sans ambages le prestataire d'une petite annonce.

Les responsables du programme ne sont pas, pour le moment du moins, inquiets du gentil désordre qui règne autour des bons de privatisation. Ils sont même plutôt satisfaits de la manière dont se déroule la première phase de l'opération.

Mais ils savent que l'essentiel reste à venir. Pour le moment, en effet, les bons n'ont servi qu'à une seule chose : être échangés contre argent comptant. Que se passera-t-il lorsque les cinq mille entreprises inscrites dans la « tranche 1993 » seront privatisées et que pourra commencer l'échange des bons contre des actions ? Réponse, en forme de conclusion, d'un expert européen : *« Bien sûr, cela va être dur. Il y aura des ratés, des injustices. Mais l'essentiel était de commencer, de faire comprendre aux gens que la privatisation de l'économie était lancée, que ce n'était pas une idée en l'air. Grâce aux coupons, ils peuvent la toucher du doigt ! »* Sans se brûler ?

José-Alain Fralon

Le retour du Lyonnais

Acclimater l'économie de *marché dans l'ex-Union soviétique* est à la fois d'une redoutable complexité et d'une absolue nécessité. Alors que la chute du rouble s'accélère, l'inflation et les déficits budgétaires atteignent des sommets et les privatisations s'engagent mal, des banques occidentales sont pourtant en train de créer l'embryon d'un système bancaire et financier capitaliste. La Société générale, la Banque nationale de Paris (BNP) – associée à l'allemande Dresdner, – la néerlandaise ABN-Amro, l'américaine Chase Manhattan et une banque finlandaise, s'apprêtent à créer une filiale en Russie et à obtenir une licence d'exploitation.

Elles ont été devancées par le Crédit lyonnais. Fidèle à sa stratégie d'expansion tous azimuts, la banque, qui fut la principale banque étrangère de la Russie tsariste, a tenu à être la première à revenir en Russie et à Saint-Pétersbourg, à quelques centaines de mètres de l'endroit où se trouvait son siège en 1917.

A l'origine de ce retour très symbolique, Jean-Yves Haberer, qui a sauté sur l'occasion, et Anatoly Sobtchak, maire de Saint-Pétersbourg depuis juin 1991 (à l'époque nommée encore Leningrad).

Venu en France quelques jours après son élection, il a demandé au président du Crédit lyonnais de revenir, s'engageant à lui fournir la licence d'exploitation et un immeuble. *« Le Crédit lyonnais de retour à Saint-Pétersbourg,* explique Anatoly Sobtchak, *cela signifie d'abord que tout est à nouveau possible en Russie, ensuite que la porte est ouverte pour les établissements qui le souhaitent. Nous avons un énorme besoin d'un système bancaire, financier et boursier de type occidental. C'est un préalable à tout. »*

UN PRÉCÉDENT • Doté d'un capital de 20 millions d'écus, le Crédit lyonnais Russie, qui a revu le jour officiellement le 24 décembre 1991, compte aujourd'hui 20 employés ; ils devraient être 60 au début de l'année prochaine. L'établissement devrait commencer réellement à fonctionner à Saint-Pétersbourg dans le courant du deuxième trimestre 1993. Un délai minimum vu les problèmes de logistique, de remise en état totale de l'immeuble, loué par la municipalité pour cinquante ans le long de la perspective Nevski. Et encore, l'exploitation risque de tourner au ralenti pendant un certain temps.

Le Crédit lyonnais Russie devrait aussi ouvrir assez rapidement une agence à Moscou et cherche un immeuble : si son retour dans l'ancienne capitale des tsars est une image forte, l'essentiel de l'activité économique et financière de la Russie se fait à Moscou, et le Lyonnais est bien placé pour le savoir.

Il possède en effet à Moscou un bureau de représentation, qui fonctionne fort bien depuis de nombreuses années, et, surtout, une participation dans la première banque occidentale créée dans ce qui était encore l'Union soviétique, l'International Moscow Bank (IMB) – sur une idée du responsable de l'international au Crédit lyonnais, Alexis Wolkenstein.

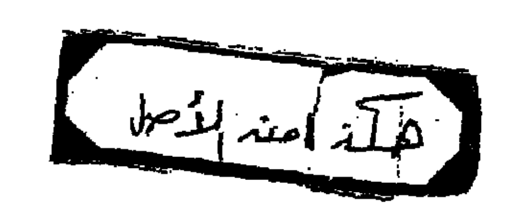
IMB, qui a commencé à fonctionner en novembre 1990, détient la première licence d'exploitation accordée en Russie, le Crédit lyonnais Russie, première filiale à 100 % d'un établissement occidental dans le pays, ayant le numéro deux. Son capital est détenu à 60 % par un consortium de cinq banques occidentales, à raison de 12 % chacune – la Banca commerciale Italiana, la Bayerische Vereinsbank, le Creditanstalt (Autriche), Kansallis-osakepanki (Finlande) et le Lyonnais – et à 40 % par trois banques russes : la Banque pour les échanges internationaux (20 %), la Promstroibank et la Sberbank (10 % chacune).

IMB est un précédent prometteur, puisqu'après un démarrage difficile cet établissement, seule véritable banque internationale à fonctionner en Russie, s'avère particulièrement profitable. C'est elle qui assure le contrôle et la bonne fin des opérations de change entre rouble et dollar. Une activité qui a rapporté près de 9 millions de dollars de bénéfices l'an dernier et surtout 5 millions de dollars par mois depuis janvier.

Le Lyonnais en rêve et n'entend d'ailleurs pas s'arrêter là. Il a déposé une demande de licence à Kiev pour un Crédit lyonnais Ukraine, en attendant de revenir à Odessa. Quand la nostalgie frappe les banquiers...

E. L.





La sous-traitance

Multipliant les faillites et les baisses vertigineuses de chiffres d'affaires, la crise met à nu la fragilité des sous-traitants. La plupart sont encore de simples entreprises familiales techniquement qualifiées, mais insuffisamment rodées aux exigences de la gestion moderne et beaucoup trop tributaires de la bonne santé d'un nombre restreint de clients donneurs d'ordre. Comme de leur bon vouloir. Particulièrement touchés par la crise, l'aéronautique et l'armement ont réintégré une partie non négligeable de leurs activités sous-traitées, menant au bord du gouffre nombre de PME, parmi les plus dynamiques, qui avaient massivement investi en matériels pour être à la hauteur de leurs exigences. Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, lui aussi particulièrement exposé à la crise, les sous-traitants ont de plus en plus de mal à se faire payer en cas de faillite des entreprises principales qui les emploient. Ce qui a incité les pouvoirs publics à chercher à renforcer le cadre juridique de la loi de 1975, censée les protéger. Dans l'électroménager – notamment – certaines entreprises bien équipées se sont même mises à faire de la sous-traitance pour faire tourner leurs usines, concurrençant directement leurs propres sous-traitants électroniques.
Globalement, avec la crise, les commandes arrivent souvent au dernier moment, les concessions tarifaires exigées, toujours plus draconiennes, deviennent aussi difficiles à tenir qu'à refuser, et les délais de paiement, déjà si contraignants, ont tendance à s'allonger.
Sous-tendu par une nouvelle logique industrielle, le partenariat prôné par un nombre croissant de donneurs d'ordre ne semble pas résister à l'épreuve de la crise. Il est grand temps d'envisager une réelle moralisation des pratiques de sous-traitance, ne se limitant pas à des chartes de déontologie rarement appliquées. Ce n'est qu'ainsi qu'on valorisera les atouts stratégiques et industriels d'une activité essentielle et qu'on limitera les abus les plus criants auxquels elle est exposée.

Dossier préparé par Catherine Lévi

Quelle réalité économique recouvre-t-elle ?

■ La sous-traitance, qui consiste à déléguer une partie de sa production ou de ses activités à l'extérieur, joue aujourd'hui un rôle considérable dans tous les rouages de l'économie. Selon les statistiques de l'INSEE, 140 000 entreprises françaises y ont fait appel en 1988, et le marché s'élevait à plus de 500 milliards de francs.

La sous-traitance prend des formes extrêmement variées. Au service des grands secteurs industriels comme l'aéronautique, l'automobile, la construction mécanique ou le textile, elle représente en 1990, selon les statistiques du ministère de l'industrie, un chiffre d'affaires de 134 milliards de francs et couvre une palette très large de métiers (fondeurs, électroniciens, plasturgistes, tourneurs, etc.). Par son biais, un industriel, dit donneur d'ordre, cherche à se concentrer sur la conception, l'assemblage et la vente, confiant à d'autres une partie non négligeable de la fabrication.

> « Nos fournisseurs doivent mettre en place une politique industrielle cohérente au niveau de leurs propres achats. »
>
> Vincent Besson, responsable de la politique industrielle à la Sogedac, centrale d'achats de PSA

Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, on estime en 1990 à 13,6 % la part des travaux effectuée en sous-traitance, soit 86 milliards de francs. Ici, elle résulte du choix du client, dit maître d'ouvrage, de contracter avec une seule entreprise, libre à elle de choisir les sous-traitants pour les spécialités qu'elle-même ne maîtrise pas.

Comptabilité, informatique, gardiennage, maintenance (y compris nettoyage), restauration, transport de marchandises, etc., les services, enfin, englobent un vaste univers d'activités de plus en plus fréquemment sous-traitées par les entreprises qui se « déchargent » sur des spécialistes. ■

LES DÉRIVES DU SYSTÈME

Dès lors que la sous-traitance n'est plus un choix stratégique mais une volonté d'« externaliser » les aléas économiques pour ne pas avoir à supporter les conséquences sociales et financières d'une baisse d'activité, on assiste à une dérive, avec des risques de dérapage non négligeables (voir *le Monde* du 24 avril). L'Association Villermé des inspecteurs du travail s'est notamment émue à maintes reprises de ces pratiques.

Dans le BTP, la « sous-traitance en cascade » s'est instaurée pour des raisons structurelles, mais aussi parce que de nombreux sous-traitants ne veulent pas porter le chapeau de la précarité de l'activité du secteur et préfèrent faire appel temporairement à d'autres sous-traitants. Ainsi, sur un même chantier, se côtoie parfois une faune bigarrée d'entreprises effectuant un travail similaire mais dépendant de conventions collectives différentes, ce qui n'est pas sans poser des problèmes humains et de sécurité. Dans les services (maintenance, grande distribution, par exemple), il n'est pas rare que des sous-traitants s'intègrent de façon quasi permanente dans des équipes. Cette pratique parfaitement illégale, au même titre que l'« intérim permanent », avait d'ailleurs justifié l'adoption de la loi Soisson sur le travail précaire en juillet 1990.

Dans l'industrie, la sous-traitance, essentiellement « de capacité », a aussi ses limites. En période d'euphorie, les sous-traitants, étroitement associés au donneur d'ordre, sont souvent conduits à investir de façon importante sans pour autant avoir la garantie qu'un courant minimum d'activité sera maintenu lors d'une forte dépression du marché (c'est le cas de l'aéronautique aujourd'hui). En période de crise, ils sont parfois astreints à licencier alors que les donneurs d'ordre peuvent plus facilement passer le cap.

Notons enfin que certains, syndicalistes et sociologues notamment, demeurent hostiles au principe même de la sous-traitance, estimant qu'il s'agit d'un processus de désindustrialisation entraînant un démantèlement de l'entreprise.

Le pot de terre contre le pot de fer ?

■ Malgré l'hétérogénéité des marchés concernés, tous les sous-traitants connaissent généralement le même type de problèmes économiques. Ce qui s'explique surtout par la dispersion de l'offre liée à la taille des entreprises sous-traitantes, en général des PME. Exemple parmi d'autres, sur les 1 350 entreprises de sous-traitance électronique recensées en 1990 par leur syndicat professionnel, le SNES, 85 % emploient moins de 100 salariés.

Par leur position d'exécutant, leur différence de taille, leur retard en matière de gestion et leur manque d'assise financière, les sous-traitants restent très inféodés aux grands donneurs d'ordre, malgré des compétences techniques généralement admises. Prix et structures de qualité imposés, commandes tardives, délais de réalisation courts, ils n'ont pas toujours leur mot à dire. Les plus petits ont même souvent le sentiment d'être assis sur des sièges éjectables, surtout en période de crise où les pratiques des donneurs d'ordre s'apparentent parfois à du chantage.

Toujours non résolus au niveau national, les problèmes de délais de paiement affectent cruellement les sous-traitants. Dans l'industrie, les délais s'échelonnent entre 90 et 120 jours et dans le BTP, il faut compter un minimum de 60 jours. Les sous-traitants industriels sont souvent pris entre le marteau et l'enclume avec, d'un côté, leurs fournisseurs, généralement de grandes entreprises (les firmes chimiques pour les plastiques, par exemple), exigeant souvent d'être payés à 30 jours et, de l'autre, des donneurs d'ordre qui n'en finissent pas avec la crise d'allonger les délais de paiement. Au final, un sentiment partagé de jouer les banquiers dans la cour des grands.

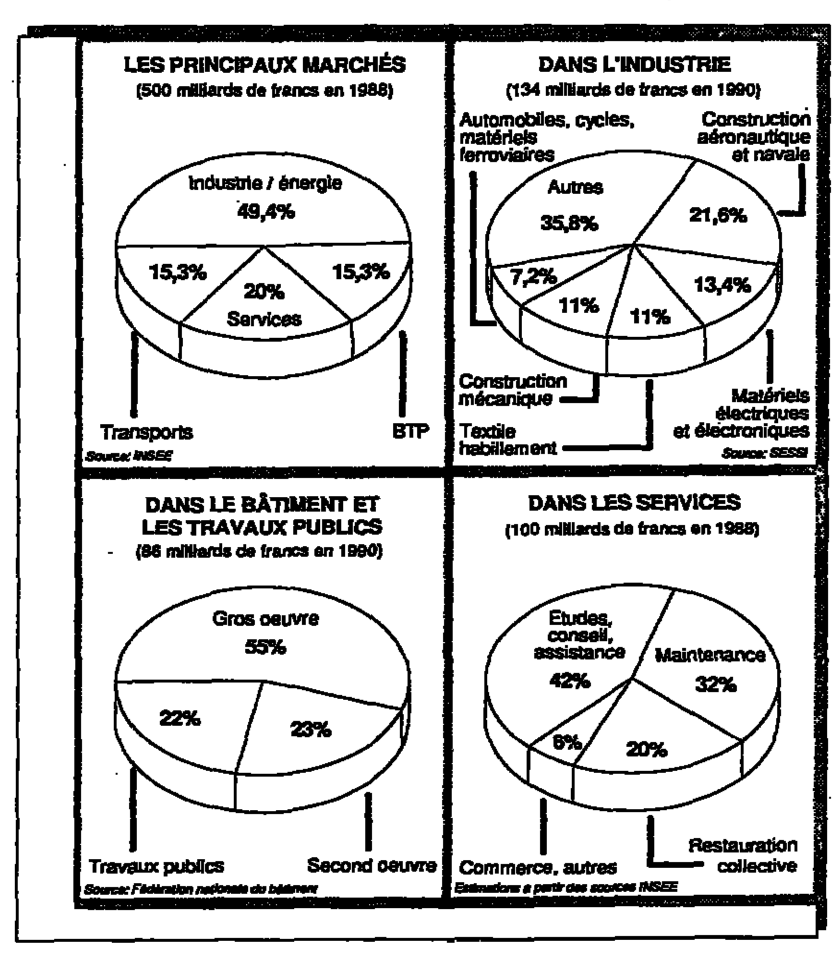
Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, les problèmes financiers se posent avec d'autant plus d'acuité aux sous-traitants que le nombre des faillites des entreprises principales qui les emploient s'accélère, les entraînant souvent dans leur débâcle. En effet, malgré la loi du 31 décembre 1975 garantissant leur protection théorique, ils sont rarement payés par leur employeur en difficulté, faute d'avoir signé avec ce dernier les engagements contractuels pourtant juridiquement prévus. Un projet de loi visant à rendre quasiment incontournable cette pratique, sous peine de sanctions pénales, est actuellement soumis à l'arbitrage de Matignon, qui ne semble pas pressé de trancher. ■

Comment le paysage évolue-t-il ?

■ Traditionnellement dans le bâtiment et les travaux publics, plus récemment dans l'industrie et certaines activités de services comme la maintenance, les donneurs d'ordre cherchent à limiter le dialogue à un nombre restreint de « partenaires » industriels : ceux qui répondent à leurs exigences en termes de productivité et de structure commerciale et qui sont capables de réaliser des ensembles complets plutôt que des opérations unitaires. Libre à ces derniers de faire eux-mêmes appel à des sous-traitants pour les parties de fabrication ou d'activité dont ils n'ont pas la maîtrise. Il s'agit là d'une véritable industrialisation de l'acte d'achat de sous-traitance. Par exemple, dans le secteur du nettoyage, les sous-traitants doivent de plus en plus disposer de services techniques capables d'organiser industriellement la propreté et d'assurer les investissements en matériels exigés par de telles prestations.

> « La loi de 1975 sur la sous-traitance a une importance considérable dans le bâtiment pour la protection des sous-traitants. Malheureusement, notamment dans le privé, elle est encore insuffisamment connue et appliquée. »
>
> Jean-Paul Lapalu, président du Conseil national de la sous-traitance du bâtiment

Une telle évolution instaure le principe des relations en cascade : le donneur d'ordre s'adresse à une entreprise générale (dans le cas du BTP), à un équipementier ou à un sous-traitant « musclé » (dans l'industrie) ou bien à un prestataire de services, lesquels se tournent ensuite vers des sous-traitants de deuxième niveau qui peuvent à leur tour faire appel à d'autres sous-traitants, etc. ■



Les conséquences de cette évolution ?

■ Sous-tendue par des relations de partenariat au premier niveau, une telle évolution a des aspects fort séduisants. D'une part, dans l'industrie et les services, certains sous-traitants peuvent ainsi passer du rang dévalorisé de « gagne-petit » au noble statut de partenaire, et espérer bénéficier d'engagements durables de la part des donneurs d'ordre. Reste que dans la pratique, pour de nombreux sous-traitants, le partenariat est encore trop souvent synonyme de diktat et d'intrusion des donneurs d'ordre dans leurs affaires, prouvant que les bonnes vieilles relations de domination ont gardé toute leur vigueur.

Pour devenir des interlocuteurs crédibles en termes de taille et de puissance industrielle, les sous-traitants s'efforcent aussi, certes avec difficulté, de se regrouper (sous forme de GIE, par exemple) ou de fusionner avec des entreprises, du même secteur ou complémentaires, favorisant la structuration du tissu industriel à l'instar des grands pays industriels comme l'Allemagne, le Japon ou l'Italie.

A contrario, la nouvelle orientation des donneurs d'ordre risque aussi de déboucher sur une sous-traitance à deux vitesses, assurant au premier niveau la puissance des équipementiers, des entreprises générales ou des grands sous-traitants, mais « précarisant » les sous-traitants de second puis de troisième niveau, corvéables à merci et incités à recourir eux-mêmes à des formes d'emploi précaires, comme l'utilisation abusive de l'intérim, voire au travail clandestin. Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, cette sous-traitance en cascade a déjà montré ses limites puisque plus on descend dans l'échelle, plus les conditions de sécurité, d'emploi et de formation se dégradent. ■

LEXIQUE

SOUS-TRAITANCE. La sous-traitance résulte généralement du choix stratégique d'une entreprise de déléguer à l'extérieur une partie de sa production ou de ses activités pour se concentrer sur la spécificité de son métier. C'est ce qu'on appelle la sous-traitance de spécialité. Dès lors qu'il s'agit de faire face à un volant d'activité d'appoint, on parle de sous-traitance de capacité.

DONNEUR D'ORDRE ET MAITRE D'OUVRAGE. Termes pour qualifier les clients des sous-traitants. La première est surtout utilisée dans l'industrie et les services, alors que la seconde s'applique d'abord au secteur du bâtiment et des travaux publics. Parmi les grands donneurs d'ordre industriels on peut citer Renault, PSA, Thomson, Usinor-Sacilor, Aérospatiale, SNECMA, GEC-Alsthom.

SOUS-TRAITANT. Il exécute un produit intermédiaire ou une prestation étudiée et développée par le donneur d'ordre, l'équipementier ou l'entreprise principale. D'après le classement de *l'Usine nouvelle*, Valois (fonderie, mécanique, visserie), Creusot-Loire Industrie (chaudronnerie, estampage), Plastique Omnium (transformation des plastiques) figurent parmi les premiers sous-traitants industriels français.

ÉQUIPEMENTIERS ET ENTREPRISES PRINCIPALES. Possédant la structure et le savoir-faire, ils étudient, développent et industrialisent des ensembles complets à la demande du donneur d'ordre ou du maître d'ouvrage. Les équipementiers (industrie) comme les entreprises principales (BTP) sont souvent des entreprises de taille nationale ou internationale comme Valeo, Bosch, Elbi (industrie) et Bouygues, Fougerolles, Lyonnaise des Eaux-Dumez (BTP).

SOUS-TRAITANCE EN CASCADE. On parle de ce phénomène dès lors qu'un sous-traitant, dit de premier niveau, fait appel à sous-traitant de deuxième niveau s'adressant lui-même à un troisième sous-traitant, etc. Dans le BTP, on compte jusqu'à six ou sept niveaux.

RAPATRIEMENT. Il consiste à « reprendre » les fabrications ou les services délégués à l'extérieur, soit pour des raisons économiques (aéronautique, par exemple), soit pour des questions de stratégie industrielle.

BIBLIOGRAPHIE

■ *De la sous-traitance au partenariat industriel*, Claude Altersohn, « Dynamiques d'entreprises », L'Harmattan, 1992, 302 pages.

■ *La Sous-Traitance dans l'industrie*, Robert Quivaux, collection « Sessi Statistiques » (ministère de l'industrie et du commerce extérieur), 1992, 150 pages.

■ *Faire ou faire-faire. Mémento du chef d'entreprise*, document publié par le Centre national de la sous-traitance (Cenast).

A noter les deux manifestations suivantes :

■ *Midest 1992*. Salon de la sous-traitance industrielle, à Paris-Nord Villepinte, du 30 novembre au 4 décembre 1992. 22e salon du genre réunissant 2 600 exposants.

■ *Forum paneuropéen de la sous-traitance*, les 14 et 15 décembre 1992, organisé à Madrid par la Commission des Communautés européennes, dans la perspective du marché unique de 1993.

CHRONIQUE • par Paul Fabra

Pas de limite au déficit public

OUTRE ses questions sur l'orientation des taux d'intérêt et le *« besoin urgent de liquidités »* ainsi que sur la valeur de la monnaie (voir la chronique dans « le Monde de l'économie » du 27 octobre), un lecteur, M. François Gérard Séligmann, nous interrogeait sur les points suivants :

– *Les Etats échappent-ils vraiment à la logique qui s'impose aux individus et peuvent-ils indéfiniment vivre à crédit, augmentant à la fois les déficits budgétaires et les charges de la dette publique ?*

– Il n'y a, en effet, pratiquement aucune limite à la capacité des Etats à « vivre à crédit » et, par conséquent, à augmenter la dette publique. L'exemple le plus spectaculaire en est donné par l'expansion considérable des dépenses publiques qu'on constate pendant une grande guerre. Or, il n'arrive pour ainsi dire jamais qu'un effort militaire soutenu, réarmement ou lutte ouverte, soit financé, sinon fractionnellement, par l'impôt.

Guerre ou pas, l'emprunt offre à un gouvernement de tentantes facilités. Il n'est pas besoin, en règle générale, de demander une autorisation parlementaire spéciale pour en émettre de nouveaux.

Avec la récession-déflation, le New Deal de Roosevelt – qui avait de 1933 à 1937 augmenté la dette publique presque autant (de 20 milliards de dollars) qu'elle l'avait été devant la première guerre mondiale – apparaît, à nouveau, comme un exemple. L'échec qu'il a connu n'y fait rien. Clinton, les auteurs du plan de relance japonais s'en inspirent ouvertement. Seulement, ils ne parlent que du programme de grands travaux, passant sous silence, autant qu'ils le peuvent, son aspect budgétaire. On n'ôte pas aisément de la tête des conseillers complaisants du Prince la doctrine keynésienne. Où trouveraient-ils un meilleur argument que celui-là pour justifier tous les dérapages : les dépenses de l'Etat couvertes par l'emprunt, c'est-à-dire par le déficit (les deux expressions sont équivalentes), ont un effet *multiplicateur* sur l'activité ?

C'est ainsi que la plupart des nations en sont venues à s'accommoder d'une situation où, comme en temps de guerre, elles entretiennent un déficit budgétaire dépassant systématiquement le volume des investissements publics. En France, la dette publique a quadruplé en onze ans. Son service représente cette année plus de 14 % du budget (même proportion qu'aux Etats-Unis) contre 4 % en 1980. Aucun individu ni aucune entreprise ne disposant durablement d'une faculté comparable, on est amené à se demander, comme le fait notre correspondant, si la gestion des affaires publiques échappe à la logique commune.

Pour admettre qu'il pourrait y avoir deux logiques de gestion, il faudrait d'abord pouvoir supposer que déficit public et déficit privé, tout en désignant le même phénomène, obéissent à des lois différentes. Or les deux expressions recouvrent des positions inversées. Etat déficitaire signifie particuliers créanciers. Il arrive à des théoriciens qui passent pour avoir rompu avec les illusions modernes en la matière de s'y tromper. Robert Barro, professeur à Harvard, s'est laissé aller à écrire qu'une longue succession de déficits budgétaires signifie que la génération présente mourra en transmettant à la suivante ses dettes. Si on pose le problème en ces termes, c'est le contraire qu'il faudrait dire : une telle génération mourrait sur un matelas rempli de titres publics ; elle léguerait à ses enfants ses créances sur l'Etat.

En s'expliquant pourquoi le problème ne doit en aucun cas être posé en ces termes, on découvre du même coup la raison pour laquelle un Etat, contrairement à un particulier, peut s'endetter presque indéfiniment. Il est deux façons de couvrir les dépenses publiques : l'impôt ou l'emprunt. Dans les deux cas, la dépense est définitive ainsi que le prélèvement opéré pour la rendre possible. Si c'est le contribuable qui a fourni les ressources dont l'Etat avait besoin, la chose tombe sous le sens. On s'étonnerait à tort qu'il en aille de même si ces ressources lui ont été seulement « prêtées ». L'Etat les a utilisées une fois pour toutes. Pour les rembourser (et verser les intérêts), il devra faire appel à l'argent des futurs contribuables. Soutenir que le déficit consiste à rejeter sur la génération suivante le poids des dépenses actuelles est absurde.

Par nécessité, la totalité des dépenses d'aujourd'hui est couverte par des ressources d'aujourd'hui. Le service futur de la dette n'est pas un transfert de charge intergénérations (de la présente à la future) ; il s'analyse comme un transfert qui aura lieu demain, *via* le budget, entre d'une part les contribuables de demain et de l'autre les porteurs à venir des titres de la dette publique. Considérée sous cet angle, la dette publique, si considérable soit-elle, n'appauvrit pas la nation (sauf si les prêteurs sont étrangers). Elle a pour conséquence une redistribution des revenus de l'année entre A, taxé par le fisc, et B, détenteur d'obligations d'Etat. Le Trésor verse à celui-ci, sous forme d'intérêts, une partie des impôts payés par celui-là. Forcément, A et B sont souvent la même personne. L'argent rentre dans la poche d'où il est sorti.

L'Etat peut indéfiniment « vivre à crédit » parce qu'il peut indéfiniment dépenser et que toute dépense publique implique simultanément le prélèvement nécessaire pour y faire face. Il arrive que ce prélèvement soit occulte. C'est le cas lorsqu'il est opéré par voie d'inflation. Dans cette dernière, on peut voir ou bien une taxe invisible frappant à l'aveuglette, ou bien une suite ininterrompue d'emprunts perpétuels du Trésor auprès de l'institut d'émission : voilà retrouvée l'équivalence entre impôt et emprunt.

Cette équivalence a été démontrée il y a plus de cent soixante-dix ans par David Ricardo. Certains économistes modernes, comme Robert Barro, se sont fait un nom en reprenant à leur manière le raisonnement du grand économiste anglais. Malheureusement, le *remake* est inférieur au modèle. L'ambiguïté de la théorie moderne tient au fait qu'elle reste prisonnière de l'illusion que les ressources empruntées par le Trésor restent à la disposition du prêteur. Cela peut être le cas individuellement (comme lorsque la Caisse des dépôts finance des logements par des fonds que les déposants peuvent utiliser à tout moment). C'est impossible pour tous les prêteurs à la fois considérés comme un ensemble.

DERNIÈRE remarque : indirectement, le déficit appauvrit la nation de trois manières. Il détourne l'épargne des emplois productifs. En alourdissant la fiscalité à terme, il risque fort de rendre celle-ci plus anti-économique. Après avoir d'abord étendu le champ d'action de la puissance publique au-delà des moyens dont elle dispose normalement par l'impôt, le déficit finit par la paralyser. L'Etat reverse une part croissante de ses revenus à ses créanciers. Ses autres dépenses : éducation, justice, entretien du domaine public, etc., en sont diminuées d'autant. La logique financière ne perd pas ses droits. Le salut viendra peut-être d'une révolte des électeurs contre la dégradation des services publics.

– *Peut-on fonder un système monétaire sain sur la monnaie des Etats-Unis, pays aujourd'hui dangereusement endetté et dont le déficit ne cesse de croître ?*

– Vous avez répondu à votre question, à ceci près que le système monétaire malsain fondé sur le dollar peut se perpétuer pour la même raison qu'un Etat peut « vivre à crédit » indéfiniment. Ce système signifie que le monde entier devient territoire national pour l'Etat emprunteur situé au centre.

– *Et que vaudra l'écu lui-même, puisque chacune de ses composantes reposera en partie sur le dollar des Etats-Unis ?*

– Il est possible en effet que, contrairement au préjugé ambiant, l'écu devenu « monnaie unique » se traduise par l'annexion de fait de l'Europe communautaire à la zone dollar. Tel serait le cas si Maastricht signifie la fin de l'exception monétaire germano-néerlando-austro-suisse. On verrait alors la Bundesbank et les banques centrales des quelques petits pays à monnaie forte s'aligner sur les politiques monétaires des pays (dont la France) qui, sur une longue période, ont mené leurs affaires de telle sorte que leurs prix ont monté au même rythme, ou à un rythme plus rapide, que les prix américains.

– *Le temps n'est-il pas venu de rappeler la pensée d'un des grands économistes de ce temps, Jacques Rueff, et de revenir à la convertibilité-or ?*

– Le temps n'est-il pas revenu d'instaurer la paix universelle entre les nations ?

LIVRES

L'Etat introuvable

Un théoricien anglais essaie de déterminer les fondements de l'intervention de l'Etat, dont l'économie de marché ne peut se passer mais dont l'action laisse à désirer

LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
de Nicholas H. Stern, Payot Lausanne, 160 pages, 119 F.

A partir du dynamisme de son département d'économétrie et d'économie politique, l'université de Lausanne multiplie les initiatives pour renouer avec son passé prestigieux du XIXe siècle, quand deux des plus grands économistes de tous les temps, Léon Walras et Wilfredo Pareto, enseignèrent en son sein. Cet ouvrage contient les premières conférences Walras-Pareto, qui donnent l'occasion à un chercheur de renommée internationale de présenter ses travaux sur un thème particulier de l'économie.

A l'heure du libéralisme triomphant, il n'est pas inutile d'attirer l'attention sur un des économistes anglais les plus sérieux de notre temps quand il avance que *« la théorie comme l'expérience suggèrent que l'Etat doit jouer un rôle important dans l'économie »*. Titulaire de la chaire d'économie Sir-John-Hicks et président du Suntory-Toyota Centre for Economics and Related Disciplines de la prestigieuse London School of Economics, Nicholas Stern associe de façon rare une profonde compréhension de la théorie économique moderne et une connaissance des pays en voie de développement acquise par de nombreux séjours de longue durée, en Inde et en Chine notamment.

TROP SIMPLISTES • Dans un premier chapitre, l'auteur nous familiarise avec les divers efforts faits pour dépasser les trop simplistes mesures et comparaisons du développement économique réalisées sur la base du produit national brut (PNB) : réévaluations du produit intérieur brut (PIB) sur la base de parités de pouvoir d'achat, indice de développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), qui combine l'espérance de vie à la naissance, le taux d'alphabétisation de la population adulte et le PIB par habitant, etc. Il rassemble aussi les résultats les plus significatifs des travaux les plus récents, qui tentent d'expliquer les différences de taux de croissance entre les pays et qui ont mis au jour le rôle de la compétence administrative de l'Etat, les distorsions de prix, le capital humain et les variables indicatrices d'instabilité politique.

A partir de l'analyse des causes de défaillance des marchés, le deuxième chapitre examine cinq catégories d'arguments en faveur de l'intervention de l'Etat : l'existence d'externalités (c'est-à-dire d'interactions entre agents économiques qui ne font pas l'objet de marchés, par exemple la pollution) comme absence de marché, économies d'échelle, biens publics et information imparfaite ; le souci de prévenir ou de réduire la pauvreté et/ou d'améliorer la distribution des revenus ; l'affirmation du droit de tous à certains équipements ou à certains biens comme l'éducation, la santé, le logement ; une attitude « paternaliste » en matière d'éducation, de retraites et d'usage des stupéfiants ; la défense des droits des générations à venir, en particulier en matière d'environnement.

Peu d'arguments existent pour justifier toutefois un engagement direct de l'Etat dans la production de biens d'équipement ou de consommation ordinaires. Une analyse statistique des dépenses des pays en voie de développement suggère qu'une modification considérable de la structure des dépenses publiques pourrait améliorer le niveau de vie des citoyens et le fonctionnement des marchés.

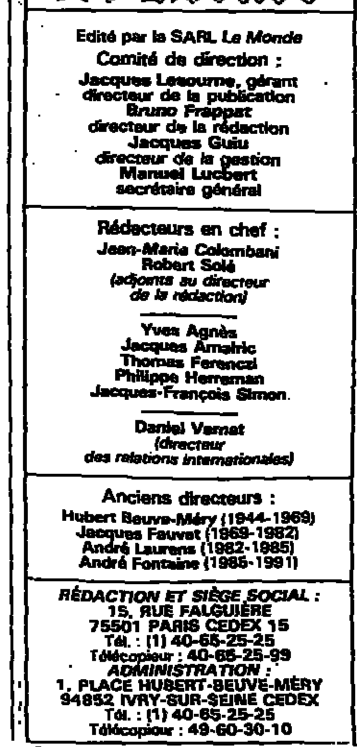
Le troisième chapitre présente brièvement les nouvelles théories de la croissance, qui mettent en évidence le rôle de l'apprentissage et de la recherche-développement et amènent les économistes de Chicago eux-mêmes à reconnaître les importantes insuffisances des économies de marché, qui laissent subsister ces externalités dynamiques. Tout en reconnaissant leur intérêt, Nicholas Stern considère que ces nouvelles théories laissent de côté des facteurs-clés du développement comme le rôle de la gestion et des structures organisationnelles, l'amélioration des infrastructures et des transferts entre secteurs.

IMPÔTS • Le dernier chapitre, fondé notamment sur les travaux de l'auteur, examine le financement des dépenses publiques et le moyen d'« optimiser » le système fiscal, avec le choix entre impôts indirects, impôts sur les bénéfices, impôts sur le revenu, impôts fonciers, taxes sur les échanges extérieurs, cotisations sociales, impôts sur le patrimoine, etc. L'évaluation générale est que les pays en voie de développement ont beaucoup mieux réussi à lever les impôts qu'à maîtriser leurs dépenses.

Dans ces premières conférences lausannoises, Nicholas Stern nous rappelle que la théorie économique moderne n'a pas de mal à démontrer la multitude de problèmes mal traités par une économie de marché laissée à elle-même. Il reste sans doute à convaincre beaucoup de lecteurs que nos systèmes politiques sont aptes à engendrer des comportements de l'Etat assez éclairés pour rechercher le bien public ainsi dessiné par les économistes.

Faut-il rappeler cette analyse de Platon dans *la République*, qui reste encore si moderne : *« A moins que les philosophes ne deviennent rois dans les Etats ou que ceux qu'on appelle à présent rois et souverains ne deviennent de vrais et sérieux philosophes, et qu'on ne voit réunies dans le même sujet la puissance politique et la philosophie, à moins que d'autre part une loi rigoureuse n'écarte des affaires la foule de ceux que leurs talents portent vers l'une ou l'autre exclusivement, il n'y aura pas de relâche aux maux qui désolent les Etats, ni même, je crois, le genre humain. »*

Jean-Jacques Laffont


Le Monde

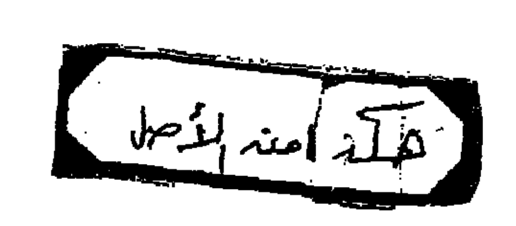
Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)
Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon.

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10



Le développement de la télévision payante

Ne tirez pas sur le « plan câble » !

Le plan câble a dix ans. Maintes fois laissé pour mort, il a pourtant réussi. Pas seulement pour l'équipement, mais aussi pour la généralisation de l'image payante, même si les « vidéoservices » n'ont pas explosé comme on l'attendait.

par ALAIN GIRAUD (*)

Le 3 novembre 1982, le conseil des ministres adoptait un plan du ministre des PTT pour équiper le pays en réseaux câblés de télévision. Première nouveauté télévisuelle depuis la troisième chaîne de l'ORTF en 1973, survenant juste après l'abolition du monopole d'Etat sur la radiodiffusion, ce « plan câble » souleva sur le moment un enthousiasme excessif. Que n'a-t-il essuyé depuis ! Les plâtres évidemment, puis les tomates des critiques de tous bords : il fut laissé dix fois pour mort.

Or, loin d'avoir sombré, le « plan câble » est en voie d'être réalisé. S'il a déçu jusqu'ici, c'est sans doute qu'on avait oublié l'avertissement figurant dès les premières lignes du rapport de Louis Mexandeau : *« En matière de réseaux de communication, comme en matière d'énergie ou de transport, il existe un délai important entre les décisions et leur réalisation. »* L'échéance, l'objectif chiffré du plan, était précisément la décennie que nous atteignons aujourd'hui : *« Avoir installé six millions de prises en 1992, et pour cela en installer un million par an à partir de 1987. »*

Les tout premiers réseaux ont été commandés à l'industrie fin 1983 ; leur installation a commencé en 1984-1985 au moment où Canal Plus commençait sa percée, leur mise en service en 1986 quand les paillettes de La Cinq débarquaient de Milan. Sans doute les règles du jeu ont-elles évolué depuis lors, à chaque changement de gouvernement : vicissitudes des projets de l'Etat. Mais les ajustements successifs ne se remarquent plus guère dans la courbe de croissance du nombre des logements raccordables, aussi lisse que le sillage d'un navire une fois qu'il a pris la mer : 150 000 (fin 1986), 900 000 (fin 1988), 2 800 000 (fin 1990), 4 700 000 aujourd'hui.

Par rapport à des objectifs fixés de manière totalement volontariste il y a dix ans, le câblage de la France accuse un retard d'environ dix-huit mois. Est-ce là le fiasco ? Reconnaissons plutôt au câble le mérite d'avoir maintenu sa progression à travers une longue adversité.

Car Dieu sait si l'on a ricané sur le conflit qui fit rage entre les partisans de la technologie d'avenir de la fibre optique, vers laquelle on se dirigea tout d'abord, et les tenants de la vieille technologie du cuivre coaxial, à laquelle on préféra revenir, notamment pour des raisons de coût. Le plan initial prévoyait l'inverse, et c'est bien mal connaître le monde industriel qu'imaginer qu'un grand programme de ce genre puisse échapper à de telles péripéties.

Dieu sait si l'on s'est scandalisé du montant des investissements « engloutis », comptabilisés comme des « pertes cumulées ». Ce programme était précisément conçu pour relayer le plan de rattrapage du téléphone qui s'achevait. Il a amorti le choc pour l'économie nationale de la chute des investissements des Télécoms, industrie et génie civil. Au demeurant, le câble français dans son ensemble ne s'est jamais significativement écarté de la trajectoire économique (volumes et délais) que connaissent toutes les entreprises à réseau, et dont le câble américain, notamment, a donné depuis une trentaine d'années un exemple significatif.

Contexte concurrentiel

Dieu sait si l'on s'est référé à la réussite allemande pour mieux souligner le retard français. En réalité, la RFA avait commencé à se câbler bien avant (300 000 abonnés dès 1982, notamment à Berlin). La décision du gouvernement CDU en 1982 fut de « généraliser » le câblage à la « totalité » des foyers de l'Allemagne de l'Ouest. Décision impensable en France. Mais outre-Rhin c'était le seul moyen pour un pouvoir fédéral impatient de créer, au prix de grandes pertes pour Deutsche Telekom, un marché national pour des chaînes privées, dans un pays où l'attribution des fréquences terrestres relève d'institutions régionales.

Dieu sait enfin si l'on a ironisé sur le nombre des abonnés au câble qui *« se traîne piteusement »* à 100 000 (fin 1988), 500 000 (fin 1990), 1 000 000 aujourd'hui. Pour des réseaux ouverts en 1987, le taux de pénétration actuel dépasse 20 % de la clientèle potentielle. Après cinq ou six ans de commercialisation dans un contexte concurrentiel pourtant beaucoup plus dur, c'est pratiquement aussi bien que le Minitel en 1988, c'est mieux que Canal Plus en 1990, autres grands projets franco-français qui réussirent après avoir, on s'en souvient, été eux aussi torpillés avant même de décoller. Bientôt disponible dans le quart des logements français, le câble devrait plafonner dans quelques années à près de la moitié des foyers (5 700 000 prises « plan câble » et quelque 3 500 000 prises « nouvelle donne »). Les programmes spécifiques du câble parviennent aux spectateurs urbains par les réseaux. Ces chaînes thématiques sont maintenant commercialisées en réception directe du satellite Télécom-2 dans le reste du pays, confirmant enfin la complémentarité câble-satellite qui était une des motivations du plan de 1982.

Positions stratégiques

L'équipement réalisé, le succès commercial à portée de main, le résultat est-il pour autant à la hauteur des ambitions initiales ?

Le partenariat entre les acteurs désignés du « plan câble », France Télécom et les collectivités locales, n'a pas, sauf peut-être à Paris, fonctionné au mieux. Les communes, après avoir obtenu de ne jamais verser leur contribution aux investissements, se sont défaussées sur leurs mandataires, les « câblo-opérateurs ». Ceux-ci firent longtemps preuve de plus de talent pour arracher des avantages tarifaires à l'exploitant public que pour obtenir un dispositif réglementaire favorable, créer une offre de programmes attrayante, et placer des abonnements dans le public.

Il n'empêche : ces acteurs, auparavant absents du paysage audiovisuel, ont, quoi qu'ils en disent, opéré par là une diversification réussie et occupé des positions stratégiques. La Caisse des dépôts et les compagnies des eaux ont très vraisemblablement fait une excellente affaire. Le ticket d'entrée dans l'audiovisuel a été pour elles inférieur à celui des groupes Bouygues ou Chargeurs, et en tout cas de Hachette (et pour un marché nettement plus prometteur que celui de La Cinq...).

Si, en revanche, France Télécom a été engagée petit à petit au-delà d'une stricte perspective de rentabilité, ce fut pour le groupe public l'occasion de reconquérir et de consolider un secteur naturel pour lui, où l'alliance entre TDF, transmetteur concurrent, et des distributeurs privés, aurait à terme représenté une menace pour son activité principale. En Grande-Bretagne, British Telecom n'a pas su ou pas pu éviter cette conjonction.

Aux Etats-Unis, les opérateurs de téléphone font des pieds et des mains pour être autorisés à entrer dans la télévision par câble... Par ailleurs, il est vrai qu'on est loin d'assister à l'explosion d'une offre pluraliste de vidéoservices comme le laissait espérer l'« interactivité » prônée par le « plan câble ». Et pour cause : il fallait pour cela une claire séparation des responsabilités contenant-contenu, et qu'un service public neutre exerce la « fonction kiosque », sur le modèle de la télématique. C'était bien là le fond du débat sur les réseaux optiques, dont l'architecture en étoile réalisait une telle configuration. Et ce débat a rebondi cette année à propos du choix des décodeurs entre le système ouvert D2 MAC-Eurocrypt et le SECAM-Syster de Canal-Satellite, qui ferme le jeu.

Il n'en reste pas moins que c'est sur le câble aujourd'hui, et sur son complément naturel, les satellites de communication, que va pouvoir se poursuivre le développement de l'offre des grands groupes audiovisuels français : Canal Plus avec les chaînes thématiques, TF 1 avec Eurosport pour commencer, le service public avec Euronews, pour ne pas dire ARTE.

Certes, le câble n'est pas encore bénéficiaire. Son « audience » reste faible. Mais on aurait tort de minimiser pour autant son poids économique et culturel, son rôle dans la généralisation de l'image payante. Probablement dès l'année prochaine, avec plus de cinq millions d'abonnés à Canal Plus, Canal-Satellite et au câble, les abonnements des ménages français dépasseront la totalité des revenus publicitaires de la télévision, public et privé confondus, alors même que la redevance apparaît de plus en plus comme une taxe archaïque.

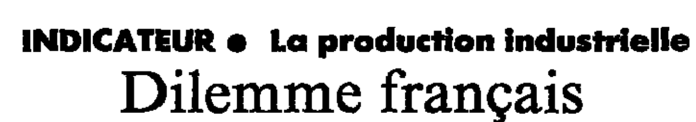
Cette mutation majeure est passée largement inaperçue, bien qu'elle ait été de fait explicitement programmée dès juin 1982 avec l'annonce simultanée par le président de la République du lancement du câble, du satellite et d'un projet de quatrième chaîne *« qui ne serait financée ni par la redevance ni par la publicité »*. On continue à raisonner en mettant, d'un côté, les chaînes hertziennes terrestres, qui semblent depuis 1985 occuper définitivement le paysage, et, de l'autre, les nouvelles technologies, câble et satellite, éternellement émergentes. En réalité, nous sommes sur le point d'entrer – les premiers en Europe, cela mérite d'être noté – dans une ère où les grands réseaux fondés sur la course à l'audimat pour la clientèle des annonceurs ne représenteront plus qu'un mode minoritaire de consommation de la télévision sur le plan économique, et un jour sur le plan culturel.

(*) A été conseiller auprès de Louis Mexandeau au ministère des PTT et de Georges Kiejman alors ministre délégué à la communication.

CONJONCTURE

ATONIE de la croissance aux Etats-Unis et en Europe, franche récession au Japon : les derniers indicateurs de production industrielle *ne suggèrent aucune inflexion par rapport aux derniers mois.* On cherche en vain des signes avant-coureurs de redémarrage. L'heure est *toujours au déstockage*, à la baisse ou à la *stagnation* des carnets de commandes et le pessimisme prévaut parmi les chefs d'entreprise.

Seule nouveauté en octobre : l'assouplissement des politiques économiques qui s'opère, plus de force que de gré, en Europe du Nord. Le plus spectaculaire est le tournant auquel se résigne le gouvernement Major en Grande-Bretagne, en substituant la croissance et l'emploi à la désinflation comme objectifs prioritaires de sa politique budgétaire.



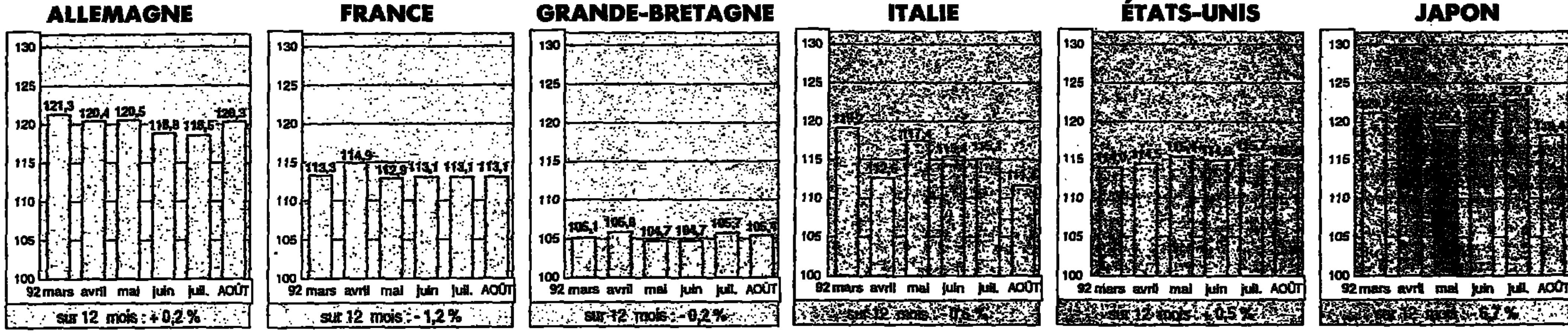
INDICATEUR • La production industrielle

Dilemme français

En France, le projet de loi de finances pour 1993 atténue l'impératif d'assainissement qui prévalait ces dernières années.

Ce mouvement pourrait gagner les Etats-unis, où une victoire démocrate inaugurerait une politique plus expansionniste. Sur le front monétaire, de façon plus discrète, la Bundesbank détend progressivement ses taux d'intervention sur ses appels d'offres au jour le jour et accrédite *l'idée d'une prochaine baisse de ses taux directeurs.* Dans la foulée, les autres pays européens assouplissent leurs conditions *monétaires.*

Mais, outre l'insuffisance des mesures présentes, certains obstacles plus difficilement *surmontables subsistent.* Aux Etats-Unis, l'endettement des ménages continue à miner les espoirs d'un réveil de la consommation de biens durables. En Europe, quel pays acceptera la charge d'entamer la relance? Au regard des objectifs de «convergence» de la politique européenne, ce rôle échoit à la France. Faute d'en accepter le prix, ne condamne-t-elle pas ses partenaires à se régler sur l'heure allemande?



Indices de la production industrielle – énergie incluse, hors bâtiment et travaux publics – en données corrigées des variations saisonnières. Base 100 en 1985. Sources nationales.

RÉGION • Le Maghreb

Tassement

SUR l'ensemble de l'année, le recul de l'activité au Maghreb risque d'être assez sensible. Les prévisions faites en début d'année pour le Maroc ont dû être révisées en baisse au vu des mauvaises performances de l'agriculture : l'ensemble de la production intérieure pourrait diminuer de 3 %. En Algérie, les résultats du secteur agricole sont bons, sans égaler ceux de 1991. Le recul viendra surtout du secteur *industriel particulièrement atteint* par la crise économique et les difficultés du processus de réformes : la production manufacturière est aujourd'hui inférieure à ce qu'elle était en 1984. Pour l'ensemble de l'économie, la récession pourrait être de l'ordre de 2 % à 3 %. Seule la Tunisie connaîtra une progression de son produit intérieur. Si elle n'atteint pas les 6 % inscrits comme objectif dans le nouveau plan quinquennal, elle pourrait s'établir au-dessus des 3,5 % enregistrés en 1991.

Le gouvernement de Belaïd Abdesselam estime que l'austérité que doit s'imposer l'Algérie ne devrait pas durer au-delà des trois années nécessaires à l'allégement du service de la dette. Car, s'il déclare qu'« *il convient en tout premier lieu de libérer le pays de la charge de la dette extérieure* », le gouvernement ne revient pas sur la position de ses prédécesseurs : pas de rééchelonnement auprès du Club de Paris. L'Algérie cherchera à poursuivre le «reprofilage» de sa dette par des accords bilatéraux avec les principaux créanciers du pays. Le montant des nouveaux crédits extérieurs, l'évolution des prix internationaux des hydrocarbures et le résultat financier de l'ouverture du secteur pétrolier aux opérateurs étrangers vont déterminer la marge de manœuvre financière de l'Algérie. Très étroite, elle pourrait conduire à une austérité renforcée. C'est dans cette hypothèse qu'est conçue la variante minimale du programme économique à court terme présenté par le gouvernement en septembre dernier. Dans cette variante, les ressources en devises sont réservées aux importations nécessaires pour couvrir les besoins essentiels de la population : santé, habitat, alimentation. Toute marge de manœuvre supplémentaire sera consacrée aux importations indispensables au fonctionnement des industries dont le blocage de l'activité serait particulièrement préjudiciable à l'emploi. Le chômage touche actuellement *1,5 million* de personnes, soit 22 % de la population active. *La gestion de la pénurie* qui est ainsi instituée impose des *interventions étatiques qui vont*, de façon évidente, à l'encontre de la *politique de libéralisation menée* depuis 1988. Les importations de produits concurrents de la production nationale seront interdites. Un système de taux de change multiples doit être mis en place.

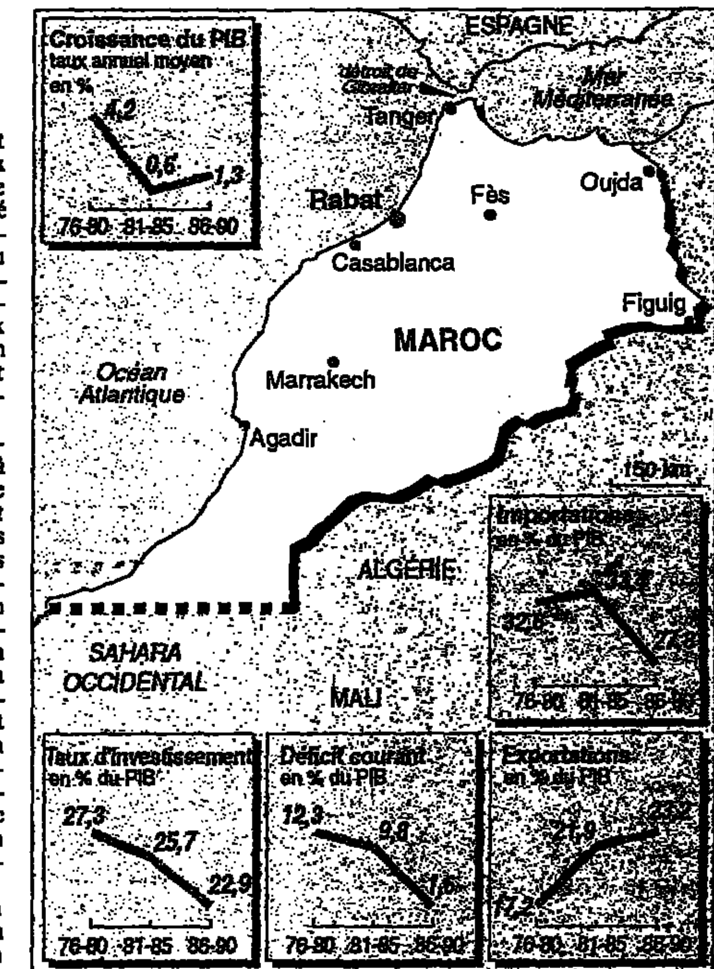
La loi sur la monnaie et le crédit, qui avait marqué en 1990 une étape importante de la libéralisation, va être révisée pour, notamment, permettre au Trésor de s'endetter à nouveau auprès de la banque centrale. Cependant le gouvernement souligne qu'il ne s'agit pas là de l'expression d'un choix idéologique mais de mesures de court terme exigées par la sévérité de la crise. Les éléments d'ouverture qui n'imposent pas un coût ou un ajustement trop sévère à l'économie sont maintenus, voire développés : ouverture aux capitaux étrangers, privatisations, création de zones franches, encouragement des exportations hors hydrocarbures *et du tourisme.*

En maintenant une telle austérité, *l'Algérie devrait commencer à* se désendetter. Certes, en 1994, le *service de la dette accaparerait* encore plus de la moitié des recettes *d'exportation, sensiblement moins* cependant que les 70 % d'aujourd'hui. La capacité d'importation pourrait alors être élargie et la croissance être moins contrainte. En attendant, la rigueur imposée va encore aggraver le chômage. Le risque social paraît extrêmement important, même si la mise en place d'une contribution de solidarité nationale, de nouvelles dispositions fiscales et la priorité accordée aux besoins essentiels parviennent à limiter les effets de la récession prolongée sur les plus démunis.

Au Maroc et en Tunisie, la crise financière des années 80 a imposé un ajustement de la demande interne moins sévère qu'en Algérie. La gestion de la dette extérieure, le soutien financier multilatéral et bilatéral, ont autorisé une résorption «plus douce» des déficits courants. L'importance des revenus de transferts privés et des recettes du tourisme ont soulagé la contrainte sur le solde marchandises. *Enfin, la capacité de ces deux* pays à développer leurs exporta*tions a pu rapidement autoriser un* redémarrage des importations après une courte phase de stabilisation. Si ces deux pays ont connu un ralentissement marqué de leur croissance, ils ont pu échapper à la récession qui touche l'Algérie depuis maintenant six ans. Cependant, la persistance d'un déficit commercial structurel ne manque pas de poser des questions pour l'avenir. Elles tiennent en particulier à la nature des exportations qui ont été développées.

Qu'il s'agisse du textile dans l'un et l'autre pays, ou des engrais au Maroc, le contenu en produits intermédiaires importés de ces exportations est élevé. L'excédent *qu'elles dégagent et le rôle moteur* qu'elles peuvent avoir sur la croissance *s'en trouve réduit d'autant.* Au cours des années récentes, cet *effet ne s'est guère révélé* au niveau macroéconomique car d'autres *catégories* d'importations étaient limitées, soit par des évolutions «exogènes» favorables (prix du pétrole pour le Maroc, bons résultats agricoles), soit par le ralentissement de l'investissement. Des conditions exogènes moins favorables comme celles que connaît cette année le Maroc, ou une reprise plus prononcée de la croissance sont susceptibles de révéler ces déséquilibres.

Agnès Chevallier
chercheur au CEPII



PAYS • Le Maroc

Dix ans d'ajustement

L*E Maroc est parmi les trois* pays du Maghreb celui dont le *niveau de revenu par tête est le* plus bas : un peu plus de *1 800 dollars par tête en 1990 (au* taux de change de parité de pouvoir d'achat*)*, contre 3 100 et 3 250 respectivement en Tunisie et en Algérie. Il fut aussi le premier à être atteint par la crise financière, dès 1983. Intervient alors le premier rééchelonnement de la dette marocaine, tandis que sont mises en place les premières mesures de stabilisation et d'ajustement soutenues par les institutions internationales.

Presque dix ans plus tard, où en est le Maroc? Souvent qualifié de «bon élève du FMI», le Maroc fait partie des pays en développement très endettés où les mesures d'ajustement ont eu *des résultats positifs sans que leur* coût apparaisse exorbitant. Le Maroc a *atteint en effet un* certain nombre d'objectifs : réduction sensible de ses déficits budgétaire et courant, ouverture accrue de l'économie, mise en place des instruments de la libéralisation monétaire et financière, progression du secteur privé. Les efforts de stabilisation ont entraîné au début des années 80 une très nette contraction de l'activité. Mais, en dépit d'une croissance démographique forte, le Maroc a pu éviter la baisse du niveau de revenu par tête.

Une enquête récente menée avec le PNUD et la Banque mon*diale montre que durant* les années d'ajustement le niveau de *vie moyen a continué d'augmen*ter et que les progrès du loge*ment, de la santé et de l'éducation* se sont poursuivis. Pourtant, il *reste beaucoup à faire* : le Maroc doit à la fois persévérer dans la *voie des réformes et corriger leurs* effets négatifs, par exemple en matière d'éducation. Dans les milieux ruraux, le taux de fréquentation de l'école primaire ne dépasse pas 54 % pour les garçons et 29 % pour les filles.

Dans le domaine macroéconomique, les progrès réalisés doivent être consolidés. Toute reprise de la croissance se traduit encore par une aggravation des déséquilibres externes. Le rééquilibrage du budget de l'Etat – mais non des collectivités locales – implique une réforme de la fiscalité directe, politiquement délicate. *Sur le terrain de la libéralisa*tion, les progrès accomplis ne *sont pas exempts de difficultés.* La levée de l'encadrement du crédit et la liberté quasi totale des taux d'intérêt en 1991 se sont traduites par une forte expansion de la masse monétaire et un dérapage inflationniste. Les ratés de la privatisation révèlent, pour leur part, les blocages créés par une très forte concentration de la richesse et du pouvoir. Enfin, si le Maroc a pu éviter jusqu'ici une aggravation trop lourde du chômage, *l'objectif de la création* d'emplois devra plus qu'aupara*vant être prioritaire dans la pour*suite des réformes.

A.C.

SECTEUR • Le livre

Etouffement

LES ventes de livres ont baissé en août de 2 % en valeur et de 6,5 % en volume par rapport au même mois de 1991, selon le baromètre mensuel *Livres Hebdo*/I+C. Cette baisse fait suite à la légère amélioration constatée en juillet, après de mauvais mois de juin, de mai, un redressement relatif en avril et un très mauvais mois de mars. Sur les huit premiers mois de l'année, les ventes ont connu une pro*gression de 3 % en francs courants*, ce qui représente une baisse en *volume* de 2 %. *Un fléchissement* très net, après le coup d'arrêt de *1991 et plusieurs années pendant* lesquelles le chiffre d'affaires global *augmentait de 6 % à 8 %.*

Ce recul des ventes n'a pas la même ampleur selon les circuits de distribution. En août, il atteint 4 % en valeur et 8,5 % en volume dans les librairies générales et dans les magasins «multimédias» comme la FNAC, 2 % et 4 % respectivement dans les Maisons de la presse. Seuls les hypermarchés résistent, avec + 4 % en valeur et – 0,5 % en volume en août, et leur chiffre d'affaires cumulé depuis janvier demeure positif (+ 4 %). L'effet de cette baisse globale des ventes est atténué par la hausse des prix des livres non scolaires sur douze mois (6 %), plus du double de celle de l'indice général des prix. Et depuis le début de 1992, la hausse a même été trois fois plus élevée (4,2 % contre 1,4 %).

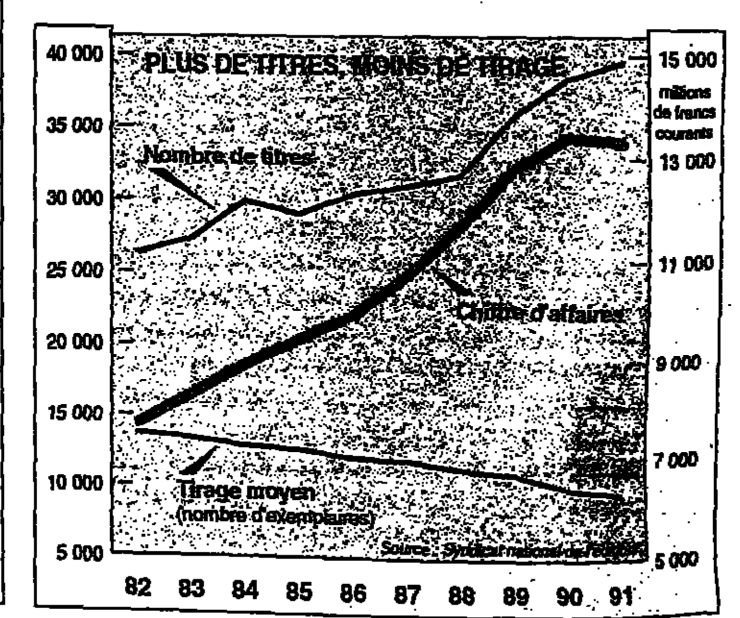
Si l'on vend moins de livres, on n'en produit pas moins. *Malgré* une baisse sensible au début de l'été, la production des *trois* premiers trimestres de 1992 (17 652 titres) se *situe pratiquement au niveau de la* même période de 1991 (17 827). *L'annonce par les éditeurs d'une* réduction de leur production n'a *donc pas été suivie d'effets réels.* Pour le seul mois de septembre, on a compté 2 502 nouveautés et rééditions, soit 19 % de plus que l'an dernier. Il est vrai qu'on en avait publié 3 168 en septembre 1990, mais 2 048 en 1989, 1 925 en 1988...

Cette inflation de titres va accentuer la baisse des tirages – et donc de la rentabilité de chaque titre – dont souffrent l'édition et la librairie depuis de nombreuses années. La production annuelle des livres de poche, par exemple, a plus que doublé en dix ans – 8 500 contre 4 000, – mais leur tirage moyen est tombé, sur la même période, de *25 000 à 12 500.* Globalement, entre 1981 et 1990, le nombre de titres est passé de *25 600 à 39 054*, soit une augmentation de plus de *50 %, et la production* en exemplaires de 345 millions à 386 mil*lions, soit une hausse de 11,9 %.* Cette surproduction va aussi *asphyxier les librairies et autres* canaux de distribution, incapables *d'absorber autant de volumes*, même s'il se trouvait une clientèle pour les acheter.

Les deux premiers groupes français, Hachette et La Cité, *qui* ont réalisé près de 70 % du chiffre d'affaires de l'édition, sont dans une passe difficile. En 1992, le chiffre d'affaires d'Hachette-Livre sera inférieur de 3 % à celui de l'année précédente, déjà en baisse de 1,3 % sur 1990. Quant au groupe de La Cité, il a vu ses bénéfices chuter de 31,1 %. Ces résultats médiocres ont entraîné dans ces deux groupes des restructurations importantes, des changements de direction, voire de stratégie, jusqu'à présent plus déstabilisateurs qu'efficaces. Le dernier départ en date, celui de Laurent Perpère, qui dirigeait le secteur de littérature générale d'Hachette, montre que la valse des cadres n'est pas achevée.

Ces difficultés cumulées laissent prévoir, outre l'arrêt d'activité de nombreuses librairies, des mouvements dans le contrôle du capital de certaines maisons et groupes d'édi*tion. Des éditeurs petits* et moyens risquent d'être absorbés par des *maisons plus importantes ou de* céder la propriété de leur entreprise *à des sociétés étrangères à l'édition.* Et même les grands groupes ne sont *pas à l'abri, comme en témoignent* les rumeurs selon lesquelles Havas – actionnaire important du groupe de La Cité – a racheté en Bourse des actions d'Hachette. La COB a d'ailleurs ouvert une enquête sur les mouvements du titre Hachette.

Pierre Lepape



Les graphiques et cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde* et l'agence de presse Idé.

